

Diagnostic pour l'élaboration de la SLGRI *TRI Littoral Charentais*





Métadonnées

Titre Diagnostic pour l'élaboration de la SLGRI

Sous-titre TRI Littoral Charentais

Nature Rapport d'étude

Commanditaires Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime

Références client

Réalisé par Cerema Sud-Ouest
Département Laboratoire de Bordeaux
Groupe Eau, Risques et Environnement

Affaire suivie par : Perrine VERMEERSCH
perrine.vermeersch@cerema.fr - 05 56 70 63 62

Références Cerema Affaire n° C15SB0185

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) a été arrêtée en octobre 2014. Cette stratégie vise trois objectifs : augmenter la sécurité des populations exposées, réduire à moyen terme le coût des dommages liés à l'inondation, raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une déclinaison de la SNGRI au niveau du bassin dans un Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI) et constitue un diagnostic à l'échelle du territoire pour alimenter les réflexions de la Stratégie Locale du Risque Inondation.

Construit sur une analyse exhaustive de nombreux documents (TRI, PAPI, PPRI, SCOT, PLU, PCS,.....), il met en avant les avancées plus ou moins importantes dans la stratégie locale en fonction des objectifs et des dispositions principalement du PGRI Adour-Garonne.

Mots clés

Risque, Inondation, Submersion, Stratégie locale, Littoral, diagnostic

FRANCE, Charente-Maritime, Département 17

Droits

Ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans autorisation expresse de : DDTM17 - Cerema SO



Référence documentaire

Référence documentaire n° ISRN : oui non
 si oui CEREMA-DTERSO-2017-33-FR

Conditions de diffusion de Notice (auteurs, titre, résumé, ..)
 diffusable
 non diffusable

Rapport d'étude

- libre (document téléchargeable librement)
 contrôlé (celui qui en veut communication doit en faire la demande et obtenir l'autorisation et les conditions d'usage auprès du commanditaire)
 confidentiel (document non diffusable)

Historique versions

Version(s)	Date	Commentaire
V 1	13/09/16	Première version
V 2	17/02/17	Prise en compte des remarques DDTM17 et porteurs de PAPI
V 3	30/03/17	Finalisation

Validation du document

Rédacteur(s)	Clément Augéard	Cerema SO /DLB/GERE/RUI	
	Perrine Vermeersch	Cerema SO /DLB/GERE/RUI	perrine.vermeersch@cerema.fr 05 56 70 63 62
Relecteur(s)			
Validé par	Didier Felts	Cerema SO /DLB/GERE	didier.felts@cerema.fr

Table des matières

1 - Contexte de l'étude.....	7
1.1 - La Directive Inondation et sa mise en œuvre.....	7
1.2 - Présentation de l'étude.....	9
2 - Présentation de la zone d'étude.....	10
3 - Méthodologie de l'étude.....	11
3.1 - Inventaire des documents disponibles.....	12
3.2 - Réalisation de fiches de synthèse.....	16
3.3 - Synthèse des objectifs et dispositions des PGRI de la zone d'étude.....	17
3.4 - Analyse des manques vis-à-vis des attendus du diagnostic et des objectifs de la SLGRI.....	22
4 - Résultats.....	24
4.1 - Diagnostic de la SLGRI.....	24
4.2 - Les objectifs de la SLGRI sur le Littoral Charentais.....	25
4.3 - Cas particulier des PLU et SCOT.....	40
5 - Discussion sur les résultats.....	43
5.1 - Limites et contexte de l'étude.....	43
5.2 - Mise en évidence des manques vis-à-vis des attendus du diagnostic de la SLGRI.....	43
5.3 - Mise en évidence des manques vis-à-vis du contenu attendu dans les objectifs de la SLGRI Littoral Charentais.....	46
5.4 - Synthèse des manques du territoire vis-à-vis de la SLGRI Littoral Charentais.....	55
ANNEXE 1 - Fiches de comparaison et d'analyse des PGRI	61
ANNEXE 2 – Fiches d'analyse détaillée de l'ensemble des documents examinés dans le cadre de cette études	68

Index des illustrations

Illustration 1: Carte de la zone d'étude.....	10
Illustration 2: Diagramme explicitant les différentes étapes de l'étude.....	12
Illustration 3: Carte des documents d'urbanisme analysés par communes.....	14
Illustration 4: Carte des PAPI et PPR analysés par communes.....	15
Illustration 5: Les différents aspects que doit traiter le diagnostic de la SLGRI selon le guide d'élaboration des SLGRI sur le bassin Loire Bretagne.....	16
Illustration 6: Diagramme explicitant la méthodologie de l'étape 3.....	17
Illustration 7: Exemple d'un tableau comparatif des dispositions synthétisées des deux PGRI.....	18
Illustration 8: Extrait du tableau synthétisant le niveau de contribution des documents au diagnostic.....	22
Illustration 9: Exemple d'un tableau construit pour étudier les manques vis-à-vis des dispositions.....	23
Illustration 10: Extrait du tableau d'analyse des documents d'urbanisme.....	23
Illustration 11: Tableau synthétique sur le niveau de contribution des différents documents au diagnostic de la SLGRI.....	24
Illustration 12: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 1.....	46
Illustration 13: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 2.....	47
Illustration 14: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 3.....	49
Illustration 15: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 4.....	51
Illustration 16: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 5.....	53
Illustration 17: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 6.....	54
Illustration 18: Synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de la SLGRI Littoral Charentais.....	56
Illustration 19: Synthèse des pistes d'actions de la SLGRI Littoral Charentais pour le territoire Sud Charente – Estuaire de la Gironde.....	57
Illustration 20: Synthèse des pistes d'actions de la SLGRI Littoral Charentais pour le territoire Seudre.....	58
Illustration 21: Synthèse des pistes d'actions de la SLGRI Littoral Charentais pour le territoire Ile d'Oléron.....	59
Illustration 22: Synthèse des pistes d'actions de la SLGRI Littoral Charentais pour le territoire Nord Charente – Estuaire de la Charente.....	60



1 - Contexte de l'étude

1.1 - La Directive Inondation et sa mise en œuvre

1.1.1 - La directive inondation

Transposée en droit français par l'article 221 de la LENE (loi portant engagement national pour l'environnement) du 12 juillet 2010, la Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation dite « Directive Inondation », a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondation. Ce cadre de travail vise à partager progressivement les connaissances sur le risque d'inondation, à les approfondir, à faire émerger des priorités et à définir un plan stratégique de gestion de ce risque, afin de réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, associées aux différents types d'inondations. La Directive Inondation se décompose en plusieurs phases successives, présentées dans la suite, renouvelées tous les 6 ans.

1.1.2 - L'EPRI

La première étape de la Directive Inondation, l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI), arrêtée le 21 mars 2012 sur le district hydrographique du bassin Adour-Garonne, a pour objectif de dresser un état des lieux global à l'échelle du bassin, notamment au travers de la constitution de l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) et de la géographie du bassin (densité de population), afin d'apprécier la sensibilité du bassin aux événements d'inondation.

1.1.3 - Les TRI

Sur cette base, et au terme d'une concertation avec les parties prenantes du bassin Adour-Garonne, 18 Territoires à Risques Important d'inondation (TRI) en Adour-Garonne ont été identifiés par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 11 janvier 2013 comme étant les 18 territoires les plus exposés aux risques d'inondation.

A l'issue de l'identification des 18 TRI, chaque territoire a fait l'objet d'une cartographie des zones inondables et des risques (croisement aléas/enjeux) pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire, construite sur 3 scénarios : inondations fréquente, moyenne et extrême.

Dans le département de la Charente-Maritime, 4 TRI ont été identifiés dont celui du littoral Charentais. Il concerne l'aléa submersion marine sur une partie de la façade atlantique du département. Le TRI couvre 43 communes : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-mer, Les Mathes, La Tremblade, Arvert, Chaillevette, Mornac-sur-Seudre, L'Eguille, Saujon, Le Gua, Nieulle-sur-Seudre, Saint-Just-Luzac, Marennes, Bourcefranc-le-Chapus, Hiers-Brouage, Beaugeay, Moeze, Saint-Froult, Port-des-Barques, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Echillais, Saint-Hippolyte, Rochefort, Tonnay-Charente, Breuil-Magne, Vergeroux, Saint-Laurent-de-la-Prée, Fouras, Yves, Ile-d'Aix, Saint-Trojan-les-Bains, Le Grand-Village-Plage, Le Château-d'Oléron, Dolus-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron, La-Brée-les-Bains, Saint-Denis-d'Oléron, Châtelailon-Plage. A noter que cette dernière commune fait partie du bassin Loire-Bretagne. En conséquence, le TRI littoral Charentais est en inter-bassin.



C'est dans ce contexte que les cartographies des surfaces inondables sur le secteur du TRI Littoral Charentais ont été approuvées les 3 et 29 décembre 2014 par les préfets coordonnateurs du bassin Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

1.1.4 - SNGRI, PGRI et SLGRI

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la directive inondation, le Ministère en charge de l'Ecologie a arrêté en octobre 2014 la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI). Elle a pour but de développer des territoires durables face aux inondations et à favoriser l'appropriation du risque inondation par tous les acteurs. La SNGRI vise trois objectifs :

- augmenter la sécurité des populations exposées,
- stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés à l'inondation,
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Afin de définir une politique d'intervention plus locale, la SNGRI a été déclinée au niveau du bassin au travers de premiers Plans de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI). Pour le bassin Adour-Garonne, ce PGRI, approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015, est un document de planification à l'échelle du bassin qui a pour ambition de réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique sur le bassin et en priorité sur ses 18 TRI. Le PGRI Adour-Garonne 2016-2021 se décline en 6 objectifs stratégiques :

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions,
- Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
- Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité,
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Ces six objectifs se traduisent par 48 dispositions associées.

Le TRI est situé aussi sur le bassin Loire-Bretagne sur lequel un PGRI a été approuvé le 23 novembre 2015. Le PGRI Loire-Bretagne 2016-2021 se décline en 6 objectifs stratégiques :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines,
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation,
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Ces six objectifs se traduisent par 46 dispositions associées.



Les programmes et décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (exemple des SAGE), les schémas régionaux d'aménagement, les PPRi et les documents locaux de planification (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec les PGRI.

Enfin, pour chacun des 18 TRI du bassin, en déclinaison du PGRI Adour-Garonne 2016-2021, les premières SLGRI sont élaborées, à partir des réflexions locales des parties prenantes de chaque TRI. La liste des 18 SLGRI des TRI du bassin Adour-Garonne a été approuvée par arrêté du 11 mars 2011 par le préfet coordonnateur de bassin. Cet arrêté fixe, à titre provisoire, les objectifs, périmètre et délai dans lequel les SLGRI devront être approuvées. La SLGRI du TRI Littoral Charentais est portée sur 2 bassins (donc 2 PGRI) distincts, une méthodologie adaptée a donc été mise en place pour que la SLGRI soit cohérente avec les dispositions des 2 PGRI (voir paragraphe 2.3).

Les stratégies locales doivent être définies sur la base d'un diagnostic approfondi et partagé par les parties prenantes. Elles pourront être mises en œuvre de façon opérationnelle par des programmes d'actions concrets et priorités (PAPI, PSR par exemple), selon les problématiques locales identifiées. Elles s'inscrivent dans la continuité, complètent ou renforcent les dispositifs de gestion existants sans pour autant se substituer à eux, dans le but d'apporter de la cohérence.

1.2 - Présentation de l'étude

Dans le cadre de la mise en place du PGRI Adour-Garonne, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime a sollicité le Cerema Sud-Ouest, Laboratoire de Bordeaux (DLB), pour réaliser une mission préparatoire à la constitution de la SLGRI sur le secteur du TRI du Littoral Charentais.

Cette mission vise à réaliser une première identification des «manques» éventuels sur lesquels il conviendra d'orienter prioritairement les réflexions conduites dans le cadre de la SLGRI. Ce diagnostic n'a pas pour but de créer de nouvelles connaissances, mais bien de synthétiser et analyser l'existant afin de pouvoir identifier les données à approfondir et les études complémentaires à mener dans le cadre du déploiement de la SLGRI.

La mission confiée par la DDTM 17 au Cerema se décline en 4 phases :

- Préciser et compléter l'inventaire des documents ou des études pouvant être utiles à l'élaboration du diagnostic en lien avec le maître d'ouvrage et le comité technique de la SLGRI.
- Analyser ces documents afin d'identifier les informations pouvant alimenter le diagnostic ;
- Cibler les manques de ces documents au regard du contenu type du diagnostic présenté dans les documents cadres ;
- Synthétiser l'ensemble de ces éléments sous la forme d'un diagnostic avec mise en évidence des manques d'informations (diagnostic à trous).

Afin d'atteindre l'objectif fixé, ce rapport se décompose en plusieurs parties. Tout d'abord, la zone d'étude est présentée. Puis, la méthodologie mise en œuvre dans cette étude est décrite. Enfin, une dernière partie expose les résultats obtenus et met en évidence les thématiques sur lesquelles mettre l'accent dans la SLGRI.

2 - Présentation de la zone d'étude

La présente étude concerne le secteur du TRI Littoral Charentais (voir illustration 1), dans le département de la Charente-Maritime (17).

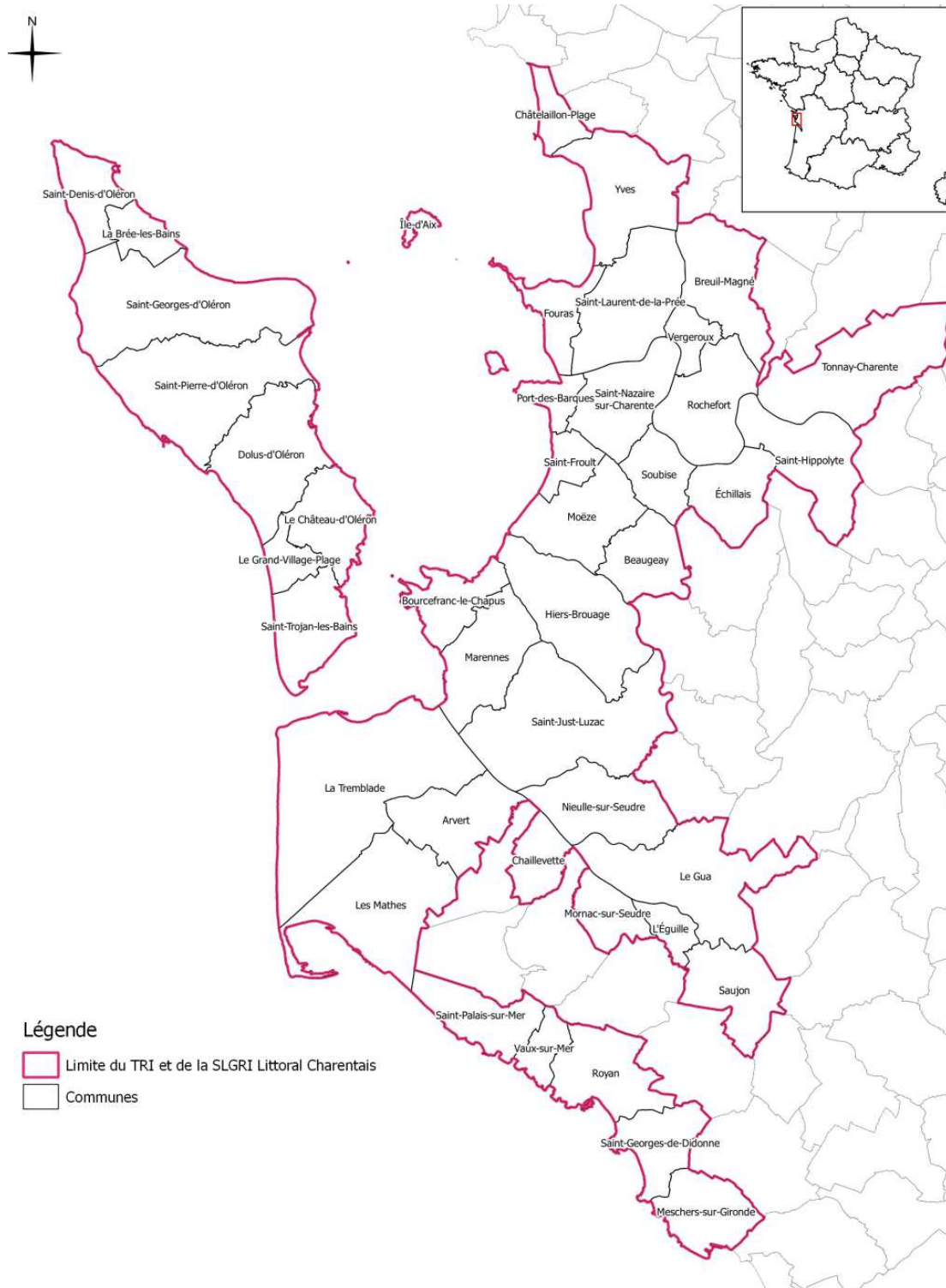


Illustration 1: Carte de la zone d'étude



Le TRI s'étend sur 43 communes représentées sur l'illustration 1 et correspond à une population d'environ 117 000 habitants.

Selon la fiche synthétique du TRI, ce territoire est soumis à la submersion marine impactant la côte et remontant dans les nombreux estuaires (Seudre, Charente, Gironde) et marais présents dans la zone d'étude. Les tempêtes historiques qui viennent souligner la vulnérabilité de ce territoire sont :

- **Tempête Martin du 27 décembre 1999** : des submersions marines dues aux fortes houles générées par la tempête affectent le littoral et l'estuaire de la Charente. 17 morts ont été recensés suite à cet événement.

- **Tempête Xynthia de la nuit du 27 au 28 février 2010** : des submersions marines sont consécutives cette tempête. Le territoire est particulièrement impacté. 12 morts sont à déplorer en Charente-Maritime, de nombreuses habitations et protections littorales ont été endommagées.

Les enjeux sont multiples sur le territoire : démographiques, économiques (tourisme, agriculture...), etc.

Ainsi, près de 27 % de la population du TRI est présente dans l'Enveloppe Approchée d'Inondations Potentielles (EAIP).

Les enjeux économiques sur le territoire sont : ceux liés au bon fonctionnement des ports de Rochefort et de Tonnay-Charente ou encore les zones d'activités économiques de Rochefort (constructions navales et aéronautiques notamment), situées en front de marais dans la boucle de la Charente, qui représentent un attrait économique important du territoire.

L'activité ostréicole est importante : production naissain, élevage d'huîtres, affinage. C'est le premier bassin ostréicole européen. En outre, l'activité agricole dans les marais est vouée à l'élevage et à la céréaliculture.

Enfin, le tourisme occupe une place majeure dans l'économie locale, avec des stations balnéaires renommées (Royan, Ronce-les-Bains, Fouras, l'Île d'Oléron...).

Une ou des structures porteuses pourront être identifiées en fonction des manques ciblés dans les documents analysés au regard du contenu type du diagnostic ou des objectifs et dispositions à développer sur le territoire de cette stratégie suite à cette étude.

3 - Méthodologie de l'étude

Pour atteindre les différents objectifs fixés, une méthodologie d'analyse documentaire a été développée. Le diagramme suivant (illustration 2) explicite, les différentes étapes mises en œuvre.

Les 4 étapes mentionnées dans l'illustration sont décrites dans les paragraphes suivants,

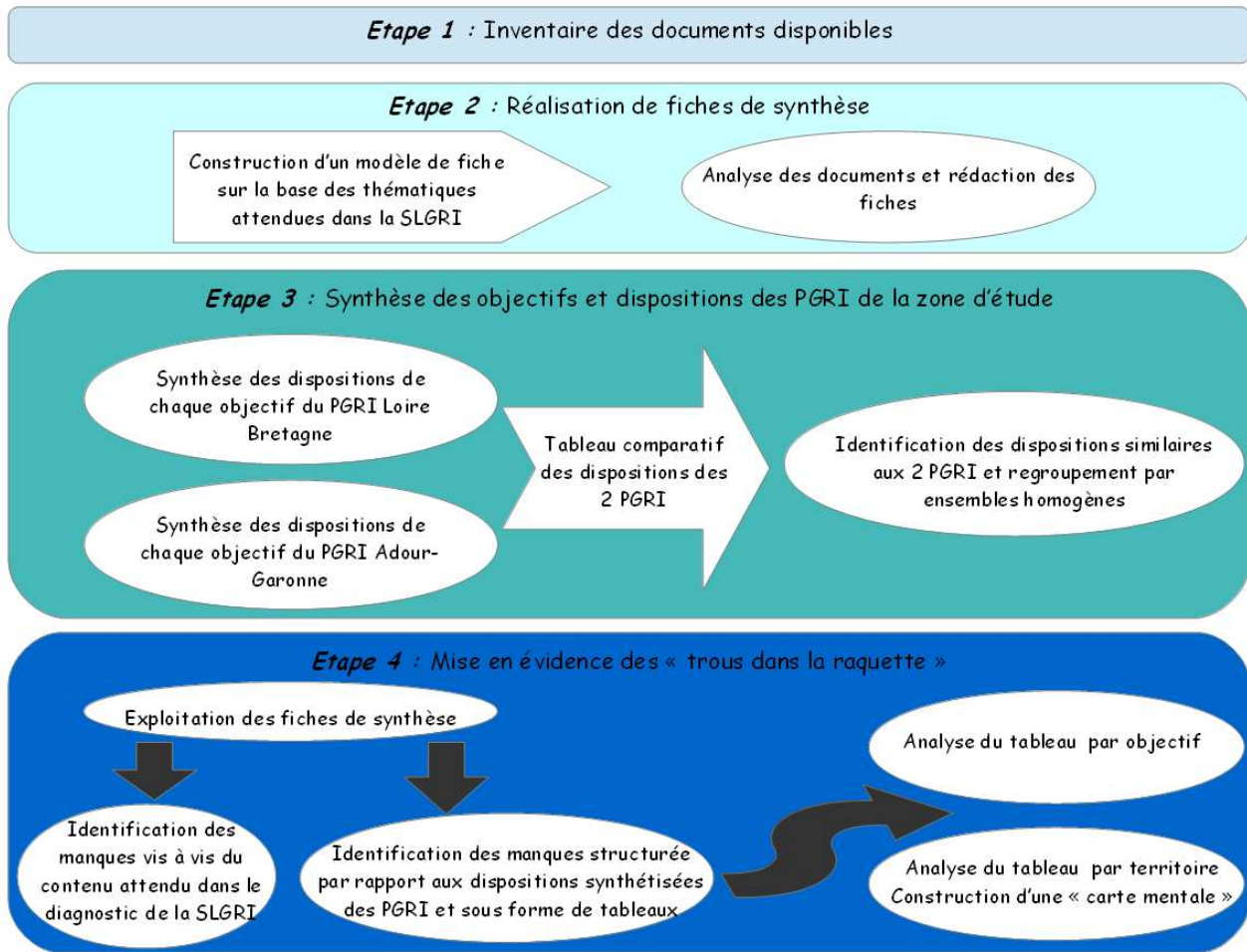


Illustration 2: Diagramme explicitant les différentes étapes de l'étude

3.1 - Inventaire des documents disponibles

Les documents ont été transmis par la DDTM 17

Sans être exhaustifs, les types de documents analysés sont variés et couvrent l'ensemble du TRI Littoral Charentais :

- ✓ 18 Plans Local d'Urbanisme (PLU), 4 Plans d'Occupation des Sols (POS) et 3 Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) (voir illustration 3)
- ✓ 4 Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et 5 Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) (voir illustration 4)
- ✓ 2 Plans communaux de sauvegarde (PCS) : Fouras-les-Bains et Yves
- ✓ Des documents sur les ouvrages de défense :
 - x 6 Etudes De Dangers (EDD) : Port des Barques, Les Boucholeurs (Yves), la grande plage de Chatellaillon et la petite plage de St Jean des Sables, Boyardville/la Perrotine (Saint-Georges-d'Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron), Saint-Trojan-les-Bains, la pointe de la Fumée (Fouras-Les-Bains)
 - x 2 bases de données sur les digues : BD « ouvrages » nationale et Charente-Maritime,



- x La notice méthodologique sur les préconisations pour le recensement des ouvrages et structures de défense contre les aléas côtiers (CETMEF 2011)
- ✓ Le rapport de présentation du TRI Littoral Charentais
- ✓ Les Retours d'EXpérience (REX) sur les tempêtes Xynthia et Martin
- ✓ Les Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur d'autres territoires : diagnostic SLGRI Scarpe aval (DDTM59), SLGRI Montauban-Moissac,...

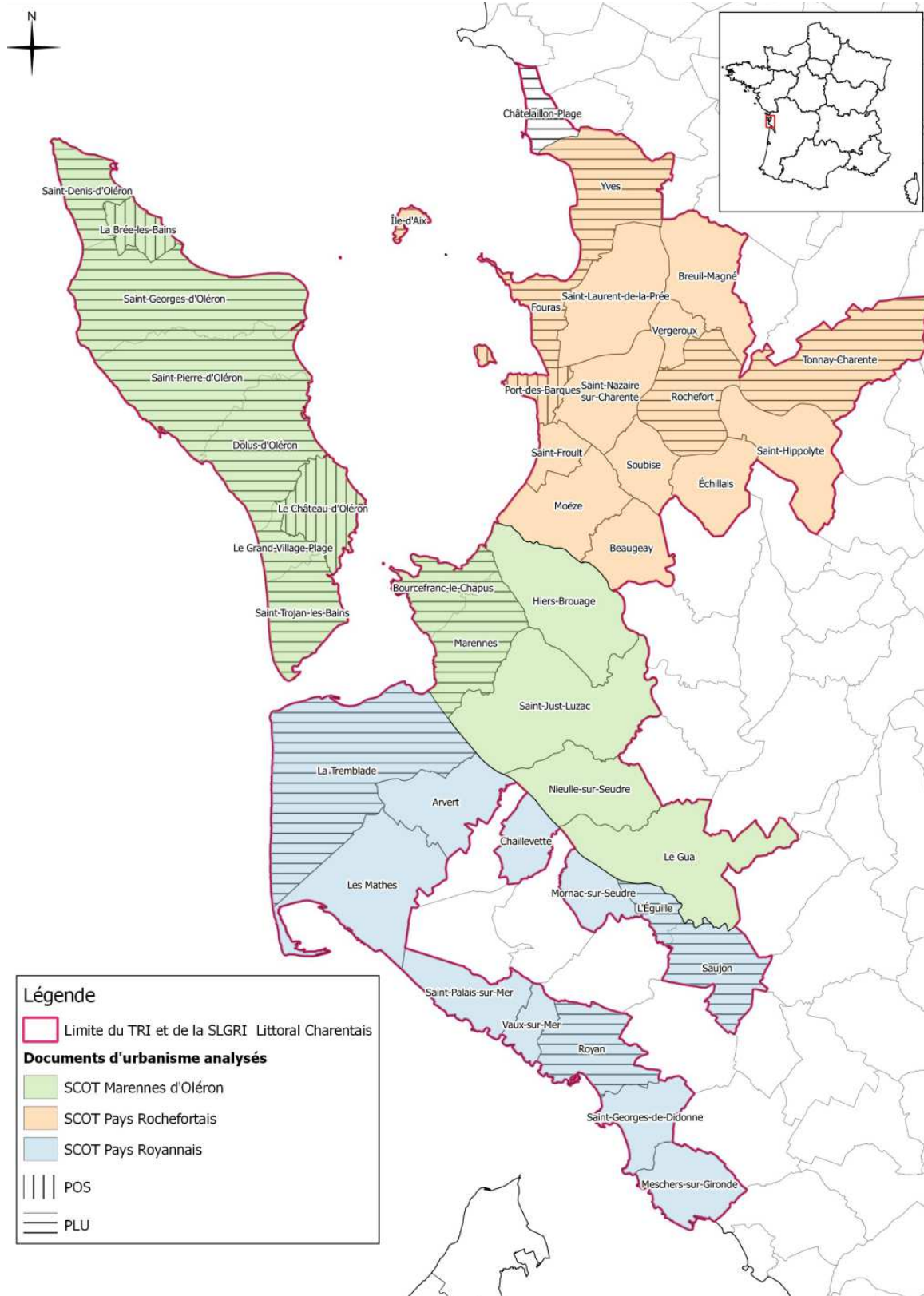


Illustration 3: Carte des documents d'urbanisme analysés par communes

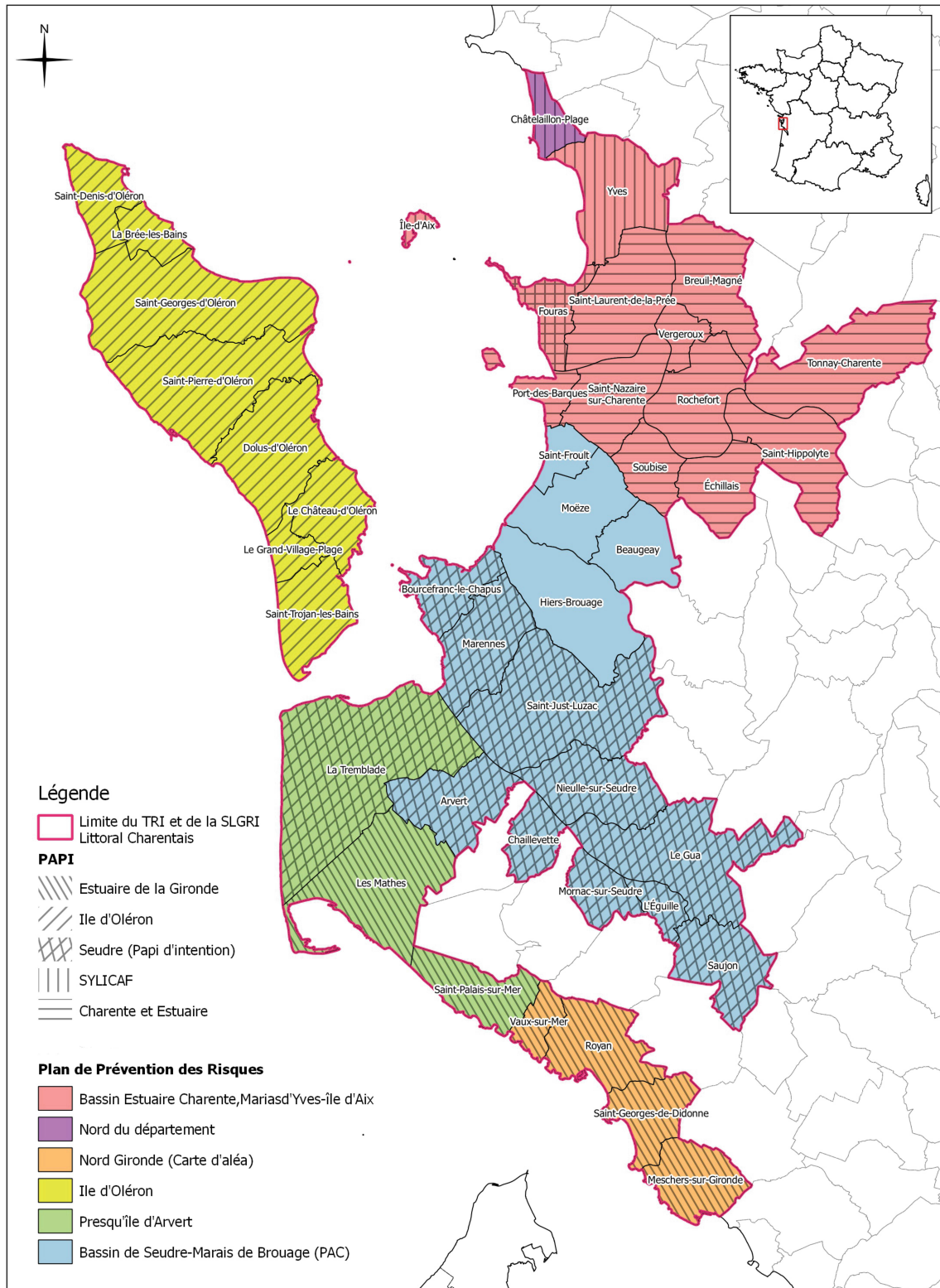


Illustration 4: Carte des PAPI et PPR analysés par communes

3.2 - Réalisation de fiches de synthèse

Le modèle de fiche a été construit à partir du guide pour l'élaboration des stratégies locales sur le bassin Loire-Bretagne (dans sa version provisoire). Celui-ci donne pour objectifs au diagnostic de traiter les aspects résumés ci-dessous (illustration 5).

- **un diagnostic territorial :**

Objectifs diagnostic territorial	
A l'échelle de la zone inondable	<p>Compléter les cartes produites dans la DI avec enjeux locaux et enjeux spécifiques identifiés (patrimoine remarquable)</p> <p>Apprécier à travers un premier diag simple, la vulnérabilité intrinsèque des enjeux pour en déduire en fonction des différentes typologies d'inondation, un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité, ainsi que les populations à évacuer</p>
A l'échelle de l'agglomération	<p>Identifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces) • les infrastructures routières nécessaires au fonctionnement de ces zones • les infrastructures routières et ferroviaires assurant un trafic important au delà de l'agglomération • les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz, • les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire • installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population <p>En déduire, au vu du dysfonctionnement prévisible des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable l'impact sur le fonctionnement global du territoire pour différents types d'inondation</p> <p>Analyser les fragilités externes des services utiles à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires des populations, à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire et des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population. Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles des réseaux, des services en ZI et de la disponibilité des personnels attachés à leur fonctionnement, en lien avec problèmes d'accès et de logement situés en zone inondable</p>

- **un diagnostic des ouvrages de protection :**
 - vérification de l'exhaustivité du recensement ;
 - exploitation des études de danger ;
- **un diagnostic des dispositifs existants** (PPR, SCOT, PLU, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, PCS, Plan ORSEC,...).

Illustration 5: Les différents aspects que doit traiter le diagnostic de la SLGRI selon le guide d'élaboration des SLGRI sur le bassin Loire Bretagne

De plus, d'autres thématiques, récurrentes dans les politiques de gestion du risque inondation, ont été précisées dans la fiche de synthèse :

- ✓ La connaissance et conscience du risque ;
- ✓ La gestion des ouvrages de protection ;
- ✓ La surveillance et prévision des crues ;
- ✓ L'alerte et la gestion de crise ;
- ✓ La gouvernance ;
- ✓ La prise en compte du risque dans l'urbanisme ;
- ✓ Le ralentissement des écoulements ;
- ✓ La gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues (volet GEMAPI).

Ainsi, la fiche reprend de façon globale les grandes thématiques attendues dans les SLGRI.

Une fiche synthèse a été rédigée pour chacun des documents présentés en partie 2.1 (cf annexe 3)

Elle permet d'identifier les éléments pouvant servir à l'élaboration du diagnostic et les éléments manquants par rapport au contenu du diagnostic.

3.3 - Synthèse des objectifs et dispositions des PGRI de la zone d'étude

L'analyse des fiches de synthèse se doit d'être précise. Elle permet de souligner les manques vis-à-vis des dispositions des objectifs du PGRI déclinés localement en SLGRI sur le TRI Littoral Charentais. Le TRI Littoral Charentais s'étend sur 2 bassins hydrographiques : Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Ainsi, l'étude des dispositions de chaque objectif des PGRI de la zone d'étude est nécessaire.

La méthodologie adoptée (voir illustration 6) permet de synthétiser les objectifs et dispositions communs aux deux PGRI, qui seront probablement ceux de la SLGRI Littoral Charentais.

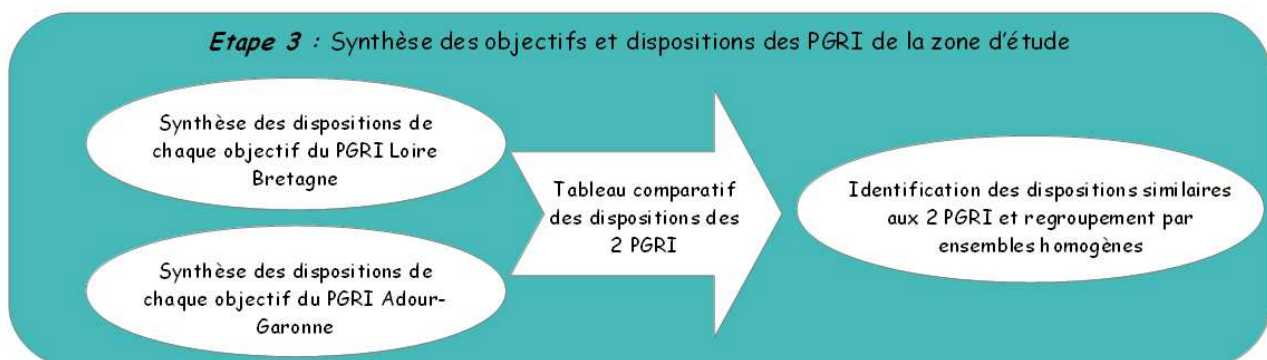


Illustration 6: Diagramme explicitant la méthodologie de l'étape 3

Au regard du nombre important de dispositions par PGRI, une première synthèse des dispositions de chaque objectif pour chacun des PGRI a été effectuée. Ensuite, un tableau comparatif des dispositions synthétisées des deux PGRI a été réalisé, et ceci pour chaque objectif commun aux deux PGRI. Un exemple de tableau est donné par l'illustration 7.



L'ensemble des tableaux comparatifs construits est consultable en annexe 2.

Objectifs du PGRI Adour-Garonne : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
Objectifs du PGRI Loire-Bretagne : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines

PGRI LOIRE BRETAGNE	PGRI ADOUR-GARONNE
<p>→ Préservation des zones inondables non urbanisées (prise de compétence pour les documents (PPR) après 31/12/2016 et approbation du PGRI)</p> <p>→ Préservation des zones d'expansion des crues et capacités de ralentissement des submersions marines (prise de compétence pour les documents (PPR) après 31/12/2016 et approbation du PGRI)</p> <p>→ Non-aggravation du risque par la réalisation de nouvelles digues (de nouvelles digues peuvent être mises en place si seulement elles n'augmentent pas la vulnérabilité de la zone protégée)</p> <p>→ Informers les commissions locales de l'eau sur les servitudes et l'identification de zones d'écoulements préférentiels pour la création de zones de rétention d'eau de crue, ou la création/restauration des zones de mobilité du lit mineur.</p> <p>→ Associer les commissions locales de l'eau à la définition de la liste des ouvrages ou travaux, créant un obstacle à l'écoulement des eaux.</p> <p>→ Gestion de l'eau et projets d'ouvrages de protection : Dès qu'il est prévu d'équiper un bassin versant d'un ouvrage de protection contre les crues importantes un Sage est mis à l'étude et la commission locale de l'eau se prononce sur le projet d'équipement et les objectifs de gestion associés.</p> <p>→ Entretien des cours d'eau</p>	<p>→ Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques et renforcer leur préservation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un inventaire des zones «têtes de bassin» et des chevelus hydrographiques - une analyse de leurs caractéristiques, notamment écologiques et hydrologiques, et des pressions - la définition d'objectifs spécifiques et de règles de gestion adaptées de préservation ou de restauration de leur qualité avec une approche coûts/bénéfices en concertation avec les acteurs économiques <p>→ Favoriser la reconquête de zones naturelles d'expansion des crues ou de zones inondables après les avoir répertoriées (y compris zones humides des marais littoraux et rétro-littoraux, les espaces tampons de submersions marines)</p> <p>→ Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants (zones humides, haies, talus, couverts végétaux hivernaux, espaces boisés,...)</p> <p>→ Construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements, de type casiers écrêteurs de crues en amont des zones fortement urbanisées lorsque réduction de la vulnérabilité, ne peuvent constituer à eux seuls la réponse appropriée</p> <p>→ Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et les zones tampons littorales (les marais littoraux et rétro-littoraux, les espaces tampons de submersion marine)</p> <p>→ Mobiliser le levier de l'acquisition foncière comme outil de préservation et de gestion de ces espaces</p> <p>→ Etablir et mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants</p> <p>→ Gérer les déchets flottants et valoriser les bois flottants à travers des programmes de gestion des déchets et des bois flottants</p>

Illustration 7: Exemple d'un tableau comparatif des dispositions synthétisées des deux PGRI

La comparaison des deux PGRI souligne les dispositions communes aux PGRI et adaptées à la submersion marine. Suite à cette comparaison, un « plan » (objectifs et dispositions) adapté aux problématiques de la SLGRI du TRI Littoral Charentais (voir encadré ci-dessous) a été construit.

Objectif 1 : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale, adaptées, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et des programmes d'actions

Disposition 1-1 : Assurer la gouvernance à une échelle cohérente en favorisant la mutualisation des actions et des moyens entre les acteurs du territoire

→ Favoriser l'organisation des maîtrises d'ouvrage à une échelle cohérente

→ Les collectivités publiques compétentes s'organisent pour mutualiser leurs actions et leurs moyens à une échelle hydrographique ou littorale cohérente ou adaptée aux enjeux du littoral

Disposition 1-2 : Organiser la maîtrise d'ouvrage relative à la compétence GEMAPI

→ Sur l'ensemble du district, les collectivités territoriales proposent au préfet coordinateur de bassin, dans un délai de 2 ans après l'approbation du SDAGE, une organisation des maîtrises d'ouvrage relative à la compétence GEMAPI



Objectif 2 : Améliorer la connaissance, la conscience et la culture du risque inondation en mobilisant les acteurs

Disposition 2-1 : Améliorer la connaissance

- Améliorer la connaissance de l'aléa par la mise à jour de AZI ou CIZI, la réalisation de cartes de zones inondables potentielles, la prise en compte de l'impact du changement climatique et de la concomitance avec d'autres aléas littoraux
- Développer la connaissance et l'identification des enjeux notamment liés au patrimoine environnemental et culturel et à l'activité économique
- Diffuser la connaissance du risque et de la vulnérabilité des territoires, faire connaître les études (PPR, cartographie TRI, mesures de gestion prévues sur le TRI, les laisses, repères de crues, AZI...)

Disposition 2-2 : Améliorer la conscience et la culture du risque

- Développer la culture du risque en utilisant davantage :
 - Le lien passé/présent/futur (lien patrimoine, culture, tourisme, maintien de la mémoire du risque dans les territoires protégés,...)
 - Les outils d'information (IAL, DICRIM, DDRM, transmission d'information aux maires, PCA, PPMS, repère de crue, PFMS)
 - Les leviers de la formation et de l'éducation en développant l'offre d'actions préventives sur le risque inondation à destinations des élus, acteurs économiques, aménageurs, citoyen (scolaire aussi). Ceci passe aussi par l'information des acteurs économiques sur le risque inondation et la manière d'en réduire les conséquences négatives (diagnostic, garanties d'assurance, plan de mise en sécurité, de reprise d'activité)

Disposition 2-3 : Sensibilisation des maires à leurs responsabilités en matière d'information

- Sensibiliser les maires à leurs responsabilités et obligations réglementaires en matière d'information des populations résidentes et saisonnières, ceci comprend :
 - la description du risque inondation et de ses conséquences (aléa, enjeux, vulnérabilité du territoire), des mesures de gestion prévues (mesures de réduction de la vulnérabilité), l'inventaire et l'entretien des repères de crue et submersion rapide, prise en compte des dispositions du PPR
 - les modalités d'alerte
 - les mesures de gestion de crise prises par la commune (PCS)
 - les garanties prévues par le Code des assurances

Objectif 3 : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Disposition 3-1 : Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte

- Favoriser le développement de la mise en place de systèmes d'alerte locaux sur les tronçons non surveillés par l'État en fonction des enjeux
- Améliorer la traduction des événements météorologiques au large et leur impact sur le phénomène de submersion rapide pour anticiper les événements
- Encourager l'usage de cartographies de risques différentes dans la mise au point de dispositifs de gestion de crise pour améliorer l'identification des enjeux impactés et en conséquence l'organisation des moyens de secours

Disposition 3-2 : Développer l'organisation des secours aux différentes échelles territoriales

- Assurer l'élaboration de PCS en tenant compte de la gestion de l'activité saisonnière, des informations nouvelles issues de l'aléa extrême cartographié sur chaque TRI et en favorisant les réflexions intercommunales. Ceci dans le but de mettre en sécurité la population et coordonner l'évacuation
- Vérifier l'aspect opérationnel des PCS par des exercices grandeur nature de gestion de crise et de retour à la normale, en haute et basse saison touristique
- Promouvoir l'élaboration des PPMS et autres plans : plans de mise en sécurité, plans d'urgence, plans d'organisation interne, continuité d'activité et évacuation des établissements hospitaliers ou médicalisés, la mise en sécurité et la reprise d'activité des services utiles au retour à une situation normale



Disposition 3-3 : Améliorer l'accompagnement Post-crise

- Intégrer l'accompagnement et le soutien psychologique des sinistrés dans les organisations de gestion post-crise
- Proposer des solutions temporaires de relogement des personnes dont les habitations ont été sinistrées et vérifier les conditions de retour en sécurité dans les bâtiments
- Favoriser la diffusion d'une information claire et centralisée relative aux différentes démarches à engager pour indemnisations ou prises en charge possibles (déclarations assurance, démarches d'indemnisation Catastrophe naturelle)
- Lors de la réalisation de travaux urgents sur le littoral, justifiés par des enjeux de protection des personnes et des biens, il est recommandé de mettre en place une cellule de coordination sous l'autorité du Préfet permettant d'apprécier, au travers de modalités adaptées et proportionnées (études, avis d'un expert), l'impact potentiel de ces travaux sur la dynamique des eaux, et les régimes hydrosédimentaires pour ne pas générer des désordres ultérieurs.

Disposition 3-4 : Développer la démarche de Retour d'expérience (Rex) et capitaliser la connaissance

- Généraliser les démarches de Rex et les faire connaître : En améliorer la capitalisation, le partage et la diffusion
- Développer les relevés cartographiques, les laisses de crues, la pose de repères de crues, les photos aériennes, lors des crues significatives et les exploiter afin d'améliorer la connaissance des emprises des zones inondables selon les hauteurs d'eau

Objectif 4 : Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques inondation, dans le but de réduire les dommages aux personnes et aux biens et donc leur vulnérabilité

Disposition 4-1 : S'assurer de la cohérence de l'aléa de référence pris en compte sur le territoire

- S'assurer de la cohérence de l'aléa de référence des PPRI et PPRL pris en compte sur un même littoral

Disposition 4-2 : Favoriser la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité ou de délocalisation dans les PPR

- Développer le recours à la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité dans les PPRL et accompagner leur réalisation

Disposition 4-3 : Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement, de planification et d'urbanisme

- Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement, de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU) en formalisant des principes d'aménagement permettant de réduire la vulnérabilité des territoires concernés,. A long terme, prendre en compte des conséquences du changement climatique, et les risques d'érosion dans les réflexions d'aménagement des zones littorales

Disposition 4-4 : Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et les stratégies de réduction de la vulnérabilité

- Promouvoir les stratégies de réduction de vulnérabilité dans les démarches d'aménagement du territoire notamment au moyen d'actions de formation et de sensibilisation des acteurs de l'aménagement
- Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et réduire la vulnérabilité : habitations, réseaux, infrastructures, ouvrages, bâtiments publics, activités économiques, agricoles, industries, patrimoine culturel, établissements de santé, des biens fréquemment inondés, des services utiles à la gestion de crise et ceux nécessaire à la satisfaction des besoins prioritaires à la population, des services utiles au retour à la normale du territoire, des installations dangereuses pour la population ou pouvant générer une pollution
- Améliorer la conception et l'organisation des réseaux de manière à diminuer leur vulnérabilité et augmenter leur capacité de résilience, en association avec les différents opérateurs



Disposition 4-5 : Prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement

→ Prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement : valoriser la place des espaces inondables comme un élément du cadre de vie, réduction de la vulnérabilité lors de renouvellement urbain ou projet d'aménagement, évaluation des impacts et mesures de compensation des projets, mesures pour limiter les risques d'inondation et leurs impacts sur les biens et les personnes

Objectif 5: Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues et des submersions marines pour ralentir les écoulements

Disposition 5-1 : Recenser et favoriser la reconquête des zones naturelles d'expansion de crues et/ou la restauration des espaces de mobilité (marais...)

→ Favoriser la reconquête de zones naturelles d'expansion des crues ou de zones inondables après les avoir répertoriées (y compris zones humides des marais littoraux et rétro-littoraux, les espaces tampons de submersions marines)

→ Restaurer les zones tampons littorales (les marais littoraux et rétro-littoraux, les espaces tampons de submersion marine)

→ Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants (zones humides, haies, talus, couverts végétaux hivernaux, espaces boisés...)

Disposition 5-2 : Mobiliser le levier de l'acquisition foncière comme outil de préservation

→ Mobiliser le levier de l'acquisition foncière comme outil de préservation et de gestion de ces espaces

Disposition 5-3 : Gérer les déchets flottants et valoriser les bois flottants au travers de programme de gestion des déchets

→ Gérer les déchets flottants et valoriser les bois flottants au travers de programmes de gestion des déchets et des bois flottants

Objectif 6: Améliorer la gestion des ouvrages

Disposition 6-1 : Recenser les protections naturelles et anthropiques et informer les propriétaires et gestionnaires de leurs responsabilités

→ Mener à terme le recensement complet des ouvrages de protection à enjeux

→ Informers les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans l'exercice de leurs responsabilités en terme de surveillance, entretien, afin que les ouvrages soient en capacité d'assurer leur rôle de protection

→ Identifier les cordons dunaires, bourrelets de rivages littoraux qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral ainsi que les bassins endigués, qui jouent un rôle de protection, et initier une politique de gestion adaptée pour leur préservation

Disposition 6-2 : Prendre en compte le risque de rupture de digue dans la gestion de crise (PCS) et recenser les enjeux vulnérables situés derrière les digues

→ Identifier et recenser les enjeux situés à l'arrière des ouvrages de protection classés et particulièrement vulnérables en cas de rupture. Les mesures de préparation et gestion de crise articulées avec le PCS et dispositions adaptées à la rupture de l'ouvrage doivent être prévues : dispositif d'évacuation, réduction de la vulnérabilité des territoires « protégés », dispositif de préservation de l'ouvrage.

Disposition 6-3 : S'assurer de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées (ex : délocalisation ou réduction de la vulnérabilité) et de la réelle pertinence de l'ouvrage

→ S'assurer de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées intégrant une analyse coût bénéfice ou multicritères et d'impact. Ils analysent notamment les solutions de délocalisation de certains enjeux à risques importants ou de mise en œuvre des dispositifs de réduction de la vulnérabilité. Il faut aussi s'assurer de la réelle pertinence des ouvrages dans le cadre de la SLGRI et/ou PAPI/PSR

→ Préserver les zones d'expansion des crues et submersion, tout en tenant compte de la zone de sur-aléa à l'arrière de l'ouvrage.

**Disposition 6-4 : Travaux sur le littoral**

→ Les travaux ponctuels sur le littoral (ex : création de digues, enrochements de stabilisation du trait de côte), soumis à procédure d'autorisation ou de déclaration (cf article R214-1 du code de l'environnement pour avoir la liste précise des opérations concernées), sont justifiés par une analyse des régimes hydrosédimentaires pour le tronçon fonctionnel du littoral concerné.

3.4 - Analyse des manques vis-à-vis des attendus du diagnostic et des objectifs de la SLGRI

3.4.1 - Les manques vis-à-vis des attendus du diagnostic de la SLGRI

L'analyse des fiches permet de construire un tableau de synthèse explicitant le niveau de contribution pressenti de chacun des documents pour la réalisation du diagnostic. Trois seuils sont mis en place : important, partiel, ponctuel (illustration 8).

Ces seuils sont appréciés pour chaque partie des trois diagnostics thématiques à produire (territorial, des ouvrages, des dispositifs existants) au regard des recommandations du guide du bassin Loire-Bretagne concernant les informations attendues pour le diagnostic.

Documents analysés	Nb de communes de la SLGRI	Niveau de contribution au diagnostic			
		diagnostic territorial à l'échelle ZI	diagnostic à l'échelle aggro ou territoire	diagnostic des ouvrages	diagnostic des dispositifs existants
PAPI SYLICAF	4	importante	importante	importante	partielle

Illustration 8: Extrait du tableau synthétisant le niveau de contribution des documents au diagnostic

L'analyse des fiches et de ce tableau permet par la suite de mettre en évidence les manques au regard des attendus du diagnostic de la SLGRI.

3.4.2 - Les manques vis-à-vis des attendus des objectifs de la SLGRI

Les objectifs et dispositions cités dans l'encadré ci-dessus, vont servir de base pour l'analyse des manques sur le TRI Littoral Charentais.

Les informations, synthétisées dans les fiches, pouvant alimenter les dispositions sont organisées dans des tableaux par objectif (voir illustration 9). Les tableaux complétés des six objectifs sont disponibles dans la partie suivante relative aux résultats.

1) Objectif : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale, adaptées, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et des programmes d'actions

		Disposition 1-1: Assurer la gouvernance à une échelle cohérente en favorisant la mutualisation des actions et des moyens entre les acteurs du territoire	Disposition 1-2: Organiser la maîtrise d'oeuvre relative à la compétence GEMAPI
PAPI	SYLICAF		
	Charente & Estuaire		
	Seudre (Papi d'intention)		
	Estuaire de la Gironde		
	Ile d'Oléron		
PPR	Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-île d'Aix		
	Nord du département		
	Ile d'Oléron		
	Presqu'île d'Arvert		
	Bassin de Seudre-Marais de Brouage		
	Nord Gironde		

Illustration 9: Exemple d'un tableau construit pour étudier les manques vis-à-vis des dispositions

Cette méthodologie d'analyse a été mise en œuvre pour chacun des documents synthétisés exceptés les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) . En effet, ces documents ne concernent vraiment que quelques dispositions de l'objectif 3 : « **Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques inondation, dans le but de réduire les dommages aux personnes et aux biens et donc leur vulnérabilité** ». Il ne semble donc pas pertinent d'utiliser la même méthode d'analyse. Ainsi, un tableau spécifique permet d'appréhender, notamment, le degré de prise en compte du risque dans chaque document d'urbanisme (voir illustration 10). Un code couleur a été utilisé pour faciliter la lecture de l'information. Le tableau complété pour chaque PLU et SCOT est présenté dans la partie suivante.

Analyse documentaire à l'échelle communale		Prise en compte d'un événement-référence		Niveau d'information et/ou prise en compte du risque de submersions dans les éléments constitutifs du document d'urbanisme				Renvoi vers le PPRN applicable/préscrit ou fourni en annexes	
document	date d'approbation	oui/non	événement retenu	rapport de présentation	PADD	opérations d'aménagement	zonage et règlement	oui/non	PPRN concerné
PLU de Saint-Pierre-d'Oléron	01/12/11	oui	1999 et 2010	importante	aucune	aucune	importante	oui	PPRN Île d'Oléron

Illustration 10: Extrait du tableau d'analyse des documents d'urbanisme

L'analyse des tableaux présentés ci-dessus permet, dans une dernière partie, la mise en évidence des dispositions sur lesquelles axer le travail dans la SLGRI.

Cette analyse est réalisée de deux façons distinctes :

- ✓ Par objectifs, cela permet d'avoir une vision globale des manques dans chacun des objectifs sur l'ensemble du TRI Littoral Charentais.
- ✓ Par territoires, l'idée est de mettre en évidence les axes de travail pour la SLGRI, en faisant l'hypothèse d'une multiplicité de stratégies locales sur le TRI. Ceci permet de prendre en compte les différences de maturité des territoires vis-à-vis du risque submersion (ou inondation) sur le TRI Littoral Charentais.

Une carte mentale est proposée afin de présenter les conclusions tirées de l'analyse par territoires.

La carte mentale est un outil pédagogique qui permet d'organiser les informations et de les partager. Cela offre une représentation visuelle et synthétique de la complexité du territoire.

4 - Résultats

L'analyse des différentes fiches permet de construire des tableaux mettant en évidence les manques par rapport aux attendus du diagnostic et du contenu de la SLGRI Littoral Charentais.

4.1 - Diagnostic de la SLGRI

L'illustration 11 souligne le niveau de contribution au diagnostic de la SLGRI des différents documents étudiés. L'analyse de ce tableau est réalisée dans la partie suivante (Partie 5).

Documents analysés	Nb de communes de la SLGRI	Niveau de contribution au diagnostic			
		diagnostic territorial à l'échelle ZI	diagnostic à l'échelle aggro ou territoire	diagnostic des ouvrages	diagnostic des dispositifs existants
PAPI SYLICAF	4	importante	importante	importante	partielle
PAPI Charente et Estuaire	11	importante	partielle	importante	ponctuelle
PAPI d'intention de la Seudre	11	partielle	ponctuelle	importante	ponctuelle
PAPI de l'Estuaire de la Gironde	6	partielle	ponctuelle	importante	ponctuelle
PAPI de l'île d'Oléron	8	partielle	ponctuelle	importante	ponctuelle
PPR Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-île d'Aix	13	importante	ponctuelle	aucune	ponctuelle
PPR Ile d'Oléron	8	partielle	ponctuelle	partielle	partielle
PPRL Nord du département	1	importante	ponctuelle	partielle	partielle
PPRL Presqu'île d'Arvert	3	partielle	ponctuelle	importante	partielle
EDD Fouras-Les-Bains	1	importante	aucune	importante	ponctuelle
EDD Port des Barques	1	importante	aucune	importante	ponctuelle
EDD Saint-Trojan-Les-Bains	1	importante	aucune	importante	ponctuelle
EDD Les Boucholeurs	1	importante	aucune	importante	ponctuelle
EDD Châtelailon-Plage	1	importante	aucune	importante	ponctuelle
EDD Boyardville/La Perrotine	1	importante	aucune	importante	ponctuelle
PCS d'Yves	1	importante	partielle	aucune	ponctuelle
PCS de Fouras-Les-Bains	1	importante	partielle	aucune	ponctuelle

Illustration 11: Tableau synthétique sur le niveau de contribution des différents documents au diagnostic de la SLGRI



4.2 - Les objectifs de la SLGRI sur le Littoral Charentais

L'ensemble des tableaux suivants montre le contenu répondant aux dispositions des objectifs de la SLGRI, et ceci pour chaque document faisant l'objet d'une fiche-synthèse (annexe 3). L'ensemble des résultats par objectifs et territoire est analysé en partie suivante (Partie 5)



Objectif 1 : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale, adaptées, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et des programmes d'actions

	Disposition 1-1 : Assurer la gouvernance à une échelle cohérente en favorisant la mutualisation des actions et des moyens entre les acteurs du territoire	Disposition 1-2 : Organiser la maîtrise d'ouvrage relative à la compétence GEMAPI
PAPI	SYLICAF PAPI Labellisé en décembre 2011 / extension en décembre 2012/ Avenant 2015 Le SYLICAF collabore avec d'autres acteurs du territoire (services de l'Etat, syndicats des marais, EPTB Charente ...) et est présent au cotech du PAPI de Charente et Estuaire pour plus de cohérence entre les PAPI du territoire. Ces deux PAPI se partagent la commune de Fouras-les-Bains. C'est un programme unique et cohérent sur le bassin de risque de la Baie d'Yves	Pas d'informations ou d'actions liées à la compétence GEMAPI
	Charente & Estuaire PAPI Labellisé en juillet 2012 L'EPTB Charente collabore avec d'autres acteurs du territoire (services de l'Etat, syndicats des marais, SYLICAF, la cc de l'île d'Oléron...). Dans le but de garder une cohérence entre les PAPI, le SYLICAF et la cc l'île d'Oléron font partie du COTECH et COPIL. L'EPTB Charente est responsable de l'élaboration du Sage ainsi la cohérence entre les deux documents est assurée. Ce PAPI consiste un programme cohérent sur le bassin de risque de la Charente Actions en cours : recueillir les expériences d'acteurs hors territoire	Pas d'informations ou d'actions liées à la compétence GEMAPI
	Seudre (PAPI d'intention) PAPI d'intention initié en 2013 C'est un PAPI d'intention porté par le SMASS. Il collabore avec d'autres acteurs du territoire (services de l'Etat, syndicats des marais,...). Les porteurs de PAPI limitrophes font partie du Cotech (pas de précision sur les structures vraiment présentes) pour garder une cohérence entre les PAPI. Le SMASS porte aussi le SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE), valide les actions du PAPI assurant ainsi une complète articulation SAGE/PAPI. Des ateliers thématiques seront mis en place sur le périmètre du PAPI.	Pas d'informations ou d'actions liées à la compétence GEMAPI
	Estuaire de la Gironde PAPI labellisé en novembre 2015 Ce PAPI est porté par le SMIDDEST. Le Cotech est composé de différents acteurs du territoire (DDTM33, 17 , CD 33, CEREMA...) mais dans les faits les acteurs de charente-maritime n'était pas vraiment présent. Les études réalisés en grande partie par un même bureau d'étude Artélia. Il y a un échange limité sur les stratégies entre TRI17 et PAPI Estuaire Gironde et TRI Aire Bordelaise.	<u>Action prévue</u> : Assurer une prise de compétence et l'installation d'une nouvelle gouvernance coordonnée à long terme pour la réduction de la vulnérabilité (compétence GEMAPI)
	Ile d'Oléron PAPI labellisé en Juillet 2012. Etat , CG17, ONF , UNIMA sont les principaux partenaires. COTECH et COPIL organisés pour mutualiser les moyens et les actions Engagement démarche GIZC a été pris dans le PAPI	Pas d'informations ou d'actions liées à la compétence GEMAPI
PPR	Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-île d'Aix Présentation de la démarche PPR Littoraux aux élus en Juillet 2002. Réunion avancement services Etat Avril 2003. Prescrit en Octobre 2008, et mis en application de manière anticipée en Mars 2012	Pas d'informations ou d'actions liées à la compétence GEMAPI
	Nord du département PPR en cours d'élaboration.Prescrit en décembre 2012. Les études d'aléas sont menées par Artélia.	Pas d'informations ou d'actions liées à la compétence GEMAPI
	Ile d'Oléron Approuvé en 2004, porté par les services de l'Etat dont DDT, ... et collectivités	Pas d'informations ou d'actions liées à la compétence GEMAPI
	Presqu'île d'Arvert PPR approuvé en 2003 très peu d'informations sur sa gouvernance, on suppose lors des acteurs intervenant sur sa révision en 2007 que ce sont les mêmes : conseil Général Charente-Maritime, et Conseil Régional Poitou-Charente	Pas d'informations ou d'actions liées à la compétence GEMAPI
PCS	Fouras-Les-Bains et Yves Aucune information sur une organisation inter-communale des secours.	Pas d'informations liées à la compétence GEMAPI



Objectif 2 : Améliorer la connaissance, la conscience et la culture du risque inondation en mobilisant les acteurs

		Disposition 2-1 : Améliorer la connaissance			Disposition 2-2 : Améliorer la conscience et la culture du risque	Disposition 2-3 : Sensibilisation des maires à leurs responsabilités en matière d'information
		Améliorer la connaissance de l'aléa	Développer la connaissance et l'identification des enjeux	Diffuser la connaissance du risque et de la vulnérabilité des territoires		
PAPI	SYLICAF	Trois aléas : Martin 1999, Xynthia 2010, Xynthia + chgt climatique Modélisation par comparaison des PHE issues des REX et des modélisations locales 1D- 2D - Pas de modélisations sur les vitesses et la concomitance avec d'autres aléas (érosion côtière)	Tous les enjeux sont bien identifiés, exceptés les réseaux d'énergie et communication <u>Actions prévues</u> : Un observatoire des enjeux sur Yves et Chatellaillon -Création d'un SIG crue et inondation en lien avec observatoire des enjeux	Le PAPI en tant que tel sert à diffuser la connaissance <u>Action prévue</u> : Diffusion et de sensibilisation de la population sur le risque de submersion (mise en ligne DICRIM, réunion public...)	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) achevés et diffusés / Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) élaborés sur quatre communes / pas de Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) sur ile d'Aix et Fouras-Les-Bains <u>Actions en cours</u> : - Pose de repères de laisses de mer (17 posés reste 5) - Elaboration de PFMS pour 2015 (Châtellaillon, Yves) / sensibiliser les acteurs économiques (horizon 2016)	Implicitement réalisée par le SYLICAF dans le cadre de la mission d'assistance des communes dans la mise en œuvre des actions du PAPI Peu d'informations sur les garanties prévues par les codes d'assurance.
	Charente & Estuaire	Trois aléas : Martin 1999, Xynthia 2010, Xynthia + chgt climatique (scénario seulement connu dans le cadre de l'étude du schéma estuaire) / Enveloppe d'inondation historique + cartographie PPR des hauteurs d'eau seulement pour l'évènement moyen/ Pas de vitesse <u>Actions prévues</u> : -Qualification et quantification des aléas submersions -Etude de la concomitance entre le fluvial et le maritime	Le recensement des enjeux (les différents bâtis (remarquables, d'activités ou indifférenciés), réseaux (routes et voies ferrée) et points d'intérêts est basique. Ils sont identifiés sur la base de la BD TOPO ; les enjeux environnementaux sont cartographiés <u>Action prévue</u> : Amélioration de l'identification des enjeux (habitat, activité économique, infrastructure, agricultures, espace naturels...) et patrimoniaux impactés par la submersion	Le PAPI en tant que tel sert à diffuser la connaissance. Le site internet et la lettre de communication périodique de l'EPTB Charente sont des outils de diffusion.	DICRIM pas réalisés Pas d'information sur les PPMS et PFMS 44 repères de laisses de mer posés Exposition sur Xynthia mise en service en 2014 <u>Actions prévues</u> : Assister les collectivités sur les DICRIM / séminaire Aménagement et gestion des espace littoraux/ enquêtes sociologiques	Implicitement réalisée par l'EPTB Charente dans le cadre de la mission d'assistance des communes dans la mise en œuvre des actions du PAPI Peu d'informations sur les garanties prévues par les codes d'assurance. <u>Action prévue</u> : Appui aux collectivités pour l'information réglementaire sur les risques d'inondation
	Seudre (PAPI d'intention)	Bonne connaissance historique crues fluviales (T100 est 1982) submersion (Martin, Xynthia) ou remontée de nappes. Besoin connaissance plus fine Modélisation hydraulique de 3 scénarios de submersion et un de concomitance.	Recensement des enjeux (bâti indifférencié, industriel, remarquable, commercial, agricole, sportif) à partir de la BDTopo 2007, plan cadastral informatisé vecteur et les fichiers fiscaux MAJIC3. L'occupation du sol a été identifiée à partir de la BDTopo 2007, RPG 2009, et Corinne Land Cover 2006. Aucune information sur les réseaux <u>Action prévue</u> : recensement complet des enjeux du bassin de la Seudre	Le PAPI en tant que tel sert à diffuser la connaissance. <u>Action prévue</u> : Diffusion de la connaissance, par l'intermédiaire d'un site internet, de lettre de communication et réunions publique	Aucune information n'est donné sur les outils d'information (DICRIM, DDRM, transmission d'information aux maires, PCA, PPMS, PFMS...) Mais volonté d'améliorer la culture du risque (objectif du PAPI) <u>Actions prévues</u> : -Pose de repère de crue ou laisses de mer -Sensibilisation aux risques d'inondation et de submersion par des leviers (un concours Memo'Risks pour les mairies et écoles, Réunions publiques, site internet/ lettre de communication)	Implicitement réalisée par le SMASS dans le cadre de la mission d'assistance des communes dans la mise en œuvre des actions du PAPI Peu d'informations sur cette thématique



Disposition 2-1 : Améliorer la connaissance			Disposition 2-2 : Améliorer la conscience et la culture du risque	Disposition 2-3 : Sensibilisation des maires à leurs responsabilités en matière d'information	
Améliorer la connaissance de l'aléa	Développer la connaissance et l'identification des enjeux	Diffuser la connaissance du risque et de la vulnérabilité des territoires			
Estuaire de la Gironde	<p>Evt fréquent : projection sur les terres d'un niveau des PHMA de 3 m au Verdon (+ 15 cm entre Royan et Port-Bloc)</p> <p>Evt Moyen : MAX entre projection d'un niveau des PHMA de 3 m au Verdon + 0,70m (1 m finalement car effets locaux) et la cote Xynthia ou Martin atteinte dans les terres en amont de Saint-Palais-sur-Mer (utilisation du RIG avec des hypothèses spécifiques entre Vaux-sur-Mer et Meschers-sur-Gironde – soit cote 3,73 m au Verdon – 3,82 à Meschers-sur-Gironde et 3,88 m à Talmont) ;</p> <p>Evt Extr : MAX entre projection de la PHMA de 3 m au Verdon + 1,70 m et cote Xynthia ou Martin + 0,60 m dans les terres</p> <p><u>Action prévue</u> : Amélioration du Référentiel Inondation Gironde (extension en charente-maritime?)</p>	<p>Pas d'analyse des enjeux, hormis sur Meschers (habitats avec BD Topo, population en ZI, activité industriel ?, patrimoine ?, enjeux environnementaux...)</p> <p><u>Actions en cours</u> : - Recensement des activités agricoles - Mise en place d'une base de données sur les risques et d'un outil cartographique (en 2016-2017)</p>	<p>Le PAPI en tant que tel sert à diffuser la connaissance.</p> <p><u>Action prévue</u> : Communiquer et sensibiliser auprès de tous les acteurs concernés par les inondations (journées d'information, formation, Rex, échanges, formation en interne pour les agents et élus départementaux, documents d'information sur les risques, Diffusion de newsletter sur le PAPI)</p> <p>Mais ce n'est pas clairement dit qu'il y aura une application de cette action en charente-maritime</p>	<p>Royan et Vaux sur mer n'ont pas de DICRIM, pas de repères de crue, aucune communication sur les risques et pas d'affichage,</p> <p>Signature une lettre d'engagement : la mise à jour des PCS, l'installation de repère de crue historique, informer la population, réaliser et mettre à jour le DICRIM et faire connaître les consignes de sécurité du DICRIM.</p> <p>Les autres communes du PAPI situées sur le TRI Littoral charentais n'ont pas communiquées les données dans le cadre du PAPI.</p> <p><u>Actions prévues</u> : - Communiquer et sensibiliser auprès de tous les acteurs concernés par les inondations (journée d'information/formation/Rex/Echange, Formation en interne pour les agents et élus départementaux, documents d'information sur les risques, Diffusion de newsletter sur le PAPI) / Mise en place des études de repère de laisse de mer pour Xynthia - Aide technique aux communes pour informer et sensibiliser sur les risques par le biais des DCRIM, affiches et communication auprès de la population</p> <p>Mais ce n'est pas clairement dit qu'il y aura une application de cette action en charente-maritime</p>	<p>Implicitement réalisée par le SMIDDEST dans le cadre de la mission d'assistance des communes dans la mise en œuvre des actions du PAPI</p> <p>Peu d'information sur cette thématique</p> <p><u>Action prévue</u> : Communiquer et sensibiliser auprès de tous les acteurs concernés par les inondations (journée d'information/formation/Rex/Echange, Formation en interne pour les agents et élus départementaux, documents d'information sur les risques, Diffusion de newsletter sur le PAPI)</p> <p>Mais ce n'est pas clairement dit qu'il y aura une application de cette action en charente-maritime</p>
	Ile d'Oléron	<p>Scn 1 (T 30 ans): tempête 99 (pas de submersion), Scn2 (T 150 ans) : Xynthia (4,33 m Boyardville – carto avec Zmax), Scn3 (T 300 ans) Xynthia Sup - Xynthia+0,60m (4,50 m à Boyardville – carto Zmax)</p>	<p>Carte d'occupation des sols (Géoportail), carte sommaire des enjeux issue du PPRN de 2004</p>	<p>Le PAPI en tant que tel sert à diffuser la connaissance, tout comme le PPRN en cours de révision.</p> <p><u>Actions prévues</u> : - Transmission et communication sur les risques au travers d'expositions, - Communication via actions PAPI échéance 2016</p>	<p>DICRIM réalisés. PMS et PPMS réalisés Transmission et communication sur les risques au travers d'expositions, pose de repères de crues, (actualisation et création), communication via actions PAPI et DICRIM avec des échéances 2016</p>
PPR	<p>Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-île d'Aix</p> <p>Modélisation par PHEM (approche historique) fixé par les services de l'Etat Soustraction de ces PHEM avec la topographie (2005/2006) Les côtes sont en cohérence avec Xynthia Cartographies hauteurs d'eau Pas de vitesse modélisée</p>	<p>Cartes enjeux répertoriés : habitats, zones économiques, zones loisirs, naturelles, équipements collectifs (gaz, électricité, canalisation d'eau...), voies de communication</p>	<p>Les PPR sont des outils de diffusion de la connaissance et d'amélioration de la culture de risque en tant que tel puisqu'ils sont annexés au PLU. Ce sont aussi des outils de sensibilisation pour les maires puisque c'est lui qui le porte.</p>		
	<p>Nord du département</p> <p>Modélisation 2D Telemac : bathymétrie données SHOM, topographie : données LIDAR Calage du modèle sur Martin et Xynthia Evénements : Xynthia+20cm et Xynthia +60cm Cartographies des hauteurs d'eau et vitesses disponibles</p>	<p>Recensement complet dans ZI de Chatellailon-Plage réalisé par des enquêtes de terrain et interview des acteurs et SDIS excepté gaz et télécom mais les transformateurs électriques y sont.</p>			



Disposition 2-1 : Améliorer la connaissance			Disposition 2-2 : Améliorer la conscience et la culture du risque	Disposition 2-3 : Sensibilisation des maires à leurs responsabilités en matière d'information
Améliorer la connaissance de l'aléa	Développer la connaissance et l'identification des enjeux	Diffuser la connaissance du risque et de la vulnérabilité des territoires		
Ile d'Oléron	<p>1 seul aléa dans le PPRN de 2004 :</p> <p>PHE centennale de 4,00 et 4,20m NGF selon secteurs, voir moins dans les les marais (lois d'amortissement de l'onde) + soustraction à la topographie (levés topographiques et données IGN)</p> <p>Etude de la conséquence de rupture de digue dans le marais de Bris (Télémac 2D)</p> <p>Carte hauteurs d'eau et réglementaires de 2004</p> <p>Cartos (hauteurs d'eau et vitesse) de 2015 selon scénario Xynthia +20 ouvrages effacés, et effacements selon hypothèses de rupture (4 classes d'aléas).</p> <p>Cartographie des alés présentée au public au printemps 2016 dans le cadre de la révision du PPRN</p>	<p>3 catégories d'enjeux ont été inventoriées : zones urbaines (cf PLU), zones campings et ZAC , futures zones de projets et zones naturelles</p>		
Presqu'île d'Arvert	<p>Approche historique du risque :</p> <p>aléa érosion par analyse de photos aériennes, aléa submersion , méthodologies cartos floue, côte de référence (4mNGF et 4,6mNGF) d'un niveau d'eau projeté sur la topographie ? Seuls 2 niveaux d'aléa, faible <1m et fort >1m en hauteur d'eau</p>	<p>3 catégories d'enjeux ont été inventoriées : zones urbaines (cf PLU), zones campings et ZAC, futures zones de projets et zones naturelles</p>		
PCS Fouras-Les-Bains et Yves	<p>Cartographie des zones les plus impactées par la submersion</p>	<p>Recensement de plusieurs types d'enjeux : habitats ZI, bureaux et service de la commune, lieux publics institutionnels, établissements sanitaires, lieux d'accueil d'enfants, hébergements loisir et plein air, entreprises, exploitations agricoles, maisons isolée, personne à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion. Ce recensement est précis mais souvent ne fait pas l'objet d'une cartographie.</p>	<p>Les PCS sont des documents consultables en Mairie et parfois sur internet</p>	<p>Un rappel des consignes de sécurité avant et après la submersion est réalisé dans les PCS</p> <p>Le PCS rappelle que le maire doit organiser régulièrement des séances de sensibilisation au risque sur sa commune et doit effectuer les démarches pour obtenir les indemnités.</p>

**Objectif 3: Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés**

	Disposition 3-1 : Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte	Disposition 3-2 : Développer l'organisation des secours aux différentes échelles territoriales	Disposition 3-3 : Améliorer l'accompagnement Post-crise	Disposition 3-4 : Développer la démarche de REX et capitaliser la connaissance
PAPI	<p>Cellule locale de surveillance et d'alerte créée par le SYLICAF sur les 4 communes. 2 stations météo (Châtelailon/ île d'Aix) Vigilance Vague submersion (MétéoFrance)</p> <p><u>Action prévue</u> : Développer le partenariat entre acteurs dans le cadre de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations</p> <p>A noter : la DDTM17 cherche à améliorer la traduction des événements météorologiques au large et leur impact sur le phénomène de submersion</p>	<p>4 PCS élaborés et mis à jour Coordination intercommunale envisagée dans le PAPI Des exercices (intercommunaux) de gestion de crise sont réalisés Elaboration des PFMS sur Chatelaillon/Yves et Pas de PFMS sur Fouras-les-Bains/île d'Aix PPMS achevé sur Fouras-les-Bains Pas d'autres plans d'évacuation des établissements utiles à la gestion de crise, ou au retour à la normal présentés</p> <p><u>Actions en cours</u> : Sensibiliser les acteurs économiques volontaires à la gestion de crise (Fouras-les-Bains) Elaboration des PPMS sur les 3 communes.</p>	Aucune information n'est disponible	<p>2 REX (Martin, Xynthia) réalisés en Charente-maritime Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance Pose de repères de laisse de mer</p>
Charente & Estuaire	<p>Vigilance Vague submersion (MétéoFrance) Pas de système d'alerte local</p> <p>A noter : la DDTM17 cherche à améliorer la traduction des événements météorologiques au large et leur impact sur le phénomène de submersion</p>	<p>Les PCS ne sont pas tous réalisés Un exercice de gestion de crise grandeur nature à Rochefort Les PPMS, PFMS et autres plans d'organisation ne sont pas abordés.</p> <p><u>Actions en cours</u> : Elaborer et mettre à jour les PCS et les tester Prise en compte de la sauvegarde du patrimoine historique dans les PCS Mutualisation intercommunale des moyens et de la gestion de crise à l'échelle du Pays Rochefortais</p>		<p>2 REX (Martin, Xynthia) réalisés en Charente-maritime Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance Pose de repères de laisse de mer</p>
Seudre (PAPI d'intention)	<p>Vigilance Vague submersion (MétéoFrance) Pas de système d'alerte local</p> <p>A noter : la DDTM17 cherche à améliorer la traduction des événements météorologiques au large et leur impact sur le phénomène de submersion</p>	<p>Les PCS ne sont pas tous réalisés Les PPMS, PFMS et autres plans d'organisation ne sont pas abordés.</p> <p><u>Actions en cours</u> : Accompagner l'élaboration et la mise à jour des documents. De plus, cette action vise à assurer une concordance entre les PCS et accompagner les communes dans la réalisation de simulation de crise</p>		<p>2 REX (Martin, Xynthia) réalisés en Charente-maritime Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance Pose de repères de laisse de mer</p>
Estuaire de la Gironde	<p>Travaux engagés pour améliorer l'outil de prévision (modèle SPC) Vigilance Vague submersion (MétéoFrance) Pas de système d'alerte local</p> <p>A noter : la DDTM17 cherche à améliorer la traduction des événements météorologiques au large et leur impact sur le phénomène de submersion</p>	<p>Les PCS ne sont pas tous réalisés Les PPMS, PFMS et autres plans d'organisation ne sont pas abordés.</p> <p>Royan et Vaux sur mer ont signé une lettre d'engagement : la mise à jour des PCS</p> <p><u>Actions en cours</u> : Aider à l'élaboration et à l'harmonisation des PCS(216-2018) avec notamment la réalisation d'exercice en 2018</p>		<p>3 REX (Martin, Xynthia et événement hiver 2014) réalisés en Charente-maritime et dans l'estuaire de la Gironde (Bordeaux)</p> <p>Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance Pose de repères de laisse de mer</p> <p><u>Action prévue</u> : Réaliser un protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation (guide réflexe type REX). Un retour d'expérience post crue sera élaboré par le SMIDDEST après chaque événement et centralisera l'ensemble des informations recueillies (2016-2020)</p>



		<i>Disposition 3-1 : Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte</i>	<i>Disposition 3-2 : Développer l'organisation des secours aux différentes échelles territoriales</i>	<i>Disposition 3-3 : Améliorer l'accompagnement Post-crise</i>	<i>Disposition 3-4 : Développer la démarche de Rex et capitaliser la connaissance</i>
	Ile d'Oléron	<u>Action en cours</u> : - Élaboration d'un programme de surveillance des côtes oléronaises	Toutes les communes d'Oléron disposent d'un PCS. PMS et PPMS réalisés (sauf crèches et écoles) <u>Action en cours</u> : Harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde et création d'un Pôle Intercommunal d'Accompagnement des Communes en cas de Crises avec mise en place d'un système d'alerte commun		2 REX (Martin, Xynthia) réalisés en Charente-maritime Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance Pose de repères de laisse de mer
PPR	Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-île d'Aix	Ces dispositions ne sont pas censées concerner les PPR			2 REX (Martin, Xynthia) réalisés en Charente-maritime Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance
	Nord du département				2 REX (Martin, Xynthia) réalisés en Charente-maritime Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance
	Ile d'Oléron				2 REX (Martin, Xynthia) réalisés en Charente-maritime Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance
	Presqu'île d'Arvert				2 REX (Martin, Xynthia) réalisés en Charente-maritime Démarche généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance
PCS	Fouras-Les-Bains et Yves	Les différents scénarios de la vigilance MétéoFrance sont rappelés, le schéma d'alerte des responsables communaux établi les systèmes d'alerte et itinéraires d'évacuation (messages d'alerte et évacuation...) de la population présentés.	Toute la gestion de crise est présentée dans le PCS, la prise en compte de l'activité saisonnière est effective avec le recensement des résidences secondaires. Par contre l'aléa sur lequel se base le PCS n'est pas l'aléa extrême du TRI. La coordination intercommunale ne transparaît pas dans le document. Le document rappelle que le maire doit organiser des exercices pour mettre en œuvre l'organisation mais aucune différenciation entre la saison haute et basse n'est faite.	Le soutien psychologique est évoqué dans le rôle du responsable population mais aucune description précise de l'organisation d'une cellule psychologique est présentée Le PCS rappelle que le maire doit s'occuper des démarches pour obtenir les indemnisations mais il n'y a pas d'information pour la population sur les démarches à suivre. Les points d'accueil durant la crise sont explicités cependant les solutions de relogement après la crise ne sont pas abordée. En somme la gestion de l'après-crise ne transparaît pas clairement dans le PCS	La notion de retour d'expérience est prégnante pour chacune des cellules communales de gestion de crise mais plus en lien avec la gestion de crise elle-même et pas forcément l'évènement météorologique et ses conséquences en termes de dommages.



Objectif 4 : Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques de submersions marines, dans le but de réduire les dommages aux personnes et aux biens et donc leur vulnérabilité

	Disposition 4-1: S'assurer de la cohérence de l'aléa de référence pris en compte sur le territoire	Disposition 4-2 :Favoriser la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité ou délocalisation dans les PPR	Disposition 4-3 : Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement et de planification d'urbanisme	Disposition 4-4: Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et la réduire	Disposition 4-5: Prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement	
PAPI	SYLICAF	Actualisation de l'aléa PPR sur la commune de Chatelaillon-Plage prise en compte dans la mise en œuvre des ouvrages	Cette disposition ne concerne pas les PAPI	Dans l'attente de l'approbation des PPRN, les documents d'urbanisme (PLU, POS) intègrent le risque de submersion de façon distincte : PAC, règles de construction, prise en compte du PPR approuvé par anticipation. Les objectifs généraux de la prévention des risques sont rappelés dans les SCOT. <u>Action prévue</u> : Approbation des PPRN / Révision des PLU/POS	Le diagnostic territorial du PAPI, permet d'avoir une idée globale de la vulnérabilité du territoire. Protection d'enjeux spécifiques dans le PAPI : canalisations d'eau, déchetteries, step, voies maritimes, ferrées et routières, enjeux touristiques, habitats, zones conchylicoles et agricoles. Etude de la vulnérabilité des zones de solidarité <u>Actions prévues</u> : - Observatoire des enjeux et de la vulnérabilité (Chatelaillon, Yves) -Diagnostic de la vulnérabilité des personnes et des biens sur les 4 communes (voies d'accès, bâtiment public, habitats, personnes...) -Réduction de la vulnérabilité suite à ces diagnostics	Châtelailon-Plage/ Yves : -Cohérence entre certains projets d'aménagement et les prescriptions du PPRN -Guide de la DDTM intitulée « Tempête Xynthia : Guide spécifique aux zones jaunes de Xynthia » Fouras-Les-Bains/ île d'Aix : -Rappel « la prise en compte du risque de submersion marine impliquera la réalisation d'études préalables pour des constructions et aménagements futurs » -Réflexion sur le projet de reconversion des zones de solidarité
	Charente & Estuaire	La mise à jour des documents d'urbanisme en conformité avec les PPR est prévue	Pas d'information sur les PLU Les objectifs généraux de la prévention des risques sont rappelés dans le SCOT du pays Rochefortais Elaboration d'un chapitre individualisé valant « Schéma de Mise en Valeur de la Mer » dans le SCOT <u>Actions en cours</u> : Implication de l'EPTB dans l'élaboration des PLU et SCOT Élaboration et la mise en œuvre du PPRL dans l'estuaire de la Charente	Le diagnostic territorial du PAPI, permet d'avoir une idée globale de la vulnérabilité du territoire. Protection d'enjeux spécifiques dans le PAPI : quai de la libération et la Corderie Royale à Rochefort, renforcement des digues à Port des Barques et Echillais au Martou. Pas de diagnostics de vulnérabilité des différents réseaux. <u>Actions prévues</u> : -Diagnostic complet du territoire estuarien vis-à-vis de la problématique submersion marine -Diagnostic de vulnérabilité économique du territoire -Etude de la vulnérabilité des enjeux patrimoniaux -Diagnostic des habitats, bâtiments publics et économiques (Rochefort) -Évaluer le potentiel d'endommagement ainsi que le niveau de défaillance des activités et services sensibles utiles à la gestion de crise et au retour à la normale (notion de résilience).	Des zones de solidarité avec des prescriptions ont été définies à Port-des-Barques. <u>Action prévue</u> : un séminaire « Aménagement et gestion des espaces littoraux » pour les maires et agents territoriaux.	
	Seudre (PAPI d'intention)	l'étude des aléas du PAPI Seudre a été réalisée de façon conjointe avec le PPRL. Les aléas de référence définis sont donc les mêmes. L'actualisation des aléas de submersion et inondation prévue dans une fiche sera prise en compte dans les documents d'urbanisme	Informations vagues sur les PLU et SCOT La prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, se fait au travers d'un PAC (fixe les côtes de référence à prendre en compte dans les constructions) <u>Actions prévues</u> : - Accompagner les intercommunalités pour continuer et renforcer la prise en compte des risques inondation dans les documents d'urbanisme locaux - Élaboration des PPRL par l'Etat sur les zones exposées au risque submersion marine. Les PPRL devaient être prescrits en 2014.	Le diagnostic territorial du PAPI, permet d'avoir une idée globale de la vulnérabilité du territoire. Stratégie de réduction de vulnérabilité : Habitats denses → protection par digue, habitats diffus → protections rapprochées, Habitats situés derrière des marais → zone tampon. Vulnérabilité des réseaux, des monuments historiques, des services utiles à la gestion de crise ou au retour à la normale pas étudiée <u>Actions prévues</u> - Affiner cette stratégie notamment en optimisant le rôle tampon des marais et leur ressuyage, mais aussi en définissant les systèmes de protection appropriés aux différentes situations d'exposition - Diagnostic de vulnérabilité des activités conchylicoles vis-à-vis de la submersion marine - Mise en place stratégie de gestion des inondations fluviales	Pas explicitement citée dans le PAPI PAC qui fixe des contraintes de construction	



		Disposition 4-1: S'assurer de la cohérence de l'aléa de référence pris en compte sur le territoire	Disposition 4-2: Favoriser la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité ou délocalisation dans les PPR	Disposition 4-3: Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement et de planification d'urbanisme	Disposition 4-4: Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et la réduire	Disposition 4-5: Prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement
	Estuaire de la Gironde	Besoin d'une meilleure prise en compte des événements récents et des effets du changement climatique dans la révision des PPR en Charente-Maritime	Cette disposition ne concerne pas les PAPI mais volonté de traiter cette thématique <u>Action prévue</u> : Financer et inciter les actions de réduction de vulnérabilité des habitations dans le cadre des nouveaux PPRL: → préparation de l'opération et de la communication → campagne de diagnostics et définition des travaux à réaliser → plan de financement des travaux	Scot de CA Royan Atlantique en révision Pour les PLU, la révision des PPRI prévue permettra de rendre compatibles les outils de planification avec des préconisations issues du RIG, dans un objectif de réduction de la vulnérabilité	Le diagnostic territorial du PAPI, permet d'avoir une idée partielle et peu précise de la vulnérabilité du territoire charentais. Stratégie de protection : -Confortement des digues de la rive droite de l'estuaire de la Gironde (Mescher-sur-Gironde. - protection rapprochée sur les enjeux à Mescher-sur-Gironde par création d'un système de digue de retrait (rejetée lors de la labellisation PAPI) Un diagnostic de la vulnérabilité des sites industriels et de leur accessibilité a été réalisé mais reste à savoir si cela a été fait en charente-maritime. Vulnérabilité des réseaux, des monuments historiques, des services utiles à la gestion de crise ou au retour à la normale pas étudiée <u>Action prévues</u> : -Analyser la vulnérabilité et proposer des adaptations des bâtiments et infrastructures des collectivités (ERP, gestion de crise : mairies, école, gymnase.. et réseaux d'énergie, eau potable et voirie) face aux inondations - Améliorer l'accessibilité aux sites sensibles. Ceci consiste en association avec le SDIS et autres acteurs à matérialiser les voies d'accès submergées par la mise en place de signalétique adaptée, cartographier des itinéraires à emprunter lors d'un événement afin d'aider les services de secours et améliorer l'accessibilité des secours -Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes dans le cadre d'un Programme d'intérêt Général inondation Mais doute sur l'application en Charente Maritime. - Caractériser la vulnérabilité de l'agriculture au risque inondation et de faire des propositions d'améliorations	Pas explicitement citée dans le PAPI
	Ile d'Oléron	3 événements retenus identiques aux autres communes 1999, Xynthia et Xynthia Sup	Cette disposition ne concerne pas les PAPI	<u>Action prévue</u> : Analyse de l'impact du PAPI sur l'urbanisme (2017-2018) et PPRN en cours de révision	<u>Actions terminée</u> : Programme de recherche <u>Actions en cours</u> : Information, études préalables pour réduire la vulnérabilité des personnes et biens sur certains secteurs, échéances entre 2016/2017	SCOT Marenes en cours de révision et lauréat d'un appel à projet national sur l'intégration / prise en compte des risques littoraux dans les SCOT <u>Action prévue</u> : Analyse de l'impact du PAPI sur l'urbanisme (2017-2018)
PPR	Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-île d'Aix	Cf objectif précédent, où est justement la cohérence du territoire sur le choix de l'aléa !?	Cf Règlement	Les documents d'urbanisme seront mis à jour et rendus compatibles avec le PPRL (révision du PPRL une fois les actions PAPI terminées)	Aucune information disponible dans les PPR	Le PPR est un outil de réglementation de l'urbanisme existant et futur



	Disposition 4-1: S'assurer de la cohérence de l'aléa de référence pris en compte sur le territoire	Disposition 4-2 :Favoriser la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité ou délocalisation dans les PPR	Disposition 4-3 : Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement et de planification d'urbanisme	Disposition 4-4: Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et la réduire	Disposition 4-5: Prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement
	Nord du département	Même événement modélisé pour le TRI et ce PPR. Incohérence avec le PAPI	Le règlement n'est pas encore élaboré, aucune prescription n'est faite.	Règlement PPR pas finalisé La prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, se fait au travers d'un PAC (fixe des contraintes d'aménagement pour les types d'enjeux soumis à différentes intensités d'aléas côtiers. Les côtes de référence à prendre en compte dans les constructions y sont fixées, elles correspondent à Xynthia +20 ou +60 cm)	
	Ile d'Oléron	Même question que dans la thématique précédente : cartographies existantes réglementaires du PPR 2004 et cartes récentes prenant en compte une modélisation plus fine et réaliste de 2015 ?? De plus, Xynthia est il le seul aléa à prendre en compte ?	Prise en compte enjeux pour diminuer la vulnérabilité selon 4 cas : mise en sécurisation immédiate, mise en sécurisation avec aménagements, mise en sécurisation après études préalables, et nécessité d'une sécurisation Règlement en cours de rédaction	<i>Pas de connaissance d'une révision du PPR de 2004</i> <i>Exception faite aux cartes complémentaires Xynthia de 2015</i>	
	Presqu'île d'Arvert	Cohérence aléa retenu ? cf objectif précédent	Cf Règlement	Cf Règlement aucune révision du PPR de 2003 à ce jour , révision en 2007 par rapport à l'aléa « feux de forêt »	<i>Aucune information disponible dans les PPR</i>
PCS	Fouras-Les-Bains et Yves	Cet objectif n'est pas censé concerner les PCS			



Objectif 5: Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues et des submersions marines pour ralentir les écoulements

		Disposition 5-1 : Recenser et favoriser la reconquête des zones naturelles d'expansion de crues et/ou la restauration des espaces de mobilité (marais...)	Disposition 5-2 : Mobiliser le levier de l'acquisition foncière comme outil de préservation	Disposition 5-3 : Gérer les déchets flottants et valoriser les bois flottants au travers de programme de gestion des déchets
PAPI	SYLICAF	Fonctionnement hydraulique des zones de marais et leur rôle tampon bien connu. <u>Action prévue</u> : Dans un premier temps, analyse du fonctionnement hydraulique des marais, modélisation de leur rôle potentiel en situation de submersion marine (stockage de volumes de surverse) puis définition des aménagements à réaliser pour optimiser la gestion de ces espaces (en particulier sur les exutoires afin de garantir une évacuation optimale)	Cette disposition n'est pas traitée dans les documents analysés à l'exception des zones de solidarité mais ces acquisitions ont été réalisées en réaction à une tempête dramatique et non en amont de l'évènement.	Cette disposition n'est traitée pas dans les documents analysés
	Charente & Estuaire	Fonctionnement hydraulique des zones de marais connu. Le rôle tampon reste à étudier. <u>Action prévue</u> : Etude du rôle tampon des marais vis-à-vis de la submersion marine / Définition des zones d'expansion de crues vis-à-vis de l'inondation de la Charente.		
	Seudre (PAPI d'intention)	Bref historique du marais salé mais rien sur son fonctionnement hydraulique et rôle tampon mais volonté de l'étudier Volonté de mettre en valeur ces zones tampon En parallèle du PAPI, des syndicats se créent pour prendre en charge l'entretien du marais. <u>Action prévue</u> : Action 5.1 permet : → d'étudier le fonctionnement hydraulique des marais estuariens et leur rôle d'écrêtement de l'onde de submersion, → de mettre en évidence des zones d'expansion de crue pertinente, → souligner le rôle en matière d'écrêtement de crue des ouvrages de la Seudre <u>Objectif</u> : identifier les solutions pour optimiser le rôle tampon des marais salés et leur ressuyage ou définir les secteurs à préserver comme zone d'expansion de crue à partir du diagnostic, en vue de protéger les secteurs urbanisés		
	Estuaire de la Gironde	Aucune description du fonctionnement hydraulique des marais en Charente-maritime mais volonté de l'étudier <u>Action prévue</u> : l'étude de la gestion hydraulique des marais de Meschers sur Gironde à Saint Bonnet sur Gironde. Cela consiste à : → Recenser et caractériser l'ensemble du réseau hydraulique et des ouvrages associés → Caractériser la gestion des niveaux d'eau dans les marais → Identification des sections et ouvrages limitants → Proposer des aménagements et des gestions pour optimiser les durées de réessuyage, en relation avec les enjeux impactés par une submersion.		
	Ile d'Oléron	<u>Action en cours</u> : Analyse du rôle des marais régulés		
PPR	Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-île d'Aix	L'approche aléa (PHEM) a été atténuée en prenant en compte des obstacles à l'écoulement (routes, remblais, champs d'expansion) : production de cartographies en conséquence. Le règlement peut aussi permettre de favoriser la préservation des zones d'expansion		
	Nord du département	Aucune information pour cette disposition puisque le PPR est en cours d'élaboration		
	Ile d'Oléron	Évocation du rôle des marais régulés dans la détermination des aléas , à intégrer dans la thématique « écoulement et zones inondables » Prise en compte des enjeux futurs : sécurisation de certains secteurs en zone naturelle : → 4 types de cas selon priorisation de travaux, sécurisation, zonage exemple des cas des secteurs Bardières, Giraudières		
	Presqu'île d'Arvert	Le règlement peut permettre de favoriser la préservation des zones naturelles		
PCS	Fouras-Les-Bains et Yves	Cet objectif n'est pas censé concerner les PCS		



Objectif 6 : Améliorer la gestion des ouvrages

	Disposition 6-1 : Recenser les protections naturelles et anthropiques et informer les propriétaires et gestionnaires de leurs responsabilités	Disposition 6-2 : Prendre en compte le risque de rupture de digue dans la gestion de crise (PCS) et recenser les enjeux vulnérables situés derrière les digues	Disposition 6-3 : S'assurer de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées (ex : délocalisation ou réduction de la vulnérabilité) et de la réelle pertinence de l'ouvrage
PAPI	<p>Le recensement des ouvrages de protection et des cordons dunaires est complet, les gestionnaires sont connus. Renforcement de la plage Nord de Chatelaillon-Plage Certains cordons dunaires font l'objet de préservation selon des méthodes souples.</p> <p><u>Actions prévues :</u> - Mise en place de modalité de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection Aix : - Confortement du cordon dunaire à Tridoux sur la côte Ouest et réalisation d'un mur anti-submersion à Bois-Joly sur la côte Est Fouras : - Confortement de l'ouvrage de protection à l'arrière de la Plage Nord et la pointe de la Fumée Chatelaillon-Plage / Yves : 11 actions de mise en place ou confortement de digue (ou renforcement de plage et cordon dunaire)</p>	<p>Enjeux pas spécifiquement étudiés mais vulnérabilité des digues et limites des zones protégées connues et enjeux recensés dans les Analyses Coûts Bénéfices (ACB) Rapport sur les conséquences de la rupture des digues sur l'inondabilité de l'île d'Aix (2014)</p> <p>Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté</p>	<p>Dans le cadre d'un PAPI, l'étude de scénarios alternatifs est préconisée. La pertinence économique des ouvrages est mise en évidence par l'ACB Plusieurs solutions exposées : ouvrage, batardeaux, déconstruction (zone de solidarité)</p>
Charente & Estuaire	<p>Le recensement des ouvrages de protection est assez complet (Base de données DDTM17/mer et Unima/Fleuve) Manque certains gestionnaires</p> <p><u>Actions en cours :</u> -Renforcement de digue au Martou -Renforcement du dispositif de protection contre les submersions marines à Port-des-Barques -Schéma global de protection contre la submersion dans l'estuaire (inventaire topographique et diagnostic de l'état des ouvrages de protection, analyse juridique du statut des ouvrages et identification des gestionnaires d'ouvrages)</p> <p>Mise en place de modes de gestion adaptés des ouvrages de protection à travers des analyses techniques, juridiques et financières</p>	<p>Enjeux pas spécifiquement étudiés mais l'UNIMA aurait étudié les enjeux présents derrière les digues de l'estuaire de la Charente dont les résultats sont disponibles puisque des ACB ont été réalisées. Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté</p>	<p>Dans le cadre d'un PAPI, l'étude de scénarios alternatifs est préconisée. La pertinence économique des ouvrages est mise en évidence par l'ACB Plusieurs solutions exposées : ouvrage, batardeaux, déconstruction.</p>
Seudre (PAPI d'intention)	<p>recensement des ouvrages maritimes et fluviaux assez complet (côte, linéaire, gestionnaire, endommagements durant les tempêtes Martin ou Xynthia, photographies, cartographie aérienne...) Mais tous les propriétaires ne sont pas connus.</p> <p><u>Action prévue :</u> Dans le diagnostic globale du territoire vis-à-vis de la submersion, recensement, analyse de l'état et du fonctionnement des ouvrages de protection existants (taillées, ouvrages de régulation du plan d'eau) et statut juridique des ouvrages clarifié ; les gestionnaires seront déterminés.</p>	<p>Enjeux pas spécifiquement étudiés mais action envisagée. Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté.</p> <p><u>Action prévue :</u> Dans le diagnostic global du territoire vis-à-vis de la submersion, évaluation de l'impact de la rupture d'un ouvrage (ex : les taillées)</p>	<p>Dans le cadre d'un PAPI, l'étude de scénarios alternatifs est préconisée</p> <p><u>Action prévue :</u> Définir une stratégie pour le secteur marin basé notamment sur un programme de remise en état des ouvrages hydrauliques et une définition des systèmes de protection appropriés aux différentes situations. De plus, une analyse des impacts des projets sera réalisée complétée par une AMC (Analyse Multi-Critères)</p>
Estuaire de la Gironde	<p>Pas d'identification des systèmes de protection ou de défense à la mer sur le périmètre du TRI 17 (de Saint-Georges de Didonne à les Mathes) Description brève des digues présentes sur le secteur de Meschers-sur-Gironde (pas de photos, pas d'information sur le gestionnaire)</p> <p><u>Action prévue :</u> Programme de travaux sur la digue de Meschers-sur-Gironde (non labellisé)</p> <p><u>Orientation :</u> Mieux intégrer les effets des ouvrages et de leur gestion au nord de la centrale du Blayais (marais du Blayais) sur une stratégie de sur-inondation à l'échelle de l'estuaire</p>	<p>Les enjeux situés derrière les digues sont connus à Meschers-sur-Gironde Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté</p>	<p>Pas bien pris en compte puisque certaines actions ont été retoquées en Commission Mixte Inondation (CMI)</p>



		Disposition 6-1 : Recenser les protections naturelles et anthropiques et informer les propriétaires et gestionnaires de leurs responsabilités	Disposition 6-2 : Prendre en compte le risque de rupture de digue dans la gestion de crise (PCS) et recenser les enjeux vulnérables situés derrière les digues	Disposition 6-3 : S'assurer de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées (ex : délocalisation ou réduction de la vulnérabilité) et de la réelle pertinence de l'ouvrage
	Ile d'Oléron	<p>Observations et diagnostics complets (digue et cordon dunaire) sur Secteur Domino-Seulières, façade Ouest île</p> <p>Diagnostic préalable ouvrage de protection CG17 post-Xynthia :</p> <ul style="list-style-type: none"> -secteurs très vulnérables comme Boyardville/Perrotine, Port Saint Trojan les Bains avec nécessité de travaux, -secteurs de priorité secondaire avec des objectifs d'aménagement, -secteurs de priorité moindre avec des possibles projets d'Etude De Dangers (EDD) pour confirmer l'état des ouvrages. <p>Dans le chapitre de la stratégie, on apprend que les travaux d'urgence et prioritaires ont été réalisés</p> <p>Portage actuel par la CDC (MO CD17) pour l'entretien des ouvrages de défense contre la mer</p> <p><u>Actions prévues</u> : -Remise en état des digues et mise en protection des secteurs vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> -Demande d'étude de système de protection pour réduire la vulnérabilité des habitations secteur Le Chateau. -Etude de vulnérabilité des cordons dunaires sur la côte Ouest. <p>Point d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Démarrage des travaux St Trojan et Boyardville en 2017 -Suivie des travaux de renforcement et de rénovation des ouvrages programmés 	<p>Enjeux pas spécifiquement étudiés mais connus puisque des ACB ont été réalisées.</p> <p>Aucun lien n'est présenté entre la gestion de crise et les ruptures de digues qui ne sont actuellement pas prises en compte dans les PCS</p>	<p>Dans le cadre d'un PAPI, l'étude de scénarios alternatifs est préconisée.</p> <p>La pertinence économique des ouvrages est mise en évidence par l'ACB</p>
PPR	Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-île d'Aix	Aucune information	<p>Enjeux mentionnés et cartographiés mais aucune mention des ouvrages, et possible défaillance, pas de prise en compte dans les aléas et cartographies, on ne peut pas établir de corrélation sur l'impact direct dans l'hypothèse de défaillances d'ouvrages de protection</p> <p>Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté</p>	<p>Cette disposition n'est pas censée concerner les PPR</p>
	Nord du département	<p>Recensement complet des système de protection (linéaire, topographie, état visuel ...) grâce à des visites terrain</p> <p>Pris en compte dans le modèle 2D</p>	<p>Les ruptures ont été modélisées, les enjeux derrière les digues sont connus.</p> <p>Le PAC qui fait suite aux études d'aléas rappelle qu'une bande de précaution sera effective derrière les digues pour prendre en compte le risque de rupture.</p> <p>Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté</p>	
	Ile d'Oléron	Le linéaire de digue est cartographié	<p>Trois catégories d'enjeux ont été inventoriés : zones urbanisées (cf PLU), zones campings et ZAC, zones de projets futurs ... et zones naturelles mais pas de lien avec la rupture de digue</p> <p>Cartes de 2015 sur les aléas, hauteurs, vitesses avec effacement ET brèches selon hypothèses</p> <p>Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté</p>	
	Presqu'île d'Arvert	<p>Le linéaire de digue est cartographié</p> <p>Recensement des secteurs pérennes: La Tremblade et Palmyre.</p>	<p>3 catégories d'enjeux ont été inventoriés : zones urbaines (cf PLU), zones campings et ZAC , zones projets futurs et zones naturelles mais pas de lien avec la rupture de digue</p> <p>Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté</p>	
EDD	Fouras	<p>Les ouvrages étudiés (mur de soutènement à l'Est du port Nord et Port Nord de Fouras) ont fait l'objet d'un état des lieux. le CG 17 sera le maître d'ouvrage pendant la durée des travaux et le gestionnaire et le responsable de l'ouvrage sera la commune de Fouras. Le classement des ouvrages actuels est B (H≥1m et P≥1000 habitants).</p> <p>Les ouvrages de protection projetés (talus en enrochements à 5,50 m NGF, levée de terre à 4,75 m NGF et mur antisubmersion à 7,90 m NGF) sont décrits. Ils sont dimensionnés pour limiter les risques de submersion.</p>	<p>L'étude fait un rappel des dispositions concernant le contrôle des ouvrages et des dispositifs d'alerte (météo-France VVF,) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Les enjeux ont été répertoriés à l'arrière des ouvrages étudiés.</p>	<p>Scénarios de défaillance: l'évènement de référence utilisé dans l'analyse des risques sera la tempête Xynthia + 20 cm. Les différents scénarios de défaillances sont modélisés (Infowork développé par HR Wallingford).</p> <p>L'étude conclue sur la nécessité de réaliser les ouvrages de protection projetés.</p>



	Disposition 6-1 : Recenser les protections naturelles et anthropiques et informer les propriétaires et gestionnaires de leurs responsabilités	Disposition 6-2 : Prendre en compte le risque de rupture de digue dans la gestion de crise (PCS) et recenser les enjeux vulnérables situés derrière les digues	Disposition 6-3 : S'assurer de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées (ex : délocalisation ou réduction de la vulnérabilité) et de la réelle pertinence de l'ouvrage
Port des Barques	<p>L'étude présente les ouvrages existants (la digue de Port des Barques) et les ouvrages projetés. L'ouvrage existant, avant Xynthia, était constitué de remblais en terre protégé par endroits par des enrochements calcaires. L'ouvrage présentait localement des dégradations importantes.</p> <p>Les ouvrages projetés sont constitués de:</p> <ul style="list-style-type: none"> -la digue de Charente et la digue des Fontaines, se sont les protections au droit de la zone d'étude. elle seront constituées d'une protection en enrochements avec un couronnement arasé à +5,25 m NGF, -Conservation de la cale de mise à l'eau dans l'estuaire de la Charente, ce qui implique une ceinture, amovible, anti submersion à +5,15 m NGF. <p>Le maître d'ouvrage est le CG 17. Les ouvrages seront de classe C (ouvrages non classés en A ou B et pour lesquels $H \geq 1m$ et $10 \leq P < 1000$ habitants)</p>	<p>L'étude fait un rappel des dispositions concernant le contrôle des ouvrages et des dispositifs d'alerte (météo-France VVF,) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Les enjeux ont été répertoriés à l'arrière des ouvrages étudiés.</p>	<p>Scénarios de défaillance: l'évènement de référence utilisé dans l'analyse des risques sera la tempête Xynthia + 20 cm. Les différents scénarios de défaillances sont modélisés (Infowork développé par HR Wallingford).</p> <p>L'étude conclue sur la nécessité de réaliser les ouvrages de protection projetés.</p>
Saint Trojan Les bains	<p>L'étude présente les différents intervenants et le classement des ouvrages actuels. Il apparait que les ouvrages n'ont pas de propriétaire mais que le CG 17 en sera le maître d'ouvrage pendant la durée des travaux et que le gestionnaire et le responsable des ouvrages sera la communauté de communes de l'île d'Oléron. Le classement des ouvrages actuels est B ($H \geq 1m$ et $P \geq 1000$ habitants).</p> <p>Les ouvrages existants:</p> <ul style="list-style-type: none"> -la digue de la Taillée, elle a été dégradée lors de Xynthia et présente une arase variant de +4,50 m NGF à +3,80 m NGF -Le quai Anthony Dubois (quai sud du port), il présente une configuration en pente douce avec une arase variant entre +4,45 m NGF à +3,30 m NGF. <p>Les ouvrages de protection projetés consistent à:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un renforcement de la digue de la Taillée (enrochements, terre végétale, géotextile...) jusqu'à une arase de +4,70 m N GF -Un renforcement du quai Anthony Dubois (perré, couronnement, mur anti-submersion,...) jusqu'à une cote de +4,70 m NGF -La création d'une levée de terre en deuxième rideau, non soumis à l'agitation et présentant une arase à +2,5 m NGF 	<p>L'étude fait un rappel des dispositions concernant le contrôle des ouvrages et des dispositifs d'alerte (météo-France VVF,) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Les enjeux ont été répertoriés à l'arrière des ouvrages étudiés. dans le cadre des PCS et EdD</p>	<p>Scénarios de défaillance: l'évènement de référence utilisé dans l'analyse des risques sera la tempête Xynthia + 20 cm. Les différents scénarios de défaillances sont modélisés (Infowork développé par HR Wallingford).</p> <p>L'étude conclu sur la nécessité de réaliser les ouvrages de protection projetés (diminution de la zone submergée).</p>
Les boucholeurs	<p>L'étude présente les maîtres d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - le SILYCAF sera le maître d'ouvrage des ouvrages sur la partie Boucholeurs, - le CG 17 sera le maître d'ouvrage des ouvrages sur la partie des marais d'Yves <p>Après une convention avec la CG 17, le SILYCAF sera le gestionnaire de l'ensemble des ouvrages</p> <p>Les ouvrages seront de classe B (ouvrages non classés en A et pour lesquels $H \geq 1m$ et $P \geq 1000$ habitants)</p> <p>Les ouvrages existants et les ouvrages projetés sont présentés de façon précise (principes du dispositif de défense).</p> <p>La protection au niveau des Boucholeurs sera composée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une série de 3 brises lames (dont 1 existe déjà), - une protection frontale le long du littoral sur environ 1600 m, - un aménagement du canal du port Puny. <p>La protection du marais d'Yves sera composée par la Digue du SACOM et d'une digue de retrait.</p>	<p>L'étude fait un rappel des dispositions concernant le contrôle des ouvrages et des dispositifs d'alerte (météo-France VVF,) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Les enjeux ont été répertoriés à l'arrière des ouvrages étudiés.</p>	<p>Scénarios de défaillance: l'évènement de référence utilisé dans l'analyse des risques sera la tempête Xynthia + 20 cm. Les différents scénarios de défaillances sont modélisés (Infowork développé par HR Wallingford).</p> <p>L'étude conclu sur la nécessité de réaliser les ouvrages de protection projetés.</p>



		Disposition 6-1 : Recenser les protections naturelles et anthropiques et informer les propriétaires et gestionnaires de leurs responsabilités	Disposition 6-2 : Prendre en compte le risque de rupture de digue dans la gestion de crise (PCS) et recenser les enjeux vulnérables situés derrière les digues	Disposition 6-3 : S'assurer de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées (ex : délocalisation ou réduction de la vulnérabilité) et de la réelle pertinence de l'ouvrage
	Chatelaillon	<p>Le SILYCAF sera le gestionnaire des ouvrages. Les ouvrages seront de classe B (ouvrages non classés en A et pour lesquels $H \geq 1m$ et $P \geq 1000$ habitants)</p> <p>Les ouvrages existants et projetés sont présentés de façon précise (principes du dispositif de défense) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les épis situés le long du système global de protection. Au nombre de cinq ils correspondent aux exutoires d'eau pluviale de la ville de Chatelaillon protégés par une carapace béton. -La digue de Chatelaillon sud est composée de 5 sections présentant des configurations différentes. -La digue nord de Chatelaillon est constituée d'un perré en béton armé, avec une assise en palplanche, protégé par des enrochements; La cote minimale de l'ouvrage est de +5,99 m NGF avec 9 ouvertures équipées de batardeaux amovibles, -Le brise lame, il est d'une longueur de 200 m avec une cote d'arase à +3,25 m NGF, -Le rechargement de la plage -La digue d'Orbigny, c'est un ouvrage maçonné avec une cote de protection maximale comprise entre + 5,34 et +5,75 m NGF, -La digue Saint Jean des Sables est constituée de 3 sections. 	<p>L'étude fait un rappel des dispositions concernant le contrôle des ouvrages et des dispositifs d'alerte (météo-France VVF,) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Les enjeux ont été répertoriés à l'arrière des ouvrages étudiés.</p>	<p>Les 3 scénarios de défaillance (surcote à +3,6 mNGF, à +4,2 m NGF et +4,8 m NGF) ont été modélisés sous Télémac 2D.</p>
	Boyardville / La Perrotine	<p>L'étude présente les différents intervenants et le classement des ouvrages actuels. Il apparait que les ouvrages n'ont pas de propriétaire depuis 2008 mais que le CG 17 en sera le maître d'ouvrage pendant la durée des travaux et que le gestionnaire et le responsable des ouvrages sera la communauté de communes de l'Île d'Oléron. Le classement des ouvrages actuels est B ($H \geq 1m$ et $P \geq 1000$ habitants).</p> <p>L'étude présente les ouvrages existants (les berges du chenal de la Perrotine) et les ouvrages projetés.</p> <p>L'état des lieux montre une dégradation avancée et générale des ouvrages maçonnés sur le chenal de la Perrotine, aggravée par la tempête Xynthia (3 brèches et des fortes submersions).</p> <p>Les ouvrages projetés sont constitués de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - réhausse et élargissement de l'épi situé à l'embouchure du chenal de la Perrotine -mur anti submersion le long du chenal -levée de terre en amont du pont de la Perrotine (arase de 3 m de large pour une cote de +4 m NGF) -levée de terre des Tannes de la Perrotine (arase de 3 m de large pour une cote de +4 m NGF) -réhausse routière de la rue des Aigrettes (côté Perrotine), de la RD 126 et de l'impasse du Geai (côté Boyardville) 	<p>L'étude fait un rappel des dispositions concernant le contrôle des ouvrages et des dispositifs d'alerte (météo-France VVF,) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Les enjeux ont été répertoriés à l'arrière des ouvrages étudiés.</p>	<p>Scénarios de défaillance: l'évènement de référence utilisé dans l'analyse des risques sera la tempête Xynthia + 20 cm. Les différents scénarios de défaillances sont modélisés (Infowork développé par HR Wallingford).</p> <p>L'étude conclut sur la nécessité de réaliser les ouvrages de protection projetés.</p>
bases de données	La base de données "ouvrages" national (Cerema EMF)	Base de données sur les ouvrages littoraux sur le territoire métropolitain. Elle a été construite en intégrant les bases de données locales et complétée par le travail de digitalisation réalisé dans le cadre des TER (Territoires à Risque d'Erosion). Dans le département de la Charente-Maritime elle est composée de 719 ouvrages artificiels. Sa table attributaire renseigne sur le nom de l'ouvrage, sa localisation, la géomorphologie de la côte, le type d'ouvrage, sa longueur, sa domianialité...	Ces dispositions ne sont pas censées concerner les bases de données	
	La base de données "ouvrages" 17 (DDTM 17)	Base de données de défense de la côte en Charente-Maritime. Elle est réalisée par la DDTM 17. Elle est composée de 1629 objets. Elle recense les ouvrages de protection artificiels et naturels (dunes, falaises, ...) Rq: la communauté de communes Ile d'oléron dispose d'une base de données ouvrages locale.		
PCS	Fouras-Les-Bains et Yves	Cette disposition n'est pas censée concerner les PCS	Aucun lien entre les ruptures de digues et la gestion de crise présenté	Cette disposition n'est pas censée concerner les PCS



4.3 - Cas particulier des PLU et SCOT

Les PLU et SCOT ne concernent principalement que la disposition 3-3 : « Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement et planification d'urbanisme ». Ils font donc l'objet d'une analyse particulière, dont les tableaux suivants sont l'illustration.

Analyse documentaire à l'échelle communale		Prise en compte d'un événement-référence		Niveau d'information et/ou prise en compte du risque de submersions dans les éléments constitutifs du document d'urbanisme				Renvoi vers le PPRN applicable/prescrit ou fourni en annexes	
Document	Date d'approbation	oui/non	événement retenu	Rapport de présentation	PADD	Opérations d'aménagement	Zonage et règlement	oui/non	PPRN concerné
PLU de Saint-Pierre-d'Oléron	01/12/11	oui	1999 et 2010	importante	aucune	aucune	importante	oui	PPRN Île d'Oléron
PLU de Saint-Denis-d'Oléron	16/09/05	non	-	partielle	aucune	aucune	partielle	oui	PPRN Île d'Oléron
PLU de Saint-Georges-d'Oléron	30/04/09	non	-	ponctuelle	aucune	aucune	importante	oui	PPRN Île d'Oléron
PLU de Dolus-d'Oléron	04/11/03	Non (évocation)	1999	ponctuelle	ponctuelle	-	ponctuelle	oui	PPRN Île d'Oléron
PLU de Marennes	07/03/13	oui	1999	importante	aucune	aucune	importante	oui	Circulaire d'application PPRL
PLU de Saint-Georges-de-Didonne	15/12/06	non	-	aucune	aucune	aucune	aucune	non	-
PLU de Bourcefranc-le-Chapus	25/06/09	oui	1999	importante	partielle	aucune	importante	oui	PPR non réalisé
PLU de Le-Grand-Village-Plage	28/09/09	non	-	partielle	aucune	aucune	importante	oui	PPRN Île d'Oléron
PLU de Saint-Trojan-les-Bains	13/03/12	oui	1999 + 2010	importante	aucune	-	partielle	oui	PPRN Île d'Oléron
PLU de Royan	23/06/08	non	-	ponctuelle	aucune	aucune	aucune	oui	PPR en cours d'élaboration
PLU de l'Eguille	31/01/12	oui	1999	ponctuelle	aucune	aucune	partielle	non	-
PLU de Saujon	03/10/02	oui	1999	importante	partielle	-	partielle	non	-
PLU de Châtelailon	28/03/13	oui	2010	importante	importante	ponctuelle	importante	oui	Circulaire d'application PPRL "Estuaire Charente"



Analyse documentaire à l'échelle communale		Prise en compte d'un événement-référence		Niveau d'information et/ou prise en compte du risque de submersions dans les éléments constitutifs du document d'urbanisme				Renvoi vers le PPRN applicable/prescrit ou fourni en annexes	
Document	Date d'approbation	oui/non	événement retenu	Rapport de présentation	PADD	Opérations d'aménagement	Zonage et règlement	oui/non	PPRN concerné
PLU de Tonnay-Charente	23/11/11	Oui (futur)	2010	partielle	ponctuelle	aucune	partielle	oui	Circulaire d'application PPRL "Estuaire Charente"
PLU de Yves	13/07/06	oui	1999	partielle	aucune	ponctuelle	partielle	oui	PPRN en cours d'élaboration
POS de l'Île d'Aix	22/10/01	Oui (léger)	1999	ponctuelle	aucune	aucune	aucune	non	-
PLU de Fouras	29/09/11	oui	1999 + 2010	partielle	ponctuelle	aucune	aucune	oui	Circulaire d'application PPRL "Estuaire Charente"
PLU de Rochefort	01/10/07	non	-	ponctuelle	aucune	aucune	partielle	oui	Circulaire d'application PPRL "Estuaire Charente"
POS de Port-des-Barques	28/01/02	oui	1999	importante	-	-	partielle	oui	Circulaire d'application PPRL "Estuaire Charente"
POS de Le Château-d'Oléron	23/08/94	-	-	-	-	-	-	-	-
Pos de La Brée-les-Bains	15/01/93	-	-	-	-	-	-	-	-

Analyse documentaire à l'échelle inter-communale		Prise en compte d'un événement-référence		Niveau d'information et/ou prise en compte du risque de submersions dans les éléments constitutifs du document d'urbanisme			Renvoi vers le PPRN applicable/prescrit ou fourni en annexes	
document	date d'approbation	oui/non	événement retenu	rapport de présentation	PADD	DOG	oui/non	PPRN concerné
ScoT Pays Royannais	25/09/07 (en révision depuis 31/05/16)	non	-	ponctuelle	aucune	ponctuelle	oui	Rappel territoire peu exposé
ScoT Rochefortais	31/10/07 (en révision depuis 29/09/16)	oui	1999	partielle	aucune	ponctuelle	oui	3 PPRN en cours (pour autres thématiques)
ScoT Pays Marennes Oléron	27/12/05 (en révision depuis 30/05/13)	oui	1999	importante	ponctuelle	partielle	oui	PPRN de l'Île d'Oléron



- **PLU**

De prime abord, il convient de remarquer qu'une assez grande majorité des documents d'urbanisme étudiés ont été approuvés avant 2010 et la catastrophe naturelle Xynthia, qui a eu lieu en février de la même année. De fait, pour les documents d'urbanisme qui établissent des recommandations et prescriptions en matière d'urbanisme sur leur territoire, l'évènement-référence choisi demeure la tempête de décembre 1999. Dans de très rares cas de figure – cela concerne essentiellement des communes de l'île d'Oléron¹ – il n'est fait référence à aucun évènement catastrophique majeur dans la prise en compte de mesures de réduction de l'aléa submersion sur les différents territoires communaux.

Dans un second temps, pour les communes concernées par la thématique littorale, il est à noter une bonne prise en compte générale du risque associé au travers de la Loi Littoral quasi systématiquement présente dans les dispositions générales du règlement des communes.

Concernant la manière de prendre en compte l'aléa submersion, suivant la commune concernée, il est fait référence à divers documents supra-communaux traitant de cette question comme :

- le PPRN en vigueur ou en cours d'élaboration
- le PPRL au travers de la circulaire d'application du 27 juillet 2011
- l'Atlas départemental des zones inondables de Charente-Maritime, notamment de la part des communes faisant partie du bassin de la Seudre
- le PAPI lorsqu'il a été approuvé à la date d'approbation du document d'urbanisme communal

De plus, il y a également une commune [Châtelaillon] qui fait référence à son plan communal de sauvegarde (PCS) déjà mis en place comme document-support pour la lutte face à cette thématique.

→ Rapport de présentation

Dans la majeure partie des cas, il s'agit du document d'urbanisme où la thématique de l'aléa submersion est la plus renseignée au travers de ses traductions législatives et régaliennes, et de l'explication des choix qui ont été retenus dans les orientations communales.

En ce qui concerne certaines communes, il est défini des cotes spécifiques pour chaque aléa, en fonction de la connaissance des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) liée à l'évènement ou aux évènements-référence retenus. C'est ainsi que sont délimités les secteurs communaux à risques fort, moyen ou faible de submersion, et que la commune oriente de fait l'urbanisation – qu'elle soit possible ou non – sur l'ensemble de son territoire.

Dans de nombreux cas, la commune se justifie du zonage et du règlement applicables sur son territoire, au travers d'une partie qui y est consacrée où il est fait référence à la thématique inondation par submersion.

→ Zonage et règlement

Sur le plan de zonage, de nombreuses communes ont matérialisé les secteurs de son territoire soumis au risque de submersion via la SUP PM1 relative au PPRN prescrit et impactant son territoire. Quelques communes ont, quant à elles, procédé à un sous-marquage particulier ("s") des secteurs sensibles en matière de submersion. Enfin, d'autres ont opté pour une représentation par codes couleur des zones sensibles à l'aléa submersion.

¹ Cas des documents les plus anciens qui ne font pas référence au PPRN, malgré son existence, à la différence des documents récents (ex PLU du Château ou Dolus)



En matière de réglementation, la traduction du risque de submersion s'observe essentiellement au travers de la rédaction introductive des zonages, ou au coeur de l'article 2 des différents zonages du PLU où il est indiqué que les occupations et utilisations du sol admises doivent tenir compte des prescriptions du PPRN, quand il existe, et renvoient donc à la disposition générale ou à l'annexe correspondante. Dans de plus rares cas, des dispositions particulières sont prises au sein des articles 11, relatif à l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords, 13 relatif aux espaces libres et plantations, voire 14 en lien avec la définition du coefficient d'occupation du sol.

- **ScoT**

De manière globale, ces documents supra-communaux – au nombre de 3 sur notre TRI – impactant le périmètre de la SLGRI, traitent peu de la thématique de submersion marine (exception faite du SCoT Pays Marennes Oléron qui travaille à cette amélioration puisqu'il est lauréat de l'appel à projet national sur la prise en compte des risques littoraux dans les SCoT). Hormis une volonté affichée dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de limiter l'exposition des populations à ce risque, il n'existe aucune autre mesure concrète prise à cette échelle intercommunale. Les SCoT sont beaucoup plus exhaustifs sur la prise en compte des enjeux littoraux en demandant aux communes concernées (notamment pour le ScoT du Pays Royannais) de justifier le zonage de leur document d'urbanisme au regard des dispositions de la Loi Littoral.

Une réflexion sur les pistes d'évolution relatives à cette disposition est reprise dans le chapitre suivant (partie 5).

5 - Discussion sur les résultats

5.1 - Limites et contexte de l'étude

Avant toute chose, il paraît clair que d'autres sources de documents auraient pu être étudiées (SAGE...). Cependant, il est important de rappeler, que les résultats analysés ci-dessous, ont été obtenus à partir de documents non exhaustifs mais qui se veulent représentatifs du territoire.

Néanmoins, puisque cette analyse est réalisée à un instant t avec un certain nombre de documents, les résultats ne sont pas définitifs et sont donc amenés à évoluer grâce à la vision de chacun des acteurs du territoire.

De même, l'évaluation des contributions de chaque document à la SLGRI est subjective, elle n'est donc pas fixée et reste à valider ou compléter avec les acteurs du territoire.

5.2 - Mise en évidence des manques vis-à-vis des attendus du diagnostic de la SLGRI

5.2.1 - Diagnostic territorial

Selon le guide pour l'élaboration des SLGRI du bassin Loire-Bretagne, le diagnostic territorial est abordé à deux échelles : celle de la zone inondable et celle de l'agglomération ou plutôt l'ensemble du territoire.



À l'échelle de la zone inondable :

Les PAPI contribuent de manière importante à ce diagnostic territorial, cependant la précision du recensement des enjeux diffère selon la maturité du territoire en terme de prévention du risque submersion mais aussi de la taille du territoire (hétérogénéité des périmètres PAPI : de 3 à 790 communes). En effet, les données semblent plus précises et complètes sur le territoire du PAPI SYLICAF et dans une moindre mesure sur celui du PAPI Estuaire de la Charente par rapport aux autres territoires.

Le recensement des enjeux peut être complété de manière localisée grâce aux EDD, PPR et surtout PCS lorsqu'ils sont récents. En effet, les PCS décrivent précisément les enjeux présents dans les communes comme les habitats ou encore les hébergements.

La vulnérabilité intrinsèque des enjeux est évaluée de manière plus ou moins précise dans le diagnostic territorial des PAPI et ceci pour les différents scénarii d'inondation. La vulnérabilité d'un type d'enjeux en particulier peut être étudiée à travers des fiches-actions programmées dans les PAPI.

Un potentiel d'endommagement peut être évalué à travers les ACB des PAPI.

Toutefois, dans l'ensemble des documents étudiés, aucun seuil de dysfonctionnement ni de durée d'indisponibilité n'est mis en exergue.

La population à évacuer est spécifiée dans certains PAPI (par exemple : SYLICAF) mais cette information reste incomplète, voire inexistante dans la majorité des PAPI. Les documents qui permettent d'accéder à une donnée plus précise sont les PCS. En effet, pour chaque habitat le nombre de personne est spécifiée (Yves et Fouras).

À l'échelle du territoire :

L'identification des enjeux à l'échelle du territoire reste là encore plus ou moins précise et complète selon les territoires. Les PAPI donnent généralement les grandes zones fonctionnelles de leur territoire ; cette identification peut être complétée avec l'apport des PPR.

Les infrastructures routières, ferroviaires et maritimes sont souvent sommairement recensées à l'aide de la BD Topo. Leur recensement se limite surtout à la zone inondée. Le PAPI de l'Estuaire de la Charente et surtout celui de SYLICAF restent les plus avancés sur cette thématique. En effet, la problématique des infrastructures est une problématique prégnante au niveau de l'accès entre la Pointe de la Fumée et l'île d'Aix. Tandis que dans les autres PAPI cette thématique est peu, voire pas traitée.

Les installations pouvant générer des pollutions sont bien identifiées dans le PAPI SYLICAF et dans une moindre mesure dans le PAPI Estuaire de la Charente (source BD TOPO bâti industriel). Le PAPI de l'Estuaire de la Gironde recense l'ensemble des sites SEVESO et ICPE du territoire. Pour les autres PAPI, cette thématique semble mineure.

Le recensement des services existants nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires et à un retour à la normale n'est pas présent sous cette dénomination dans les PAPI. En effet, dans le meilleur des cas, le PAPI SYLICAF recense les bâtiments publics sans faire la distinction sur leur rôle dans la gestion de crise. En revanche, dans les PCS étudiés on retrouve l'ensemble du schéma de gestion de crise avec la liste des services utiles à la gestion de crise, et à la satisfaction des besoins prioritaires mais ce recensement n'est pas géoréférencé.

Également, le recensement des réseaux d'énergie et de communication semble être une thématique peu étudiée sur l'ensemble du territoire (à l'exception peut être du réseau d'eau potable alimentant l'île d'Aix dans le PAPI SYLICAF). On peut noter cependant que le recensement des réseaux d'électricité, gaz et eau a été réalisé dans le PPR du Bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves-Ile d'Aix.



Par ailleurs, les documents analysés apportent une information lacunaire sur la vulnérabilité des équipements, réseaux et services, leurs seuils de dysfonctionnements et les zones non directement inondées pouvant être impactées.

L'analyse de la fragilité externe des services utiles à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires des populations ou encore des installations pouvant générer un danger pour la population n'est que peu réalisée sur le territoire. Cependant quelques actions dans les PAPI s'intéressent à cette vulnérabilité. Dans le PAPI estuaire de la Charente, une action est prévue afin d'évaluer le potentiel d'endommagement ainsi que le niveau de défaillance des activités et services sensibles utiles à la gestion de crise et au retour à la normale (notion de résilience). De plus, d'autres actions dans le PAPI de l'estuaire de la Gironde ont pour objectif d'analyser la vulnérabilité et proposer des adaptations des bâtiments et infrastructures des collectivités (ERP, gestion crise : mairies, école, gymnase.. et réseaux d'énergie, eau potable et voirie). Ces études n'étant pas disponibles lors de notre analyse, il convient de vérifier leurs disponibilités lors de la réalisation du diagnostic territorial de la SLGRI.

Plus de précisions sur le contenu des différents documents en rapport avec les thématiques précédemment étudiées sont disponibles dans les tableaux d'objectifs de la SLGRI aux dispositions 2-1 et 4-4.

5.2.2 - Diagnostic des ouvrages de protection

Les PAPI, les EDD, les bases de données et dans une moindre mesure les PPR apportent des informations sur l'état des systèmes de protection naturelle ou anthropiques qui paraissent suffisantes pour l'élaboration des SLGRI. Il convient de rappeler que les programmes d'actions des PAPI comportent des opérations destinées à améliorer la connaissance des systèmes de protection.

L'exploitation des études de danger a été réalisée dans le cadre de l'étude, le résultat est disponible dans le tableau des objectifs de la SLGRI à l'objectif 6.

5.2.3 - Diagnostic des dispositifs existants

Les différents documents analysés rappellent les dispositifs existants.

Certains d'entre eux, en particulier les PAPI, préconisent des actions visant à améliorer ou conforter ces dispositifs, telles que l'extension des systèmes de prévision, la mise en place de PPR, l'élaboration des PCS ou encore une meilleure prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme...

Certaines de ces actions constituent un socle pouvant être repris et approfondi dans le cadre du plan d'actions de la SLGRI.

L'illustration 4 montre l'ensemble des PPR de la zone d'étude, chacun de ces PPR a été analysé sauf ceux du Bassin de la Seudre Brouage et Nord Gironde, tous deux en cours d'élaboration (voir tableau partie résultat).

Les SCOT et PLU ont été analysés au regard des attendus de la SLGRI principalement pour la disposition 4-3 (voir tableau partie résultat).

L'élaboration des PCS est plus disparate sur le territoire. Les quatre communes du PAPI SYLICAF possèdent un PCS et le mettent à jour, tout comme l'ensemble des communes de l'île d'Oléron. Sur le reste du territoire, les PCS ne sont pas tous élaborés. Dans le cadre de cette étude, deux PCS ont été analysés. Ils apportent principalement des informations sur l'objectif 3 de la SLGRI (voir tableau partie résultat).

5.3 - Mise en évidence des manques vis-à-vis du contenu attendu dans les objectifs de la SLGRI Littoral Charentais

5.3.1 - Analyse par objectif

Afin de rendre les résultats plus lisibles, des tableaux de synthèse par objectif montrent l'avancée des réflexions sur chaque thématique, selon 4 degrés (important, partiel, ponctuel et aucun). Chacun de ces tableaux est accompagné d'une analyse qui souligne les manques vis-à-vis des objectifs de la SLGRI.

5.3.2 - Objectif 1 : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale, adaptées, structurées, pérennes et aptes à porter des stratégies locales et des programmes d'action

L'illustration 12 représente la synthèse de l'avancée des réflexions vis-à-vis de l'objectif 1.

	Avancée des réflexions sur les dispositions
Disposition 1-1 : Assurer la gouvernance à une échelle cohérente en favorisant la mutualisation des actions et des moyens entre les acteurs du territoire	Partielle
Disposition 1-2 : Organiser la maîtrise d'ouvrage relative à la compétence GEMAPI	ponctuelle

Illustration 12: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 1

Les réflexions sur la **disposition 1-1** commencent à aboutir mais certains points doivent être approfondis et améliorés. La **gouvernance** est élaborée à une échelle appropriée vis-à-vis du bassin de risque dans le cadre des PAPI. En effet, les différents porteurs de PAPI essayent de mener des actions cohérentes entre territoires. Pour cela, les structures porteuses de PAPI se retrouvent dans les Cotech d'autres PAPI. Souvent dans les PAPI, de nombreux partenaires sont associés et transparaît une volonté de cohérence entre les différents outils (SAGE, PAPI limitrophes...) et ceci notamment dans un même département. Également, des réflexions de mutualisation sont entreprises sur la thématique de la gestion de crise. En effet, dans plusieurs PAPI (SYLICAF, Estuaire Charente et île d'Oléron) on retrouve cette volonté de mutualiser les moyens dans des exercices intercommunaux de gestion de crise.

En dehors du cadre des PAPI, la mutualisation des actions et des moyens entre acteurs semble moindre sur le territoire, citons par exemple les PPR. Un effort pourra donc être porté afin d'inscrire les PPR dans une gouvernance et une démarche globale.

Aucune information sur l'**organisation de la maîtrise d'ouvrage relative à la compétence GEMAPI** ne transparaît dans les documents étudiés, à l'exception du PAPI Estuaire de la Gironde qui programme une action liée à cette compétence. Au final, les réflexions sur la **disposition 1-2** restent à développer. Et la SLGRI devra intégrer cette composante et pourra devenir une aide dans la prise de compétence GEMAPI.

5.3.3 - Objectif 2 : Améliorer la connaissance, la conscience et la culture du risque inondation en mobilisant les acteurs

L'illustration 13 représente la synthèse de l'avancée des réflexions vis-à-vis de l'objectif 2.

		Avancée des réflexions sur les dispositions
Disposition 2-1 : Améliorer la connaissance	Améliorer la connaissance de l'aléa	importante
	Développer la connaissance et identification des enjeux	importante
	Diffuser la connaissance du risque et de la vulnérabilité des territoires	importante
Disposition 2-2 : Améliorer la conscience et la culture du risque		partielle
Disposition 2-3 : Sensibilisation des maires à leurs responsabilités en matière d'information		partielle

Illustration 13: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 2

La disposition 2-1 comporte plusieurs axes : l'amélioration de la connaissance de l'aléa et des enjeux et la diffusion de la connaissance.

La connaissance de l'aléa reste une thématique importante sur l'ensemble du territoire. En effet, les modélisations de l'aléa se basent sur des modèles hydrauliques calibrés à partir de retours d'expérience de tempêtes historiques. La prise en compte du changement climatique est systématique sur le territoire. La précision des modèles diffère selon la maturité du territoire et la date d'élaboration des documents. Malgré ces disparités entre territoires, l'objectif est souvent d'améliorer la connaissance de l'aléa comme l'atteste par exemple, les fiches-actions des PAPI de l'Estuaire de la Charente, Seudre et Estuaire de la Gironde qui visent à améliorer la modélisation de l'aléa submersion à partir de modèle 2D mais aussi en étudiant les effets de concomitance. La connaissance de l'aléa sur l'île d'Oléron va être améliorée avec la mise à jour du PPR. Cependant, les notions de rapidité des phénomènes de submersion et de concomitance avec d'autres types d'aléas (fluvial, ruissellement, remontée de nappe...) sur les territoires littoraux restent peu présentes.

En somme, l'amélioration de la connaissance de l'aléa est une thématique prégnante à poursuivre afin d'avoir le même niveau de précision sur l'ensemble du territoire et d'intégrer au mieux les effets de concomitance avec d'autres types de risques.



La connaissance et l'identification des enjeux est là encore une thématique importante sur l'ensemble du territoire. En effet, dans chaque document étudié, il y a un recensement plus ou moins sommaire des enjeux. Suivant la maturité du territoire, la précision du recensement des enjeux est disparate (cf partie analyse par territoire) : soit la source de donnée est basée sur la BD Topo, soit le recensement est plus fin avec du travail de terrain.

L'ensemble des enjeux est plus ou moins bien caractérisé en fonction des sources utilisées à l'exception des réseaux en général (routiers, ferroviaires, télécom et énergie) qui restent difficiles à identifier.

En revanche, le territoire montre une envie réelle d'améliorer sa connaissance des enjeux à travers des actions de mise en place d'observatoires des enjeux ou d'amélioration de l'identification des enjeux. Ce type d'action est programmé sur l'ensemble des PAPI du territoire

En conclusion, les réflexions sur l'amélioration de l'identification des enjeux semblent importantes sur le territoire. Il convient donc de continuer à les développer (notamment pour l'identification des réseaux et du patrimoine culturel) et mettre en œuvre les actions proposées.

La diffusion de la connaissance du risque et de la vulnérabilité des territoires est une thématique qui se développe sur le territoire. En effet, dans le cadre des différents PAPI des actions sont programmées sur le thème de la communication et diffusion de la connaissance. Cette diffusion se fait le plus souvent à l'aide des outils informatiques (site internet, newsletter...), réunions publiques, lettres de communication périodique ou expositions (lors de pose de repères de crue par exemple). Ce genre d'action demande une mise à jour régulière. Les PPR quant à eux font l'objet d'enquêtes publiques et sont annexés au PLU disponible en mairie. Les cartographies des TRI sont disponibles sur le site internet des DREAL. Tous ces éléments montrent que les outils de communication sont nombreux sur le territoire. Cependant, il est impératif de sensibiliser les acteurs du territoire ou la population à l'existence de ces outils de diffusion de la connaissance.

L'amélioration de la conscience et la culture du risque est une thématique prégnante dans les PAPI. Les outils d'information mis en place sont disparates selon la maturité du territoire. Les DICRIM ne sont achevés que sur le territoire du SYLICAF et sur l'île d'Oléron. Ailleurs ils sont, soit en cours d'élaboration ou pas du tout initiés. Cependant, une volonté d'élaborer ces DICRIM est perceptible dans les actions des différents PAPI.

La pose de repère de crues est une action envisagée ou déjà réalisée sur tout le territoire (ex: île d'Oléron).

A l'instar des DICRIM, l'information sur la réalisation des PMS et PPMS reste lacunaire (seulement évoqués dans les PAPI de l'île d'Oléron et SYLICAF). Les PFMS sont quant à eux rarement élaborés. La volonté de développer l'élaboration de ces documents lorsqu'ils sont absents d'un territoire n'est pas visible dans l'analyse des PAPI.

Dans chaque PAPI, quelques actions de sensibilisation des maires, de la population et ponctuellement des acteurs économiques (PAPI SYLICAF) sont envisagées. De plus, la formation vers les établissements est une thématique absente de l'amélioration de la culture du risque sur le territoire.

En conclusion, la volonté d'améliorer la culture du risque est présente sur le territoire mais la mise en place de certains outils d'information reste lacunaire même si elle est programmée dans les PAPI. Les leviers de la formation à destination des élus, acteurs économiques et surtout établissements scolaires doivent être renforcés.



La sensibilisation des maires à leurs responsabilités en matière d'information n'est pas toujours explicitement évoquée dans les documents analysés. Dans les PAPI, le porteur à une mission d'assistance des communes dans la mise en œuvre des actions et peut donc sensibiliser les maires sur la description du risque et ces conséquences, les mesures de réduction de la vulnérabilité ou encore l'inventaire des repères de crue. De plus, les services de l'État sont à même de sensibiliser les maires à la prise en compte des dispositions lors de l'élaboration des PPR. les obligations réglementaires du PPr ainsi que le PCS rappelle que le maire doit organiser régulièrement des séances de sensibilisation au risque sur sa commune et doit effectuer les démarches pour obtenir les indemnisations. Les PCS décrivent aussi le rôle du maire dans la gestion de crise, les modalités d'alerte et les mesures de gestion de crise de la commune. Les garanties prévues par le code des assurances ne sont que rarement abordées (une cellule d'accompagnement des victimes pour les démarches avec les assurances est mise en place dans le PCS de Châtelailon-Plage). Cependant, il est difficile de savoir si ces outils servent à sensibiliser les maires sur leurs responsabilités en termes d'information de la population. Ce point sera à contractualiser dans la future SLGRI.

5.3.4 - Objectif 3 : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires

L'illustration 14 montre la synthèse de l'avancée des réflexions sur l'objectif 3.

	Avancée des réflexions sur les dispositions
Disposition 3-1 : Améliorer la prévision, la surveillance et l'alerte	partielle
Disposition 3-2 : Développer l'organisation des secours aux différentes échelles territoriales	partielle
Disposition 3-3 : Améliorer l'accompagnement Post-crise	ponctuelle
Disposition 3-4 : Développer la démarche de Rex et capitaliser la connaissance	importante

Illustration 14: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 3

L'avancée de la réflexion sur l'**amélioration de la prévision, la surveillance et l'alerte** reste partielle sur le territoire.

En ce qui concerne la surveillance et l'alerte, la vigilance vague submersion de Météo-France est citée dans tous les PAPI mais les systèmes locaux d'alerte sont rares. Cependant, une cellule locale a été créée sur le territoire du PAPI SYLICAF et un programme de surveillance des côtes est actuellement mis en oeuvre sur l'île d'Oléron.



De plus, l'amélioration des outils de prévision de la submersion est là encore peu développée. D'après les documents analysés, seul le PAPI de l'Estuaire de la Gironde a initié des travaux pour améliorer l'outil de prévision (le modèle du SPC). Il convient de rappeler que la DDTM17 cherche à améliorer la traduction des événements météorologiques au large et leur impact sur le phénomène de submersion.

En somme, une réflexion est à mener sur cette disposition, par exemple sur des systèmes de surveillance locaux qui peuvent préciser la vigilance vague submersion de Météo-France ou encore l'opportunité de créer un système de prévision, de surveillance et d'alerte à l'échelle du TRI.

Le développement de l'organisation des secours aux différentes échelles territoriales commence à se mettre en place.

Tout d'abord, même si sur le territoire les PCS ne sont pas tous aboutis, les actions envisagées dans les PAPI visent néanmoins à achever leur élaboration. De plus, la notion de concordance entre les PCS (réflexions intercommunales) d'un même PAPI revient souvent. Cependant, l'analyse des PCS montre que ces réflexions intercommunales ne transparaissent pas dans les documents. Il est important de souligner que l'activité saisonnière est prise en compte dans les PCS.

Lorsque les PCS sont achevés, ils font l'objet d'un exercice de gestion de crise grandeur nature. Cependant, ces exercices ne sont effectués qu'une fois par an en basse saison. La mise en place d'exercice de crise fait l'objet de fiches-actions dans plusieurs PAPI. Toutefois, là encore aucune notion de saisonnalité n'est évoquée.

Les plans de gestion de crise sont rarement évoqués dans les documents analysés. Seuls certains PFMS, PMS et PPMS sont achevés sur le territoire du SYLICAF et de l'île d'Oléron. Aucune information sur d'autres plans (d'urgence, d'organisation interne, continuité d'activité et évacuation des établissements hospitaliers...) n'a été trouvée dans les documents.

En conclusion, les réflexions sur la disposition 3-2 se développent, mais il s'agit de vérifier que l'organisation des secours ne se limitent pas aux seuls PCS et qu'une stratégie intercommunale à l'échelle du TRI pourrait être mise en place.

L'accompagnement post-crise est une thématique quasi-inexistante sur le territoire. Les seules informations recueillies proviennent des PCS étudiés. Le soutien psychologique est évoqué dans le rôle du responsable de la population mais aucune description précise de l'organisation d'une cellule psychologique est présentée. Le PCS rappelle que le maire doit s'occuper des démarches pour obtenir les indemnisations, mais il n'y a pas d'information pour la population sur les démarches à suivre. Les points d'accueil durant la crise sont explicités cependant les solutions de relogement après la crise ne sont pas abordées. De plus, la gestion de l'après-crise ne transparaît pas clairement dans les PCS de Fouras-Les-Bains et Yves. En revanche, le PCS de Châtelailon-Plage prévoit clairement une cellule d'écoute, de soutien psychologique et d'aide dans les démarches avec les assurances.

En conclusion, un vrai travail est à entamer sur les aspects de l'accompagnement post-crise dans les actions de la SLGRI.

La démarche de REX d'un événement est généralisée et exploitée pour améliorer la connaissance sur le territoire. En effet, les 2 REX effectués pour les tempêtes Martin et Xynthia sont utilisés pour la construction des documents de prévention des risques sur le territoire. De plus, le SMIDDEST s'est donné pour objectif de réaliser un protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation (guide réflexe type REX).



Finalement, les démarches de REX sont développées sur le périmètre d'étude. Cependant elles pourraient être améliorées en proposant une méthodologie/trame commune à tous les acteurs, en augmentant le nombre de REX, ou en capitalisant et centralisant la donnée par territoire sur une plate-forme unique afin de faciliter le partage et la diffusion.

5.3.5 - Objectif 4 : Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques submersion, dans le but de réduire les dommages aux personnes et aux biens donc leur vulnérabilité

L'illustration 15 montre la synthèse de l'avancée des réflexions sur l'objectif 4.

	<i>Avancée des réflexions sur les dispositions</i>
<i>Disposition 4-1: S'assurer de la cohérence de l'aléa de référence pris en compte sur le territoire</i>	<i>partielle</i>
<i>Disposition 4-2 :Favoriser la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité ou délocalisation dans les PPR</i>	<i>ponctuelle</i>
<i>Disposition 4-3 : Améliorer la prise en compte du risque submersion marine dans les documents d'aménagement et de planification d'urbanisme</i>	<i>partielle</i>
<i>Disposition 4-4: Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et réduire la vulnérabilité</i>	<i>partielle</i>
<i>Disposition 4-5: Prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement</i>	<i>partielle</i>

Illustration 15: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 4

Conformément à la disposition 2-1, le choix de **l'aléa de référence à l'échelle du TRI** montre certaines disparités (notamment dans les outils de modélisation utilisés). La SLGRI s'assurera de trouver une cohérence pour son périmètre et de définir des hypothèses communes pour la prise en compte des aléas de référence pour les différents bassins de risques (estuaire, côte maritime, rivage insulaire...).

Les prescriptions de **réduction de la vulnérabilité** restent peu importantes dans les PPR. Cependant des exemples sont présents dans le PPR de l'île d'Oléron. Et dans le PAPI de l'Estuaire de la Gironde, une action a pour but de financer et inciter les actions de réduction de vulnérabilité des habitations dans le cadre des nouveaux PPRL. Les **délocalisations** ne semblent pas prescrites dans les PPR.

Certains PAPI (Estuaire de la Charente, Seudre et Ile d'Oléron) traduisent une volonté d'améliorer **la prise en compte du risque submersion** à travers des actions d'accompagnement dans l'élaboration des documents d'urbanisme.



Les pistes d'évolution des éléments d'information et du contexte réglementaire sur le risque inondation pour un aménagement optimal peuvent être les suivantes :

- Au niveau communal via le PLU :

Le document d'urbanisme communal se doit d'être une source d'informations exhaustive autour du risque inondation de manière générale, incluant le risque inondation par submersion. Les éléments à retranscrire au sein du rapport de présentation sont multiples.

A l'instar de la commune de Châteillaillon, il apparaît important d'inciter les communes ayant approuvé un PCS sur leur territoire de mettre à jour leur document d'urbanisme afin de faire mention de son existence, voire d'y retranscrire tout ou partie des mesures à mettre en oeuvre pour limiter les dommages en cas d'évènement climatique entraînant une potentielle submersion du territoire communal.

Autre moyen d'action, pour les communes faisant partie intégrante du périmètre d'un PPRN applicable à l'instar de la commune d'Yves, il leur appartient la responsabilité de mettre à jour leur PLU en indiquant le niveau de référence des Plus Hautes Eaux Marines (PHEM) connues définies au sein du document. Pour aller plus loin, une évaluation de l'aléa peut être réalisée (exemple commune de Tonnay-Charente). Elle se base sur un évènement historique au moins centennal ou sur un évènement d'occurrence centennale calculé et peut permettre de définir plusieurs niveaux d'aléas au niveau communal au sein desquels une réglementation particulière peut s'appliquer (interdiction, autorisations sous conditions). De ce fait, le report des cotes historiquement atteintes par secteurs lors de crues-références peut s'avérer constituer une bonne base de données et de connaissances pour les habitants.

- Au niveau intercommunal via le ScoT :

Aujourd'hui peu de documents traitent de manière approfondie la thématique de la submersion marine, identifiant de fait les communes comme principal acteur. Une meilleure prise en compte du phénomène dans les SCoT pourra être recherchée (incitation du ministère de l'environnement en 2015 par l'appel à projets national sur l'amélioration de la prise en compte des risques littoraux dans les SCoT).

Beaucoup d'actions sur la réalisation de **diagnostics de vulnérabilité puis sur la réduction de la vulnérabilité** sont programmées dans les PAPI mais le nombre et le type d'enjeux étudiés restent fonctions de la maturité du territoire vis-à-vis du risque submersion. Le territoire de SYLICAF semble en avance avec la protection programmée de canalisations d'eau, déchetteries, step, voies maritimes, ferroviaires et routières. La réalisation de diagnostics complets pourra être incitée avec une attention particulière aux réseaux d'infrastructures, établissements sensibles (enseignement, soins, ERP de loisirs...), patrimoine historique, installations polluantes...

Enfin, la réduction de la vulnérabilité passe également par le diagnostic de la vulnérabilité des services de gestion de crise (préfectures, mairies, SDIS...) et de la résilience du TRI qui sont peu étudiés (seulement une action dans PAPI de l'Estuaire de la Charente avec une notion de résilience).

La **prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement** est une thématique peu visible dans les documents étudiés, hormis dans les projets d'aménagement des zones de solidarité (voir PAPI SYLICAF, Estuaire Charente).



5.3.6 - Objectif 5 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues et des submersions marines pour ralentir les écoulements

L'illustration 16 montre le tableau synthèse de l'objectif 5.

	<i>Avancée des réflexions sur les dispositions</i>
<i>Disposition 5-1 : Recenser et favoriser la reconquête des zones naturelles d'expansion de crues et/ou la restauration des espaces de mobilité (marais...)</i>	<i>importante</i>
<i>Disposition 5-2 : Mobiliser le levier de l'acquisition foncière comme outil de préservation</i>	<i>ponctuelle</i>
<i>Disposition 5-3 : Gérer les déchets flottants et valoriser les bois flottants au travers de programme de gestion des déchets</i>	<i>aucune</i>

Illustration 16: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 5

Le TRI est un territoire composé de nombreuses zones de marais, qui sont bien identifiées mais dont le fonctionnement et le rôle dans la prévention des inondations notamment, ne sont pas toujours bien connus.

Des actions sont envisagées (PAPI) pour comprendre **le fonctionnement et le rôle tampon des zones naturelles d'expansion des crues ou espaces de mobilité** sur les territoires où peu de données existent. La volonté d'étudier le rôle des marais afin de les valoriser est présente sur le territoire. Néanmoins, il convient de mettre en œuvre les actions proposées et de favoriser la reconquête de ces zones naturelles (exemple: dans le cadre du PAPI Oléron, réalisation de l'étude de l'UNIMA sur le rôle des marais vis-à-vis du risque de submersion marine – finalisation 2016)

En outre, lorsque les marais sont bien connus (PAPI SYLICAF où des études existent sur le fonctionnement hydraulique des marais avec une action prévue pour l'amélioration de ces connaissances en situation de submersion marine à l'appui notamment de modélisations), l'action envisagée consiste en la restauration des ouvrages de ressuyage des marais.

De plus, certains PPR participent à la préservation de ces zones tampon grâce aux prescriptions du règlement, et peuvent être un outil de promotion du ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants.

Tous ces éléments soulignent bien la prise de conscience du territoire vis-à-vis de la nécessité de favoriser et restaurer ses zones de marais, dont la fonctionnalité offre un gros potentiel à mettre en avant dans la SLGRI. Un lien pourra être fait sur cette thématique avec la prise de compétence GEMAPI.

Les leviers fonciers ne sont pas, à ce jour, évoqués dans les documents analysés à l'exception des zones de solidarité, mais ces acquisitions ont été réalisées en réaction à une tempête dramatique et non en amont de l'évènement. Il semble que **l'utilisation de l'acquisition foncière comme outil de préservation des zones tampons** est une thématique qui reste à améliorer.

La gestion des déchets flottants et la valorisation des bois flottants au travers de programme de gestion des déchets n'ont pas été abordées dans les outils étudiés et figurent comme des sujets à développer.

5.3.7 - Objectif 6 : Améliorer la gestion des ouvrages

L'illustration 17 décrit les avancées des réflexions sur les dispositions de l'objectif 6.

	Avancée des réflexions sur les dispositions
Disposition 6-1 : Recenser les protections naturelles et anthropiques et informer les propriétaires et gestionnaires de leurs responsabilités	importante
Disposition 6-2 : Prendre en compte le risque de rupture de digue dans la gestion de crise (PCS) et recenser les enjeux vulnérables situés derrière les digues	partielle
Disposition 6-3 : S'assurer de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées (ex : délocalisation ou réduction de la vulnérabilité) et de la réelle pertinence de l'ouvrage	partielle
Disposition 6-4 : Travaux sur le littoral	Pas traitée

Illustration 17: Tableau de synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de l'objectif 6

Généralement, les nombreux outils et bases de données apportent un **recensement complet des ouvrages** et de leurs caractéristiques (description de l'état de la digue, côte, linéaire). Par contre, l'identification du propriétaire et du gestionnaire de la digue est lacunaire, permettant peu de les **informer sur leurs responsabilités**.

Notons cependant une volonté d'améliorer la gestion (action des PAPI Estuaire de la Charente et Seudre qui vise à mettre en place des modes de gestions adaptés aux ouvrages de protection). Également, les actions ayant pour objectif la construction de nouvelles digues ont pour obligation d'avoir un gestionnaire connu pour être validé en CMI ; et les EDD rappellent le protocole de surveillance à engager par le gestionnaire lors d'un événement (charge et après). Les cordons dunaires sont aussi recensés au PAPI SYLICAF et Ile d'Oleron et font l'objet d'actions de préservation.

Dans les PAPI, **les enjeux vulnérables situés derrière les digues** ne sont pas étudiés, au contraire des PPR. Cependant, ces enjeux du PPR ne sont pas mis en regard d'une possible **défaillance des ouvrages**.

Les EDD permettent aussi d'identifier très localement les enjeux situés à l'arrière des ouvrages étudiés. Les dispositifs d'alerte y sont évoqués sans aller jusqu'à la gestion de crise qui reste un point crucial à développer dans la future SLGRI (au sens plus large que la seule disposition 6-2 relative aux ouvrages).



Les scénarios alternatifs aux ouvrages sont préconisés dans les PAPI (PAPI Seudre). Rien n'est évoqué dans les PPR à ce sujet. Les EDD étudient toujours un scénario de défaillance. Le manque de données sur la prise en compte de scénarios alternatifs et l'étude de **pertinence de l'ouvrage** (analyses coûts-bénéfices) est pointé.

La disposition 6-4 sur les travaux du littoral a été rajoutée en cours d'étude suite à la demande de la DDTM17. Elle constitue une proposition de disposition à étudier dans la future SLGRI.

5.4 - Synthèse des manques du territoire vis-à-vis de la SLGRI Littoral Charentais

Le schéma ci-après en illustration 18 illustre les conclusions de l'analyse des apports des différents documents et outils étudiés (soit l'ensemble des documents fournis par la DDTM17 en août 2016) vis-à-vis des différentes dispositions de la future SLGRI.

Ensuite ces différents manques ont été déclinés pour les plus importants par territoire afin de mettre en exergue les pistes d'actions futures et prioritaires pour chaque grand territoire de la future SLGRI (Cf. illustrations 19 à 22).

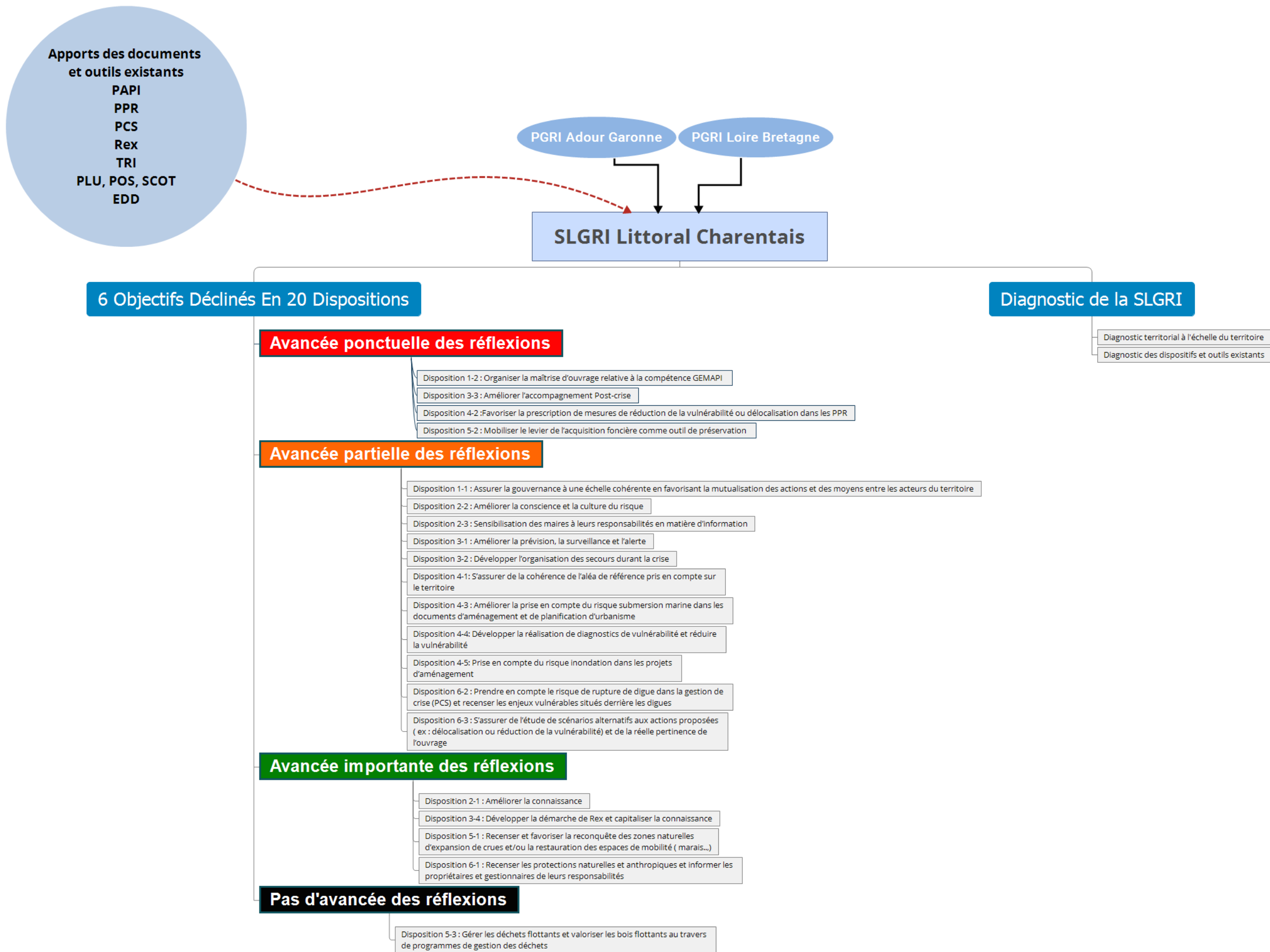


Illustration 18: Synthèse de l'avancée des réflexions sur les dispositions de la SLGRI Littoral Charentais

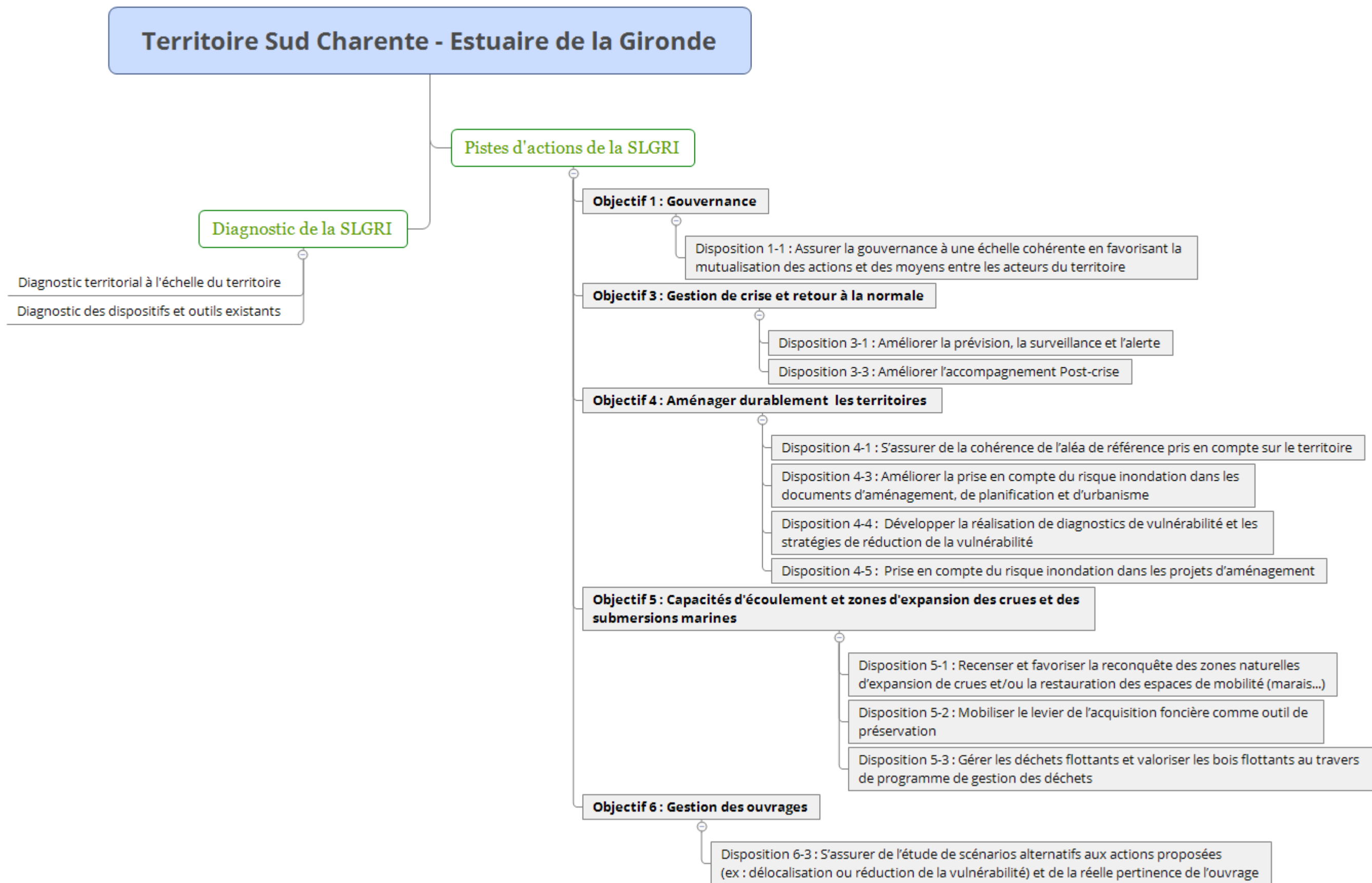


Illustration 19: Synthèse des pistes d'actions de la SLGRI Littoral Charentais pour le territoire Sud Charente – Estuaire de la Gironde

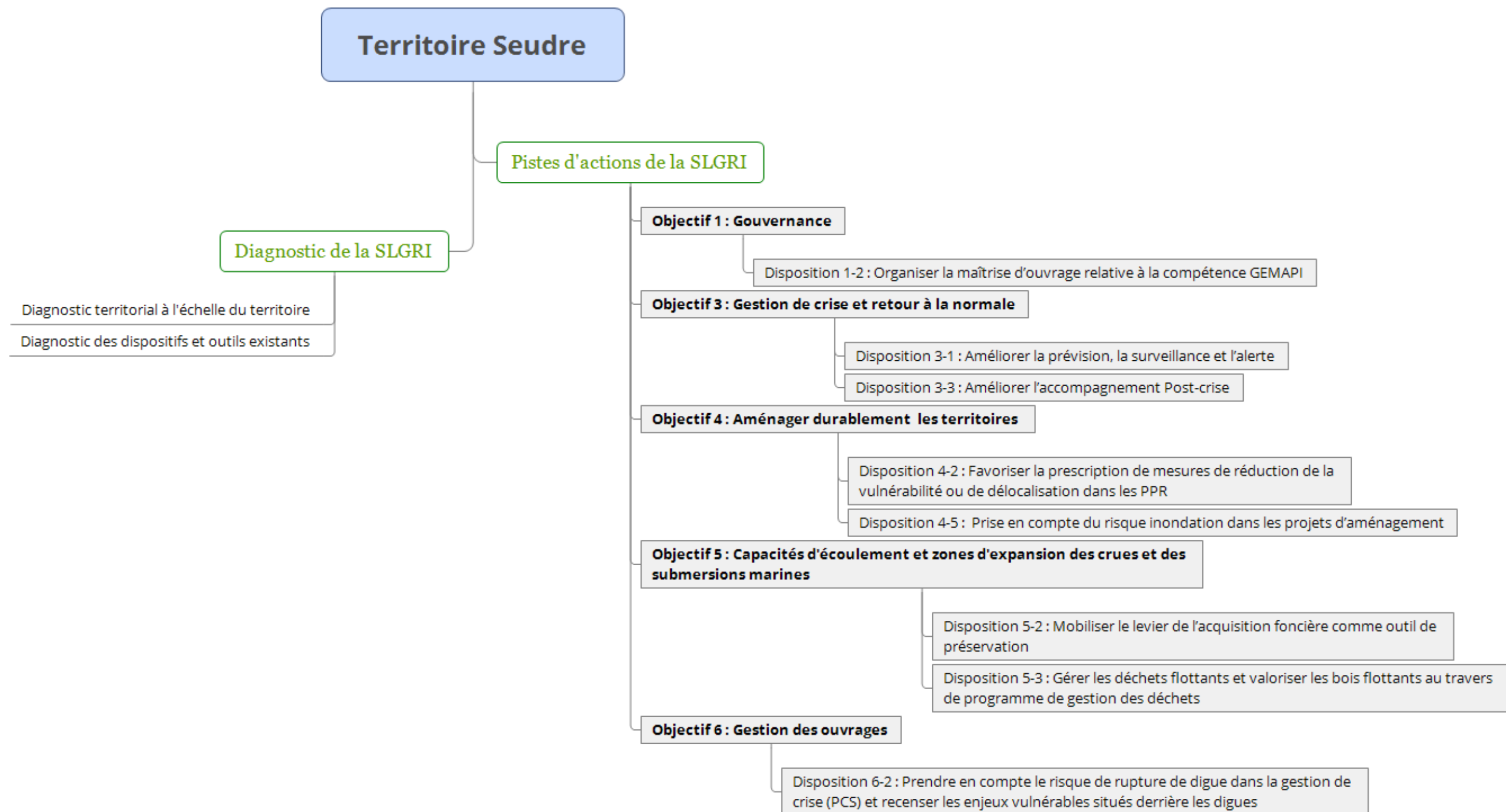


Illustration 20: Synthèse des pistes d'actions de la SLGRI Littoral Charentais pour le territoire Seudre

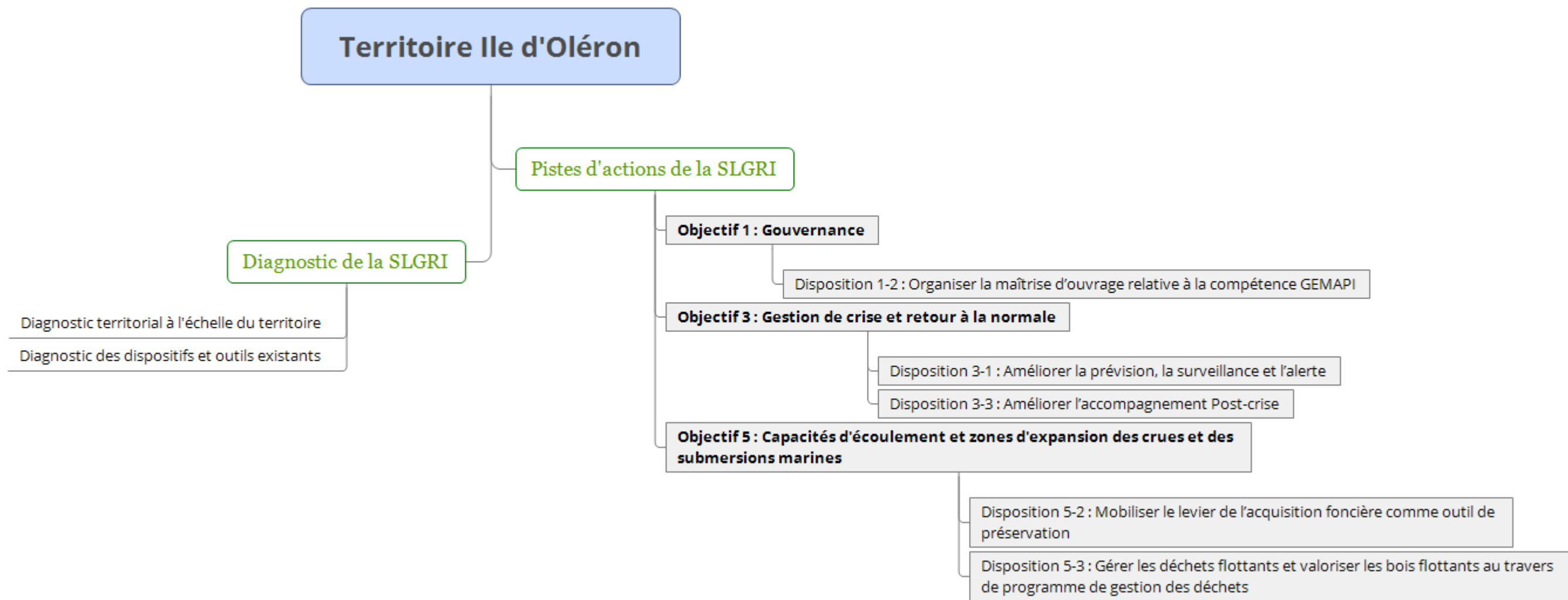


Illustration 21: Synthèse des pistes d'actions de la SLGRI Littoral Charentais pour le territoire Ile d'Oléron

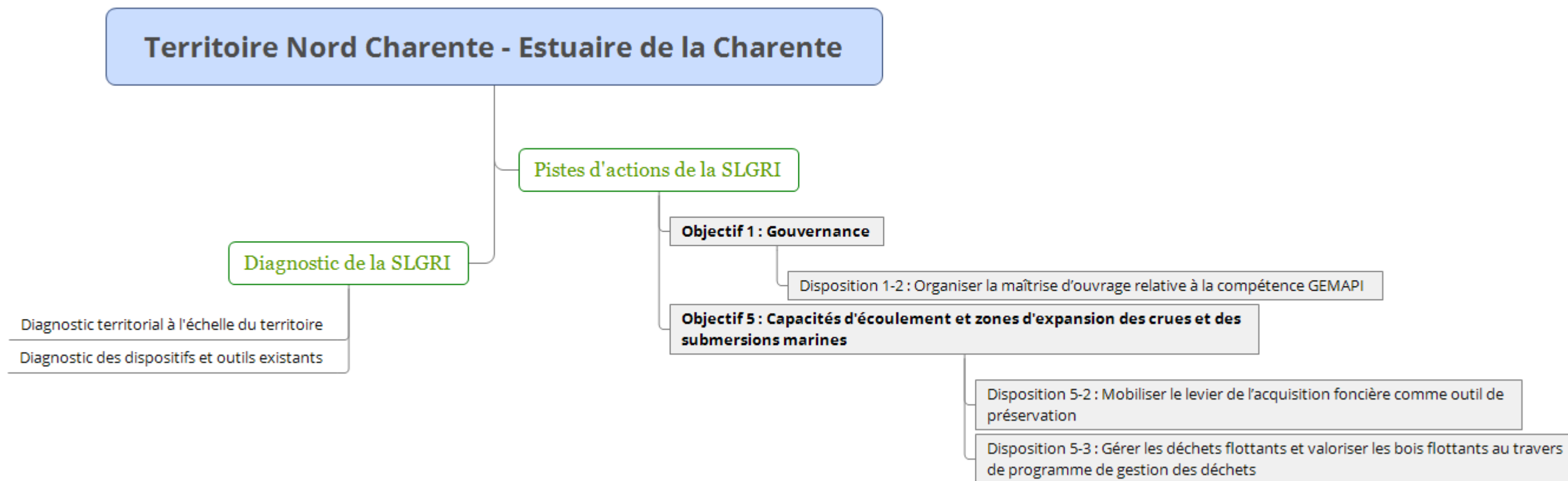


Illustration 22: Synthèse des pistes d'actions de la SLGRI Littoral Charentais pour le territoire Nord Charente – Estuaire de la Charente



Annexe 1

Fiches de comparaison et d'analyse des PGRI

Objectifs du PGRI Adour-Garonne : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
Objectifs du PGRI Loire-Bretagne : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines

PGRI LOIRE BRETAGNE	PGRI ADOUR-GARONNE
<p>→ Préservation des zones inondables non urbanisées (prise de compétence pour les documents (PPR) après 31/12/2016 et approbation du PGRI)</p> <p>→ Préservation des zones d'expansion des crues et capacités de ralentissement des submersions marines (prise de compétence pour les documents (PPR) après 31 /12/2016 et approbation du PGRI)</p> <p>→ Non-aggravation du risque par la réalisation de nouvelles digues (de nouvelles digues peuvent être mises en place si seulement elles n'augmentent pas la vulnérabilité de la zone protégée)</p> <p>→ Informers les commissions locales de l'eau sur les servitudes et l'identification de zones d'écoulements préférentiels pour la création de zones de rétention d'eau de crue, ou la création/restauration des zones de mobilité du lit mineur.</p> <p>→ Associer les commissions locales de l'eau à la définition de la liste des ouvrages ou travaux, créant un obstacle à l'écoulement des eaux.</p> <p>→ Gestion de l'eau et projets d'ouvrages de protection : Dès qu'il est prévu d'équiper un bassin versant d'un ouvrage de protection contre les crues importantes un Sage est mis à l'étude et la commission locale de l'eau se prononce sur le projet d'équipement et les objectifs de gestion associés.</p> <p>→ Entretien des cours d'eau</p>	<p>→ Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques et renforcer leur préservation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un inventaire des zones «têtes de bassin» et des chevelus hydrographiques - une analyse de leurs caractéristiques, notamment écologiques et hydrologiques, et des pressions - la définition d'objectifs spécifiques et de règles de gestion adaptées de préservation ou de restauration de leur qualité avec une approche coûts/bénéfices en concertation avec les acteurs économiques <p>→ Favoriser la reconquête de zones naturelles d'expansion des crues ou de zones inondables après les avoir répertoriées (y compris zones humides des marais littoraux et rétro-littoraux, les espaces tampons de submersions marines)</p> <p>→ Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants (zones humides, haies, talus, couverts végétaux hivernaux, espaces boisés,...)</p> <p>→ Construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements, de type casiers écrêteurs de crues en amont des zones fortement urbanisées lorsque réduction de la vulnérabilité, ne peuvent constituer à eux seuls la réponse appropriée</p> <p>→ Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et les zones tampons littorales (les marais littoraux et rétro-littoraux, les espaces tampons de submersion marine)</p> <p>→ Mobiliser le levier de l'acquisition foncière comme outil de préservation et de gestion de ces espaces</p> <p>→ Etablir et mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants</p> <p>→ Gérer les déchets flottants et valoriser les bois flottants à travers des programmes de gestion des déchets et des bois flottants</p>

Objectifs du PGRI Adour-Garonne :

Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité

Objectifs du PGRI Loire-Bretagne :

Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ; Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

PGRI LOIRE BRETAGNE	PGRI ADOUR-GARONNE
<p>→ Encadrer l'aménagement dans les zones potentielles de danger (zones de 1 m d'eau ou 50 cm dans les zones de grands écoulements. Pour la submersion ces zones correspondent aux zones non urbanisées comprises dans l'enveloppe de l'aléa 2100). Les contraintes d'aménagement sont citées dans la disposition 1.1 (pour les documents après 31/12/2016 et approbation du PGRI)</p> <p>→ Mise en place d'indicateur pour les projets d'aménagement (population en ZI avant et après projet par exemple, les indicateurs peuvent être pris dans le référentiel vulnérabilité) (pour les documents après 31/12/2016 et approbation du PGRI)</p> <p>→ Expliquer le choix des mesures de gestion du risque inondation dans les documents d'urbanisme (pour les documents après 31/12/2016 et approbation du PGRI)</p> <p>→ Prise en compte du risque des défaillances des digues (règles PPR après approbation du PGRI)</p> <p>→ Assurer la cohérence des PPR approuvés après approbation du PGRI d'un même cours d'eau ou une même cellule de submersion marine (définition et qualification des aléas)</p> <p>→ Aléa de référence des PPR : PHEC ou événement centennal pour les cours d'eau et le plus haut niveau marin entre l'évènement historique le plus fort et l'évènement centennal calculé majoré de 20 cm. Pour les mesures liées à la sécurité des personnes et la réduction de vulnérabilité* des nouvelles constructions, installations, des nouveaux aménagements, équipements admis, la majoration appliquée est portée à 60 cm pour prendre en compte le rehaussement du niveau de la mer attendu à l'horizon 2100.</p> <p>→ Adaptation des nouvelles constructions (règles PPR après approbation du PGRI)</p> <p>→ Prise en compte des populations sensibles (règles PPR après approbation du PGRI)</p> <p>→ Evacuation (règles PPR après approbation du PGRI)</p> <p>→ Implantation des nouveaux équipements, établissements utiles pour la gestion de crise ou à un retour rapide à la normale (règles PPR après approbation du PGRI)</p> <p>→ Implantation des nouveaux établissements pouvant générer des pollutions importantes ou un danger pour les personnes</p> <p>→ Recommandation sur la prise en compte de l'évènement exceptionnel pour l'implantation de nouveaux établissements, installations sensibles</p> <p>→ Prise en compte de l'évènement exceptionnel dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles (règles PPR après approbation du PGRI)</p> <p>→ Réduire la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">→ des biens fréquemment inondés→ des services utiles à la gestion de crise et ceux nécessaire à la satisfaction des besoins prioritaires à la population→ des services utiles à la retour à la normale du territoire→ des installations dangereuses pour la population ou pouvant générer une pollution <p>→ Délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important (règles PPR après approbation du PGRI)</p> <p>→ Les biens acquis en raison de la gravité du danger ont 3 ans pour être rendus inconstructibles ou affectés à une destination compatible avec le danger encouru (règles PPR après approbation du PGRI)</p>	<p>Outils réglementaires</p> <p>→ Bâtir et mettre à jour les stratégies pluriannuelles d'élaboration et/ou révision des PPRI et PPRL à l'échelle de chaque région du bassin en priorité dans les secteurs soumis à une pression démographique et foncière forte.</p> <p>→ Développer le recours à la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité dans les PPRI ou PPRL</p> <p>→ S'assurer de la cohérence de l'aléa de référence des PPRI et PPRL pris en compte sur un linéaire d'un même cours d'eau ou un même littoral</p> <p>→ Accompagner la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés après diagnostic et prescrits dans les PPRI et PPRL</p> <p>Document de planification</p> <p>→ Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement et de planification d'urbanisme SCOT, PLU, en formalisant des principes d'aménagement permettant de réduire la vulnérabilité des territoires concernés. La prise en compte des conséquences du changement climatique, et les risques d'érosion dans les réflexions d'aménagement des zones littorales</p> <p>Aménagement durable des territoires et réduction de la vulnérabilité</p> <p>→ Promouvoir les stratégies de réduction de vulnérabilité dans les démarches d'aménagement du territoire notamment au moyen d'actions de formation et de sensibilisation des acteurs de l'aménagement</p> <p>→ Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité : habitations, réseaux, infrastructures, ouvrages, bâtiments publics, activités économiques, agricoles, industries, patrimoine culturel, établissements de santé.</p> <p>→ Favoriser une approche urbanistique et paysagère des projets d'aménagement intégrant et valorisant la place des espaces inondables à préserver ou reconquérir comme un élément primordial du cadre de vie</p> <p>→ Mise en œuvre de projet de renouvellement urbain intégrant le risque inondation notamment à travers une réduction de la vulnérabilité dans les zones à forts enjeux</p> <p>→ Evaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants</p> <p>→ Prendre les mesures nécessaires dans les projets d'aménagement pour limiter les risques d'inondation et leurs impacts sur les biens et les personnes, notamment en limitant l'imperméabilisation des sols, en maîtrisant l'écoulement des eaux pluviales et en conservant les capacités d'évacuation des émissaires naturels et en préservant ou en restaurant des zones d'expansion de crue</p> <p>→ Améliorer la conception et l'organisation des réseaux de manière à diminuer leur vulnérabilité et augmenter leur capacité de résilience, en association avec les différents opérateurs</p>

Objectifs du PGRI Adour-Garonne : Améliorer la gestion des ouvrages
 Objectifs du PGRI Loire-Bretagne : Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale

PGRI LOIRE BRETAGNE	PGRI ADOUR-GARONNE
<p>→ Mise en place d'ouvrages nouveaux pour écrêter les crues ne peut être autorisée que pour des crues génératrices de dommages matériels ou humains importants</p> <p>→ Réaliser des études préalables aux aménagements de protection contre les inondations (études d'impact, analyse multi-critères avec approche coût-bénéfice et les solutions alternatives possibles)</p> <p>→ Prendre en compte les limites des systèmes de protection contre les inondations (les mesures et dispositions adaptées à ce dépassement doivent être prévues : dispositif d'évacuation, réduction de la vulnérabilité des territoires « protégés », dispositif de préservation de l'ouvrage)</p> <p>→ Coordonner les objectifs de la SLGRI avec les politiques locales de gestion du trait de côte.</p> <p>→ Unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'ouvrage de protection sur leur territoire et rappeler les engagements pris pour les fiabiliser</p>	<p>→ Mener à terme le recensement complet des ouvrages de protection à enjeux.</p> <p>→ S'assurer à l'occasion de l'élaboration des SLGRI et/ou démarches PAPI/PSR, via des études adaptées, de la réelle pertinence des ouvrages (existants ou neufs) au regard de l'objectif de protection, et de leurs éventuels impacts en amont et en aval (création de sur aléas,...).</p> <p>→ Informers les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans l'exercice de leurs responsabilités en terme de surveillance, entretien, afin que les ouvrages soient en capacité d'assurer leur rôle de protection.</p> <p>→ Identifier et recenser les enjeux situés à l'arrière des ouvrages de protection classés et particulièrement vulnérables en cas de rupture</p> <p>→ Prévoir des actions de préparation et gestion de crise en veillant à l'articulation avec les PCS et les consignes de gestion des ouvrages hydrauliques de protection en crues.</p> <p>→ Identifier les cordons dunaires, bourrelets de rivages littoraux, qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral, et les bassins endigués, qui jouent un rôle de protection, et initier une politique de gestion adaptée pour leur préservation</p> <p>→ S'assurer de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées intégrant une analyse coût bénéfice ou multicritères. Ils analysent notamment les solutions de délocalisation de certains enjeux ou de mise en œuvre des dispositifs de réduction de la vulnérabilité.</p> <p>→ Préserver l'espace de mobilité du cours d'eau et les zones d'expansion des crues et submersion, tout en tenant compte de la zone de sur-aléa à l'arrière de l'ouvrage.</p> <p>→ Justifier par une analyse morphodynamique ou des régimes hydrosédimentaires les travaux ponctuels sur cours d'eau ou littoral soumis à une procédure d'autorisation ou déclaration.</p>

Objectifs du PGRI Adour-Garonne : Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs

Objectifs du PGRI Loire-Bretagne : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

PGRI LOIRE BRETAGNE	PGRI ADOUR-GARONNE
<p>→ Rappel des informations attendues dans un SDAGE</p> <p>→ Développer un volet communication comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une description du risque d'inondation et ses conséquence sur les TRI (les cartographies de la DI y seront relayées).- Un exposé des mesures de gestion prévues à l'échelle du TRI (notamment celles nécessitant une approche au delà des limites communales)- Un maintien de la mémoire du risque d'inondation dans les territoires protégés par des digues. <p>→ Rappel des informations attendues dans un PPR</p> <p>→ Développer l'information à l'initiative du maire dans les communes couvertes par un PPR :</p> <ul style="list-style-type: none">- La description du risque inondation et de ses conséquence (aléa, enjeux, vulnérabilité du territoire)- La description des mesures de gestion prévues (mesures de réduction de la vulnérabilité, l'inventaire et l'entretien des repères de crue et submersion rapide, prise en compte des dispositions du PPR)- Les modalités d'alerte- Les mesures de gestion de crise prises par la commune- Les garanties prévues par le Code des assurances <p>→ Promouvoir l'élaboration des Plans familiaux de mise en sécurité (PFMS)</p> <p>→ Informé les acteurs économiques sur le risque inondation et la manière d'en réduire les conséquences négatives (diagnostic, garantie prévue par les assurances, plan de mise en sécurité et de reprise des activités).</p>	<p>Améliorer la connaissance</p> <p>→ Mettre à jour ou poursuivre les CIZI ou AZI</p> <p>→ Exploiter les études hydromorphologiques sur les cours d'eau pour cartographier les lits majeurs naturels. Et intégrer cet élément de connaissance dans les réflexions sur l'aménagement des territoires.</p> <p>→ Réaliser sur les secteurs à enjeux des cartes de zones inondables potentielles</p> <p>→ Affiner la connaissance de la vulnérabilité sur le littoral en impant le diagnostic du fonctionnement du système littoral incluant l'impact du changement climatique, en concomitance avec les autres aléas littoraux.</p> <p>→ Identifier les secteurs soumis au risque de crues soudaines ou torrentielles et y assurer une information et sensibilisation spécifique.</p> <p>→ Développer la connaissance et l'identification des enjeux liés au patrimoine environnemental et culturel et à l'activité économique.</p> <p>Favoriser l'appropriation de la connaissance et partager une culture du risque inondation</p> <p>→ Diffuser la connaissance du risque et de la vulnérabilité des territoires faire connaître les études (PPR, cartographie TRI, les laisses, repères de crues, AZI,...)</p> <p>→ Développer la culture du risque en utilisant davantage le lien passé/présent/futur (lien patrimoine, culture, tourisme,...), les outils d'information (IAL, DICRIM, DDRM, transmission d'information aux maires, PCA, PPMS, repère de crue) et les leviers de la formation et de l'éducation en développant l'offre d'actions préventives sur le risque inondation à destination des élus, acteurs économiques, aménageurs, citoyen (scolaire aussi).</p> <p>→ Sensibiliser les maires à leurs responsabilités et obligations réglementaires en matière d'information des populations résidentes et saisonnières.</p>

Objectifs du PGRI Adour-Garonne : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Objectifs du PGRI Loire-Bretagne : Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

PGRI LOIRE BRETAGNE	PGRI ADOUR-GARONNE
<p>→ Développer la prévision des inondations</p> <p>→ Développer un volet sur la gestion de crise traitant :</p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en sécurité des populations et la coordination des plans d'évacuation des populations- La vulnérabilité du patrimoine culturel, historique et des mesures à prendre pour sa gestion en période de crise- La valorisation des REX faits après les inondations- La continuité d'activité et de l'évacuation des établissements hospitaliers ou médicalisés.- La mise en sécurité et la reprise d'activité des services utiles au retour à une situation normale.	<p>Prévision, surveillance et alerte</p> <p>→ Poursuivre l'amélioration continue de la qualité et la fiabilité des SPC.</p> <p>→ Favoriser le développement de la mise place de systèmes d'alerte locaux sur les tronçons non surveillés par l'État en fonction des enjeux.</p> <p>→ Améliorer la traduction des évènements météorologiques au large et leur impact sur le phénomène de submersion rapide pour anticiper les évènements.</p> <p>→ Encourager l'usage de cartographies de risques différentes dans la mise au point de dispositifs de gestion de crise pour améliorer l'identification des enjeux impactés et en conséquence l'organisation des moyens de secours</p> <p>Organisation des secours</p> <p>→ Assurer l'élaboration de PCS en tenant compte de : la gestion de l'activité saisonnière, des informations nouvelles issues de l'aléa extrême cartographié sur chaque TRI, favoriser les réflexions intercommunales.</p> <p>→ Vérifier l'aspect opérationnel des PCS par des exercices grandeur nature de gestion de crise et de retour à la normale, en haute et basse saison touristique.</p> <p>→ Promouvoir l'élaboration des PPMS : plans de mise en sécurité, plans d'urgence, plan d'organisation interne</p> <p>Accompagnement Post-Crise</p> <p>→ Intégrer l'accompagnement et le soutien psychologique des sinistrés dans les organisations de gestion post-crise.</p> <p>→ Proposer des solutions temporaires de relogements des personnes dont les habitations ont été sinistrées et vérifier les conditions de retour en sécurité dans les bâtiments.</p> <p>→ Favoriser la diffusion d'une information claire et centralisée relative aux différentes démarches à engager pour indemnisations ou prises en charge possibles (déclarations assurance, démarches d'indemnisation Catastrophe naturelle)</p> <p>REX et capitalisation de la connaissance</p> <p>→ Généraliser les démarches de REX et les faire connaître. En améliorer la capitalisation, le partage et la diffusion.</p> <p>→ Développer les relevés cartographiques, les laisses de crues, la pose de repères de crues, les photos aériennes, lors des crues significatives et les exploiter afin d'améliorer la connaissance des emprises des zones inondables selon les hauteurs d'eau</p>

Objectifs du PGRI Adour-Garonne : Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions
Objectifs du PGRI Loire-Bretagne : Néant

PGRI LOIRE BRETAGNE	PGRI ADOUR-GARONNE
	<p>→ Les collectivités sont invitées à établir des PAPI sur les bassins à risques du TRI et en assurent, après labellisation leur mise en œuvre.</p> <p>→ Favoriser l'organisation des maîtrises d'ouvrage à une échelle cohérente</p> <p>→ Les collectivités publiques compétentes s'organisent pour mutualiser leurs actions et leurs moyens à une échelle hydrographique ou littorale cohérente ou adaptée aux enjeux du littoral.</p> <p>→ Sur l'ensemble du district, les collectivités territoriales proposent au préfet coordinateur de bassin, dans un délai de 2 ans après l'approbation du SDAGE, une organisation des maîtrises d'ouvrage relatives à la compétence GEMAPI</p> <p>→ Les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunales (SDCI) favorisent l'organisation des collectivités à l'échelle des bassins versants cohérente et l'application du principe de solidarité financière et territoriale.</p>



Annexe 2

Fiches d'analyse détaillée de l'ensemble des documents examinés dans le cadre de cette étude

1. Le TRI Littoral charentais
2. Les Retours d'Expérience
3. Les PAPI
4. Les PPR
5. Les PCS
6. Les EDD
7. Les SCoT
8. Les PLU
9. Les POS



Document	TRI du littoral charentais
Date	Septembre 2014
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	43 communes de la SLGRI
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	<p>Le rapport décrit les sous-bassins hydrographiques du littoral Atlantique (géologie, hydrologie, géographie, dynamique des écoulements ...) puis les 3 Unités Hydrographiques de référence du TRI (p10) : Marais de la Charente ; l'unité Seudre, Baie de Marennes, Oléron ; la partie nord de l'unité Estuaire de la Gironde.</p> <p>Une présentation du mécanisme de submersion marine est réalisée (p14).</p> <p>Un tableau des caractéristiques des événements historiques est consultable p16. Une description plus précise est réalisée sur les 4 submersions les plus marquantes : janvier 1924, février 1957, décembre 1999 et février 2010.</p> <p>Modélisation des événements</p> <p>Il est important de noter que pour un même événement, différentes modélisations ont été réalisées en fonction de la zone d'étude.</p> <p>Événement fréquent (période de retour entre 10 et 30 ans)</p> <p><u>Secteur île d'Oléron (période de retour inférieur à 50 ans : p21)</u></p> <p>La tempête Martin est prise comme référence, les enveloppes de submersion cartographiées proviennent d'un retour d'expérience de la tempête Martin réalisé par CREOCEAN (basé sur des laisses de mer, témoignages, photographies, relevés GPS...)</p> <p><u>Reste du TRI (p21)</u></p> <p>Pour ce secteur, le CEREMA Dter Med à réaliser une superposition de niveaux marins sur la topographie et ceci sur les surfaces inondées du retour d'expérience de la tempête Martin. La valeur des Plus Hautes Mers Astronomiques en NGF est le niveau marin choisi. La topographie est extraite du MNT Litto 3D. Cette superposition a été réalisé par casier homogène hydrauliquement parlant.</p> <p>Événement Moyen (période de retour entre 100 et 300 ans)</p> <p><u>Secteur île d'Oléron (Période de retour centennale : p23)</u></p> <p>La cartographie s'appuie sur l'étude de submersion réalisé par Creocean dans le cadre du PPRN île d'Oléron. Après l'étude de l'évènement Martin une altitude maximale de 4 m NGF a été fixée.</p> <p>Il a été également tenu compte d'une surélévation locale de 0,20 m par rapport a ce niveau entre le port de Saint-Denis et la pointe de la citadelle du Chateau-d'Oleron afin de prendre en considération l'amplification de la marée observée sur cette partie du pertuis d'Antioche.</p> <p>La cartographie des zones submergées a donc été établie en prenant ces</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>deux niveaux de référence comme cote maximale du niveau de l'eau sur le littoral et au débouché des chenaux des marais.</p> <p>Secteur de Chatelailon-Plage (p25) La cartographie se base sur l'étude réalisée par Artélia dans le cadre du PPRL Nord du département. Ainsi la modélisation 2D de l'évènement Xynthia +20 cm est la référence sur ce secteur.</p> <p>Secteur Estuaire de la Charente (p27) La cartographie s'appuie sur l'étude de submersion effectuée dans le cadre du PPRN Estuaire de la Charente-Marais d'Yves- ile d'Aix. L'évènement modélisé est théorique (coefficient de marée 90, surcote 2 m, +20 cm du aux changements climatiques. Des côtes de plus hautes eaux marines(PHEM) au droit du littoral ont été obtenues. Ces PHEM par communes ont permis la modélisation des épaisseurs d'eau par superposition de ces cotes sur la topographie. Ensuite une atténuation de la lame d'eau vers l'intérieur des terres a été réalisée.</p> <p>Secteur de Saint-Froult à Saint-Palais-sur-Mer (p28) Les enveloppes de submersion sont issues du retour d'expérience de Xynthia. Les hauteurs d'eau ont été modélisées par le Cerema DterMed. Celles-ci sont obtenues par une superposition de niveaux marins sur la topographie. Les niveaux marins choisis sont obtenus en prenant la valeur maximale: des PHMA +70 cm et des niveaux atteints par Xynthia/Martin pour l'intérieur terres. Ces niveaux sont définis par casiers (p29).</p> <p>Secteur Nord de la Gironde (30) La modélisation réalisée dans le cadre du PPRN (RIG) sur Vaux-sur-Mer à Talmont sur Gironde par Artélia, fait référence pour ce secteur. L'évènement est centennal et correspond à une marée coefficient 115 avec une surcote d'un mètre et des débits de 1500 m3/s sur la Garonne et 800 m3/s Dordogne.</p> <p>Evènement Moyen CC et Extrême (p31) période de retour supérieur à 1000 ans) Pour ce TRI l'évènement moyen CC est équivalent à l'évènement extrême</p> <p>Secteur de Chatelailon-Plage (p31) La cartographie se base sur l'étude réalisée par Artélia dans le cadre du PPRL Nord du département. Ainsi la modélisation 2D de l'évènement Xynthia+60 cm est la référence sur ce secteur.</p> <p>Secteur : Reste du TRI (p31) Les hauteurs d'eau et les zones inondées ont été modélisées par le Cerema DterMed. Celles-ci sont obtenues par une superposition de niveaux marin sur la topographie. Les niveaux marins choisis sont obtenus en prenant la valeur maximale : des PHMA +170 cm et des niveaux atteints par Xynthia/Martin avec une surélévation de 60 cm, pour l'intérieur des terres. Ces niveaux sont définis par casiers (p32).</p> <p>Les cartographies de ces aléas sont disponibles en format pdf.</p>
Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)	<p>La fréquentation touristique sur le TRI est très importante, avec une estimation du taux d'habitants saisonniers de 264 % pour l'ensemble du TRI et de 607 % pour l'île d'Oleron seule.</p> <p>P35- 39 : Une énumération de l'ensemble des enjeux concernés par les 3</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>événements et par commune est réalisé (humains, emplois, zones d'activité, patrimoines culturels et naturels, installations IPPC Et SEVESO, STEU, installation et bâtiments sensibles, infrastructures de transports et les zones protégées pouvant être impactées).</p> <p>Les bases de données utilisées sont citées : BD TOPO ; S3IC ; BDERU ; FINESS ; ERP, Etablissement rectorat Poitou-Charente ; documents PPR/PLU/PAPI (p35).</p> <p>Un tableau reprend pour chaque commune en fonction du type d'évènement le nombre des différents types d'enjeux impactés (p40).</p>
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilités et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation.)</i></p>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz,</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i>	
<p>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation</p>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des services utiles à la gestion de crise</i>• <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i>• <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population.</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)• des services en ZI• de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire...)</p> <p>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendus</p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CATNAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	<p>L'ensemble des PAPI et études de caractérisation de la submersion réalisé sur le secteur est listé (p20).</p>
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents système d'alerte (local ou de l'état)</p>	
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR Analyse PLU/PLUI Analyse SCOT</p>	<p>Une liste des PPR sur le littoral charentais est présentée (p20)</p>
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme.</p>	
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SDAGE GEMAPI ?</p>	



Date	Mai 2001
Rédacteur de la fiche	Anne-Marie TRINCAT
Observations	Rapport DDE 17 et Météo France
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	La plupart de ces communes
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	<p>La partie introductive du document décrit uniquement et précisément le phénomène des tempêtes du 26 décembre (Lothar) et du 27 décembre (Martin) : vents exceptionnellement violents du 26 décembre annoncés 24 h à l'avance par Météo France suivis de bulletins régionaux. Celle du 27 décembre a doublé en intensité, devenue maximale sur les côtes Ouest de la France.</p> <p>La partie cartographique comporte :</p> <ul style="list-style-type: none">- un bilan cartographique global de la tempête du 27 décembre 1999 : les zones submergées (notamment en vallées de la Seudre et de la Charente, les communes littorales et situées à l'arrière pays comprises entre ces rivières), les points d'altitude et les digues réparées en urgence avant le 22/01/00.- des cartes à 1/50 000, dont celles portant sur l'emprise de la SLGRI, où sont également reportés les zones submergées, les points d'altitude, les digues réparées en urgence avant le 22/01/00 et les points de mesure de houle.
Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)	<p>Le tableau des financements de l'État récapitule les natures d'aides, ce qui peut donner un éclairage sur les enjeux impactés.</p> <p>Ces aides portent notamment sur les digues, le chômage partiel et pertes de revenus, les calamités agricoles, les maraîchers, les éleveurs, la conchyliculture, les navires de pêche, le dégagement des pistes en forêt, l'aide au transport du bois, la création de pistes, les aires de stockage de longue durée, le nettoyage-déblaiement des parcelles, le matériel d'abattage et de bûcheronnage, le redressement des plants, la lutte phytosanitaire, la remise en état du port de la Rochelle et de petits ports en Dpt 17, la réparation d'édifices et monuments, les itinéraires de randonnée, l'hôtellerie de plein air, le tourisme social et VVF, la réparation d'équipements sportifs et de centres de vacances.</p> <p>L'avenant État-Région mentionne entre-autres, des aides pour l'hydraulique des marais, l'environnement (restauration-reconstruction des sites classés, des paysages et des milieux naturels), la restauration des cours d'eau, l'équipement (défense de côtes, réensablement, entretien du littoral, passage piéton littoral, domaine public maritime-balisage).</p>
Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas	
<i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :	<p>Le programme de défense contre la mer liste le montant des opérations prévues avec les subventions afférentes. Parmi celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none">- remise à l'identique du brise-lame (La Tremblade)



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<ul style="list-style-type: none"> • <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i> • <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i> • <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i> • <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i> • <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - reconstitution du cordon dunaire (la Brée-les-bains, Marenes) - travaux de défense contre la mer (la Rochelle) - reconstruction de digues (digue du Boutillon, du Lazaret, du Bout Blanc) et réfection de digue ostréicole - plages (Fouras, Royan). <p>La revue de presse traite certainement des vies humaines et des divers enjeux impactés. Parmi les photographies présentées (Note : les extraits de presse sont coupés et non datés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégâts dans les ports (la Rochelle) - emportement des toitures , arbres abattus sur des constructions (Rochefort, île Oléron) - village dessous les eaux (Port-des-barques) - zone ostréicole (Marenes-Oléron) - reconstruction ou colmatage de digue (Yves, Fouras) - travaux de consolidation avant les grands coefficients de marée (La Tremblade) - renforcement des digues dans le marais de l'estuaire - encombrement du lit de la Boutonne, à enlever pour éviter les risques d'inondation - photos avant/après la tempête (Fouras). <p>Les vues du ciel (photographies aériennes) montrent l'ampleur des zones submergées par ces tempêtes : Port-des-Barques, Yves, Fouras.</p>
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p><i>Analyse de la vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des services utiles à la gestion de crise</i> • <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i> • <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p><i>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i> • <i>des services en ZI</i> • <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i> 	<p>Voir dans la revue de presse</p>
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	<p>Voir dans la revue de presse</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</i>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i> Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience	Le Ministre de l'Équipement Transports Logement a demandé au Conseil Général des Ponts & Chaussées de diligenter une mission de retour d'expériences suite à ces tempêtes. Leurs propositions portent sur l'organisation de la gestion de crise, les prévisions météorologiques et la chaîne d'alerte, l'amélioration de l'efficacité des services déconcentrés du MELT, l'amélioration de la coopération avec les autres participants à la gestion de crise (services État, départements, entreprises privées).
<i>Surveillance et prévision des crues</i> Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)	- pertinence des modèles numériques de Météo France - BRAM diffusés aux services compétents
<i>Alerte et gestion de crise</i> Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM	Contacts étroits de travail entre les prévisionnistes de Météo France et les services de sécurité civile
<i>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</i> Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	Le CSTB a réalisé une note de synthèse à partir du rapport d'enquête au regard des effets du vent sur les dommages causés par ces tempêtes, réalisé par la commission nationale début 2001. L'étude du CSTB visait à vérifier l'efficacité des divers textes techniques, tels que normes, DTU, règles de calcul, avis techniques traitant de la conception, du calcul ou de l'exécution des ouvrages de bâtiment. Par ailleurs, le projet territorial de l'État, élaboré pour 3 ans au début 2000, comportait des priorités dont celle « d'impulser une nouvelle dynamique après la tempête », avec 6 actions, dont celles de mettre en œuvre le programme de défense contre la mer, de réaliser l'état des lieux de l'économie après la tempête et présenter l'ensemble des mesures du programme de reconstruction et de reconquérir la qualité paysagère des différents territoires.
<i>Ralentissement des écoulements</i> Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
<i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i> Analyse des SDAGE GEMAPI ?	



Document	Éléments de mémoire sur la tempête Xynthia du 27 et 28 février 2010 en Charente-Maritime
Date	Mars 2011
Rédacteur de la fiche	Anne-Marie TRINCAT
Observations	Document complet - Rapport SOGREAH
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	43 communes

Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	<p>Chapitre 2</p> <p>Le caractère singulier de la tempête Xynthia en France est dû à la concomitance de la tempête avec un fort coefficient de marée, provoquant des phénomènes de submersion rares, notamment sur les côtes de la Vendée et de la Charente-Maritime. Le passage de la tempête a coïncidé avec la pleine mer d'une marée de vives-eaux de coefficient 102 (pour un maximum de 120 pour les plus hautes marées) et des fortes houles comprises entre 6 et 7 m, provoquant une surcote de l'ordre de 1,50 m à La Rochelle.</p> <p>La concomitance d'une surcote avec l'instant de la pleine mer d'une marée de vives-eaux est en soi un évènement très peu probable. En effet, il n'existe en moyenne que 25 jours par an pour lesquels les marées ont un coefficient supérieur à 100, et pour chacune de ces marées, la hauteur d'eau prédite n'est proche de ou égale à la pleine mer que dans un créneau de l'ordre de 1 à 2 h. C'est dans l'un de ces créneaux qu'une tempête créant une surcote importante peut générer un risque de submersion important.</p> <p>Si Xynthia n'a pas atteint l'intensité des tempêtes de décembre 1999, en termes de vitesses maximales instantanées de vent, elle a pourtant été à l'origine de phénomènes de submersion et d'érosion d'une rare intensité, notamment sur les côtes vendéennes et en Charente-Maritime.</p> <p>L'arrivée d'un important système dépressionnaire s'accompagne d'une élévation du niveau marin, selon 3 processus principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> · la chute de pression atmosphérique entraîne une surélévation du niveau du plan d'eau · le vent exerce une contrainte à la surface de l'eau générant une modification du plan d'eau (surcote ou décote) et des courants · à l'approche des côtes, les vagues créées par la tempête déferlent. Elles transfèrent alors leur énergie sur la colonne d'eau, ce qui provoque une surélévation moyenne du niveau de la mer pouvant s'élever à plusieurs dizaines de centimètres. <p>La conjugaison de ces différents phénomènes provoque des submersions marines. L'action de la houle contribue par ailleurs à l'érosion du trait de côte, par arrachement de matériel sableux, notamment aux plages et aux cordons dunaires.</p> <p>Les niveaux marins atteints ont été enregistrés par les marégraphes du Réseau d'Observation du Niveau de la Mer (RONIM), comprenant 19 marégraphes, ainsi que par les marégraphes du SPC de la DDTM 17 (Rocheftort et Le Verdon).</p> <p>Les observations, prévisions et surcotes indiquent une surcote de 1,30 m à Rocheftort et de 0,95 m au Verdon lors de la cote maximale de l'évènement.</p> <p>La surcote de la pleine mer à La Rochelle (1,53 m) est particulièrement importante. Cette surcote figure parmi les plus importantes observées depuis que le marégraphe y a été installé en 1997. Le niveau atteint à La Rochelle est de 8,01 m CM (Cotes Marines), soit 4,51 m NGF.</p> <p>L'analyse des observations et des surcotes, réalisée par le SHOM, a permis</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>d'estimer les périodes de retour associées aux niveaux extrêmes atteints lors de l'évènement de la tempête Xynthia : ces périodes de retour sont estimées à plus de 100 ans à La Rochelle, aux Sables d'Olonne et à Saint Nazaire, et à plus de 50 ans à La Pointe de Grave.</p> <p>Le caractère rare de Xynthia, et donc de ses conséquences les plus lourdes, est ainsi dû à la conjonction de :</p> <ul style="list-style-type: none">. la "surcote" importante produite par la tempête (forte dépression). une marée de vives-eaux (coefficient important de 102). l'instant de la pleine mer. <p>Compte tenu des prévisions de fortes vagues et surcotes importantes, et du risque de concomitance avec la pleine mer d'une marée à fort coefficient, les cellules de Météo-France ont émis plusieurs Avis de Très Fortes Vagues (ATFV) en direction des autorités : COGIC, Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte (CMVOA), SCHAPI, Centres Opérationnels de zone de défense, SPC et préfectures, le samedi 27 en début de matinée.</p> <p>Le samedi 27 février, les prévisions météorologiques alarmantes étant confirmées et vérifiées, avec des précisions sur la trajectoire de la dépression, la décision de placer quatre départements – Vendée, Vienne, Deux-Sèvres et Charente-Maritime – en vigilance rouge – le niveau maximal de vigilance météorologique – était prise en début d'après-midi. La carte de vigilance correspondante était publiée à 16 heures.</p> <p>Les bulletins nationaux et régionaux associés à la mise en vigilance ont caractérisé la tempête et, reprenant les éléments diffusés par les Avis de Très Fortes Vagues (ATFV) en les actualisant, identifiaient l'aléa vagues et surcotes associé à la tempête, ainsi que le risque de submersion de certaines parties du littoral, lié à la conjugaison avec la pleine mer d'une marée de fort coefficient. Ces risques étaient signalés par des ajouts spécifiques aux rubriques "conséquences possibles" et "conseils de comportement" sans qu'il ait été possible d'apprécier le niveau de risque lié à la vulnérabilité des zones sinistrées de Vendée et en Charente-Maritime. Les bulletins régionaux de suivi de la vigilance ont précisé que des inondations importantes étaient à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute, confirmant ainsi les avis de fortes vagues diffusés dès le samedi 27 au matin.</p> <p>Les directions interrégionales de Météo-France concernées prenaient toutes les dispositions pour appuyer la gestion de crise placée sous l'autorité des préfets des zones de défense et des départements concernés. La sortie de vigilance rouge a été décidée le 28 février à 8 h 15, en maintenant toutefois un grand nombre de départements en orange. Les levées de vigilance orange ont été opérées progressivement, au fur et à mesure de la diminution du niveau des intempéries et des risques associés.</p> <p>Chapitre 3</p> <p>Lors du passage de la tempête Xynthia, dans la nuit du 27 au 28 février 2010, le littoral de la Charente-Maritime a été notamment fortement touché :</p> <ul style="list-style-type: none">. un territoire submergé important sur environ 80 communes. sur un linéaire de l'ordre de 400 km de côte et de 225 km de défenses contre la mer, environ la moitié de ces ouvrages a subi des dommages. <p>Le littoral Charentais a donc été directement soumis aux phénomènes marins lors du passage de la tempête et a notamment été sensible aux risques majeurs littoraux : l'érosion et la submersion marines.</p> <p>En Poitou-Charentes, l'érosion côtière est estimée à 38 % du linéaire côtier, et dépend fortement des caractéristiques géomorphologiques dominantes du trait de côte :</p> <ul style="list-style-type: none">. plages, cordons dunaires : 50 % du linéaire. marais : 23 %. côtes rocheuses : 20 %. <p>Au cours de tempêtes exceptionnelles conjuguées à de grandes marées causant une surélévation du niveau des eaux, le recul du littoral peut atteindre 15 m en quelques jours, voire en quelques heures, entraînant la destruction d'habitations, plages, etc.</p> <p>Le chapitre 3 termine avec des précisions sur les érosions côtières et les</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	submersions marines : types, effets, conséquences.
<p>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</p>	<p>Chapitre 2</p> <p>Une liste non exhaustive recense les principaux événements exceptionnels (vimer, raz de marée, ouragans) qui ont touché le littoral Charentais depuis 1352 jusqu'à 2009, elle décrit succinctement les enjeux touchés.</p> <p>Chapitre 4</p> <p>Recueil de témoignages, entretiens réalisés avec les élus des communes concernées pour recenser des informations sur : les niveaux atteints en différents points, la délimitation des zones submergées et/ou inondées, l'origine des submersions et leur déroulement, la localisation des ruptures de digues et des dégradations du littoral, les principaux dégâts constatés (bâti, commerces, bien des collectivités, routes...), le déroulement de l'organisation de l'alerte et des secours, ainsi que toute autre information utile à l'élaboration du dossier.</p> <p>Les entretiens avec les communes (70 municipalités rencontrées au total) ont fait l'objet de comptes rendus.</p> <p>Une enquête de terrain a notamment permis : de repérer les principales zones inondées, de rencontrer les riverains et de recueillir auprès d'eux le même type d'informations que celles recherchées auprès des élus, mais aussi sur leur perception de l'évènement, de rechercher des traces encore visibles de l'inondation sur les constructions, dans les champs ou les marais : laisses d'inondations ou dépôts.</p> <p>L'ensemble des informations recueillies sur la hauteur de submersion et/ou inondation atteinte, a fait l'objet de fiches établies présentant leur localisation, leur consistance, des photographies permettant de repérer le niveau de submersion et un indice de fiabilité.</p> <p>Au total 602 informations sur les niveaux atteints ont été recueillies lors de ces visites de terrain sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime.</p> <p>Des géomètres experts ont été missionnés afin de répertorier en altimétrie l'ensemble des informations recueillies (laisses) sur la zone d'étude. L'ensemble de ce levé a été réalisé avec une précision du centimètre et a été rattaché en coordonnées Lambert II carto et en système NGF (IGN 69).</p> <p>De nombreux services ou collectivités ont récolté des informations sur les niveaux atteints, sur les dégâts occasionnés par la tempête Xynthia, sur les coûts engendrés par l'évènement. L'ensemble de ces éléments recueillis : cartographie des zones submergées et repères de crue relevés en altimétrie (CA la Rochelle), cartographie des zones submergées, travaux de défenses contre la mer (CC de l'île de Ré, nombreuses photographies, bilan et fiches actions suite à la tempête (CC de l'île d'Oléron), rapport de l'examen des digues de la Charente-Maritime suite à la tempête Xynthia (CETE du Sud-Ouest), suivi des opérations de réfection des digues, cartographie des interventions sur les digues (CG Charente-Maritime). Ces éléments ont été examinés afin d'en réaliser une critique d'ensemble avant de les prendre en considération dans l'étude.</p> <p>L'exploitation des données photographiques et notamment des prises de vues aériennes prises le 28 février, a permis de conforter ou de préciser les zones submergées. Ainsi, certaines limites déjà cartographiées ont pu être modifiées suite à cette analyse.</p>
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces) • les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones • les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération • les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz • les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire • installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population 	<p>Chapitre 5 <u>Estuaire Gironde</u></p> <p>Le phénomène de la tempête Xynthia n'a pas été particulièrement important sur les communes situées dans l'Estuaire de la Gironde. La commune de Meschers sur Gironde (secteur du port) a subi des submersions plus importantes que celles identifiées en 1999. Les inondations sont principalement dues à la remontée d'eau dans les chenaux et les ports, ainsi que par la submersion des digues, en mauvais état.</p> <p>Les communes situées en aval de l'Estuaire, de Saint Georges de Didonne à Les Mathes, ont été très peu soumises à des inondations et/ou submersions lors de la tempête Xynthia. Peu de zones submergées ont en effet été relevées. Ces communes ont cependant été touchées ponctuellement par quelques entrées d'eau. Notamment la commune de Royan où des renseignements semblent indiquer que le secteur de la Tache Verte a été inondé par les débordements des chenaux. Ces inondations localisées ne peuvent cependant pas être rattachées à la submersion et n'ont pas été cartographiées et identifiées comme zone submergée par cet évènement.</p> <p><u>Estuaire de la Seudre - Bassin de Marennes</u></p> <p>En termes d'enjeux humains (bâti), les communes n'ont été que très peu touchées lors de la tempête, à l'exception des communes de l'Eguille sur Seudre et de Chaillevette. Les marais ont été fortement inondés et les chemins ruraux abîmés. Des ruptures et érosion de digues sont à noter tout le long de l'estuaire : l'eau est tout d'abord passée par-dessus les digues, entraînant leur destruction ou leur endommagement par érosion interne de l'ouvrage.</p> <p>La commune de l'Eguille sur Seudre a été très fortement touchée de par sa situation en « bout de couloir » de la Seudre. Environ 65 habitations ont été concernées par la submersion. Le pont de la Seudre a notamment fait obstacle aux écoulements en jouant un rôle de barrage.</p> <p>La commune de Chaillevette a été inondée en raison de la détérioration de la digue en sept endroits.</p> <p>Sur les communes de La Tremblade et de Marennes, le phénomène a été localement violent avec des submersions fortes et des vitesses de remplissage élevées en raison de l'exposition directe du littoral aux houles résiduelles levées par le vent.</p> <p>La commune de Bourcefranc le Chapus a subi de nombreux dégâts. Les enquêtes de terrain relatent d'une "énorme" vague sur la pointe du Chapus, d'une puissance importante, dévastant les locaux professionnels et les digues. Sur 6 km de digues, 3 sont détruites ou fortement endommagées.</p> <p><u>Ile d'Oléron</u></p> <p>La façade occidentale de l'île d'Oléron, de Saint-Denis d'Oléron à Saint-Trojan les Bains, a été touchée principalement par le phénomène d'érosion côtière sur la quasi-totalité de la façade, à l'exception des secteurs où le trait de côte a été fixé par des systèmes de défense contre la mer. Certaines zones comme les massifs dunaires de Saint Trojan, du secteur des Huttes et des Sables Barrateau à Saint Denis ou de la pointe de Chaucre et le chemin du rateau-Domino à Saint Georges par exemple, ont été fortement attaquées par les vagues, générant un recul de 10 à 20 m environ. Par contre, d'autres secteurs ont beaucoup moins reculé lors de la tempête, avec des valeurs de l'ordre du mètre. Les reculs observés ne sont donc pas homogènes sur ce littoral occidental avec des valeurs pouvant aller de 1 m à 20 m sur quelques secteurs localisés.</p> <p>La côte orientale a été principalement affectée par le phénomène de submersion marine et en termes d'enjeux humains (bâti, cultures marines, sols,...). St-Georges d'Oléron, St-Pierre d'Oléron, Dolus d'Oléron, le Château d'Oléron et St-Trojan les Bains ont notamment été fortement touchés.</p> <p>Le secteur de Boyardville/Fort Royer a été l'un des plus affecté en raison de l'entrée de l'eau par le chenal et le port, la rupture de la digue de la Perrotine et du cordon dunaire.</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Le principal effet de la tempête a été la submersion des quartiers résidentiels du village de Boyardville et de la zone ostréicole de Fort Royer par des vitesses d'eau importantes et, au final, une hauteur d'eau dans les zones basses de plus de 1 m.</p> <p>La commune de Saint-Trojan les Bains a été fortement exposée à l'évènement. De nombreuses digues ont été submergées et fortement dégradées, entraînant la submersion des secteurs situés en arrière des protections.</p> <p><u>Pays rochefortais - Estuaire Charente</u></p> <p>Les communes situées le long de l'Estuaire ont été inondées suite à la submersion des digues par une montée rapide et régulière des eaux. Le phénomène n'a pas été particulièrement violent sur ces communes. De nombreuses terres agricoles ont été affectées et les communes de Tonnay-Charente et Rochefort ont été particulièrement touchées en termes de bâti.</p> <p>Les communes de Saint-Nazaire sur Charente et de Saint-Laurent de la Prée, situées dans les terres, ont été impactées fortement. La force de l'eau a entraîné la destruction de plusieurs digues et la submersion de la majeure partie des deux communes.</p> <p>À Fouras, la tempête a été particulièrement violente. La pointe de la Fumée et Port Nord ont été soumis à de violents effets de vagues, entraînant la destruction des protections et des habitations. Un nombre important de murets détruits ou fortement endommagés a été constaté sur cette commune, ainsi que de nombreuses ouvertures de maisons (volets, fenêtres...) détruites.</p> <p>Le secteur des Boucholeurs est réparti sur les communes de Châtelailon et d'Yves. Situé en front de mer, ce secteur a été soumis à des hauteurs d'eau conséquentes et à de très fortes vagues. Les dommages occasionnés par la mer sont importants sur ce secteur et traduisent, comme pour Fouras, la violence de la mer en front de mer. Les inondations ont notamment été très importantes (en moyenne 1 m et jusqu'à 1,70 m environ) à l'arrière du front de mer en raison d'une entrée d'eau importante par la destruction des digues de la réserve naturelle des Marais d'Yves.</p> <p>L'île d'Aix a été fortement exposée à l'évènement en raison de l'entrée de l'eau par la Pointe du Tridoux à l'ouest et de la montée des eaux dans l'anse du Saillant à l'est. D'importantes vitesses d'écoulement ont été constatées sur la commune.</p> <p><u>Annexes</u></p> <p>Elles se composent des:</p> <ul style="list-style-type: none">- comptes-rendus des entretiens réalisés auprès des communes concernées par le phénomène.- fiches de laisses de submersions réalisées suite à une enquête détaillée de terrain. <p>Les entretiens nous renseignent sur : dispositif d'alerte, cartographie des zones submergées, durée de submersion, nombre de personnes sinistrées, repères de crues, ruptures de digues, vitesses de courant, voies d'accès impraticables, obstacles aux écoulements, types de dégâts constatés sur les enjeux (bâti, véhicules, agricole, commerces, industries, voiries, réseaux, biens de la collectivité locale).</p>
Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)	
Analyse de la vulnérabilité : <ul style="list-style-type: none">• des services utiles à la gestion de crise• des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations• des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<ul style="list-style-type: none">• <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p><i>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i>• <i>des services en ZI</i>• <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i>	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	<p>Le retour d'expérience est accompagné d'une cartographie précise de l'évènement.</p> <p><u>Chapitre 8 - Synthèse de l'évènement</u></p> <p>De manière générale :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur les communes situées dans l'Estuaire de la Gironde : le phénomène n'a pas été particulièrement important. Peu de brèches sont constatées sur le littoral. L'enquête a montré que les protections rehaussées après 1999 ont tenu et ont permis de protéger les communes. Des érosions de digues importantes sont cependant à souligner.- sur l'île d'Oléron : importants impacts sur les deux façades de l'île, en termes d'érosion du cordon dunaire, de submersion et d'enjeux humains (bâti, marais...).- les communes du littoral charentais : les plus touchées par la tempête, de par les enjeux humains et l'intensité des impacts, par de fortes vagues levées par le vent, associées à la montée importante du plan d'eau, entraînant la rupture des digues ou leurs submersions par des lames d'eau importantes (20 à 50 cm).- les communes situées en front de mer : elles ont été soumises au caractère violent de la mer, provoquant d'importants dégâts sur les protections, parfois sur le bâti exposé directement à l'arrière de la digue et dans tous les cas en termes d'enjeux humains.- la façade Sud de l'île de Ré a été touchée par des phénomènes d'érosion et de recul du cordon de protection, avec des ruptures d'ouvrages localisés, alors que la façade Nord de l'île, soumise à un plan d'eau exceptionnellement haut, a fait l'objet de submersion et de destruction de nombreux ouvrages de protection.
<p><i>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</i></p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p><i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i></p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT</p> <p>Mise en place de repères de crues</p> <p>Analyse des DDRM</p> <p>Analyse des PAC</p> <p>Analyse des retours d'expérience</p>	
<p><i>Surveillance et prévision des crues</i></p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p><i>Alerte et gestion de crise</i></p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</i> Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	
<i>Ralentissement des écoulements</i> Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
<i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i> Analyse des SDAGE GEMAPI ?	



Document	PAPI Estuaire de la Gironde
Date	Labellisé le 27 décembre 2015
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document partiel
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	6 communes : Les Mathes, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-mer, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Meschers-sur-Gironde.
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
CONTEXTE GENERAL	
<i>Portage du PAPI Stratégie locale</i>	<p>Ce PAPI est porté par le SMIDDEST, labellisé comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB estuaire) depuis 2007.</p> <p>Une révision à mi-parcours est envisagée de manière à prendre en compte et intégrer la Stratégie de Gestion Locale du Risque Inondation (SLGRI) qui sera développée sur le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Bordeaux (p11).</p> <p>Le Cotech est composé de SMIDDEST, de la DDTM 33, du CEREMA, du Conseil Départemental de la Gironde du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et de Bordeaux Métropole.</p> <p>Ce PAPI fait suite à un PAPI d'intention conduit par le SMIDDEST de 2013 à 2015.</p> <p>Les maître d'ouvrage sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bordeaux Métropole : dès le 1er janvier 2016, en raison du statut des ouvrages de protection (principalement publics), Bordeaux Métropole sera gestionnaire direct de plus de la moitié des 80 km de digues situés sur son territoire. De plus, elle animera la SLGRI sur le TRI de Bordeaux. - SPIPA - Conseil Départemental Gironde - Conseil Départemental Charentes-maritime a été maître d'ouvrage de l'action du PAPI d'intention sur le littoral charentais de l'estuaire. <p>La stratégie du PAPI s'articule sur 6 grandes composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → L'amélioration de la connaissance → La prévention et la sensibilisation → L'amélioration de la gestion de crise et de la prévision → Renforcement des ouvrages à hauteur constante pour une protection efficace des principaux enjeux → Création de nouvelles protections sur des sites vulnérables de l'estuaire → La réduction de la vulnérabilité <p>P 276 : Le périmètre et les objectifs de la SLGRI du TRI de Bordeaux ont été arrêtés par arrêté du préfet de bassin Adour-Garonne du 11 mars 2015. Son périmètre est identique à celui du TRI et ses objectifs sont au nombre de 11 (dont les 6 du PGRI) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions 2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés 3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à l'état normal des territoires sinistrés 4. Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité 5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>pour ralentir les écoulements</p> <p>6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection</p> <p>7. Améliorer la maîtrise de l'urbanisation en fonction des derniers éléments de connaissance et finaliser les PPRL de l'agglomération bordelaise</p> <p>8. Améliorer la gestion des systèmes de digues</p> <p>9. Commencer à renforcer les systèmes de protection dans les zones les plus urbanisées</p> <p>10. Améliorer la chaîne de prévision des crues notamment par la modernisation du réseau de transmission des données hydrographiques sur l'Estuaire de la Gironde et le déploiement d'un système d'alerte de type SMS ou équivalent</p> <p>11. Diminuer la vulnérabilité des sites industriels par le développement de la gestion de crise, notamment par la définition de mesures organisationnelles adaptées aux divers niveaux d'alerte</p>
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<p>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</p>	<p>La bathymétrie et la topographie de l'estuaire sont présentées p19 et carte p20.</p> <p>Un tableau de l'inventaire des événements historique depuis 1930 sur l'estuaire de la Gironde est présenté p24 (date, débit, marée, vent, surcote).</p> <p>Une description plus précise de 3 événements récents est réalisée à partir de la p25 :</p> <p>-La tempête Martin du 27/12/1999 : coupures de journaux, 104 arrêtés CATNAT, centrale de Blayais endommagée, caractéristique hydrométéorologique (tableau p 26), liste des dégâts en Gironde. La figure 8 montre l'enveloppe d'inondation sur l'estuaire et les dégâts sur digue répertorié (endommagée ou rupture).</p> <p>-La tempête Xynthia du 28/05/2010 : coupures de journaux, caractéristiques hydrométéorologiques (tableau p 30), limites d'inondation (issue d'enquête menée par les ddtm, acteur locaux et rex, carte p 29) + dégât sur digues (étude terrain du Cerema et Artélia, carte p29).</p> <p>-Les événements de l'hiver 2014 : coupures de journaux, caractéristiques hydrométéorologiques (tableau p 32), pas de dégâts sur les digues.</p> <p>La modélisation des événements est réalisée grâce au RIG. Il se compose d'un modèle à grande échelle (RIG phase 1) auquel viennent s'intégrer 5 modèles de détails à mailles fines (RIG phase 2) permettant d'assurer sur ces zones une définition plus précise de l'hydraulique (figure 10). En Charente-Maritime, le modèle est en grande maille. La topographie en Charente-Maritime a fait l'objet d'un traitement de restitution photogrammétrique par la société SPHAIR (p37). Le PAPI d'intention a permis la mise en place du RIG phase 3 - prise en compte des données LIDAR (p40).</p> <p>Les événements maritimes étudiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquent : événement du 13/12/198 - Données hydrauliques (tableau p 42), cartographie hauteurs d'eau (p43) - Moyen : tempête 99+20 cm - Données hydrauliques : côte au verdon 1,50m (p 44), cartographie hauteurs d'eau (p45) - Moyen ++ : tempête 99+60 cm - Données hydrauliques (p 46), cartographie hauteurs d'eau (p47) -Extrême maritime : théorique - Données hydrauliques (p 48), cartographie hauteurs d'eau (p49) <p>Ces événements sont les mêmes que le TRI de Bordeaux, cependant ici aucune brèches de digue ou rupture a été modélisée.</p> <p>Les modélisations sur le TRI Littoral Charentais sont présentées p 142 (voir fiche TRI)</p> <p>L'amélioration du RIG est prévue dans l'action 1,8 (p176). Cela consiste entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> → A la mise à jour du modèle avec les nouveaux éléments structurants du territoire → Modélisation des futurs événements débordants → Redéfinition des temps de retour associés aux événements connus.



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</p>	<p>L'estimation des enjeux en zone inondable a été réalisée selon l'évènement de référence 99+20cm (p51). Différents types d'enjeux ont été caractérisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments : pour la Charente Maritime, les bâtiments sont extraits de la BD Topo IGN (quelle année?, carte page 53) - Population : pour la Charente-Maritime, utilisation du carroyage INSEE (figure 27 p58). A l'échelle de l'estuaire un total de 28 944 personnes vivant en zone inondable pour l'évènement 99+20 cm (sans rupture, ni brèche) a été calculé. - Activités industrielles : une étude a permis d'identifier et diagnostiquer les sites types : SEVESO, ICPE, STEP et autres sites qui représentent un risque pour l'homme ou l'environnement en cas d'inondation : 174 industries à l'échelle de l'estuaire, 71 se trouve en zone inondable (carte p61 localisation des industries de l'estuaire). Des fiches diagnostics ont été réalisées sur ces industries (commune, localisation, photographie, coordonnées, hauteur et vitesse d'eau, hauteur de seuil, type d'activité, nom, produits stockés ...) - Activités agricoles (p67) : Propositions d'action dans le PAPI. - Activités économiques et emplois (p71) : près de 4 500 entreprises sont impactées par l'évènement 1999 + 20 cm avec les digues pérennes (hypothèse RIG), soit entre 20 000 et 30 000 emplois - Patrimoine naturel et culturel (p72) : une cartographie des zones humides est disponible sur l'estuaire p 72. Un tableau p 74 donne le pourcentage de la surface de chaque type de zonage en zone inondable (zone humide, ZNIEFF 1 et2, ZICO, Natura 2000). Les cartographies à l'échelle de ces zonages sont disponibles à partir de la page 74. Les espèces remarquables de l'estuaire sont disponibles dans le tableau p 76. <p>L'estuaire compte 41 sites classés aux monuments historiques (figure 47 p78).</p> <p>Données TRI : la partie du TRI du littoral charentais sur le territoire du PAPI concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> -6 communes -moins de 20 hab par commune et aucun d'emploi impacté par l'évènement fréquent -moins de 20 hab par commune, sauf à Mechers sur Gironde où ce nombre s'élève à 89 et entre 179 et 233 emplois concernés par l'évènement moyen, -de l'ordre de 2 030 habitants dont la moitié sur Royan et entre 2817 et 4251 emplois impactés par l'évènement extrême et des zones d'activités impactées, notamment les zones touristiques (campings et centre de vacances) ainsi que deux zones industrielles ou commerciales (zone commerciale Royan-2, ZC les Pres d'Enlias a Saint-Georges-de-Didonne). <p>L'action 1.2 consiste à la mise en place d'une base de données sur les risques et d'un outil cartographique (en 2016-2017).</p>
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	<p>La vulnérabilité des activités industrielles de l'estuaire a été évaluée en prenant en compte : la présence de produits dangereux, la hauteur d'eau et la durée de submersion (carte p64 figure 33). Un classement des 50 plus vulnérables a été réalisé, les communes du TRI littoral Charentais ne sont pas concernées. Une analyse complémentaire a été réalisé sur l'accessibilité des sites les plus vulnérables situés hors TRI pour l'évènement des références (caractère praticable de la voie, vitesse, hauteurs d'eau, temps de submersion) p 65.</p> <p>L'action 1.10 est un diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques. Mais cela ne concerne que les communes hors PPRL(p179).</p> <p>L'action 5.3 consiste à caractériser la vulnérabilité de l'agriculture au risque inondation (effet de la salinité ...) et de faire des propositions d'amélioration (p197). Le SMIDDEST entreprendra l'action en 2017-2019.</p>
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture) 	<p>Une présentation générale de l'Estuaire est réalisée à partir de la p 15. Royan a été labellisée «ville d'Art et d'Histoire» en 2010 et plusieurs phares sont classés aux monuments historiques (2012).</p> <p>Les études et observations menées de 2001 à 2013 ont donc permis d'améliorer la</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<ul style="list-style-type: none"> • les <i>infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i> • les <i>infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i> • les <i>artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i> • les <i>services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i> 	<p>connaissance de ce territoire, de mieux comprendre son fonctionnement, ses dynamiques physiques, écologiques, sociologiques et économiques (p18),</p> <p>La figure 4 p21 montre l'occupation du sol en 2006 de l'estuaire.</p>
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des services utiles à la gestion de crise</i> • <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i> • <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i> • <i>des services en ZI</i> • <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i> 	<p>L'action 5.2 consiste à analyser la vulnérabilité et proposer des adaptations des bâtiments et infrastructures des collectivités (ERP, gestion crise : mairies, école, gymnase et réseaux d'énergie, eau potable et voirie) face aux inondations (p195). Cela consiste à établir une analyse de vulnérabilité précise et globale des bâtiments publics et dresser un bilan chiffré des mesures de réduction de vulnérabilité proposées(entre 2015-2019).</p> <p>L'action 5.5 consiste à réduire la vulnérabilité aux inondations des ICPE,STEP et autres sites de stockage présentant des risques pour l'homme ou l'environnement. (p200). Cependant aucune commune étudiée pour la SLGRI n'est concernée.</p> <p>De plus, l'action 5.6 vise à améliorer l'accessibilité aux sites sensibles. Ceci consiste en association avec le SDIS et autres acteurs à matérialiser les voies d'accès submergées par la mise en place de signalétique adaptée, cartographier des itinéraires à emprunter lors d'un événement afin d'aider les services de secours et améliorer l'accessibilité des secours (p201)</p>
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</p> <p>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	<p>La prise en compte des digues dans le modèle est réalisé grâce au levé de géomètre (p37).</p> <p>Un linéaire de près de 350 km qui n'a jamais été pensé de manière homogène, les tronçons ont été bâtis de façon indépendante. De nombreux ouvrages sont soumis à un risque élevé de rupture (figure p 81 : tableau linéaire état visuel) + Carte des différents tronçons p 82.</p> <p>Le territoire Charentais-Maritime intégré au PAPI de l'estuaire de la Gironde, s'étend de Meschers-sur-Gironde à Saint-Bonnet-sur-Gironde. Les marais de Bardecille (Arces) et de Talmont sont protégés par une digue en bordure d'estuaire qui s'étend sur environ 6 km, sur les communes de Meschers, Arces et Talmont sur Gironde. L'état de ces ouvrages est variable et certains secteurs sont en état dégradé(voir figure 50). Des surverses apparaissent sur ces ouvrages pour des</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>épisodes similaires à la tempête martin de 1999.(p84).</p> <p>Les enjeux en arrière de ces systèmes de digue ont été recensés par évènements (nombre d'habitants en ZI, équipement public, équipements de loisir, hébergement touristique, patrimoine culturel, entreprise, exploitation agricole, port, chais, tonne de chasse). + 42 km² de surface agricole + fort enjeux écologiques (Natura 2000) p86 figure 52.</p> <p>L'Action 7,13 consiste au confortement des digues de la rive droite de l'estuaire de la Gironde. Sur le secteur de Meschers-sur-Gironde, les travaux consistent en un confortement des tronçons en mauvais état (environ 3000 ml) carte p251 (2016-2018).</p> <p>L'action 7,14 consiste à mettre en place une protection rapprochée sur les enjeux à Meschers-sur-Gironde par création d'un système de digue de retrait. Ce système est dimensionné selon l'évènement Xynthia +20 cm + cote de l'ouvrage (4,30 m NGF). 3 scénarios sont possibles (avec cartographie). Les études restent à mener mais les habitations et autres enjeux vulnérables pour Martin +20 cm sont connus. (p256).</p> <p>L'action 7.21 quant à elle, permet une prise de compétence et l'installation d'une nouvelle gouvernance coordonnée à long terme pour la réduction de la vulnérabilité (2016-2021)</p>
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT</p> <p>Mise en place de repères de crues</p> <p>Analyse des DDRM</p> <p>Analyse des PAC</p> <p>Analyse des retours d'expérience</p>	<p>L'étude conduite par le Cerema, le SMIDDEST et la CUB à l'échelle de l'estuaire a permis d'identifier les repères de crues existants (aucun en Charente-Maritime) et des sites potentiels ont été sélectionnés figure p 127 (aucun sur les communes du TRI du Littoral Charentais)</p> <p>Royan et Vaux sur mer n'ont pas de DICRIM, pas de repère de crue, aucune communication sur les risques et pas d'affichage. Cependant, ils ont signé une lettre d'engagement qui contient :</p> <p>-la mise à jour des pCS, l'installation de repère de crue historique, informer la population, réaliser et mettre à jour le DICRIM et faire connaître les consignes de sécurité du DICRIM.</p> <p>Les autres communes du TRI Littoral charentais n'ont pas répondu aux questionnaires.</p> <p>L'action 1.1 a pour but de communiquer et sensibiliser auprès de tous les acteurs concernés par les inondations (p164) :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Journée d'information/formation/Rex/Echange → Formation en interne pour les agents et élus départementaux → Documents d'information sur les risques → Diffusion de newsletter sur le PAPI <p>Cette action ne fait pas référence à la Charente Maritime ?</p> <p>La pose de repères de crue fait l'objet de l'action 1,5 (p171). Aucun repère de crue de la tempête 99 n'est prévue sur les communes du TRI littoral charentais. Pour la tempête Xynthia les études vont être lancées.(2016-2017)</p> <p>L'action 1,7 consiste à réaliser un protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation (guide réflexe type REX). Un retour d'expérience post crue sera élaboré par le SMIDDEST après chaque évènement et centralisera l'ensemble des informations recueillies (2016-2020)</p>
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	<p>Le SPC s'occupe de l'estuaire de la Gironde et, est localisé à Bordeaux. Le PAPI d'intention a permis de proposer plusieurs pistes d'amélioration du modèle de prévision. Dans le présent PAPI ces possibilités d'amélioration seront réalisées. Le système vigie-crue est en place. Ces améliorations seront réalisées dans la fiche action 2,1</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p>Alerte et gestion de crise Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	<p>P 135, il y a une présentation du contenu et des objectifs du PCS.</p> <p>D'après l'enquête effectuée auprès de ces communes, 64 disposent d'un PCS approuvé et opérationnel, tandis que 14 communes n'ont pas réalisé ce document où n'ont pas répondu à l'enquête. Il s'agit dans le présent PAPI d'étendre et d'harmoniser les PCS à l'ensemble des communes (p136).</p> <p>L'action 1.3 consiste à apporter une aide technique aux communes pour informer et sensibiliser sur les risques par le biais des DCRIM, affiches et communication auprès de la population (2016-2017).</p> <p>L'action 3.1 vise à aider à l'élaboration et à l'harmonisation des PCS(216-2018) avec notamment la réalisation d'exercice en 2018.</p>
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	<p>En Charente-Maritime, la révision du PPR de Vaux/Mer, Royan, Saint-Georges de Didonne, Meschers/Gironde, Arces et Talmont s'est poursuivie en intégrant les nouvelles règles de prises en compte des submersions marines. Cette action sera ensuite étendue sur les autres communes concernées du PAPI (p134). En Charente-Maritime, les PPR nécessitent d'être révisés afin de prendre en compte les derniers événements et les effets du changement climatique (augmentation du niveau marin). Cette révision a déjà commencé sur l'agglomération bordelaise et sera étendue au reste des communes dans le présent PAPI.</p> <p>L'action 4,3 vise à élaborer les PPR. Les PPR de Vaux sur Mer, Royan, Saint-Georges de Didonne, Meschers/Gironde sont à approuver d'ici la fin 2015/début 2016. Les révisions à lancer durant le PAPI sont Les Mathes et Saint Palais/mer. (p192)</p> <p>L'action 1.5 a pour objectif de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes dans le cadre d'un programme d'intérêt général inondation. Cela consiste à financer et inciter les actions de réduction de vulnérabilité des habitations dans le cadre des nouveaux PPRL.(p194) :</p> <ul style="list-style-type: none">→ préparation de l'opération et de la communication→ campagne de diagnostics et définition des travaux à réaliser→ plan de financement des travaux <p>En Charente-Maritime, le Scot de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique est en révision (p281)</p> <p>Pour les PLU, sur tous les territoires, la révision des PPRI prévue permettra de rendre compatible les outils de planification avec des préconisations issues du RIG, dans un objectif de réduction de la vulnérabilité (aucune analyse).</p>
<p>Ralentissement des écoulements Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	<p>L'action 6,4 est l'étude de la gestion hydraulique des marais de Meschers sur Gironde à Saint Bonnet sur Gironde (p213). Cela consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Recensement et caractérisation de l'ensemble du réseau hydraulique et des ouvrages associés→ Caractérisation de la gestion des niveaux d'eau dans les marais→ Identification des sections et ouvrages limitants→ Proposition d'aménagement et de gestion pour optimiser les durées de réessuyage, en relation avec les enjeux impactés par une submersion.
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?</p>	<p>Les études menées dans le cadre de la charte paysagère et environnementale de 2002 à 2006, du SAGE Estuaire de 2007 à 2013, du projet de Parc Naturel Marin de l'Estuaire et des Pertuis Charentais de 2009 à 2012, ont permis de recenser cette richesse naturelle, traduite par plusieurs classements aux niveaux national et européen (p15).</p> <p>La fragilité et l'importance des zones humides mises en évidence lors des débats du SAGE posent la question du fonctionnement de l'ensemble du système et de ses aménagements (p15).</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Le ressuyage des marais en Charente-Maritime n'est pas étudié.</p> <p>Devenue Métropole le 1er janvier 2015, Bordeaux deviendra donc compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations au 1er janvier 2016 (p153)</p> <p>P 277 : Depuis décembre 2014, un projet est proposé à la consultation pour la période 2016-2021 constituant une révision du SDAGE précédent. Il devrait être approuvé en décembre 2015.</p> <p>Le projet de SDAGE 2016-2021 s'appuie sur les 4 grandes orientations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Orientation A : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE, (37 dispositions)2) Orientation B : Réduire les pollutions, (43 dispositions)3) Orientation C : Améliorer la gestion quantitative, (21 dispositions)4) Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités, (51 dispositions) <p>Le PAPI rappelle les dispositions du SDAGE et les compare aux actions du PAPI. La conclusion qui en ressort est : le projet de PAPI est compatible au projet de SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.</p> <p>Le même exercice est réalisé avec le SAGE (approuvé depuis août 2013, tableau p 280). Il en ressort que le PAPI est compatible avec le SAGE.</p>



Document	PAPI d'intention Seudre
Date	25/06/2013
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	11 communes : Bourcefranc le Chapus, marennes, Saint Just Luzac, Arvert, Nieulle sur Seudre, Chaillevette, Le Gua, Mornac sur Seudre, l'Eguille, Saujon
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
CONTEXTE GENERAL	
<i>Portage du PAPI Stratégie locale</i>	<p>Ce PAPI d'intention est porté par le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre (SMASS). Il porte aussi le SAGE.</p> <p>La carte du bassin versant concerné est disponible p 3 qui délimite le périmètre du PAPI d'intention.</p> <p>La mise en œuvre du présent Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention, permettra d'affiner le diagnostic de vulnérabilité en vue d'élaborer la politique à mettre en place dans le futur PAPI complet (p9)</p> <p>La réalisation du diagnostic et de la stratégie de ce PAPI d'intention a été réalisé en collaboration avec tous les acteurs du territoire (par l'intermédiaire de réunion tableau 11 et 12).</p> <p>Une fois le PAPI d'intention labellisé, la mise en œuvre de celui-ci sera suivie par un comité de pilotage et un comité technique spécifique au PAPI. Parallèlement à ce suivi, l'instance délibérative du SAGE : la Commission Locale de l'Eau (CLE), validera les actions de celui-ci assurant ainsi une complète articulation SAGE/PAPI.</p> <p>En complément de ces comités de pilotage, des ateliers thématiques (culture du risque, gestion de crise, ...) seront organisés avec les différents partenaires, afin de décider de la meilleure façon de développer ces thèmes sur le bassin de la Seudre.</p> <p>Rappelle des différentes phase de la directive inondation (p70)</p>
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	<p>Le fonctionnement hydrologique de la Seudre est décrit p 11.</p> <p>La Seudre aval ou estuarienne s'étend de Saujon à l'embouchure. Elle est soumise à la marée et fonctionne comme un bras de mer</p> <p>Les débits de la Seudre sont suivis au niveau des stations hydrométriques de Saint-André-de-Lidon et de Corne-Ecluse</p> <p>Une description des marais salés de l'estuaire est effectué p14 (délimitation territoire, historiques des activités humaines dans les marais).</p> <p>La perte d'intérêt économique des marais salés entraîne la diminution du nombre d'usagers et par corollaire, le défaut d'entretien des marais : 3 associations sont alors créées ASA de Breuillet, ASA de l'Eguille-sur-Seudre et ASCO de Mornac-sur-Seudre. 3 autres sont en cours de création : à Neuille-sur-Seudre, Le gua et Saint-Just-Luzac (p17)</p> <p>Ce territoire est soumis à la submersion marine et aux risques inondation.</p> <p>Aléa Submersion :</p> <p>Une liste des évènements historiques est disponible p 24. Un descriptif plus complet des tempêtes Martin et Xynthia est réalisé : surcote, vent, coefficient de marée, bilan dégâts humains (carte de bilan de la tempête Martin carte 11 p 28 par Créocéan + territoire submergé par Martin p29 carte 12et par Xynthia p32 carte 14), Bilan dégâts (photographie de dégâts+ description).</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Aléa Fluvial : Carte des atlas de zone inondable à partir de la page 35 La crue de 1982 est la crue de référence (100 ans) + description de l'hydrogramme de crue p40 L'hydrogramme de la crue de 1994 est décrit p41 + Photographie de l'inondation.</p> <p>Inondation par remontée de nappe : la cartographie p43 présente les zones sensibles aux remontées de nappes. Le bassin de la Seudre présente trois situations d'exposition (Cartes 24 et 25 p 64-65) : → Des zones situées en front de littoral et exposées potentiellement à des submersions violentes. Pour ces zones d'habitat dense, le risque est considéré comme fort ; → Des zones d'habitat diffus ou dense, situées en arrière des marais. Leur exposition à la submersion est indirecte et amortie par les marais, le risque est considéré comme modéré. → Une zone de bout d'estuaire, où une convergence des eaux est observée. Le risque est considéré comme modéré à fort.</p> <p>Le volet 1 de la fiche action 5,1 a pour but de créer un modèle hydraulique, permettant de modéliser 3 scénarios de submersion : 3 d'inondation et un de concomitance. Ceci permet d'obtenir l'emprise, les hauteurs et vitesses de chaque scénario.</p>
<p>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</p>	<p>Pour l'aléa submersion, l'enveloppe prise en compte est le cumul des enveloppes submergées lors des tempêtes Martin et Xynthia définies dans les éléments de mémoire.</p> <p>Le recensement des différents types de bâti s'est fait en utilisant la BD topo 2007, le Plan cadastral Informatisé Vecteur et les fichiers fiscaux MAJIC3.</p> <p>L'occupation du sol a été identifiée à partir de la BDTopo 2007, RPG 2009, et Corinne Land Cover 2006</p> <p>Le volet 1 de l'action 5,1 a pour but d'améliorer le recensement des enjeux sur la zone d'étude, et de mieux caractériser leur vulnérabilité.</p>
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	<p>Les enjeux inondables recensés à partir de la BD Topo 2007 (bâti indifférencié, industriel, remarquable, commercial, agricole, sportifs), à partir du PCI vecteur (bâtiment en dur, construction légère), à partir de MAJIC3 (Maison, Appartement, Dépendance, Commerce, Cabane ostréicole, Indifférencié) sont regroupés respectivement dans les tableaux 3, 4 et 5 p47. Pour les données Majic 3, les résultats sont cartographiés par commune p49.</p> <p>La répartition des surfaces submersibles d'après l'occupation du sol est disponible p48. La majorité correspond à des marais ou surfaces agricoles. La même chose existe pour l'aléa inondation fluviale.</p> <p>L'action 5,2 (p95) a pour objectif d'étudier la vulnérabilité des activités conchylicoles vis-à-vis de la submersion marine. Ceci passe par un recensement affiné des activités conchylicoles, et une étude de l'impact des dernières tempêtes (impact financier, temps retour à la normale). Ainsi, les premières mesures pour augmenter la résilience, seront identifiées.</p>
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture) • les infras routières nécessaires au 	<p>Le tableau 1 p 19 décrit les 4 principaux secteurs d'activité de la zone d'étude : Agriculture, Tourisme, Ostréiculture, Industrie (salaire, chiffre d'affaires) + carte schématique des différents usages de la Seudre (carte6 p19)</p> <p>La cartographie des zones ZNIEFF, site Natura 2000, ZICO sont présentés à partir de la p 20 (carte 7, 8, 9)</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p><i>fonctionnement de ces zones</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i> • <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i> • <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i> 	
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des services utiles à la gestion de crise</i> • <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i> • <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i> • <i>des services en ZI</i> • <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i> 	<p>Le volet 3 de l'action 5,1 (p84) vise à mettre en place une stratégie de gestion des inondations fluviales (prise en compte de la dimension fluviomaritime) qui repose entre autres sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> → une optimisation de la résilience du territoire et notamment des activités économiques (Plan de Continuité d'Activité). → un protocole de gestion des inondations fluviales en concertation avec les acteurs locaux, intégrant les exigences liées aux marées. Ce protocole déterminera une gestion coordonnée de manœuvre des vannes des ouvrages de la Seudre, de manière à optimiser leur fonctionnement en période de hautes eaux (aléa de crue courante, de 1^{er} dommage, plus hautes eaux connues, évènement exceptionnel).
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</p> <p>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	<p>Une description des ouvrages maritime est disponible à partir de la page 53 (côte, linéaire, gestionnaire, endommagements durant les tempêtes martin ou Xynthia, photographie, cartographie aérienne...) p 53 :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Brise-Lame de Ronce-les-Bains → Digue de Mus-de-Loup → Marrenne-Plage → Bourcefranc-le-Chapus



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>→ Les taillées de l'estuaire</p> <p>Les ouvrages fluviaux sont aussi décrits p60 :</p> <p>→ les clapets : propriétaires , fonctionnement et localisation carte 23p60</p> <p>→ Ecluse de Ribérou : matérialise l'interface fluvomarine à Saujon.</p> <p>Pendant la période du PAPI d'intention, des gestionnaires des ouvrages de protection devront être identifiés afin d'assurer une gestion pérenne de ceux-ci, sans quoi des travaux ne pourront pas être entrepris lors du PAPI complet (p79)</p> <p>Le volet 1 de l'action 5,1 permettra le recensement, l'analyse de l'état et du fonctionnement des ouvrages de protection existants (taillées, ouvrages de régulation du plan d'eau), ainsi que l'évaluation de l'impact de la rupture de l'un d'eux. De plus, le statut juridique des ouvrages sera clarifié et les gestionnaires seront déterminés.</p> <p>Ce volet permet dans un second temps (Volet 2 action 5,1) de définir une stratégie pour le secteur marin basé notamment sur : un programme de remise en état des ouvrages hydrauliques et une définition des systèmes de protection appropriés aux différentes situations. Une analyse des impacts des projets sera réalisée.</p>
Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT</p> <p>Mise en place de repères de crues</p> <p>Analyse des DDRM</p> <p>Analyse des PAC</p> <p>Analyse des retours d'expérience</p>	<p>La liste des arrêtés CatNat est disponible tableau 2 p 23 (type d'évènement, communes touchées)</p> <p>L'action 1.1 vise à poser des repères de crue pour les tempêtes Martin et Xynthia (côte relevées à partir des REX Martin et Xynthia : éléments de mémoire) et les crues de 1982 et 1994 (niveaux d'eau repris dans les atlas des risques inondation et des témoignages (mairies, syndicats...) (2014-2015). L'état fournit 10 repères par communes pour Xynthia.</p> <p>Une sensibilisation aux risques d'inondation et de submersion est prévue dans l'action 1,2 (2014-2015). Cette sensibilisation passe par :</p> <p>→ Un concours Memo'Risks pour les mairies et écoles.</p> <p>→ Réunions publiques</p> <p>→ Site internet/ Lettre de communication</p>
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	<p>Une définition du système de vigilances météorologique est donnée mais sans analyse de ce système sur le secteur étudié (p68). Le système de vigilance crue est aussi explicité. Sur le bassin de la Seudre continentale, les vigilances crues sont issues des informations provenant de 4 stations hydrométriques : Chadeniers, Saint-André-de-Lidon, Corme-Ecluse et Saujon.</p>
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	<p>Il y a une définition générale du Plan Orsec et PCS à la page 69, mais pas d'analyse sur le territoire à part la carte de l'état d'avancement des PCS au 30/09/2012 :</p> <p>approuvé : La tremblade, Arvert, St-just-Luzac, L'Eguille</p> <p>en cours : Bourcefrance-le-chapus, Chaillevette, Mornac-sur-seudre, Saujon</p> <p>non réalisé : Le Gua, Nieuille-sur-Seudre, Marennes</p> <p>L'action 3,1 consiste à la réalisation des PCS sur la zone d'étude et d'assurer une homogénéité/concordance entre ceux-ci (à travers des réunions d'échange). Cette action vise aussi à accompagner les communes dans la réalisation de simulation de crise et de mise à jour (p90)</p>
<p>rise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR</p> <p>Analyse PLU / PLUI</p>	<p>Des définitions générales sont données aux différents documents : Scot,Plu,PPR (p67) et un vague et rapide état des lieux est réalisé :</p> <p>→ « Sur le bassin de la Seudre, une part importante de ces documents d'urbanisme a été révisée suite aux tempêtes Martin et Xynthia »</p> <p>→ « Sur le bassin de la Seudre, trois SCOT différents existent, portés</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
Analyse SCOT	<p>respectivement par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, le Pays de Marennnes Oléron et le Pays de Saintonge Romane ».</p> <p>→ «Sur le bassin de la Seudre, seul le PPRN de la presqu'île d'Arvert est approuvé. Dix-neuf autres communes sont en attente du lancement de leur Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)»</p> <p>En attendant, un PAC fixe les critères de constructibilité. Les PHEM retenues sont :</p> <p>→ 4,50 m NGF en aval du Pont de la Seudre → 4,30 m NGF à Marennnes et la Tremblade → 4 m NGF sur le reste des communes</p> <p>L'aléa court terme = PHEM+20 cm et l'aléa long terme = PHEM +60 cm.</p> <p>L'action 4,1 (p91) vise à continuer l'intégration des risques inondation dans les documents d'urbanisme locaux qui a commencé avec le PAC. Le partenariat entre SMASS et les communes a pour but d'apporter un appui technique aux collectivités (réalisation de cartographies, animation de réunion ...) (2014-2015)</p> <p>L'action 4.2 p92 est l'élaboration des PPRL par l'Etat sur les zones exposées au risque submersion marine. Les PPRL doivent être prescrits en 2014.</p> <p>Les scénarios de submersion et d'inondation modélisés dans le volet 1 de l'action 5,1 doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.</p>
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	<p>Les modélisations de l'action 5,1 permettront d'appréhender le rôle des marais dans l'écrêtement des ondes de submersion et le rôle d'écrêtement de crue des ouvrages de la Seudre. Enfin, ces modélisations mettront en exergue les zones d'expansion de crue pertinente.</p> <p>Ce volet permet dans un second temps (Volet 2 action 5,1) de définir une stratégie pour le secteur marin basé notamment sur : l'optimisation du rôle tampon des marais salés et leur ressuyage.</p> <p>De plus le volet 3 de l'action 5,1 vise à mettre en place une stratégie de gestion des inondations fluviales (prise en compte de la dimension fluviomaritime) qui repose entre autre sur la préservation des zones d'expansion de crues.</p>
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?</p>	<p>Depuis 2009, le SAGE Seudre est doté d'un périmètre (p9).</p> <p>Le Cahier des Charges PAPI (MDTL) encourageant l'intégration des démarches PAPI dans les démarches de gestion concertée telles que les SAGE, il a été décidé de soumettre le volet inondations du SAGE à la labellisation PAPI, permettant ainsi au SAGE et au PAPI de s'articuler parfaitement l'un par rapport à l'autre.</p> <p>Il y a un rappel des préconisations du SDAGE Adour-Garonne p 72.</p>



Document	PAPI de l'île d'Oléron
Date	Mai 2012
Rédacteur de la fiche	Alain BAUS
Observations	
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Ile Oléron dont 8 communes : Le Château-d'Oléron, Dolus-d'Oléron, Le Grand-Village-Plage, Saint-Trojan-les-Bains, La Brée-les-Bains, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
CONTEXTE GENERAL	
<i>Portage du PAPI Stratégie locale</i>	<p>L'aménagement du territoire et le développement économique est géré par la CCIO (Communauté des Communes de l'île d'Oléron), le PAPI a été élaboré par un le cabinet d'ingénierie BRL et labellisé en Juillet 2012.</p> <p>CG 17, principal partenaire financier des actions et du multi-partenariat dans la concertation (l'ONF, le SIVU des Pertuis, l'UNIMA, l'Université de La Rochelle, les différentes communes)</p> <p>Ce PAPI rentre dans le cadre de révision du PPRN de 2004 afin d'affiner la stratégie locale en proposant des modélisations hydrauliques plus réalistes quant aux faiblesses des ouvrages et à la dynamique de submersion marine vers les marais.</p> <p>Il retient les mêmes scénarios que les autres PAPI du département</p> <p>Définition des 5 axes de la stratégie locale selon le diagnostic préalable réalisé par le CG17 : sensibiliser/informer les populations, réglementer, prioriser les travaux déjà identifiés, connaître le rôle des marais et l'optimiser, réfection et augmentation du niveau de protection des ouvrages du Littoral charentais.</p> <p>À décliner dans le plan d'actions selon les 7 axes p95 à 141</p> <p>L'axe 7 qui représente la gestion des ouvrages hydrauliques est le plus important financièrement 22 780 000€</p>
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	<p>L'aléa inondation n'est caractérisé que par la submersion</p> <p>Martin 27/12/1999 : cartographie zones submergées suite à p23 (source Météo France) : L'île d'Oléron n'a pas connu de submersion majeure au cours de cette tempête. Seul un petit secteur du port du Château-d'Oléron a été inondé.(période de retour 20 ans)</p> <p>Tempête Klaus Janvier 2009 : pas de submersion</p> <p>Tempête Xynthia 2010 : sur l'île d'Oléron, la tempête Xynthia a eu de forts impacts. La façade Ouest de l'île a été touchée principalement par le phénomène d'érosion côtière tandis que la côte Est a été plus exposée aux submersions marines :carte des zones sumergées p33 (Rex SOGREAH) (période de retour 150 ans)</p> <p>Dans le cadre du PPRN de 2004 a été réalisée une modélisation par rapport à un évènement théorique d'occurrence centennale en appliquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Hmax de 4,00 mNGF à l'ensemble des côtes de l'île (sauf 4,20 m pour 2 «pointes» port de St Denis et le Château) - théorie de «0 vannes» dans les marais régulés <p>d'où carte sommaire de zones submersibles p31</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables																		
	<p>Ainsi 3 évènements sont retenus pour le PAPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario n° 1 «évènement moyen» : la tempête de Décembre 1999 :(période de retour 20 ans) <p>Pas de carto, car pas de submersion sur Oléron</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario n° 2 «évènement historique» : la tempête Xynthia :(période de retour 150 ans et 4,33 niv ref BoyardVille) <p>Carto zones submergées p33 : niveau d'eau max mentionnés, aucun détail de hauteurs d'eau ou de flux ?!</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario n° 3 «évènement exceptionnel»: Xynthia Sup : Xynthia +60 cm :(période de retour 300 ans et 4,50 niv ref BoyardVille) <p>Carte zones potentiellement submersibles p37, aucun détail de hauteurs d'eau ou de flux</p> <p>Modèles utilisés pour les cartographies ??</p> <p>Infos sur les hauteurs d'eau concernant les Evts Xynthia et Xyn sup dans le chap «Diagnostic» p55 à 89. Observation : classe de hauteur un peu trop large 0-0,5 m 0,5-1 m et sup1 m.</p>																		
<p>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</p>	<p>Carte sommaire des enjeux p40 (source PPRN_2004), pas de localisation par symbole de lieu de patrimoine prioritairement à préserver</p>																		
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</p>	<p>Historique sur les inondations marquantes de 1836 à 2000 : cf tableau p19 (source PPRN_2004)</p> <p>Carte sommaire des enjeux p40 : pas de mention de densité d'hab, de zones particulières comme des écoles ou autres</p> <table border="0"> <tr> <td>ACB (cf annexe) Biens Xynthia :</td> <td>7,480 M€</td> </tr> <tr> <td>Act Éco :</td> <td>153152 €</td> </tr> <tr> <td>Infrastructures :</td> <td>299468 €</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>7 932 260 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>ACB (cf annexe) Biens Xynthia Sup :</td> <td>17,025 M€</td> </tr> <tr> <td>Act Éco :</td> <td>0,26 M€</td> </tr> <tr> <td>Infrastructures :</td> <td>0,51 M€</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>17,785 M€</td> </tr> </table> <p>DMA à 0,095 M€ pour le secteur de St Trojan – Port et 0,27 M€ pour BoyardVille avec 1999, Xynthia et Xynthia Sup</p>	ACB (cf annexe) Biens Xynthia :	7,480 M€	Act Éco :	153152 €	Infrastructures :	299468 €	Coût total :	7 932 260 €			ACB (cf annexe) Biens Xynthia Sup :	17,025 M€	Act Éco :	0,26 M€	Infrastructures :	0,51 M€	Coût total :	17,785 M€
ACB (cf annexe) Biens Xynthia :	7,480 M€																		
Act Éco :	153152 €																		
Infrastructures :	299468 €																		
Coût total :	7 932 260 €																		
ACB (cf annexe) Biens Xynthia Sup :	17,025 M€																		
Act Éco :	0,26 M€																		
Infrastructures :	0,51 M€																		
Coût total :	17,785 M€																		
<p>A l'échelle de l'agglomération ou du territoire</p>																			
<p>Recensement des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture) • les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones • les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération • les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz • les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un 	<p>Carte occupation des sols (réf Geoportail) p5</p> <p>Contexte socio-économique décrit p3 à 7 : pêche, aquaculture, agriculture et tourisme : détails des enjeux : pas de cartographie des zones agricoles et aquacoles ?</p> <p>Cartographies zones naturelles p9 à 10</p> <p>Cartographies réseaux marais et chenaux p17 (source PPRN_2004) dont marais « régulés » utilisant des dispositifs permettant d'évacuer les eaux pluviales vers l'Océan.</p> <p>C'est par le réseau des marais (+ orientation vent) lors de l'Evt Xynthia que l'effet submersion à l'intérieur des terres a été accru.</p> <table border="0"> <tr> <td>ACB Xynthia</td> <td>Act Éco :</td> <td>153152 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Infrastructures :</td> <td>299468 €</td> </tr> <tr> <td>ACB Xynthia Sup</td> <td>Act Éco :</td> <td>0,26 M€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Infrastructures :</td> <td>0,51 M€</td> </tr> </table>	ACB Xynthia	Act Éco :	153152 €		Infrastructures :	299468 €	ACB Xynthia Sup	Act Éco :	0,26 M€		Infrastructures :	0,51 M€						
ACB Xynthia	Act Éco :	153152 €																	
	Infrastructures :	299468 €																	
ACB Xynthia Sup	Act Éco :	0,26 M€																	
	Infrastructures :	0,51 M€																	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p><i>retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i> 	
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	Impacts Xynthia ?
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>des services utiles à la gestion de crise</i> <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i> <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i> <i>des services en ZI</i> <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i> 	<p>Cf fiche «REX» AMT :</p> <p>«... Météo-France a émis plusieurs Avis de Très Fortes Vagues (ATFV) en direction des autorités : COGIC, Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte (CMVOA), SCHAPI, Centres Opérationnels de zone de défense, SPC et préfectures, le samedi 27/04/10 en début de matinée...Les directions interrégionales de Météo-France concernées prenaient toutes les dispositions pour appuyer la gestion de crise placée sous l'autorité des préfets des zones de défense et des départements concernés. ...»</p> <p>Action 1-1 : pose de repères de niveaux de submersion et de panneaux explicatifs à effet « mémoire » avec photographies des submersions programmée fin 2013</p> <p>Action1-3 : Programme de recherche sur la «Démarche pour la réduction de la vulnérabilité» de l'Université de La Rochelle, programmée fin 2015</p> <p>Action1-5 : Information à destination des aménageurs, bâtisseurs et architectes sur la réglementation en matière de diminution de la vulnérabilité face au risque submersion marine, programmée fin 2016</p> <p>Action 5-1 : Diagnostic et suivi de mesures de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des activités socio-économiques, programmée fin 2017</p> <p>Action 5-2 : Études préalables et réglementaires pour la protection du secteur de La Bréeles-Bains et de la digue de la Gautrelle, programmée fin 2013</p> <p>Action 5-3 : Études préalables et réglementaires pour la protection du secteur allant du port de la Cotinière au massif forestier de Saint-Trojan, programmée fin 2016</p> <p>Action 5-4 : Diagnostics, études préalables et réglementaires des systèmes littoraux de protection sur le littoral Sud-est, programmée fin 2016</p>
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	<p>Définition générale des «concepts» de protection existants p40/41 : marais, cordons dunaires, ouvrages anti-submersion</p> <p>Cartographie de l'état des dunes en 2010 -source ONF p43</p> <p>analyse qualitative tronçons dunaires p45 à 47</p> <p>Observations et diagnostics en annexe PAPI :Secteur Domino-Seulières, façade Ouest île</p> <p>Diagnostic préalable ouvrages de protection réalisé par le CG17 post Xynthia p55 à 89 :</p> <p>selon 4 catégories état / enjeux / risque / priorisation secteur</p> <p>Cartes hauteurs d'eau croisées avec enjeux pour les Evts Xynthia et Xynthia Sup en ressort quelques secteurs très vulnérables comme Boyardville/Perrotine, Port Saint Trojan les Bains avec nécessité de travaux,</p> <p>des secteurs de priorité secondaire avec des objectifs d'aménagement <i>et des secteurs de priorité moindre avec des possibles projets d'EDD pour confirmer l'état des ouvrages.</i></p> <p>Dans le chapitre de la stratégie, on apprend que les travaux d'urgence et prioritaires ont été réalisés,</p> <p>Action 7-1 : Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions marines sur le littoral Sud-est de Dolus d'Oléron au Château d'Oléron, programmée fin 2018</p> <p>Action 7-2 : Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>marines sur le littoral Sud du Château d'Oléron à Saint Trojan les Bains, programmée fin 2018</p> <p>Action 7-3 : Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions marines sur le littoral Ouest des communes de Saint Pierre et Saint Georges d'Oléron, programmée fin 2018</p> <p>Action 7-4 : Protection anti-submersion du secteur de Boyardville/La Perrotine, programmée fin 2015</p> <p>Action 7-5 : Protection anti-submersion du secteur de Saint Trojan les Bains, programmée fin 2015</p> <p>Action 7-6 : Travaux de protection/renforcement des 13 tronçons «sensibles» sur le littoral Nord-Ouest de l'île, programmée fin 2016</p>
Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	<p>Action 1-1 : Pose de repères de niveaux de submersion et de panneaux explicatifs à effet «mémoire» avec photographies des submersions programmée fin 2013</p> <p>Action1-2 : Exposition sur les risques naturels littoraux et le rôle des marais vis-à-vis des submersions programmée fin 2014</p> <p>Action1-3 : Programme de recherche sur la « Démarche pour la réduction de la vulnérabilité» de l'Université de La Rochelle, programmée fin 2015</p> <p>Action1-4 : Communication sur les risques naturels littoraux et sur la démarche et les actions du PAPI, programmée fin 2016</p> <p>Action1-5 : Information à destination des aménageurs, bâtisseurs et architectes sur la réglementation en matière de diminution de la vulnérabilité face au risque submersion marine, programmée fin 2016</p> <p>Action1-6 : Réalisation des DICRIM, programmée fin 2013</p> <p>Action6-1 : Définition d'un programme d'actions pour les marais pour limiter les risques de submersion par contrôle et ralentissement des écoulements, programmée fin 2014</p>
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	<p>Action2-1 : Élaboration d'un programme de surveillance des côtes oléronaises programmée fin 2018</p>
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	<p>Action 3-1 : Harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde et création d'un Pôle Intercommunal d'Accompagnement des Communes en cas de Crises avec mise en place d'un système d'alerte commun, programmée fin 2013</p>
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	<p>Action 4-1 : Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels programmée fin 2014 !! A ce jour, toujours aucune révision du PPRN de 2004 validée !!</p> <p>Action 4-2 : Analyse de l'impact du PAPI sur l'urbanisme, programmée fin 2015</p>
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	<p>Analyse du rôle des marais régulés : fait partie d'un des axes de la stratégie et d'un des points du plan d'actions à 200 k€</p>
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?</p>	



Document	PAPI Charente et Estuaire
Date	Avril 2012
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document partiel (manque l'ACB).
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	11 communes : Fouras, Saint-Laurent-de-la-Prée, Breuil-Magné, Vergeroux, Port-des-Barques, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Rochefort, Echillais, Saint-Hippolyte, Tonnay-Charente
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
CONTEXTE GENERAL	
Portage du PAPI Stratégie locale	<p>Ce PAPI est porté par EPTB de la Charente (L'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents) et élaboré en régie (sauf ACB).</p> <p>Avant toute chose, il convient de rappeler que ce PAPI fait suite à un premier PAPI contractualisé sur la période 2004-2006, puis prorogé jusqu'en 2011. Celui-ci ne traitait que de l'aléa débordement de crue. Une acquisition des données LIDAR a été réalisée sur la zone d'étude (P153).</p> <p>De plus l'EPTB Charente a collaboré avec le CEPRI à des travaux de réflexion sur la thématique réduction de la vulnérabilité.</p> <p>L'EPTB Charente a également initié des travaux d'identification des activités de services et de commerces situées en zone inondable et de la vulnérabilité de ces cibles. Une convention de partenariat a été élaborée avec la CCI de Rochefort et de Saintonge pour effectuer un recensement, ainsi que le renseignement, par un questionnaire au porte à porte, de données synthétiques sur leur vulnérabilité à l'inondation. Ce travail a été mené sur l'ensemble du périmètre inondable de la ville de Saintes à titre expérimental (ville la plus touchée du bassin).</p> <p>Ce nouveau PAPI étudie deux aléas distincts l'inondation par débordement de la Charente et la submersion marine.</p> <p>La Commission Littorale, élargie de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (EPTB Charente, élus de la CAPR et des communes du Pays Rochefortais, élus de la CdC et des communes de la Communauté de communes Sud Charente, Conseil Général de la Charente-Maritime, DREAL, DDTM 17, services de l'Agglo...) s'occupe du pilotage de la construction du volet submersion marine du PAPI.</p> <p>Afin de conserver une cohérence entre les PAPI des territoires du SAGE Charente et du SAGE Boutonne, l'EPTB Charente fait partie des comités de pilotage et des comités techniques du :</p> <ul style="list-style-type: none">- PAPI de Yves/Châtelailon-Plage porté par le SILYCAF- PAPI de l'Île d'Oléron porté par la cc de l'île d'Oléron, <p>Le SILYCAF et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron sont membres du comité de pilotage et du comité technique maritime du PAPI Charente & Estuaire. L'implication est d'autant plus motivée pour le PAPI Yves/Châtelailon-Plage qu'il intégrera à court terme une commune se partageant avec le PAPI Charente & Estuaire (commune de Fouras).</p> <p>L'état des lieux, et les travaux du SAGE Charente se faisant durant la période d'élaboration du PAPI, les deux documents sont co-construits en ce qui concerne la thématique «inondation». L'EPTB porteur du PAPI et du SAGE Charente, est le pivot de cette cohérence (p41)</p> <p>PAPI Charente & Estuaire sera contractualisé sur la période 2012-2016. Afin de se caler sur les échéance de la DI et du SAGE (2015).</p> <p>L'estuaire de la Charente a été défini comme secteur d'intervention prioritaire dans le PAPI (carte p186).</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>La stratégie du PAPI sur le secteur de l'estuaire est basée sur 3 piliers : Ne pas aggraver le risque, Réduire le risque existant et replie stratégique . Une description précise de cette stratégie est réalisée p192.</p> <p>L'EPTB possède un site internet le Système d'Information sur l'EAU (SIE) http://www.fleuve-charente.net/</p>
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	<p>Une carte des précipitations moyennes annuelles du BV de la Charente (p61) montre que la hauteur moyenne de précipitation annuelle sur la zone d'étude est de 700 mm.</p> <p>L'aléa inondation par remontée de nappe est peu significatif dans les vallées du bassin versant de la Charente (p63).</p> <p>(Le changement climatique est pris en compte à travers une élévation du niveau marin de 25 cm à l'horizon 2050 et 60 cm à l'horizon 2100 (p71))</p> <p>Un atlas des risques érosion et de submersion marine sur le littoral a été coordonné en 1999. Aujourd'hui le PPR Estuaire de la Charente, le marais d'Yves et l'île d'Aix le rendent caduque.</p> <p>Un historique des tempêtes ayant impactées le littoral charentais est réalisé p74. Les 3 événements majeurs (hors Xynthia) sont Lothar, Martin et Klaus. De plus, une description de la tempête Xynthia et des dégâts provoqués est effectuée. Il en ressort que la surcote liée à cet évènement est d'occurrence 50 ans tandis que la période de retour du niveau d'eau est estimée à plus de 100 ans à la Rochelle.</p> <p>L'EAIP submersion marine est disponible (p85).</p> <p>Les 3 scénarios de submersion marine utilisés dans le cadre du PAPI sont (p90) :</p> <ul style="list-style-type: none">- La tempête Martin du 27 décembre 1999 pour le premier évènement dommageable (50 ans). Sa cartographie a été réalisée à partir de l'élément de mémoire sur la tempête Martin conduit par la DDTM 17, complétée par des enquêtes de terrain, témoignages, relevés altimétriques...- La tempête Xynthia des 27/28 février 2010 pour l'évènement des Plus Hautes Eaux Connues (150 ans). Sa cartographie a été réalisée à partir de l'élément de mémoire sur la tempête Xynthia conduit par la DDTM 17, complétée par des enquêtes de terrain, témoignage, relevés altimétriques... <p>La cartographie p 92 montre les enveloppes d'inondation pour les deux évènements.</p> <ul style="list-style-type: none">- L'évènement extrême est l'aléa de référence inondation du PPR Littoral. En revanche, pour l'ACB l'évènement extrême Xynthia sup est utilisé (340 ans). Sa cartographie est disponible sur la page 93. <p>La fiche action V.M.1 (p261) permet une qualification et quantification des aléas submersions, un aléa de référence est défini selon des secteurs homogènes. Une étude de concomitance des deux aléas est aussi effectuée.</p>
Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)	<p>La carte de l'occupation des sols simplifiée située dans l'AZI est observable (p87). Il en ressort que pour la CdA Rochefort les surfaces agricoles sont les plus impactées (p88)</p> <p>La carte de l'occupation des sols submergés pour l'évènement extrême du PPR littoral extraite du CLC 2006, est disponible p102.</p> <p>Les différents bâtis (remarquables, d'activités ou indifférenciés), réseaux (routes et voies ferrée) et points d'intérêts (mairies, gare, bâtiments administratifs, caserne pompier, camping, hôpitaux) impactés par l'évènement extrême sont cartographiés à l'aide de la BD Topo. Le résultat de cette cartographie à l'échelle globale est visible p103. Les cartes à l'échelle de la commune sont disponibles en annexes.</p> <p>La carte des zonages environnementaux situés en zone inondable (AZI) est disponible p139. Il y a deux sites Natura 2000 sur la zone d'étude : le marais de Rochefort et la Basse vallée de la Charente (p139).</p> <p>1 musée est en zone inondable à Rochefort (p141).</p> <p>L'inventaire et le classement des enjeux exposés à la submersion (habitat, activité économique, infrastructure, agricultures, espace naturels...) sont prévus (Fiche action V.M.1 p261).</p> <p>L'action V.M.3 (p265) se propose de réaliser un diagnostic des enjeux (bâti habitat, économique et de services publics (aucun réseau étudiés).</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>La Corderie Royale, bâtiment historique de Rochefort, est situé en ZI (Fiche action V.M.4 p267), sa vulnérabilité a été établie.</p> <p>L'action V.G.2 vise à recenser et mieux caractériser les enjeux patrimoniaux de la zone inondable du bassin versant de la Charente (p276).</p>
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	<p>Le PAPI fait référence au retour d'expérience sur la tempête Xynthia réalisé par SOGREAH (p75). Un tableau récapitulatif des enjeux sinistrés (maisons, commerces, industries, équipements publics, autres : STEP, voiries, réseaux...) par communes est disponible.</p> <p>Les coûts des dégâts subis lors de Xynthia ont été collectés près de certaines municipalités (Port-des-Barques, Rochefort, Fouras, Soubise, CA Pays Rochefortais, p75-76). De plus, un tableau montre les aides financières versées par le Conseil Général et la Région (aides agriculture, pêche, conchyliculture ; aides industrie, artisanat, commerce, tourisme ; total des aides publiques aux entreprises) sur chaque commune (p77).</p> <p>Le tableau de la p 104 montre les types d'enjeux (bâti, routes, voies ferrées, points d'intérêts) impactés par différentes classes de hauteurs d'eau de l'évènement extrême. Les graphiques p105 soulignent le nombre de bâtis situés dans la zone inondable par commune. Ainsi, en terme de bâti, les communes de Rochefort, Port des Barques et Tonnav-Charente sont les plus touchées. De plus, une grande partie du centre du bourg de Port-des-Barques est submergée dès la tempête Martin. Enfin, Rochefort est d'autre part caractérisée par une vulnérabilité prononcée des activités économiques (p105).</p> <p>Les indicateurs d'enjeux de l'EAIP submersion marine (population, surface bâti, édifices patrimoniaux,ZNIEFF, Natura 2000) sont disponibles à partir de la p107 sous forme d'un tableau ou cartographies (diagrammes).</p> <p>Les exploitations ostréicoles du littoral charentais sont elles aussi durement touchées en cas de submersion marine (p138)</p> <p>La détermination de la vulnérabilité des territoires vis-à-vis de la submersion est envisagée dans l'action V.M.1 (p261)</p> <p>L'action V.M.3 (p265) se propose de réaliser un diagnostic de vulnérabilité des enjeux (bâti habitat, économique et de services publics, aucun réseau étudiés) sur Vergeroux et Rochefort.</p>
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture) • les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones • les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération • les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz • les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire • installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population 	<p>Une carte de l'occupation du sol (CLC 2006) sur tout le territoire du PAPI est présente p54. Les marais de la zone estuarienne sont occupés en grande majorité par des prairies vouées à l'élevage. Pour compléter cette information, une carte des zones humides du bassin versant a été réalisée lors du premier PAPI et présentée p72 (qualité médiocre). Ici les marais littoraux ont un effet tampons vis-à-vis des phénomènes de surcote marine (p72).</p> <p>Une carte de répartition de la population (2008) est disponible sur l'ensemble du territoire en p 56. La CA du pays Rochefortais représente le plus gros bassin de population sur notre zone d'étude.</p> <p>L'activité économique du territoire est décrite p56. Le secteur présent dans les limites de la SLGRI est marqué par une prédominance des secteurs de la construction navale et aéronautique et de l'industrie agroalimentaire. Le port de Rochefort contribue au dynamisme de ce territoire. D'autres secteurs comme l'ostréiculture (Fouras et Port des Barques) et la myxiculture (Prèsqu'île de Fouras) ou encore le tourisme estival occupent une place importante dans l'économie locale (p56). Une carte présentant la localisation des établissements industriels sur le territoire (2007) est disponible (p57).</p> <p>Aucune réserve naturelle n'est présente sur le territoire.</p> <p>Les points d'intérêts (mairies, gare, bâtiments administratifs, caserne pompier, camping, hôpitaux) et réseaux routiers et ferroviaires impactés par l'évènement extrême sont cartographiés à l'aide de la BD Topo (p103).</p> <p>L'action V.G.1 a pour but d'étendre la méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité économique entamée dans le PAPI 1 à l'échelle du Bassin versant (p274)</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>L'action V.G.2 consiste à quantifier la vulnérabilité de la cible patrimoniale à l'échelle du bassin de risque et ainsi évaluer le potentiel d'endommagement de ces édifices et des collections qu'ils renferment.</p> <p>Quelques diagnostics peuvent être réalisés (p276).</p>
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	<p>L'action V.G.1 permettra à l'EPTB Charente de quantifier la vulnérabilité de la cible économique à l'échelle du bassin de risque (p274)</p>
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• des services utiles à la gestion de crise• des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations• des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)• des services en ZI• de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)	<p>Rochefort et Tonnay-Charente présentent de manière générale une vulnérabilité au niveau des réseaux de transport (voie ferrée, routes primaires et routes secondaires), en particulier la voie ferrée Bordeaux-La Rochelle et l'axe routier A837/D137, tandis que Saint-Laurent-de-la Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Hippolyte et Port-des Barques sont sujettes à des risques d'isolement en raison d'un réseau de routes secondaires largement situé en zone inondable (p104)</p> <p>L'action V.G.1 permettra à l'EPTB Charente d'évaluer le potentiel d'endommagement ainsi que le niveau de défaillance des activités et services sensibles, notamment ceux ayant un rôle dans la gestion de la crise et de la post-crise. (p274). Cette même action vise à évaluer la résilience globale du système actuel, pour ensuite proposer des pistes et des priorisations d'actions préventives à mener en partenariat avec les acteurs concernés.</p>
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</p> <p>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	<p>Charente-Maritime est maître d'ouvrage des opérations de défense contre la mer mais il ne prend pas la domanialité des ouvrages qui reste celle du propriétaire du sol et charge les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la gestion et de la maintenance des ouvrages qui leur sont remis (p65).</p> <p>La DDTM 17 dispose d'une base de données des digues à la mer, comportant : le nom de la digue, sa domanialité, le type de digue, la longueur, la commune d'implantation, et parfois le gestionnaire. Ces données sont disponibles dans le tableau p143-144 et le recensement de ces digues sur la zone d'étude est cartographié p143.</p> <p>Pour les digues le long de l'estuaire deux sources d'informations sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'Atlas des risque littoraux de la DDTM17 (2001) comportant le linéaire de protection.- L'étude de l'UNIMA sur les digues de protection de marais pour le CG17 (2010) (inventaire, diagnostic des ouvrages, classification des enjeux ...) <p>L'EPTB Charente a analysé sommairement les relevés topographiques des digues effectués par l'UNIMA. La carte des digues de l'estuaire est présentée page 145.</p> <p>Les types de dégât subis par les digues lors de l'évènement Xynthia sont présentés p146.</p> <p>Après la tempête Xynthia, un inventaire des travaux à réaliser pour remettre en état les ouvrages de protection du littoral a été conduit : c'est le Plan Digue porté par le CD 17. Les travaux ont été classés par niveau d'urgence. Une description des travaux de chaque niveau est réalisée à partir de la page 146 (tableau : commune nom de la digue, type de travaux, coûts estimés ...)</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Le renforcement du dispositif de protection contre les submersions marine (carte p 290) ainsi que l'amélioration de la vidange du réseau hydraulique à Port-des-Barques font l'objet respectivement des actions VII.M1 et VII.M.2 (p289-292)</p> <p>La fiche action VII.M.3 consiste à renforcer le système de protection au Martou à Echillais (profil en long du tronçon Est et Ouest p 293)</p> <p>Une réflexion sur la mise en place de mode de gestion adaptés des ouvrages de protection va être initiée à partir d'analyses technique, juridique et financière (fiche action VII.M.4 p 295).</p> <p>Le diagnostic complet du territoire estuarien vis-à-vis de la problématique submersion marine et le schéma d'aménagement de protection qui en découle permet (fiche action V.M.1 p 261) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inventaire topographique et un diagnostic de l'état des ouvrages de protection - une analyse juridique du statut des ouvrages - une identification des gestionnaires d'ouvrages dans le cadre du schéma de protection <p>La fiche action V.M.2 a pour but l'étude de protection contre la submersion du quai de la libération à Rochefort.</p>
Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	<p>Les indemnités CAT NAT versées pour la tempête Xynthia et ceci pour chaque commune sont présentées (p77).</p> <p>Il n'y a pas de repère d'inondation dans l'estuaire de la Charente (2011). Cependant des relevés de laisses de mer sont disponibles dans les REX de la tempête Martin et Xynthia. La pose de ces repères de crue fait l'objet de la fiche action I.M.1 (p201). Pour entretenir la mémoire du risque une exposition « Retour sur Xynthia est prévue (Fiche action I.M.2 p 203). Des enquêtes sociologiques sont programmées afin de mieux appréhender la perception du risque submersion marine par la population (Fiche action I.M.3 p 205).</p> <p>La diffusion de lettre de communication périodique « PAPI Charente & Estuaire » est actée (fiche action I.G.3 p 221)</p> <p>Des échanges d'expériences avec d'autres territoires vulnérables aux inondations (du bassin versant ou ailleurs) vont être entrepris (Fiche action I.G.4 p223)</p>
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	<p>Mise en place de la vigilance vagues-submersion de Météo-France en 2011.</p> <p>L'Université de la Rochelle développe un outil opérationnel de modélisation d'états de mer et de surcote avec un affinement de la résolution bathymétrique dans les pertuis charentais + dispositif PSR (p170).</p>
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	<p>La carte d'état d'avancement des PCS en 2011 est visible p 172. Il en ressort que sur l'Estuaire de la Charente il reste 3-4 PCS à engager (p173). Il n'y a pas plus d'information et la carte n'est pas assez précise pour nommer les communes dotées d'un PCS.</p> <p>La fiche I.G.1 (p217) consiste à apporter un soutien aux communes dans le cadre de l'élaboration et révision des DICRIM.</p> <p>L'action V.G.2 consiste à intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel dans les PCS (p276).</p> <p>La fiche action III.G.1 (p236) permet d'inciter et d'appuyer les communes restantes à boucler leur PCS dans le délai du PAPI à l'échelle du Bassin versant de la Charente et de les familiariser à le tester, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité du PCS et de donner des réflexes opérationnels aux intervenants (fiche action III.G.2 p238)</p> <p>Une opération pilote d'exercice de gestion de crise a été conduite sur un quartier de la ville de Rochefort en 2012 pour tester l'évacuation des populations (fiche action III.M.2. p235)</p> <p>A l'échelle de l'Agglomération du Pays Rochefortais, une assistance technique dans la gestion de crise de l'aléa submersion marine basée sur une vision supra-communale est programmée.</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	Elle planifiera la mutualisation des moyens, la gestion des opérations de crise ou post-crise de compétence intercommunale et s'assurera de la concordance des PCS (fiche action III.M.1. p233)
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	<p>Des zones de solidarité ont été définies par le gouvernement après Xynthia dans le but de permettre aux habitants de vendre à l'amiable leurs maisons. La carte p160 montre la localisation des zones de solidarité et prescriptions spécifiques. Seul Port-des-Barques est concernée par ces zones (zone de solidarité : rue du Pied du Coteau et rue des Tamaris et zones à prescription sur les parties de la commune inondables de façon récurrente). Plusieurs initiatives des acteurs locaux ont abouti à la déconstruction de plusieurs logements dans la commune de Rochefort et Port-des-Barques (p160).</p> <p>L'état d'avancement des PPR N-inondation en décembre 2011 (p 162)</p> <p>Le PPRN «Estuaire de la Charente» a été prescrit le 27/10/08 et sa date d'approbation anticipée est le 28/10/2010 sauf pour la commune de Port-des-Barques (06/10/2011). Il doit passer en enquête publique et être approuvé en 2012. Il caractérise les aléas submersion marine, érosion et mouvement de terrain (Echillais). Le tableau des communes de ce PPR est présent p 162.</p> <p>La fiche action IV.M.1 a pour but l'élaboration et la mise en œuvre du PPRL dans l'estuaire de la Charente (p243). La fiche action IV.G.1 concerne la mise à jour des documents d'urbanisme en conformité avec les PPRN (p255)</p> <p>Le Scot du Pays Rochefortais a été approuvé en 2007. En ce qui concerne le risque inondation/ submersion, les aménagements ne doivent pas conduire à une augmentation de la population exposée ni du coût des dommages. La prise en compte des risques doit trouver une solution différente selon les types d'enjeux dans les documents d'urbanisme local. La carte «Prévention des risques» du ScoT est disponible p 176.</p> <p>Cependant, la prise en compte de la problématique risque littoraux apparaît sous-dimensionnée au regard des enjeux. C'est pourquoi il est prévu de réaliser une étude diagnostic pour l'élaboration d'un chapitre individualisé valant «Schéma de Mise en Valeur de la Mer» à l'échéance de révision de ce SCoT (2014-2016), qui permettra notamment d'appuyer cette prise en considération du risque (fiche action IV.M.2 p245)</p> <p>A noter le rassemblement de CA du Pays Rochefortais et CC Sud Charente.</p> <p>L'EPTB Charente a pour ambition d'agir sur la planification urbaine pour ne pas aggraver les enjeux en zone de risque. Ceci passe par une participation à l'élaboration des SCOT et PLU pour traiter au mieux la prévention des risques (fiche action IV.G2 p257)</p> <p>Un séminaire «Aménagement et gestion des espaces littoraux» est envisagé pour sensibiliser les élus, agents territoriaux sur la problématique des risques littoraux et entre autres l'aménagement du territoire qui en découle (fiche action I.M.4 p207)</p>
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	<p>Le Scot insiste sur le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'expansion des crues (p176)</p> <p>Une analyse du rôle tampon des marais vis-à-vis de la submersion marine va être réalisée (Fiche action V.M.1 p261)</p>
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?</p>	<p>Une description du fonctionnement hydraulique de l'estuaire et des marais est extraite du SAGE à partir de la page 65. Une carte présente l'ensemble des associations syndicales de marais de la zone (2012)</p> <p>Le SDAGE Adour-Garonne a été adopté en 2009. L'ensemble des orientations avec lequel le PAPI doit être compatible est listé dans le tableau p 180. Indirectement, les mesures liées à la fonctionnalité des milieux aquatiques contribuent à la réduction des inondations, comme la restauration des zones de frayère et des zones humides, favorisant l'expansion naturelle des crues.</p> <p>Le SAGE Charente est porté aussi par l'EPTB Charente, ses caractéristiques se retrouvent dans le tableau p181 et une cartographie présente son périmètre (p182). Les 4 enjeux de ce SAGE sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Restaurer et préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques- Retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en période d'étiage- Réduire les pollutions diffuses- Réduire durablement les risques d'inondation,



Document	PAPI Châtelailon-Plage/Yves
Date	Labellisé le 19 décembre 2011
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	2 communes : Châtelailon, Yves
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
CONTEXTE GENERAL	
<i>Portage du PAPI Stratégie locale</i>	<p>Ce PAPI est porté par le Syndicat Intercommunal du Littoral Yves-Châtelailon-Plage (SILYC). La liste des acteurs du bassin de risques d'Yves et Châtelailon est disponible page 10 Volume 1. L'EPTB Charente fait partie du comité de pilotage de du PAPI.</p> <p>Pour élaborer ce PAPI, les mairies ont défini 5 sous-secteurs à l'intérieur du bassin de risque en fonction des enjeux et du dispositif de défense de cote :</p> <ul style="list-style-type: none">- De St Jean des Sables au domaine de D'Orbigny,- La Grande Plage de Châtelailon-Plage,- Du Port de plaisance de Châtelailon-Plage au Port des Bouchôleurs,- Du Port des Bouchôleurs à la Pointe du Rocher,- De la Pointe du Rocher à Fouras. <p>La stratégie de ce PAPI est présentée dans le volume 2. La stratégie de protection repose sur 4 axes majeurs (p6 volume 2) :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'urbanisation : défense des principaux enjeux et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et l'aménagement.- Les infrastructures de transport : rendre la submergibilité faible au niveau de la voie ferrée reliant Nantes à Bordeaux.- La conchyliculture : protéger la zone conchylicole qui représente 40 établissements (76 emplois).- L'agriculture. <p>Le PAPI Aix Fouras a été labellisé en Commission Mixte Inondation le 13 décembre 2012. Il est considéré comme portant extension du périmètre aux communes de Fouras et de l'île d'Aix. Les deux PAPI réunis constituent un programme unique et cohérent sur le bassin de risque de la Baie d'Yves, constitué des communes de Châtelailon-Plage, Yves, Fouras et l'île d'Aix.</p> <p>La progression dans la mise en oeuvre des actions du programme a mis en évidence la nécessité de recours à un avenant afin de répondre à des besoins de financements supplémentaires. Cet avenant s'attache à ajuster au mieux les enveloppes financières de chaque action par rapport aux besoins réels. Le contenu du programme d'actions n'a pas fait l'objet de modification.</p> <p>Cet avenant porte ce PAPI durant la période 2012-2018.</p>
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	<p>La topographie de la frange littorale est bien connue grâce au modèle numérique Litto 3D (p30 volume 1 + carte 7). La bathymétrie des fonds des Pertuis Charentais est donnée par le bureau d'étude CREOCEAN (p31 Volume 1 + figure 3).</p> <p>Peu d'information sur l'évolution du trait de côte a pu être recueillie. Cependant, on constate de fortes érosions des côtes meubles sur le littoral d'Yves et de</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Châtelaiillon-Plage, notamment par la dérive littorale. La falaise du Rocher semble quant à elle, être en équilibre sédimentaire puisque sa position n'a que très peu évolué en plus de 100 ans (p35, volume 1). La description des déplacements sédimentaires dans les pertuis Charentais est réalisée à partir de la p36 (volume1).</p> <p>Ici les données topographiques utilisées sont celles établies lors du PPRI (MNE de CDA Rochelle) et dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 95 (p44, volume1).</p> <p>Les 3 aléas retenus dans le PAPI sont (p 44, volume 1) :</p> <ul style="list-style-type: none">- aléa 1 et dommages : Martin 99 (50 ans). Les niveaux d'eau atteints pour la tempête Xynthia ont été diminués de 50 cm et reportés dans les casiers hydrauliques (p74 volume1) . Voir carte 11.- aléa moyen : Xynthia (150 ans). La carte de zone de submersion validée par la DDTM 17 pour Xynthia a été reprise pour définir les limites de la zone de submersion. Les PHE répertoriés dans le cadre du mémoire de retour d'expérience Xynthia ont été exploités et appliqués par casiers hydrauliques définis par la topographie et les études antérieures. Ceci a permis de déterminer les classes de hauteurs d'eau (p 75 volume1). Voir carte 12.- aléa extrême : Xynthia avec forçage des vents et élévation complémentaire du niveau marin (coefficient de marée et réchauffement climatique). Sa période de retour est 340 ans. C'est l'évènement de dimensionnement des ouvrages. Pour établir la carte d'aléa du scénario Xynthia Sup à l'état initial, l'hypothèse retenue a été d'appliquer cette augmentation de 5.5 % sur les PHE relevées pour Xynthia et sur la surface d'emprise de la zone de submersion définie par la DDTM 17. Ce pourcentage a été obtenu grâce à l'étude d'EGIS eau sur les projet d'aménagement sur le quartier des Bouchôleurs (modèle à casiers InfoWorks). Voir carte 13. <p>Aucun paramètre de vitesse n'a été modélisé (modélisations réalisées par la suite dans le cadre de la mise en œuvre des actions PAPI) dans les études d'avant-projet donnent des données de vitesse.</p> <p>La description de l'évènement de référence (vitesse vent, hauteur d'eau retenues ...) est effectuée p44 (volume1).</p> <p>Une description complète de l'état de connaissance sur chaque secteur (ouvrages, dysfonctionnement, étude/modélisation et données LIDAR) est réalisée à partir de la p46 volume 1. Ainsi, les rapports de modélisation sont disponibles en annexes.</p> <p>Les limites des cartes de zones de submersion et des modélisations sont disponibles p72 volume1.</p> <p>La carte 10 présente les zones submergées par les tempêtes Xynthia et Martin.</p> <p>Les études d'EGIS 2009 (annexe 8 et 9) ont montré que sur Châtelaiillon il n'y avait pas d'inondation directe, excepté via les franchissements par paquets de mer et que les inondations provenaient des marais rétro-littoraux, inondés par des surverses ou des ruptures de digues localisées hors de la commune au Sud (Yves notamment). Ces hypothèses ont été confortées par l'étude complémentaire de 2011, réalisée pour prendre en compte Xynthia (annexe 11) (p94 volume 1)</p>
<p>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</p>	<p>L'étude des différents enjeux, urbanistiques, économiques ou encore environnementaux soumis aux risques de submersion, s'est principalement faite en référence à l'aléa Xynthia + en état initial, évènement le plus défavorable (cf. cartes n° 17, 20, 23, 26 et 29). Ces enjeux ont également été présentés cartographiquement pour les aléas de référence de la tempête Martin de 1999 (cf. cartes n° 15, 18, 21, 24 et 27) et de la tempête Xynthia (cf. cartes n° 16, 19, 22, 25 et 28)*. Les enjeux en ZI sont connus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none">- Hébergements <p>Châtelaiillon : le camping Port Punay, Hôtel d'Orbigny, Hôtel Le Rivage, Hôtel Acadie Saint Victor, Hôtel Victoria, Hôtel Les Flots et Hôtel Les Goélands (p 78, volume 1 + nombre de chambre et personne)</p> <p>Yves : 729 personnes évacuées, l'hôtel Marin, un camping à la ferme (p 79, volume 1)</p> <ul style="list-style-type: none">- Activités de services et équipements publics et de loisirs <p>Châtelaiillon : 1 école et un centre aquatique (p80)</p> <p>Yves : plusieurs bâtiments notamment le terrain de foot et un centre équestre (p81)</p> <ul style="list-style-type: none">- Réseaux



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Ligne ferroviaire Rochefort, La Rochelle : points sensibles à la submersion à D'Orbigny, entre les Bouchôleurs et le bourg d'Yves et au niveau de l'Anse de Fouras (p 81)</p> <p>Linéaire de routes submergé (tableau p82)</p> <p>- Patrimoine culturel et historique</p> <p>Le Château de D'Orbigny, le Casino et Beauséjour sur Châtelailon et aucun sur Yves (p83)</p> <p>- Enjeux économiques (p83)</p> <p>2 activités industrielles dangereuses à Yves et 1 à Châtelailon ; au niveau agricole 269 ha de prairies et 288 ha de céréales ; les ports de plaisance sont aussi impactés.</p> <p>- Enjeux environnementaux</p> <p>les cartes 27, 28 et 29 montrent les enjeux environnementaux inondés sur la zone d'étude.</p> <p>ACB p6 volume 4 : A partir des cartes de représentation (source Bd Topo IGN, SDIS 17, CORINE LAND COVER, UNIMA), les enjeux sont appréciés quantitativement et qualitativement, pour chacun des scénarios d'aléa, et ce pour chaque secteur (4 zones, les secteurs 2 et 3 étant traités dans la même simulation, en raison de la relation directe des franchissements marins sur ces deux zones).</p>
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	<p>Les tableaux des pages 7 à 10 volume 4 donnent le nombre d'habitations par classe d'eau, le nombre activité économique, le nombre de siège d'exploitation inondé, les exploitations ostréicoles, les surfaces agricoles, le nombre d'équipements publics, le linéaire d'infrastructures et le patrimoine impactés par les 3 types d'aléas et ceci pour chaque secteur du PAPI.</p> <p>Les tableaux à partir de la page 13 volume 4 donnent les dommages occasionnés sur chaque type d'enjeux de chaque secteur et pour les 3 aléas.</p> <p>L'ACB montre que les submersions marines sur le secteur du PAPI peuvent représenter près 1,8 millions d'euros de dommages en moyenne par an (p20 volume 4).</p>
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">• les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture)• les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones• les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération• les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz• les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population	<p>Il y a la carte des densités de population par secteur sur la commune de Châtelailon et Yves en annexe (carte n°3).</p> <p>Les zonages environnementaux réglementaires sont multiples sur la zone (p40 volume 1). Il y a la réserve naturelle de la Baie d'Yves, des sites en Natura 2000 (ZPS), des ZICO (carte n°8). Par ailleurs, de nombreux ZNIEFF sont présentes (type 1 et 2 ; carte 9).</p> <p>Les communes de Châtelailon-Plage et d'Yves n'accueillent aucun édifice inscrit ou classé à l'inventaire des monuments historiques, ni de protections RAMSAR, d'arrêté de biotope (p42).</p> <p>Les infrastructures de transport sont constituées d'une voie de chemin de fer reliant Nantes à Bordeaux et de la RD 137 reliant La Rochelle à Rochefort. Toutes deux constituent des enjeux importants au niveau national et départemental (p6 volume 2).</p> <p>Une description très précise des enjeux présents sur Châtelailon et Yves est réalisée à partir de la page 77 (volume1 pour les cartographies aller voir *) :</p> <p>- Hébergements (p77 volume1)</p> <p>Nombre de logements (nombre de personne à évacuer et habitation avec refuge pour Yves p78) + les hôtels (nombre de chambres disponibles) + les camping (nombre d'emplacement) + centre d'accueil lors d'évacuation (carte 14)</p> <p>- Activités de services et équipements publics et de loisirs (p79 volume1)</p> <p>Liste des établissements scolaires, équipements publics, équipements de loisirs, maisons de retraite et d'autre ERP.</p> <p>- Réseaux divers (gaz, eau, électricité, télécommunications)</p> <p>La forte densité des câbles de gaz, eau, électricité et télécommunications sur les deux communes implique la réalisation d'une étude à part entière sur le sujet afin</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>d'évaluer précisément les enjeux mis en cause en cas de submersion marine (p81)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne ferroviaire Trajet et nombre de trains journaliers sur la ligne (p81) - Routes Listing des routes principales et secondaires + liaisons douces (p81) - Patrimoine culturel et historique (p82) - Enjeux économiques (p83) Etablissements industriels, déchetterie, station d'épuration et de lagunage, entreprise artisanales (+ celles à risque de pollution élevé), entreprises agricoles et ports - Enjeux environnementaux (p84) Les surfaces ont été définies à l'aide des données CLC 2006 ;+ zonages Natura 2000, ZNIEFF et ZICO <p>La fiche I.5 consiste à monter un observatoire des enjeux et de la vulnérabilité afin de créer une veille permanente sur les évolutions du territoire face aux risques majeurs (p19 volume3). Il permettra d'évaluer de manière permanente les enjeux et de mettre en cohérence les actions locales avec la vulnérabilité du territoire par rapport aux risques majeurs. Celui est réalisé sur la CDA de La Rochelle et devrait être opérationnel d'ici mai 2016 (état avancement avenant p15).</p> <p>Un SIG crues et inondation en lien avec cet observatoire va être mis en place grâce à l'action II.2 (p26 volume3). Le SILYC sera le maître d'ouvrage. Il s'agit de mettre en place une cartographie évolutive des phénomènes météorologiques exceptionnels et leurs conséquences. Cette action n'a pas encore été engagée en 2015, C'est prévu pour 2016 (état avancement avenant p21)</p>
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des services utiles à la gestion de crise • des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations • des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire • des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites) • des services en ZI • de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites) 	<p>La fiche action V.I (p55 volume3) propose de réaliser un diagnostic de la vulnérabilité des personnes et des biens sur les deux communes. Des études pourront être développées plus précisément sur la vulnérabilité des bâtiments publics, des routes et autres voies d'accès, des habitations et des personnes.</p> <p>Dans ce sens, il serait pertinent de cibler les quartiers soumis à un risque de submersion fort et d'en faire des secteurs prioritaires (Les Boucholeurs, d'Orbigny, les Trois Canons, Le Marouillet). Sur ces quartiers, il pourra être pertinent d'analyser le bâti, toutes les cotes plancher des différentes habitations et d'établir des mesures collectives mais aussi individuelles en vue de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Une étude pourra être menée afin d'identifier les enjeux majeurs pour améliorer la résilience et favoriser un retour à la normale rapide et optimal.</p> <p>Cette action n'a pas été engagée en 2015 (état avancement avenant p35).</p> <p>Suite à ce diagnostic, une réduction de la vulnérabilité du bâti au moyen de prescriptions relatives au code de la construction pourra être entamée (fiche action V.II p57 volume3). Ces dernières seront intégrées au PPRN-Risques littoraux qui est annexé au PLU. Cette action n'a pas été engagée en 2015 puisque dépendante de l'action V.1 et de la réalisation des ouvrages de défense de côte en 2018 (état avancement avenant p36).</p>
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</p> <p>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	<p>A la suite de la tempête Xynthia, le Conseil Général 17 a lancé un programme de travaux sur les digues : le Plan Digue (p42 volume1).</p> <p>Sur la zone d'étude, les ouvrages de protection ont pour partie fait l'objet d'interventions. Une campagne de terrain (levés topographiques, inspections visuelles ...) a été réalisée par l'UNIMA sur les mois d'août et de septembre 2011 pour inspecter les digues (p42 volume1 et p88). En annexe 18 ,se trouvent les fiches descriptives de l'inspection de chaque digue (état, côte de protection, vulnérabilité...) et les profils en long et en travers associés à ces digues.</p> <p>Pour chaque secteur, une description précise de chaque digue est réalisée (longueur, côte protection, photographie, état, dysfonctionnement à partir de la p 46 volume1. Un tableau présentant les ouvrages par secteur (linéaire, commune, gestionnaire) est disponible (p87 volume1). La carte des digues de la zone d'étude est présente en annexes (carte 30) et leur vulnérabilité en carte 32,</p> <p>Un report des dégradations observées sur les ouvrages après la tempête Xynthia a été réalisé dans le cadre du mémoire de retour d'expérience SOGREA. Le plan de localisation des dégradations suite à Xynthia et des points bas non protégés pendant la tempête est présenté en annexe (carte 31).</p> <p>Les zones protégées par les digues pour chaque évènement ont été cartographiées (cartes 33, 34, 35).</p> <p>Un historique de la mise en place du système de protection contre les submersions marines et inondations est réalisé à partir de la p4 volume 2.</p> <p>Les aménagements ont été reportés sur les plans cadastraux des communes d'Yves et de Châtelailon-Plage (cf. cartes n° 45 en annexe).</p> <p>Plusieurs cartes ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">- une carte générale avec l'ensemble des travaux envisagés (réfection, confortement, rehaussement et réalisation des digues de retrait) (carte n° 44 en annexe et annexe 18) ;- une carte correspondant à la digue de retrait de la Réserve Naturelle de la Baie d'Yves (carte n°47 en annexe) ;- une carte correspondant à la digue de retrait au lieu-dit «Les Chaudières» (cf. carte n° 46 en annexe). <p>L'axe 7 a pour objectif la gestion des ouvrages de protections hydrauliques. Les différentes fiches actions de cet axe vise à créer, conforter ou entretenir les ouvrages hydrauliques déjà présents :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fiche action VII-1-1 (p93 volume3) : Confortement et mise à la cote de la digue de la plage de St Jean des Sables selon le niveau de protection retenue (+fiche annexes). L'action n'a pas été engagée, les travaux vont commencer avant fin 2017. (état avancement avenant p47).- Fiche action VII-1-2 (p98 volume3) : Confortement de la digue d'Orbigny (+fiche annexe) L'action n'a pas été engagée, les travaux vont commencer avant fin 2017. (état avancement avenant p48).- Fiche action VII-2-1 (p104 volume3) : Mise en place d'un épi de protection et rechargement de la partie nord de la plage (Châtelailon-Plage). L'action a été réalisée (état avancement avenant p49-51).- Fiche action VII-2-2 (p110 volume3) : Stabilisation, renforcement et protection du cordon dunaire sur la partie Sud de la plage (+fiche annexe). L'action n'a pas été engagée, les travaux sont envisagés au 1er semestre 2017 (état avancement avenant p52).- Fiche action VII-2-3 (p115 volume3) : Gestion du stock sableux de la grande plage de Châtelailon (+ fiche annexe). L'action n'a pas été engagée, les travaux sont envisagés au 1er semestre 2017 (état avancement avenant p53).- Fiche action VII-3-1 (p121 volume3) : Confortement de l'ouvrage de protection contre la mer (+fiche annexe). L'action n'a pas été engagée, les travaux sont envisagés avant fin 2017 (état avancement avenant p54).- Fiche action VII-4-1 (p126 volume3) : Confortement et mise à la cote de la digue



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>du port selon le niveau de protection retenue(+ fiche annexe)</p> <p>- Fiche action VII-4-2 (p132 volume3) : Confortement et mise à la cote de la digue de la coopérative des Boucholeurs et de la digue de l'Oasis selon le niveau de protection retenu (+ fiche annexe)</p> <p>Les deux actions font l'objet d'une mise en œuvre commune, les travaux ont commencé fin 2016 pour une durée de 9 mois (état avancement avenant p56)</p> <p>- Fiche action VII-4-3 (p137 volume3) : Réalisation d'une digue de retrait calée à la cote de protection retenue (+ fiche annexe)</p> <p>- Fiche action VII-4-4 (p141 volume3) : Confortement des digues existantes de la SACOM et réalisation de la digue de fermeture coté Nord (+ fiche annexe)</p> <p>Les deux actions font l'objet d'une mise en œuvre commune, les travaux ont commencé fin octobre 2015 pour une durée de 24 mois (état avancement avenant p60 + dossier étude avenant)</p> <p>- Fiche action VII-4-5 (p147 volume3) : Confortement du cordon dunaire selon le niveau de protection retenu (+ fiche annexe). Action abandonnée (état avancement avenant p62)</p> <p>- Fiche action VII-5-1 (p152 volume3) : Réalisation d'une digue de retrait calée à la cote de protection retenue (+ fiche annexe). L'action a été engagée et les travaux envisagés en fin 2016/ début 2017 (état avancement avenant p63)</p> <p>- Fiche action VII-5-2 (p157 volume3) : Confortement de la digue selon le niveau de protection retenu (+ fiche annexe). Action abandonnée (état avancement avenant p65)</p> <p>- Fiche action VII-5-3 (p162 volume3) : Confortement de la digue selon le niveau de protection retenu (+ fiche annexe). Action abandonnée (état avancement avenant p66).</p> <p>La Fiche action VII-ZE-1 (p168 volume3) concerne la mise en place de modalité de surveillance et d'entretien des ouvrages. Tandis que la Fiche action VII-ZE-2 (p170 volume3) a pour objectif la mise en place de modalité de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation.</p> <p>Ces deux actions sont en cours (état avancement avenant p67-68)</p> <p>L'avenant précise le gestionnaire futur pour chacun des ouvrages de protection reconnu dans le cadre du PAPI.</p>
Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT</p> <p>Mise en place de repères de crues</p> <p>Analyse des DDRM</p> <p>Analyse des PAC</p> <p>Analyse des retours d'expérience</p>	<p>La fiche I.3 consiste à mettre en place des repères de laisse de crue pour préserver la mémoire du risque (p15 volume3) : 10 à Châtelailon et 11 à Yves (carte 42). Le REX Xynthia élaboré par SOGREAH sert de document de référence.</p> <p>Enfin, 7 repères de crue à Châtelailon-Plage et 8 à Yves ont été mis en place (état avancement avenant p8/11+ carte de localisation).</p> <p>L'action 1.4 a pour but de sensibiliser la population à la problématique de la submersion marine (p17 volume 3) à travers notamment la mise en ligne des PCS, DICRIM, réunion public, distribution des DICRIM, mise à disposition des DDRM à la mairie, simulation d'exercice de crise. Cette action est réalisée en continue depuis le début du PAPI, le listing des actions entreprises est disponible p12-14 de l'état avancement dans l'avenant.</p>
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	<p>La mise en place d'une cellule de surveillance et d'alerte fait l'objet de la fiche action II.1 (p24 volume 3). L'objectif est de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la surveillance des secteurs côtiers exposés aux phénomènes d'érosion marine (houles) et de surcote, et ayant un caractère stratégique en matière de sécurisation des populations et des biens face à la mer. - l'intervention en urgence dans les cas représentant un danger immédiat pour la sécurité des populations et des biens.



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Cette cellule est déjà en place depuis 2010 sur les deux communes et le système de vigilance «vague-submersion» a été mis en place par Météo France et le SHOM en 2011. Le SYLICAF s'est doté d'une station météo en 2013 placée à Châtelaiillon-Plage (état avancement avenant p18-20)</p> <p>La fiche action II.3 a pour objectif de développer des partenariats Cette action consiste à organiser et acter les partenariats entre les différents acteurs afin de produire une réactivité optimale de la population en cas d'alerte et de phénomène à risque (p29 volume3). Elle n'est pas engagée en 2015 et est décalée pour 2016 (état avancement avenant p12),</p>
<p>Alerte et gestion de crise Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	<p>Le PCS de Châtelaiillon-Plage a été finalisé en janvier 2011 et mis en révision en septembre 2011.</p> <p>Le PCS de la commune d'Yves a été finalisé en février 2011.</p> <p>Les deux PCS sont disponibles en annexe, respectivement la 21 et 22. La fiche action III.1 consiste à poursuivre la mise en place des PCS et assurer une coordination intercommunale sur les 2 communes. A noter que Châtelaiillon des Conseils de quartier permettent le relais auprès de la population en cas de crise. Sur la commune d'Yves, une Réserve Communale de Sécurité Civile est envisagée (p 33 volume3),</p> <p>La fiche action est mise en action, les PCS ont été révisées plusieurs fois (2011, 2012, 2013, 2014). Des réflexions sur la création d'une RCSC sont entreprises à Châtelaiillon.</p> <p>Les moyens d'alerte et gestion de crise sont explicités p 35 volume3.</p> <p>Le DICRIM a été élaboré sur Châtelaiillon-Plage en 2011 et est disponible en annexe 23. La fiche action 1-1 vise à poursuivre la mise en œuvre de ce document (diffusion aux citoyens) p11 volume 3.</p> <p>L'élaboration du DICRIM d'Yves fait l'objet de l'action I.2, échéance 2013 (p13 volume3)</p> <p>Ces 2 fiches-action ont été réalisées (état avancement avenant p6/7)</p> <p>Un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) est en cours d'élaboration sur Châtelaiillon-Plage (2011, annexe 24)</p> <p>Chaque école doit avoir un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), (sur Châtelaiillon-Plage et 1 sur Yves.</p> <p>Une description générale du contenu de ces 3 documents est réalisée (p92 volume1).</p> <p>La poursuite de l'élaboration des PFMS et la vérification de l'adéquation au PCS, des PPMS est l'objectif de la fiche action I.6 (p20 volume3). Il y aura une mise à jour du PFMS à l'automne 2015 (état avancement avenant p16),</p> <p>La fiche action III.2 permet la réalisation d'exercices intercommunaux de simulation d'une alerte rouge. Elle aura lieu chaque année le dernier lundi de septembre et donnera lieu à un REX. Ceci permettra d'identifier les manques et défaillances (p38 volume3). Les listing des exercices réalisés depuis le début du PAPI est disponible p26-27 de l'état d'avancement de l'avenant.</p> <p>La fiche action 5.3 consiste à engager des actions d'accompagnement de mise en sécurité par des stratégies spéciales sur les secteurs des Boucholeurs et d'Orbigny à Châtelaiillon-Plage et Yves (dispositif de défense contre la mer, information auprès de la population, coordination intercommunale afin d'optimiser la gestion de crise pour les Boucholeurs ...). Cette action n'a pas été engagée en 2015 puisque dépendante de l'action V.1 et de la réalisation des ouvrages de défense de côte en 2018 (état avancement avenant p37).</p>
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	<p>Une étude de risque submersion est lancée par la CDA de la Rochelle sur la commune de Châtelaiillon (p89). Une fois cette étude réalisée, l'élaboration du PPR Nord du département (prescrit le 26 juillet 2010) et plus spécifiquement celui de Châtelaiillon-Plage débutera. L'élaboration de ce PPR sur la commune de Châtelaiillon est l'objet de la fiche action IV.1 (p43 volume3). L'actualisation de l'aléa aura lieu à l'issue de la mise en oeuvre des ouvrages de protection prévus au PAPI. L'approbation du PPRL est finalement envisagée pour fin 2017/2018 (état avancement avenant p29),</p> <p>Le PPR-Risque Littoraux d'Yves a été prescrit le 27 octobre 2008. Son élaboration</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>est assurée par la DDTM avec l'appui du CETE SO. Xynthia a déclenché une application anticipée du PPR (prescrite le 7 juin 2011). Le zonage est explicité et cartographié (carte 36) sur la commune d'Yves (p91 volume1). La fiche action IV.2 a pour objectif l'approbation de l'application anticipée de ce PPR (p46 volume3). Finalement, la révision du PPRN-L est envisagée en 2017 (état avancement avenant p30).</p> <p>Une fois l'étude de la CDA de La Rochelle sur le risque de submersion marine achevée, il pourra être envisagé de réviser le PPRN afin d'y intégrer les nouvelles informations relatives à l'aléa submersion marine (p92 volume 1).</p> <p>Le POS Châtelailon-Plage (annexes 25) a été approuvé 30 juillet 1979. ce document a fait l'objet de mises à jour et révisions. Sa révision sous la forme d'un PLU a été prescrite le 23 avril 2007. Il est prévu pour juin 2012 (son élaboration est l'objet de la fiche action IV.3 p47 volume3) et est réalisé par la CDA (p94 volume1). Les études d'Egis en 2008 et 2009 ont permis d'appréhender les risques et les enjeux vis-à-vis de l'urbanisation existante et future. Elles ont été dans 2 révisions simplifiées du POS en 2009 (annexe 26 et 27).</p> <p>Le PLU de Châtelailon-Plage est approuvé et appliqué depuis le 28 mars 2013 (état avancement avenant p31)</p> <p>Dans l'attente du PPR, le principe d'intégration du risque dans les documents d'urbanisme s'appuie sur le porter à connaissance complémentaire au SCOT (cf. annexe 28). Ce document précise les secteurs à identifier comme soumis au risque de submersion et les mesures à intégrer. Il s'agit de mener une politique de prudence raisonnée dans l'attente d'une meilleure connaissance du risque (p 95 volume 1). La figure 22 p 95 montre les côtes de référence à prendre en compte en zone urbaine de Châtelailon-Plage.</p> <p>Le PLU d'Yves existe depuis 2006. Les objectifs du PADD sont cités ainsi que le zonage urbanistique (p95 volume 1). le PLU de la commune d'Yves a intégré les éléments de connaissances relatifs au risque de submersion au moment de son élaboration (p 95 volume 1). Sa révision est prévue dans l'action IV.4 (p50 volume3) afin d'assurer une cohérence entre les différents documents d'aménagement et d'urbanisme de la commune et d'adosser au PLU le PPR approuvé. Une première révision a été réalisée en 2012, une nouvelle doit être opérée lorsque la nouvelle version du PPRN-L aura été approuvée (état avancement avenant p32)</p> <p>Un PLU-I est prévu d'ici 2016 et en cours de réflexion sur la CDA de La Rochelle en 2015 (état avancement avenant p31).</p> <p>La commune de Châtelailon-Plage dépend de la CDA de La Rochelle et de son SCOT alors qu'à ce jour, la commune d'Yves dépend de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR) et de son SCOT. Cependant, il est important de noter que la commune d'Yves est pressentie pour intégrer la CDA de La Rochelle courant 2012.</p> <p>Le SCOT de la CDA de la Rochelle a été approuvé en avril 2011. Les objectifs du SCOT vis-à-vis du risque sont rappelés (p97 volume 1). Sa révision est l'objectif de la fiche action IV.5 (p51 volume3). Cela devra certainement permettre d'intégrer la commune d'Yves dans la CDA de La Rochelle. Le SCOT de la CDA de La Rochelle est en cours de révision en 2015 (état avancement avenant p33).</p> <p>Le SCOT du Pays Rochefortais date de 2007, les objectifs de ce SCOT sont rappelés (p98 volume1).</p> <p>La prise en compte des documents planificateur et d'urbanisme dans les futurs projets d'aménagement du territoire, est explicitée (à partir de la p99 volume 1) pour 6 projets différents :</p> <ul style="list-style-type: none">- Projet de restructuration de l'hippodrome et de ses abords sur la commune de Châtelailon-Plage (carte 38)- Projet d'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat au Haut-Rillon sur la commune de Châtelailon-Plage (carte 38)- Projet d'aménagement de la colline d'Angoute sur la commune de Châtelailon-Plage (carte 39)- Projet de construction du lotissement de La Roselière sur la commune d'Yves (carte 40)- Projet de construction d'un groupement de 12 maisons sur la commune d'Yves



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>(carte 41)</p> <p>- Projet de construction du lotissement «Les carrelets» sur la commune d'Yves (carte 41)</p> <p>Un guide de la DDTM intitulée «Tempête Xynthia : Guide spécifique aux zones jaunes de Xynthia» informe les populations du secteur nord du département de la Charente-Maritime jusqu'à Châtelailon sur les recommandations à suivre pour se réinstaller dans une maison plus sûre et de rendre le bâti plus apte à résister aux submersions (cf. annexe 30).</p>
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	<p>L 'axe 6 a pour objectif le ralentissement des écoulements de l'eau. Les différentes fiches actions de cet axe vise à entretenir les ouvrages hydrauliques déjà présents :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fiche action VI-1-1 (p66 volume3) : Mise en place de modalités de gestion de la station de relevage de St Jean des Sables+ fiches annexes décrivant l'ouvrage (photographie, localisation, caractéristiques de l'ouvrage, dysfonctionnement, travaux à réaliser, démarches à mener pour atteindre l'objectif, aménagements connexes à prendre en compte, coût d'entretien et de surveillance). Cette action n'a pas été engagée en 2015, prévue pour courant 2016 (état avancement avenant p39).- Fiche action VI-2-1 (p72 volume3) : Entretien des ouvrages hydrauliques du réseau pluvial du front de mer- Fiche action VI-4-1 (p75 volume3) :Amélioration des évacuations des eaux pluviales par le Canal de Port Punay et augmentation de la capacité de stockage des eaux de submersion (+ fiche annexe). Cette action a été divisée en 2 tranches complémentaires :<ul style="list-style-type: none">-Tranche 1 : le confortement du canal de Port-Punay-Tranche 2 : le ressuyage des eaux de submersion ayant franchi ou surversé les ouvrages de protection côtière, par l'acheminement des eaux dans le canal de Port-Punay <p>La tranche1 a été effectuée, La tranche 2 est autorisée et les travaux en cours depuis septembre 2015.</p> <ul style="list-style-type: none">- Fiche action VI-4-2 (p79 volume3) : Aménagement de l'ancien exutoire du marais de Voutron (+ fiche annexes). Cette action n'a pas été engagée en 2015, le SYLICAF devient maître d'ouvrage et prévoit de lancer l'étude fin 2015 (état avancement avenant p44).- Fiche action VI--ZE-1 (p86 volume3) : Gestion des niveaux d'eau des marais en période de crise. Cette action n'a pas été engagée en 2015 (état avancement avenant p45).
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?</p>	<p>A partir de la p 19 (volume 1) les marais et leur fonctionnement hydraulique sont présentés. Les marais sont essentiellement agricoles (pâturage, céréales ...) mais quelques zones sont urbanisées : le lieu-dit du Marouillet dans le marais de Voutron, et en arrière des Boûcholeurs sur les anciens marais endigués. La description précise du fonctionnement hydrauliques des marais et une présentation des ouvrages présents et des dysfonctionnements sont réalisées. La carte 4 en annexe montre l'emplacement des ouvrages hydrauliques et le plan du réseau hydraulique des marais est disponible (carte 6).</p>



Document	PAPI Aix-Fouras
Date	Labellisé le 13 décembre 2012
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document incomplet (programme+avenant)
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	2 communes : île d'Aix et Fouras
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
CONTEXTE GENERAL	
<i>Portage du PAPI Stratégie locale</i>	<p>Le PAPI Aix Fouras a été labellisé en Commission Mixte Inondation le 13 décembre 2012. Il est considéré comme portant extension du périmètre aux communes de Fouras et de l'île d'Aix. Les deux PAPI réunis constituent un programme unique et cohérent sur le bassin de risque de la Baie d'Yves, constitué des communes de Châtaillonn-Plage, Yves, Fouras et l'île d'Aix.</p> <p>Depuis lors, le SILYCAF, structure porteuse de ce programme, s'emploie à mettre en place les opérations qui ont bénéficié de ces labellisations.</p> <p>Le PAPI est divisé en 2 secteurs (p 9 volume 1 ; annexes 1 et 2) :</p> <p>- Secteur 1 : Une partie de la commune de Fouras comprenant 3 sous-secteurs</p> <p>De la limite de commune de Fouras au Port Nord, incluant la Plage Nord, le quartier du Paradis et le Port Sud Les quartiers du Port Nord et de Bois Vert La Pointe de la Fumée</p> <p>- Secteur 2 : L'île d'Aix</p> <p>La stratégie de ce PAPI est disponible dans le volume 2. Deux stratégies locales sont mises en place : une sur l'île d'Aix et l'autre sur Fouras.</p> <p><u>L'île d'Aix : (p4 volume 2)</u></p> <p>La Commune de l'île d'Aix recouvre l'ensemble du territoire de l'île ainsi que l'îlot du Fort Boyard. La liaison régulière assurant la continuité territoriale se fait au départ de la pointe de la fumée, sur la commune de Fouras les bains.</p> <p>2 problématiques se distinguent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection du territoire insulaire (sur 100 % de son périmètre), - la protection de l'accès à la pointe de la fumée sur la Commune de Fouras les bains, «cordon ombilicale de l'île». <p>La stratégie de protection sur l'île se concentre 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'urbanisation : envisager la réhabilitation de la zone de solidarité suite à l'acquisition par l'état de 5 maisons et densification du bâti en zone RS1 du PPR. - le maintien d'activité économique - le logement : la ville a un déficit de logements locatifs, des programmes HLM sont engagés. - les liens avec le continent : sur une île il est important de protéger au mieux la liaison maritime, la canalisation sous-marine d'eau potable, les câbles électriques sous-marins, les liaisons téléphoniques. <p><u>Fouras (p7 volume 2)</u></p> <p>Depuis le XVI^e siècle, le littoral charentais connaît des événements exceptionnels, de types vimer, raz de marée ou ouragans, recensés dans les différents textes administratifs, journaux ou chroniques religieuses.</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Différentes stratégies ont été développées et la commune possède déjà un système de protections qui s'avère très hétérogène, provoquant des brèches dans la défense à la mer et des difficultés de surveillance et d'entretien.</p> <p>Cependant les nombreuses tempêtes déjà subies par la commune, l'évolution climatique et la topographie même de Fouras, avec sa forme en dôme, son centre-ville en partie haute et son expansion sur les zones basses, obligent à une stratégie cohérente sur l'ensemble des parties exposées du territoire</p> <p>La stratégie de protection des population et préservation des intérêts locaux s'articule selon 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection du tourisme et de l'économie : Fouras est un gros pôle ostréicole et mytilicole de France et possèdent un attrait touristique important. - protection des infrastructures routières : au niveau des accès routiers, Fouras représente maintenant le seul accès à l'île d'Aix par l'embarcadère de la Fumée (la RD937) - l'urbanisation : prise en compte des prescriptions du PPR et remise en valeur du site de la pointe de la Fumée après la déconstruction des habitations vendues à l'Etat. <p>La progression dans la mise en oeuvre des actions du programme a mis en évidence la nécessité de recours à un avenant afin de répondre à des besoins de financement supplémentaires. Cet avenant s'attache à ajuster au mieux les enveloppes financières de chaque action par rapport aux besoins réels. Le contenu du programme d'actions n'a pas fait l'objet de modification.</p> <p>Cet avenant porte ce PAPI durant la période 2012-2018.</p> <p>La liste de l'ensemble des acteurs associés au PAPI est disponible à partir de la p11 volume1. La concertation a été réalisée au travers de réunion tableau p 15 volume1.</p>
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<p>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</p>	<p>La topographie de la frange littorale est bien connue grâce au modèle numérique Litto 3D (p23 volume 1 + carte 7). La bathymétrie des fonds des Pertuis Charentais est donnée par le bureau d'étude Creocéan (p23 Volume 1 + figure 2). De plus à partir de la p 44 volume 1, la topographie LIDAR de chaque secteur (Anse de Fouras, plage nord, façade ouest sous la pointe, Port Nord et Bois vert, Pointe de la Fumée, île Aix) est présentée.</p> <p>Un historique des tempêtes est réalisé p 39 volume1.</p> <p>Les différents aléas pris en compte dans le PAPI sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouragan Martin en 1999 (p62 volume1) <ul style="list-style-type: none"> - <u>Anse Fouras</u> : voir PAPI Sylic - <u>Fouras</u> : <ul style="list-style-type: none"> Etat initial (carte 11) : la zone submergée est délimitée avec le Rex Martin. Les hauteurs d'eau sont obtenues en comparant les repères de niveaux d'eau des Rex Xynthia et Martin. Ainsi, les niveaux d'eau de la modélisation Xynthia réalisée par Egis sont soustraits de 19 cm sur la zone est de la pointe de la Fumée et 8 cm, sur la zone ouest. Etat projet (carte12) : zone inondable définie par le modèle hydraulique d'Egis+ diminution des hauteurs d'eau (cf paragraphe précédent) de la modélisation Xynthia aménagée réalisée par Egis, L'île d'Aix n'est pas impactée par Martin. - Xynthia 2010 (période de retour 150 ans) (carte 13 et 14) les conditions limites du modèle sont présentées dans les tableaux p 64 et 66 <p>Les résultats des études hydrauliques d'Egis en 2012 ont été retenus pour définir les enveloppes des zones de submersion et des classes hauteurs d'eau à l'état initial et projet sur les communes de Fouras et l'île d'Aix.</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>- Xynthia +(surcote 25cm) (carte 15 et 16) les conditions limites du modèle sont présentées dans les tableaux p 64 et 66.</p> <p>- Fouras :</p> <p>Etat initial : Augmentation 6 % des côtes d'eau simulées pour Xynthia sur la pointe Est et 10 % sur la pointe Ouest.</p> <p>Etat projet : étude hydraulique réalisée par Egis Eau 2012.</p> <p>- île d'Aix :</p> <p>Etat Initial : Augmentation 6 % des côtes d'eau simulées pour Xynthia</p> <p>Etat projet : étude hydraulique réalisée par Egis Eau 2011.</p> <p>Les différentes études et modélisations réalisées sur chaque secteur sont présentées à partir de la p44 volume1 :</p> <p>- Anse Fouras : Rex Xynthia</p> <p>- Plage Nord : Rex Xynthia : pas de submersions ; Rex Martin : submersion par franchissement.</p> <p>- Port Nord et Bois vert, pointe de la Fumée, île d'Aix: Modèle à casier et 2D par Egis (Xynthia, Xynthia+)</p> <p>Les inondations terrestres sont décrites à partir de la p44 volume 1 par secteur.</p> <p>La vitesse n'a pas été modélisée (p61volume1),</p> <p>La description de l'évènement de référence (vitesse vent, hauteur d'eau retenues) est effectuée p41 (volume1). Il y a eu une surcote de 1,53 m à La Rochelle et la côte de référence retenue par les services de l'Etat est 4,70 m.</p> <p>La fiche action V-7-3 est une simulation d'une rupture des douves/remparts et une analyse des conséquences sur l'inondabilité de l'île d'Aix (p64 volume 3)</p> <p>L'étude reposera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse fonctionnelle de l'ouvrage et de son environnement (diagnostic) - une identification et caractérisation des potentiels de dangers - une caractérisation de l'aléa (effet de houle au droit de l'ouvrage) - une identification du risque (submersion, inondation) <p>Le rapport a été réalisé en avril 2014 (état avancement avenant p36)</p> <p>L'ACB a été réalisée avec ces 3 aléas : Martin (50 ans) ; Xynthia (150 ans), Xynthia+ (340 ans). Un historique précis des événements sur chaque secteur est réalisé p5 volume4.</p>
<p>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</p>	<p>L'étude des différents enjeux, urbanistiques, économiques ou encore environnementaux soumis aux risques de submersion, s'est principalement faite en référence à l'aléa Xynthia + en état initial, évènement le plus défavorable (cf. cartes n° 19, 23, 26, 29 et 32). Ces enjeux ont également été présentés cartographiquement pour les aléas de référence de la tempête Martin de 1999 et de la tempête Xynthia (cf. cartes n° 18, 22, 25, 28 et 31). Les enjeux en ZI sont connus précisément pour Xynthia + :</p> <p>- Hébergements</p> <p>Fouras : 126 habitations sur le secteur de la pointe de la fumée, 170 habitations sur le secteurs du Port/Nord/Bois Vert, La Roseraie.</p> <p>Ile d'Aix : 106 habitations</p> <p>- Activités de services et équipements publics et de loisirs</p> <p>Fouras : centre nautique et école de voile du Port Nord.</p> <p>Ile d'Aix : Cabane de la SNSM</p> <p>- Routes</p> <p>Fouras : Linéaire de routes submergé (tableau p76)</p> <p>Ile d'Aix : Linéaire de routes départementales et sentiers submergé (tableau p77)</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>- Patrimoine culturel et historique Fouras (carte 17, p80 volume1): La redoute de l'Aiguille, la villa Jetée (p80 volume1) Ile d'Aix (carte 21, p80 volume1) : Fort Enet (pour Xynthia et Xynthia +)</p> <p>- Enjeux économiques Fouras : 7 restaurants, commerces, équipements de loisirs + 9 cabanes d'oestriculteurs, + port et embarcadère et la billetterie du service maritime de l'île d'Aix Ile d'Aix : Station d'épuration et déchetterie non inondable. 4 restaurants en ZI</p> <p>- Enjeux environnementaux (carte 31 et 32) Dans l'ACB différents enjeux ont été identifiés à partir des cartes de représentation (source Bd Topo IGN, SDIS 17, CORINE LAND COVER, UNIMA), les enjeux caractérisés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'habitations concernées - Le nombre de locaux des industries, des commerces et des artisans touchés - Le nombre et la nature des exploitations agricoles concernées (élevage, culture, siège d'exploitation), la surface des terrains impactés potentiellement et le nombre d'exploitants conchyliculteurs sont comptabilisés - La nature et la position des équipements publics sont précisées (cf. cartes 17 et 21 en annexe) - Les infrastructures sont qualifiées (Routes principales et Rues, ruelles et voies secondaires, chemins et sentiers) et mesurées dans la zone soumise à l'aléa - Le patrimoine exceptionnel.
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	<p>Les tableaux des pages 11 à 13 volume 4 donnent le nombre d'habitations par classe d'eau, le nombre activité économique, le nombre de siège d'exploitation inondé, les exploitations ostréicoles, les surfaces agricoles, le nombre d'équipements publics, le linéaire d'infrastructures et le patrimoine impactés par les 3 types d'aléas et ceci pour chaque secteur du PAPI.</p> <p>Les tableaux à partir de la page 15 volume 4 donnent les dommages occasionnés sur chaque type d'enjeu de chaque secteur et pour les 3 aléas.</p> <p>L'ACB montre que les submersions marines sur le secteur du PAPI peuvent représenter près 930 k€ de dommages en moyenne par an (p20 volume 4).</p> <p>La fiche action V-ZE-1 (p67 volume3) propose de réaliser un diagnostic de la vulnérabilité des personnes et des biens sur les deux communes. Des études pourront être développées plus précisément sur la vulnérabilité des bâtiments publics, des routes et autres voies d'accès, des habitations et des personnes.</p> <p>Dans ce sens, il serait pertinent de cibler les quartiers soumis à un risque de submersion fort et d'en faire des secteurs prioritaires (Les Boucholeurs, d'Orbigny, les Trois Canons, Le Marouillet). Sur ces quartiers, il pourra être pertinent d'analyser le bâti, toutes les cotes plancher des différentes habitations et d'établir des mesures collectives mais aussi individuelles en vue de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Une étude pourra être menée afin d'identifier les enjeux majeurs pour améliorer la résilience et favoriser un retour à la normale rapide et optimal.</p> <p>Cette action n'a pas été engagée en 2016.</p> <p>Suite à ce diagnostic, une réduction de la vulnérabilité du bâti au moyen de prescriptions relatives au code de la construction pourra être entamée (fiche action V-ZE-2 p69 volume3). Ces dernières seront intégrées au PPRN Risques littoraux qui est annexé au PLU. Cette action n'a pas été engagée en 2015 puisque dépendante de l'action V-ZE-1 et de la réalisation des ouvrages de défense de côte en 2018 (état avancement avenant p38).</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture) • les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones • les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération • les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz • les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire • installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population 	<p>Les densités de population de Fouras et l'île d'Aix sont présentées en annexe 3</p> <p>Fouras : (p19 volume1) Elle est devenue l'une des principales stations balnéaires de la côte aunisienne dès 1850. Elle possède également deux ports de plaisance. Fouras est située sur une importante zone de captage, d'élevage et de production ostréicole, dont les activités sont regroupées sur la côte Sud-Ouest de la Pointe de la Fumée. La ville est devenue le premier centre national de production de naissains d'huîtres, fournissant le bassin de Marennes-Oléron</p> <p>Ile d'Aix : (p20 volume1) : Deux forts ont été édifiés sous Richelieu. L'ostréiculture est une des activités économiques essentielles de l'île d'Aix. Le tourisme est un secteur économique primordial de l'île sur 82 actifs, 70 travaillent dans les services sans compter les saisonniers. Le Fort Boyard est rattaché à l'île d'Aix.</p> <p>Les zonages environnementaux réglementaires sont multiples sur la zone (p32 volume 1). Il y a des sites en Natura 2000 (ZPS), des ZICO (carte n°8) : La basse vallée de la Charente et le Marais de Rochefort.</p> <p>La quasi-totalité de l'île d'Aix est protégée en site classé en tant que monuments naturels. La portion restante (Petites Maisons et Bois Joly) est couverte par le Site Inscrit de l'île d'Aix en tant que monuments naturels.</p> <p>Par ailleurs de nombreux ZNIEFF sont présentes (type 1 et 2 ; carte 9).</p> <p>Les communes de Fouras et de l'île d'Aix n'accueillent aucune protection RAMSAR ni d'arrêté de protection de biotope.</p> <p>Une description très précise des enjeux présents sur Fouras et île d'Aix est réalisée à partir de la page 69 (volume1 pour les cartographies aller voir *) :</p> <p>- Hébergements</p> <p>Fouras (p69 volume1) : Nombre de logements résidentiels, + les hôtels (nombre de chambres disponibles) + le camping (nombre d'emplacement) + résidences touristiques + aires camping-car + 77 gîtes et locations meublées</p> <p>Ile d'Aix (p73 volume 1) : Nombre de logements résidentiels, + les hôtels (nombre de chambres disponibles) + les terrains à camper (nombre d'emplacement) + résidences touristiques + 17 locations meublées.</p> <p>- Activités de services et équipements publics et de loisirs</p> <p>Fouras : (p74 volume1) liste des établissements scolaires (nombre d'enfant), équipements publics, équipements de loisirs, maisons de retraite</p> <p>Ile d'Aix : (p75 volume1) liste des établissements scolaires (nombre d'enfant), équipements publics,</p> <p>- Réseaux divers (gaz, eau, électricité, télécommunications)</p> <p>La forte densité des câbles de gaz, eau, électricité et télécommunications sur les deux communes implique la réalisation d'une étude à part entière sur le sujet afin d'évaluer précisément les enjeux mis en cause en cas de submersion marine (p75 volume1),</p> <p>-Routes et liaisons ferroviaires</p> <p>Fouras : (p76 volume 1) description des principaux axes (RD937c et RD 214, voies communales et liaisons douces)</p> <p>Ile d'Aix (p77 volume1) : liaison maritime île – Pointe de la Fumée (enjeux très important, nb de passagers par navette et nb d'aller-retour),</p> <p>-Patrimoine culturel et historique</p> <p>Fouras (carte 17, p79 volume1): 5 monuments historiques + plusieurs sites archéologiques, historiques et préhistorique (p78 volume1)</p> <p>Ile d'Aix (carte 21, p80 volume1) : 6 monuments historiques, 1 phare, 3 musées et le Fort Boyard,</p> <p>- Enjeux économiques</p> <p>Le but est de définir le niveau de risque du territoire par rapport aux activités industrielles et polluantes (p80 volume1)</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Fouras (p81 volume1, carte 24) :</p> <p>253 établissements en 2011 + carte des activités commerciales du centre ville (alimentation, boulangerie, bar cabinet médical, pharmacie, banque) + nombre de bars/restaurant sur la commune + différents pôles commerciaux décrits + station d'épuration 20000 équivalent/hab + consommation d'eau potable 79l/hab/j (la step a été inondée pour Martin, Xynthia (projet de déplacement de cette station en 2014-2016) + nombre de port (440 emplacements) + ostriculture, mytiliculture (premier centre national de captage de naissains d'huîtres 220 concessions exploitées, 50 ostriculteurs, 35 exploitations). Il n'y a pas activité industrielle dangereuse ou ICPE à Fouras</p> <p>Ile d'Aix (p83 volume 1 carte 27) : 30 entreprises en 2011 (1 industrie, 4 constructions, 25 commerces, transports) + 8 bars/restaurants et commerces+ Station d'épuration (4000 équivalent/hab en 2011, 73 m² eaux usées/j et consommation en eau potable 89l/hb/j) + importance de l'arrivée d'eau potable dans le secteur de Coudepont Il est important de mener une réflexion sur la nécessité de maintien du bon fonctionnement de cette arrivée d'eau pendant et après une tempête p 83 volume1 + 1 déchetterie (gérant)+ Port de plaisance + activités ostréicoles. Il n'y a aucune activité industrielle dangereuse.</p> <p>L'action II.4 (p31 volume3) consiste à intégrer les deux communes dans la mise en place d'un SIG crues et inondations en lien avec l'observatoire des enjeux et vulnérabilité qui se met en place sur Yves et Châtelailon. Le SILYC sera le maître d'ouvrage. Il s'agit de mettre en place une cartographie évolutive des phénomènes météorologiques exceptionnels et leurs conséquences. Cette action n'a pas encore été engagé en 2016</p>
<p>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</p>	<p>La défense des côtes étant hétéroclite et détériorée sur ce secteur (essentiellement par manque d'entretien) avec quelques dégradations localisées, il sera nécessaire de mener une réflexion sur la protection de la déchetterie et de la STEP (p84 volume1) + liaison maritime.</p> <p>Sur l'île d'Aix, une réflexion doit être menée sur la problématique de l'alimentation en eau potable qui se fait par une canalisation arrivant au niveau du secteur de Coudepont. En effet, une détérioration de cette canalisation durant un évènement extrême priverait l'île d'eau potable.</p>
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• des services utiles à la gestion de crise• des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations• des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)• des services en ZI• de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</p> <p>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	<p>Les ouvrages de chaque secteur (Anse de Fouras, plage nord, façade ouest sous la pointe, Port Nord et Bois vert, Pointe de la Fumée, île Aix) sont présentés à partir de la page 43 volume 1 (cote référence, dysfonctionnement, photographie...).</p> <p>Un tableau recense les ouvrages présents sur le secteur d'étude (nom, linéaire, commune, gestionnaire) p 87 volume1. La localisation de ces ouvrages est présente carte 33 et 34, leur vulnérabilité est disponible carte 37.</p> <p>Un report des dégradations observées sur les ouvrages après la tempête Xynthia a été réalisé dans le cadre du mémoire de retour d'expérience SOGREAH. Le plan de localisation des dégradations ? suite à Xynthia et des points bas non protégés pendant la tempête ? est présenté en annexe (carte 39, 40, 41, 42,43).</p> <p>Les zones protégées par les digues pour chaque évènement ont été cartographiées (carte 33, 34, 35).</p> <p>Les fiches action V-7-1 et V-7- 2 ont pour objet la réalisation d'étude de diagnostic de la digue de Jeamblet et au niveau des ouvrages de protection des Orneaux et de Coudepont sur l'île d'Aix (p58 volume3). Ces études reposeront sur les éléments de mission suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic exhaustif des ouvrages de protection actuels - dimensionnement des ouvrages selon la cote de protection définie et propositions de confortement - estimation sommaire des aménagements. <p>La localisation, les caractéristiques de l'ouvrage et les dysfonctionnements observés pour Xynthia sont disponibles pour ces ouvrages dans les fiches.</p> <p>Ces études ont été réalisées en avril 2014 (état d'avancement avenant p34-35).</p> <p>L'axe 7 a pour objectif la gestion des ouvrages de protections hydrauliques. Les différentes fiches actions de cet axe vise à créer, conforter ou entretenir les ouvrages hydrauliques déjà présents :</p> <p>Sur Fouras-les-bains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche action VII-6-1 (p 86 volume3) : Travaux de renforcement des défenses de cote de la Pointe de la Fumée, particulièrement dans les secteurs de Port Nord, de Bois Vert et sur les autres zones de solidarité + fiche annexe (photographie, localisation, caractéristiques de l'ouvrage, dysfonctionnement, travaux à réaliser, démarches à mener pour atteindre l'objectif, aménagements connexes à prendre en compte, coût d'entretien et de surveillance). Les travaux pourraient commencer en 2017 pour une durée de 12 mois (état d'avancement avenant p47-50). Il y a une comparaison entre ce qui était prévu dans le programme et les études finalement réalisées. - Fiche action VII-6-2 (p 92 volume3) : Confortement de l'ouvrage de protection à l'arrière de la Plage Nord de Fouras-les-Bains + fiche annexe. Cette action n'a pas encore été engagée par la commune. Cette action n'a pas été engagée en 2016. <p>La Fiche action VII-6-3 (p97 volume3) concerne la mise en place de modalité de surveillance et d'entretien des ouvrages. Tandis que la fiche action VII-6-4 (p99 volume3) a pour objectif la mise en place de modalité de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation.</p> <p>Ces deux actions sont en cours en fonction de l'avancement des travaux (état avancement avenant p52-53)</p> <p>Sur l'île d'Aix</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche action VII-7-1 (p101 volume3) : Confortement du cordon dunaire à Tridoux sur la côte Ouest et réalisation d'un mur anti-submersion à Bois-Joly sur la côte Est+ fiche annexe. Les études se poursuivent jusqu'à l'automne 2015, pour un commencement des travaux d'ici 2017 (état d'avancement avenant p54). Il y a une comparaison entre ce qui était prévu dans le programme et les études finalement réalisées. <p>La fiche action VII-7-2 (p106 volume3) concerne la mise en place de modalité de</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>surveillance et d'entretien des ouvrages. Tandis que la fiche action VII-7-3 (p107 volume3) a pour objectif la mise en place de modalité de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation.</p> <p>Ces deux actions sont en cours en fonction de l'avancement des travaux (état avancement avenant p57-58)</p>
Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience	<p>Les arrêtés CatNat sur les communes de Fouras et l'île d'Aix sont présentés dans le tableau p 37.</p> <p>La fiche-action I.4 consiste en la pose de 20 repères sur des bâtiments publics. 9 des 10 repères de laisses de mer Xynthia prévus sur l'île d'Aix sont posés depuis septembre 2014. La pose du dernier est prévu en 2017. Pour Fouras, 4 repères ont été posés fin 2014 sur des bâtiments publics, les 5 autres seront posés d'ici l'automne 2015. (état d'avancement avenant p8-10).</p> <p>Les actions I.5 et I.6 ont pour but de sensibiliser la population à la problématique de la submersion marine des communes de Fouras et Aix (p19 volume 3) à travers notamment la mise en ligne des PCS, DICRIM, réunion public, distribution des DICRIM, mise à disposition des DDRM à la mairie, simulation d'exercice de crise. Cette action est réalisée en continue depuis le début du PAPI, le listing des actions entreprises est disponible p11 de l'état avancement dans l'avenant.</p>
Surveillance et prévision des crues Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)	<p>Les fiches-action II.1 et II.2 consistent à intégrer les communes de Fouras et l'île d'Aix dans la cellule de surveillance et d'alerte du SILYCAF. De plus, la mise en place d'une station météorologique est prévue à Fouras-les-Bains. Cette cellule est déjà en place depuis 2010 sur les deux communes et le système de vigilance «vague-submersion» a été mis en place par Météo France et le SHOM en 2011. Le SYLICAF s'est doté d'une station météo en 2013 placée à l'île d'Aix (état avancement avenant p14)</p> <p>La fiche-action II.3 vise à réaliser un document sous forme de reportage photographique répertoriant et montrant l'évolution de l'ensemble des côtes et des ouvrages de défense à la mer de l'île d'Aix (p30 volume3). L'action a été engagée en 2014 (état d'avancement avenant p17)</p> <p>La fiche action II.5 a pour objectif de développer des partenariats Cette action consiste à organiser et acter les partenariats entre les différents acteurs afin de produire une réactivité optimale de la population en cas d'alerte et de phénomène à risque (p33 volume3). Elle n'est pas engagée en 2016.</p>
Alerte et gestion de crise Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM	<p>Le PCS de la commune de Fouras a été approuvé en février 2011. Il a fait l'objet d'une révision en janvier 2012 afin de mettre à jour les informations qui y sont livrées et d'améliorer sa mise en pratique.</p> <p>Le PCS de la commune de l'île d'Aix a été approuvé en août 2010.</p> <p>Ces deux PCS feront, chaque année, l'objet de mises à jour afin d'intégrer les éléments nouveaux (p92 volume1).</p> <p>Les DICRIM des deux communes est en cours d'élaboration, les maquettes sont prévues pour 2012.</p> <p>Aucun Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) n'existe sur les deux communes. Une description générale du contenu de ces 3 documents est réalisée (p93 volume1).</p> <p>La fiche-action I.1 vise à achever l'élaboration du DICRIM de la commune de Fouras (p11 volume3). Le DICRIM est diffusé depuis 2012 et a été révisé en 2014 (état d'avancement avenant p5).</p> <p>La fiche-action I.2 vise à achever l'élaboration du DICRIM de la commune de Fouras (p11 volume3). Le DICRIM est diffusé depuis 2012 et va être révisé en 2015 et rediffusé avant l'hiver 2015 (état d'avancement avenant p6).</p> <p>La fiche action I.3 consiste à élaborer les PPMS dans les écoles de l'île d'Aix et la commune de Fouras. Les PPMS de Fouras sont rédigés cependant ceux de l'île</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>d'Aix doivent faire l'objet d'un stage (état d'avancement avenant p7)</p> <p>La fiche action III.1 consiste à poursuivre la mise en place des PCS et assurer une coordination intercommunale au sein du SILYCAF (p36 volume 3). Le PCS de Fouras est opérationnel depuis 2011, plusieurs révisions ont eu lieu : janvier 2012, 2014. Le PCS de l'île d'Aix est opérationnel depuis 2010 et a fait l'objet de révisions : 2013 , 2014. Compte-tenu du caractère insulaire de l'île d'Aix, une réflexion intercommunale spécifique a été menée lors de la rédaction et l'actualisation des PCS des deux communes et notamment en ce qui concerne la préservation de l'accès aux quais de la Pointe de la Fumée (en limitant la submersion du Boulevard de la Fumée) et par conséquent à la liaison maritime, le rétablissement de cette liaison après évènement, délégation de moyens humains de Fouras à l'île d'Aix, soutien logistique à la commune de l'île d'Aix (état d'avancement avenant p21)</p> <p>La fiche action III.2 permet la réalisation d'exercices de simulation d'une alerte rouge en grandeur nature sur les deux communes. Il aura lieu une fois par an et donnera lieu à un REX. Il pourra avoir lieu en même temps sur les deux communes. Ceci permettra d'identifier les manques et défaillances (p41 volume3). Les listing des exercices (intercommunaux) réalisés depuis le début du PAPI est disponible p23-24 de l'état d'avancement de l'avenant.</p> <p>La fiche action III.3 consiste à sensibiliser les entreprises volontaires à la gestion de crise sur Fouras. (p43 volume 3). L'action n'a pas encore été engagée, c'est prévu pour 2016 (état d'avancement avenant p25)</p> <p>La fiche action 5-ZE-3 consiste à engager des actions d'accompagnement de mise en sécurité par des stratégies spéciales sur les secteurs de l'île d'Aix et Fouras. Cette action n'a pas été engagée en 2015 puisque dépendante de l'action V-ZE-1 et de la réalisation des ouvrages de défense de côte en 2018 (état avancement avenant p39).</p>
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	<p>Toute construction en dessous du seuil de 4,30m NGF est donc formellement interdite (p5 volume 2)</p> <p>Les PPR-Risque Littoraux de Fouras et l'île d'Aix ont été prescrits le 27 octobre 2008. Leur élaboration est assurée par la DDTM avec l'appui de CETE SO. Xynthia a déclenché une application anticipée du PPR (prescrite le 7 juin 2011 et 6 mars 2012 pour Aix). L'application anticipée du PPRN de la commune de Fouras a été approuvée par arrêté préfectoral du 27 juillet 2011 (venant abroger et remplacer le précédent arrêté du 8 juin 2011) (cf. annexe 11). Une description générale du contenu du PPR est réalisée (différents zonages, contenu général du règlement). Les fiches actions IV.1 et 2 ont pour objectif l'approbation définitive de l'application anticipée de ces PPR (p47 volume3). Finalement, la révision du PPRN-L est envisagée en 2017/ 2018, pour une approbation en 2018 (état avancement avenant p27).</p> <p>Le P.O.S. de Fouras-les-Bains a été approuvé le 19 juin 1978. La révision du POS et sa transformation en P.L.U. a été prescrite le 30 novembre 2001 et a été approuvée le 29 septembre 2011. Le PLU de Fouras prend en compte les risques littoraux dans le choix des secteurs à urbaniser et vise à ne pas aggraver les situations de risque existantes.</p> <p>Le découpage des zones en secteurs et sous-secteurs indicés «s» correspond à la prise en compte des zones du PPRN approuvé par anticipation. Cet indice repère les zones soumises aux submersions marines. Il conviendra donc d'appliquer les futures dispositions réglementaires des PPRN pour vérifier la compatibilité des occupations et utilisations du sol. (94 volume1)</p> <p>La fiche action IV 3 a pour objectif sa révision vis-à-vis des dispositions du PPRN risques littoraux (p51 volume 3) . La révision sera réalisée lorsque le PPR-L sera approuvé (état avancement avenant p29).</p> <p>La dernière version du POS de l'île d'Aix date du 22 octobre 2001. La fiche action IV 4 a pour objectif sa révision (p 53 volume 3). Des modifications au règlement ont</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>cependant été apportées depuis : 26/03/2012, 16/07/2013. La révision est prévue pour 2018 (état avancement avenant p30). Pour anticiper l'application du PPRN, des règles ont été établies dans les secteurs d'aléa fort (submersion marine) p94 volume1.</p> <p>Le SCOT Pays Rochefortais date de 2007. Selon ce document les aménagements ne doivent pas aggraver les dommages et la population exposée au risque, mais ils devront préserver le libre écoulement des eaux et les champs d'expansion de crue. Le SCOT précise également que la prise en compte de ces risques devra trouver des solutions différentes dans chaque document d'urbanisme local. P95 volume 1</p> <p>La prise en compte des documents planificateur et d'urbanisme dans les futurs projets d'aménagement du territoire, est explicitée de manière très vague (nécessité de réaliser des études préalables) (à partir de la p95 volume 1).</p> <p>La prise en compte des zones de solidarité est détaillée pour chaque commune à partir de la p95 volume1. Rapport d'expertise annexe 19,20 et 21. Carte figure 13 pour Fouras. C'est une description détaillée des zones de solidarité et des différents habitats.</p> <p>Une réflexion sur le projet de reconversion des zones de solidarité des communes de l'île d'Aix et Fouras-les-Bains sera engagée dans la fiche action IV.5 (p54 volume3). Le rapport a été rendu en juillet 2014 (état avancement avenant p31)</p>
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	<p>La fiche action VI-6-1 a pour objet l'amélioration du ressuyage des eaux de surverse sur la partie Est de la Pointe de la Fumée à Fouras (p75 volume 3). Une fiche annexe décrit l'ouvrage (photographie, localisation, caractéristiques de l'ouvrage, dysfonctionnement, travaux à réaliser, démarches à mener pour atteindre l'objectif, aménagements connexes à prendre en compte, coût d'entretien et de surveillance). La fiche action suit le calendrier prévu (état avancement avenant p41) et les travaux pourront commencer en 2017.</p> <p>La fiche action VI-7-1 a pour objet l'amélioration du ressuyage des eaux de surverse sur l'ensemble de l'île d'Aix (p79 volume 3). Une fiche annexe décrit l'ouvrage (photographie, localisation, caractéristiques de l'ouvrage, dysfonctionnement, travaux à réaliser, démarches à mener pour atteindre l'objectif, aménagements connexes à prendre en compte, coût d'entretien et de surveillance). Une actualisation de l'étude de ressuyage réalisée en 2012 est attendue car le dispositif de protection a évolué. L'étude a été livrée début 2016 avec des travaux envisagés au troisième trimestre 2017.</p>
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE, SDAGE</p> <p>GEMAPI ?</p>	<p>A partir de la p21 volume 1, le marais et son fonctionnement hydraulique sont présentés. Le marais de Fouras est occupé pour plus de la moitié en céréalicultures et le reste en prairies. Les cartes 4, 5 et 6 présentent respectivement : les associations syndicales, le réseau hydraulique et les ouvrages, et les bassins versants.</p> <p>Historiquement, le marais était protégé des submersions marines grâce à un cordon dunaire qui a disparu lors de la tempête de 1999. En remplacement, une digue en tout-venant a été créée avec un piquetage en pied pour dévier les courants. La digue insuffisamment renforcée en 1999 sur l'ensemble du linéaire a créé une fragilité au niveau des Chaudières, là où s'est engouffrée Xynthia.</p> <p>La digue a été reconstruite à l'identique et ne permet toujours pas une protection optimale du territoire.</p> <p>Sur l'île d'Aix, une étude a été réalisée en 2012 par l'UNIMA sur le fonctionnement du réseau pluvial, des douves et ressuyage de l'île.</p> <p>Le SDAGE Adour-Garonne a été approuvé en 1996, puis révisé en 2010 (applicable de 2010-2015). L'une des priorités fortes du SDAGE Adour-Garonne, en rapport avec le projet de PLU, concerne la délimitation et l'approfondissement de la connaissance des zones soumises au risque d'inondation (p90 volume1).</p> <p>Le SAGE Charente a été lancé en 2009. Il est actuellement en cours de réalisation. La finalité du SAGE est la mise en œuvre d'actions coordonnées à l'échelle du bassin versant. La thématique du risque inondation sera abordée dans la stratégie de ce SAGE Charente. (p90 volume1).</p>



Document	PPRN du bassin Presqu'île d'Arvert
Date	Prescrit le 2/12/97 et approuvé le 15/10/03 +révision 2007 (concernant l'aléa feux de forêt)
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document incomplet (manque les cartes d'aléa, enjeux)
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Trois communes : La Tremblade, les Mathes, Saint-Palais-sur-Mer
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	<p>Ce PPR fait suite à l'atlas des risques littoraux réalisé. Celui-ci met en évidence, une zone à risque de submersion sur le secteur de la Palmyre et une érosion parfois forte sur le littoral des Combots d'Ansoine (p7 note présentation).</p> <p>Ce PPR traite de 3 risques : feu de forêt, érosion et submersion.</p> <p>Les inondations dues à la Seudre ne sont pas prises en compte dans ce PPR.</p> <p>L'évaluation du risque a été réalisée en se plaçant dans des conditions trentenales (p9 note de présentation).</p> <p>Approches historiques du risque</p> <p>- aléa érosion : examen des photographies aériennes de 1991,1987, 1973, 1950,1946 permet d'apprécier l'évolution du trait de côte sur 50 ans. Cette évolution est précisément décrite par secteur p 13 -14 : La Tremblade (Ronce les bains, Plage de la Cèpe, De la pointe de la Courbe au Galon d'Or), Mathes (La baie de bonne Anse, Port de la Palmyre aux Pins de Cordouan, la plage de la grande Côte), Saint-Palais-sur-mer (Plage de la Grande Côte)</p> <p>- aléa submersion marine : niveau maximum atteint par les eaux, obtenu grâce à la compilation des données de houle et des surcotes, complété par l'analyse de déferlement des vagues (pas d'autre information sur la méthodologie ça reste vague).</p> <p>La description de la méthodologie de cartographie de la submersion est flou (on ne comprend pas grand chose) p18-19 :</p> <p>Plusieurs côtes de référence sont citées :</p> <p>4 m NGF pour le niveau maximal du plan d'eau (par exemple dans le bassin de Marenne-Oléron), 4,6 m NGF pour la hauteur significative au droit de la digue de Palmyre et un niveau de + 8 m NGF dû au déferlement de vague.</p> <p>La cartographie est floue, elle a été établie à l'aide des cartes IGN 1/25000 et par des relevés topographiques sur les sites sensibles (Plage de la Grande Côte, Ronce-Les-Bains et la Palmyre.</p> <p>Les côtes de référence ont été projetées sur la topographie pour obtenir les hauteurs d'eau ???</p> <p>Les surfaces concernées par la submersion marine et le recul de trait de côte par commune sont disponibles p18. La commune la plus sensible est la Tremblade (200ha).</p> <p>2 niveaux d'aléas sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fort hauteur d'eau sup à 1 m - Faible hauteur d'eau inf à 1 m <p>Les études techniques ont été réalisées pour l'essentiel avant l'ouragan du 27 décembre 1999. Cependant, les observations réalisées après la tempête ont confirmé la côte de référence retenue (4 m NGF) p19 note présentation.</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p><i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i></p>	<p>P20 : 4 types d'enjeux recensés (aucune informations sur la méthodologie utilisée, pas de cartographie): les enjeux forestiers, les matériels permanents (habitations, commerces, équipements publics...), les matériels temporaires (biens des vacanciers voiture, tentes, caravane, effet personnels), les enjeux humains.</p> <p>P20 : Par manque de précision sur les données seuls les enjeux matériels permanents ont été caractérisés de manière qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none">- les zones urbanisées (source : plan cadastraux, PLU ou POS, photographies aériennes de 2000, information recueillies en commun lors de visites terrain). Ces zones comprennent les secteurs urbanisés et ceux occupés par des terrains de camping et de caravanage.- les zones naturelles : elles comprennent les zones d'aléas restantes, non reprises dans les zones d'enjeux définies précédemment.
<p><i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i></p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p><i>Recensement des enjeux :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i>	
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p><i>Analyse de la vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des services utiles à la gestion de crise</i>• <i>des services utiles à la</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p><i>satisfaction des besoins prioritaires des populations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p><i>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i> • <i>des services en ZI</i> • <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i> 	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	<p>Une phase de l'étude permet de comparer les données cartographiques disponibles avec la réalité du terrain. Elle complète les relevés réalisés par les services de la DDE sur l'état et la topographie des digues littorales (p13).</p> <p>Le linéaire de digue est cartographié en Annexe 1.</p> <p>La prise en compte d'un ouvrage de défense, pour admettre une potentialité d'aménagement dans une zone qui, par définition, demeure soumise à un risque, constitue une tolérance exceptionnelle qui ne peut être généralisée.</p> <p>L'une des conditions tiendra compte des caractéristiques et de sa pérennité : statut juridique, contrôle périodique, entretien par un maître d'ouvrage. (p23)</p> <p>A partir de la page 24 , ces secteurs sont présentés, ils apparaissent avec un a) sur le zonage. Les conditions de mise en sécurité y sont explicités.</p> <p>En autres choses , les ouvrages doivent avoir un maître d'ouvrage clairement identifié qui assure le bon entretien et un budget perenne.</p> <p>Les secteurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Tremblade (P24): <ul style="list-style-type: none"> - secteur R2a → IFREMER - 2 secteurs R3a <ul style="list-style-type: none"> → entre rocade routière et l'enclave cultivée de Saute-Chèvre → à l'est de la rocade routière et allant du Bois de la Pesse au Champ de Tir. - Les Mathes (p25) : secteur de la Palmyre : arrêté préfectoral du 27 novembre 2001 confiant à la commune des Mathes la gestion des ouvrages de protection de la côte de la Palmyre, situés entre le port et la Grande Côte.
<p><i>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</i></p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p><i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i></p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT</p> <p>Mise en place de repères de crues</p> <p>Analyse des DDRM</p> <p>Analyse des PAC</p> <p>Analyse des retours d'expérience</p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
Surveillance et prévision des crues Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)	
Alerte et gestion de crise Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM	
Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	<p>Le document disponible est : l'arrêté préfectoral, le rapport de présentation, zonage réglementaire et le règlement</p> <p>Les PPR recommandent ou prescrivent des mesures visant à la prévention des risques et de sauvegarde des personnes et des biens, ainsi que des actions de diagnostics ou de réduction de vulnérabilité (niveau refuge, arrimage des cuves, mise hors d'eau des stockages de produits dangereux, interdiction de construire à l'arrière des ouvrages de protection, mise en place de PCS...).</p> <p>Le principe de base dans les zones à risque est d'éviter l'augmentation des biens exposés.</p> <p>Ce règlement fait référence à un zonage réglementaire (voir carte du zonage réglementaire sur chaque commune.)</p> <p>Il existe 3 zones pour les risques littoraux p22 :</p> <ul style="list-style-type: none">- R1 : zone soumise à l'aléa érosion → inconstructibilité sauf certains travaux entretiens, réparation et certains ouvrages et infrastructures.- R2 : zone naturelle soumise à l'aléa submersion → inconstructibilité sauf certains travaux entretiens, réparations et certains ouvrages et infrastructures et constructions nécessitant la proximité de l'eau.- R4 : zone naturelle soumise à l'aléa submersion et feux de forêt → inconstructibilité sauf certains travaux entretiens, réparations et certains ouvrages et infrastructures et constructions nécessitant la proximité de l'eau.- B1 : zone urbanisée soumise à l'aléa faible de submersion → constructibilité sous condition sauf certains bâtiments ou installations sensibles.
Ralentissement des écoulements Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?	



Document	PPRN du bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves île d'Aix
Date	Prescrit le 7/12/99 et approuvé le 13/04/04
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	8 communes : Saint-Denis-d'Oléron, La Brée-les-Bains, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Dolus-d'Oléron, Le Château d'Oléron, Le Grand-Village-Plage, Saint-Trojan-Les-Bains
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	<p>La prise en compte de ces risques littoraux a donné lieu en préalable à l'élaboration d'un atlas des risques à 1/25 000. Ce document préparatoire a été établi sans tenir compte des particularités hydrodynamiques ou topographiques locales (p8).</p> <p>Par ailleurs, les risques d'inondation par ruissellement ou par remontées de nappes phréatiques n'ont pas été étudiés à l'exception de quelques secteurs qui sont précisés (p10)</p> <p>Une recherche aux archives départementales et des entretiens en commune ont permis d'obtenir des informations sur les événements les plus importants (tableau p 11)</p> <p>Une description des tempêtes historiques est réalisée à partir de la p 11.</p> <p>Le fonctionnement du marais et la cinématique générale de la submersion sont décrits (principaux chenaux - p13 + cartographie annexe 1)</p> <p>Modélisation Aléa</p> <p>Suite à une concertation des services de l'État (DDE, CETMEF et SHOM), il a été décidé de fixer l'évènement de référence en Charente-Maritime à l'altitude 4 m NGF (IGN 69). Il a été également tenu compte d'une surélévation locale de 0,20 m par rapport à ce niveau entre le port de Saint-Denis et la pointe de la citadelle du Château-d'Oléron afin de prendre en considération l'amplification de la marée observée sur cette partie du pertuis d'Antioche, soit un niveau maximal de 4,20 m NGF (IGN69). La cartographie des zones submergées a donc été établie en prenant ces deux niveaux de référence, comme cote maximale du niveau de l'eau sur le littoral et au débouché des chenaux des marais. (carte p22)</p> <p>La cartographie des zones submergées a été établie par modélisation de la pénétration des eaux marines dans les différents marais de l'île d'Oléron :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Submersion des marais libres (p23): calcul niveau des eaux en amont en appliquant une loi d'amortissement de l'onde de marée se propageant dans le chenal depuis la mer. <p>3 secteurs distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les secteurs proches des exutoires où le niveau maximum atteint est identique à celui de l'océan, 4 m ou 4,20 m NGF (IGN 69), - les secteurs dans lesquels l'onde de marée est faiblement amortie et pour lesquels le niveau 3,50 m ou 3,70 m NGF (IGN 69) a été retenu, - les secteurs en amont avec un niveau maximum atteint inférieur d'un mètre à celui de la mer, soit une altitude de 3 m ou 3,20 m NGF (IGN 69). <p>La côte de référence dans le marais des Doux au Nord de Château d'Oléron est 3,50 m NGF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marais régulés p (p24) <p>Les niveaux maximaux sont très sensibles à l'arrivée des eaux de pluies drainées sur les bassins versants qui provoquent en général une élévation d'eau de 0,20 à 0,50 m supplémentaire.</p> <p>L'évacuation de ces précipitations est ensuite très lente (10 à 20 cm de baisse du</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>niveau après trois cycles de marée). Les côtes de référence prise en compte sont dans le tableau p25.</p> <ul style="list-style-type: none">- Marais des Bris (p25) : Modélisation 2D avec Telemac de la rupture de digue- Marais du Douet (p27) : risque submersion nul. <p>La cartographie p 27 reprend ce qui a été dit plus haut. La carte des côtes de référence sur l'île est présente en annexe 4</p> <p>La topographie prise en compte pour la définition de l'aléa tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- des données indiquées par la carte IGN à 1/25 000- de plus de 30 000 points complémentaires relevés par différents services de la DDE 17- de levés topographiques réalisés par un cabinet de topographie sur les secteurs à enjeux forts- des relevés topographiques en possession des communes. <p>La cartographie des hauteurs d'eau est disponible en annexe 3.</p>
<p>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</p>	<p>Trois catégories d'enjeux ont été inventoriés (voir carte 6 - enjeux) :</p> <ul style="list-style-type: none">- les zones urbanisées ont été délimitées en utilisant trois sources de documents complémentaires (ainsi que les informations recueillies auprès des communes ou lors de visites sur place) :<ul style="list-style-type: none">- les photographies aériennes de 2000- les plans cadastraux- les plans locaux d'urbanisme (PLU), ex plans d'occupation des sols en vigueur dans chaque commune.- les zones occupées par des terrains de camping et de caravanage, les zones d'aménagement concerté - ZAC à camper - autorisés- les enjeux futurs (projets communaux ou de nature importante à un niveau communal ou intercommunal à échéance rapprochée) au travers des PLU ou lors des réunions et des échanges tenus avec chaque commune.
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">• les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture)• les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones• les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération• les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz• les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p><i>des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i>	
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p><i>Analyse de la vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>des services utiles à la gestion de crise</i><i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i><i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i><i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p><i>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i><i>des services en ZI</i><i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i>	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	<p>Une phase de l'étude permet de comparer les données cartographiques disponibles avec la réalité du terrain. Elle complète les relevés réalisés par les services de la DDE sur l'état et la topographie des digues littorales (p13).</p> <p>Le linéaire de digue est cartographié en Annexe 1.</p>
<p><i>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</i></p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p><i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i></p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p><i>Surveillance et prévision des crues</i></p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p align="center">Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	<p>Pour chacune des communes le document disponible est : l'arrêté préfectoral, le rapport de présentation, zonage réglementaire et le règlement</p> <p>Les PPR recommandent ou prescrivent des mesures visant à la prévention des risques et de sauvegarde des personnes et des biens, ainsi que des actions de diagnostics ou de réduction de vulnérabilité (niveau refuge, arrimage des cuves, mise hors d'eau des stockages de produits dangereux, interdiction de construire à l'arrière des ouvrages de protection, mise en place de PCS...).</p> <p>PRISE EN COMPTE DES ENJEUX FUTURS</p> <p>À la demande des communes, la possibilité de sécuriser plusieurs secteurs actuellement situés en zone naturelle a été examinée. Quatre types de cas ont été rencontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les secteurs pour lesquels le diagnostic a révélé la faisabilité immédiate de cette sécurisation, ce qui a permis de faire évoluer le zonage pendant les études du présent PPRN, dès que les conditions requises ont été réalisées : cas des secteurs des Bardières (1B2) et du bois d'Avail (1B3) sur la commune de Dolus, cas du secteur du Pré Carré (1B2) sur la commune de Grand-Village-Plage ◆ les secteurs pour lesquels le diagnostic a révélé la faisabilité immédiate de cette sécurisation, moyennant la réalisation d'équipements de protection préalables à tout nouvel aménagement : cas du secteur de La Giraudière (1B3) sur la commune de Grand-Village-Plage, cas du secteur de la thalassothérapie (1B3) sur la commune de Saint-Trojan-les-Bains ◆ les secteurs pour lesquels le diagnostic a révélé la nécessité d'engager des études, des procédures ou des travaux visant à leur sécurisation à long terme, les échéances plus éloignées conduisant à différer leur prise en compte après révision du PPRN (cas des zones indicées R2a et R3a se trouvant sur les communes de Château-d'Oléron, Le Grand-Village-Plage et Saint-Trojan-les-Bains) ◆ les secteurs pour lesquels le diagnostic a révélé la difficulté de définir clairement à ce stade cette sécurisation, y compris dans des secteurs aujourd'hui partiellement urbanisés (cas des villages de la Bordelinière et de la Chevalerie sur la commune du Château-d'Oléron). Dans le présent PPRN, les secteurs du troisième type ont été identifiés et délimités (un indice «a» a été ajouté à l'appellation de la zone sur laquelle ils se situent). Les équipements cités dans ces secteurs indicés «a» ont été définis par les services techniques compétents (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Service Maritime de la Direction Départementale de l'Équipement) en fonction de la connaissance actuelle des aléas, des enjeux et des équipements de défense existants, mais aussi de la fréquentation des lieux et du comportement de la population. <p>En conséquence, ces équipements pourraient être reconsidérés, d'autant plus que certains de ces aménagements projetés seraient envisagés dans des délais conséquents au regard de la date d'approbation du présent PPRN.</p> <p>En tout état de cause, ces zones ne pourront admettre les aménagements prévus que lorsque les ouvrages seront effectivement réalisés et que leur pérennité sera garantie. L'évolution correspondante du zonage nécessitera une révision totale ou partielle du PPRN.</p>
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?</p>	



Document	PPRN du bassin Estuaire Charente, Marais d'Yves île d'Aix
Date	
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	13 communes : île d'Aix, Echillais, Breuil-Magné, Rochefort, St-Hippolyte, St-Laurent-de-Prée, St-Nazaire, Soubise, Tonnay-Charente, Vergeroux, Yves, Porte-des-Barques, Fouras-les-bains
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	<p>Les données utilisées dans cette note de présentation sont issues d'études réalisées entre 2002 et 2009. Ces études n'intégraient donc pas la tempête Xynthia du 28 février 2010. Ces données ont cependant été ponctuellement complétées par des éléments issus du retour d'expérience sur ce phénomène catastrophique. Ainsi, cet événement majeur n'a pas remis en cause les conclusions de ces études et a même confirmé la nécessité de doter l'ensemble de ces communes d'un PPR littoral (P13 du PPR).</p> <p>La description du fonctionnement du marais est réalisée p14 du PPR (alimentation + évacuation).</p> <p>La démarche adoptée pour étudier le phénomène de submersion a été la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dresser un historique des grandes tempêtes qui ont provoqué des submersions marines. Cet historique est destiné en particulier à déterminer la (les) tempête(s) la (les) plus dévastatrice(s) et/ou ayant généré la plus forte submersion - étudier les systèmes de protection mis en place pour lutter contre la submersion marine et faire un bilan sur l'état des digues suite à la tempête du 27 décembre 1999 - comprendre le fonctionnement hydraulique des marais qui permet de comprendre le mécanisme d'inondation du marais suite à une grande tempête - analyser la morphologie des zones basses du littoral pour déterminer celles plus particulièrement sensibles à l'envahissement par les eaux marines. <p>L'objectif de cette démarche consiste à déterminer des PHEM (Plus Hautes Eaux Marines) avec une période de retour donnée.</p> <p>Un historique des tempêtes est réalisé (p22).</p> <p>Une description de Xynthia issue du Rex est disponible p26 + comparaison entre Xynthia et Martin p 28.</p> <p>Plusieurs types de submersion identifiées : submersion directe sur le littoral, submersion par débordement de la Charente, inondation des marais littoraux.</p> <p>Carte informative en annexe 1 (laisse mer, enveloppe submersion, état des digues) et un descriptif des dommages par communes causés par Martin et Xynthia p 32.</p> <p>L'aléa centennal est théorique, cela consiste à étudier les territoires communaux submergés par la mer, celle-ci étant considérée comme un plan d'eau statique au moment d'une pleine mer d'occurrence centennale sous l'action conjuguée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un niveau de pleine mer - d'une surcote météorologique constatée ou calculée à pleine mer sur la côte concernée et, en tenant compte de l'accélération de l'élévation du niveau moyen des mers en raison de modifications du climat, à l'échéance de cent ans - les incertitudes relatives aux mesures et/ou aux calculs. <p>Ce niveau du plan d'eau statique est appelé Plus Haute Eau Marine (PHEM).</p> <p>Le rôle aggravant du déferlement des vagues, s'il est significatif, est pris en compte également dans les secteurs concernés.</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>L'étude a dans un premier temps été initiée sur la base de la tempête du 27 décembre 1999 (Tempête Martin) (cf. Rapport «Évènements historiques» du PPRN Littoraux, carrières souterraines abandonnées d'Échillais - Estuaire Charente, marais d'Yves, île d'Aix). Dans ce rapport, la détermination des PHEM se réfère aux données :</p> <ul style="list-style-type: none">– du rapport du SHOM «statistique des niveaux marins extrêmes le long des côtes de France»– de l'atlas des risques littoraux (estimation des PHEM)– des submersions marines historiques le long du littoral. <p>Les données retenues par le maître d'ouvrage pour définir l'évènement de référence théorique (en approximation de niveaux centennaux) sont :</p> <ul style="list-style-type: none">– un coefficient de marée de 90– une surcote météorologique de 2 m (mesurée au Port du Chapus lors de la tempête Martin de décembre 1999)– une marge d'incertitude incluant les conséquences du changement climatique de 0,20 m. <p>Le tableau III ci-après reprend des valeurs des PHEM (Plus Hautes Eaux Marines) par commune p35.</p> <p>L'atténuation des niveaux d'eau (diminution de la hauteur d'eau en fonction de la distance au littoral) a été calculée en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">– les atténuations constatées lors de la tempête du 27 décembre 1999– la topographie et l'occupation du sol qui peuvent faire barrage à l'écoulement des eaux (repérage des routes, remblais, etc ...)– les champs d'expansion des crues. <p>Ce travail a conduit à l'élaboration de la carte des niveaux de référence des Plus Hautes Eaux Marines pour l'ensemble du périmètre d'étude. La carte des niveaux de référence des Plus Hautes Eaux Marines – zones d'isovaleurs des PHEM (à 1/30 000) est jointe en annexe 4.</p> <p>La topographie de la zone d'étude a été définie dans un modèle numérique composé de 140 000 points. Ces données topographiques proviennent de :</p> <ul style="list-style-type: none">– la base de données altimétriques Bd Topo de l'IGN– la base de données altimétriques Bd Alti de l'IGN dans les zones où la Bd Topo n'existe pas (principalement dans l'extrémité Sud de la zone d'étude)– des relevés topographiques, plans topographiques et points topographiques (recueillis entre 2004 et janvier 2006) fournis principalement par l'ex-Service Maritime de la DDE17, les Services Techniques des mairies, les Géomètres-Experts, la Ligue de Protection des Oiseaux, les particuliers, etc ...– les levés topographiques réalisés de décembre 2005 à janvier 2006 par la Société Fit Conseil. <p>Les hauteurs d'eau sont obtenues par soustraction entre les PHEM et la Topographie. Les vitesses fortes ont été envisagées dans les zones où la hauteur d'eau est supérieure à 1 m dans les zones situées en bordure immédiate du littoral ou de la Charente et/ou dans des endroits de libre écoulement des eaux marines.</p> <p>Les cartes de hauteurs d'eau sont disponibles en annexes 3 pour chaque commune. Une description de cette carte est réalisée p 41.</p>
<p>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</p>	<p>Le recueil des données a été réalisé sur la base des éléments d'occupation du sol (POS / PLU numérisés et Bd Topo), complétés par une enquête auprès des mairies et des gestionnaires de réseaux et par l'analyse des orthophotographies de l'IGN (prises de vues de 2000 pour la zone littorale et prises de vues de 1999 pour le reste de la zone d'étude).</p> <p>Les canalisations de gaz présentes sur la zone d'étude ont également été recensées.</p> <p>Une enquête auprès des mairies a permis de compléter ou d'affiner les éléments issus des documents d'urbanismes numérisés et ainsi de dresser une carte des enjeux sur chaque commune et de connaître les grands projets futurs de celles-ci.</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Les démarches auprès des autres organismes consultés ont permis de connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques et la localisation des conduites d'eau principales fournies par les Syndicats des Eaux (RESE, SAURE) - les caractéristiques et la localisation des barrages, écluses et vannes fournies par l'UNIMA - le tracé de la future autoroute A831 (Nord de Rochefort), fourni par le Département Aménagements et Infrastructures du CETE du Sud-Ouest - la classification des routes fournie par le district routier du département basé à Échillais. <p>Les questionnaires de réseaux concernés par les éléments à recueillir ont été consultés en parallèle.</p> <p>La description et la localisation des espaces naturels classés Natura 2000 au titre des ZPS et des ZSC ont été fournis par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Le périmètre d'étude se caractérise par la présence de 3 sites remarquables : le marais Nord de Rochefort, la Réserve Naturelle d'Yves et la station de Lagunage de Rochefort.</p> <p>Les enjeux répertoriés et cartographiés (annexes 5) par communes sont : les zones d'habitats (dense, peu dense, urbanisation future et réserve foncière), les zones économiques (activité, activités futures, camping, agricoles, carrières, aéroportuaire, ostréicoles, port de plaisance), zones de sport, loisir, tourisme, zones naturelles protégées, équipements collectifs (stations de pompage, réservoir château d'eau, canalisation d'eau, poste de relèvement, stations de traitement, barrages, poste transformation EDF, canalisation de gaz, relais téléphoniques, réserves d'eau), voies de communication (autoroutes, autoroute en projet, routes nationales, voies ferrées, rd cat 1,2 et 3)</p>
<p>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</p> <p><i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i></p>	<p>Une description des enjeux de chaque commune pour l'aléa de référence est présente p 46 et les dégâts suite à la tempête Xynthia aussi.</p>
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<p>Recensement des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture) • les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones • les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération • les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz • les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire • installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population 	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• des services utiles à la gestion de crise• des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations• des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)• des services en ZI• de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	
<p><i>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</i></p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR</p>	<p>Pour chacune des communes les documents disponibles sont : l'arrêté préfectoral, le rapport de présentation (contexte législatif), zonage réglementaire et le règlement (sauf pour Rochefort où il n'y a que le zone réglementaire).</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	<p>Les PPRN de la zone d'étude ont été prescrits le 27 octobre 2008. Xynthia a déclenché une application anticipée des PPR prescrite le 28 octobre 2010 sur les communes non-littorales : Echillais, Breuil-Magné, Rochefort, St-Hippolyte, St-Laurent-de-Prée, St-Nazaire, Soubise, Tonnay-Charente, Vergeroux et plus tard sur les communes d'Yves (27 juillet 2011), Fouras-Les-Bains (27 juillet 2011), l'île d'Aix (6 mars 2012) et Port-des-Barques (6 octobre 2011).</p> <p>Les PPR recommandent ou prescrivent des mesures visant à la prévention des risques et de sauvegarde des personnes et des biens, ainsi que des actions de diagnostics ou de réduction de vulnérabilité (niveau refuge, arrimage des cuves, mise hors d'eau des stockages de produits dangereux, interdiction de construire à l'arrière des ouvrages de protection, mise en place de PCS ...).</p>
<i>Ralentissement des écoulements</i> Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
<i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i> Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?	



Document	PPRN Nord Département
Date	En phase d'élaboration
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document incomplet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Châtelailon-Plage
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	<p>Une modélisation 2D a été réalisée par Artélia avec TELEMAR-2D. La représentation des états de mer et de la propagation des houles est obtenue à l'aide du logiciel TOMAWAC de la chaîne de calcul TELEMAR.</p> <p>La bathymétrie est issue des cartes du SHOM et ponctuellement par des levés complémentaires du CD 17 et l'Université Rochelle. Tandis que la topographie est issue des données LIDAR de la zone (p16 volet 3 + carte p 17)</p> <p>Le calage du modèle a été réalisé sur des marées courantes et des événements tempétueux (Martin et Xynthia).</p> <p>Les deux événements modélisés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Xynthia + 20 cm - Xynthia + 60 cm <p>Les cartographies de hauteur d'eau, vitesse et carte d'aléa sont disponibles.</p> <p>Une description de la dynamique d'inondation sur Chatelaillon-Plage est réalisée. Celle-ci peut mettre en évidence la vulnérabilité du territoire (Volet 3 P47+ animations en annexes)</p>
Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)	<p>Une fiche enjeux a été réalisée sur Châtelailon-Plage (P15 Volet 4)</p> <p>Le recueil des données nécessaires à la détermination des enjeux a été obtenu par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite sur le terrain - enquête auprès des élus ou des services techniques des communes concernées et auprès du service Urbanisme de la Communauté de Communes concernée, portant sur les éléments suivants situés en zone inondable : <ul style="list-style-type: none"> → l'identification de la nature et de l'occupation du sol → l'analyse du contexte humain et économique → l'analyse des équipements publics et voies de desserte et de communication - enquête et prise de contact auprès de certains gestionnaires et auprès du SDIS afin de finaliser le recensement exhaustif. <p>La fiche traite et caractérise les enjeux en zone inondable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat diffus (+ nombre de personnes) - Habitat regroupé (+ nombre de personnes) - Activités économiques et siège social (+ nombre d'emplois) - Tourisme, sport et loisirs (camping avec nombre d'emplacements et mobil-home ...) - Equipements publics - Voies de communication - Occupation du sol + Cartographie associée en annexe (E5)



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d' aléas (ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
Recensement des enjeux : <ul style="list-style-type: none">• les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture)• les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones• les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération• les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz• les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population	
Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)	
Analyse de la vulnérabilité : <ul style="list-style-type: none">• des services utiles à la gestion de crise• des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations• des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles : <ul style="list-style-type: none">• des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)• des services en ZI• de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
Description des ouvrages de protection (état,	L'identification des digues a fait l'objet du travail réalisé sur le volet 2, un



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
topographie du linéaire,...) Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection	cheminement terrestre sur tout le linéaire, a permis d'identifier, après concertation avec les services techniques et les élus, 107 secteurs de protection différents et homogènes, Sur ces 107 secteurs, il a été identifié la forme de la protection, ainsi que son état visuel. Les brèches ont ainsi pu être modélisées en prenant en compte la surverse et l'état des digues (méthodologie Volet 3 P39-42 et un tableau des brèches et ruines est disponible en annexes)
Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience	
Surveillance et prévision des crues Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)	
Alerte et gestion de crise Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM	
Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	Les fiches enjeux contiennent aussi la liste des documents d'urbanisme existant ainsi qu'une énumération des projets d'urbanisme envisagés.
Ralentissement des écoulements Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?	



Document	PCS Fouras-les-Bains
Date	
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Fouras-les-Bains
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	Définition rapide du phénomène tempête (p9 partie1) Définition rapide du risque érosion et submersion marine, puis le lising des zones particulièrement impactées par ces risques est donné à savoir : la Pointe de la Fumée, le bas de l'avenue du Bois Vert, le port Nord, la partie basse du quartier de la Garenne, l'Espérance pour partie, la zone de marais (Soumard, la Cabane, l'Aubonnière), la Prise de la Cornerie, la Prise de la Côte et le secteur du ball-trap + Carte associée (p11 partie 1) Description rapide de l'inondation par remontée de nappe (+ cartographie associée) et inondations par ruissellement des eaux de pluie.
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	Un recensement des habitants en zone inondable est en cours via un questionnaire envoyé à la population des zones comme la Fumée, le Bois Vert, et le port Nord (à partir de la page 9 de la partie 2 du PCS) et des secteurs inondables : - nom, adresse principale, téléphone, e-mail, nombre de personnes et période, étage, accès toit/remarques. Recensement en tableau de 3 restaurants dans la zone de solidarité à la pointe de la Fumée : Nom, téléphone, propriétaire, adresse, capacité d'accueil...) p8 partie1.
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d' aléas (ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux :</i> <ul style="list-style-type: none">• les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture)• les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones• les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération• les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz• les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement	Le nombre d'habitants permanents est 4056 au 01/01/2009 Le fichier informatique de la redevance des déchets permet de connaître les résidents principaux et secondaires ainsi que le nombre d'occupant, il est consultable en mairie (p7 partie 1) Recensement <ul style="list-style-type: none">→ des bureaux et services de la commune : désignation, téléphone, e-mail pas d'adresse (tableau p 39 partie1)→ des gestionnaires de réseaux : seulement, le nom de la société, nom responsable, téléphone, e-mail, il n'y a pas l'adresse (tableaux p39 partie1)→ des lieux publics institutionnels (poste, église, école, gendarmerie) : établissement, nom du responsable, téléphone, adresse) tableau p39 partie 1→ des établissement sanitaires, secours médicaux et vétérinaires : établissement, nom du responsable, téléphone, pas d'adresse (tableau p40 partie1)→ des lieux d'accueil d'enfants et d'adolescents (crèches, garderies, écoles, centres : nom, nature, adresse, téléphone, population d'enfants et adultes (tableau p59)



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p><i>normal du territoire</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i>	<p>→ des hébergements de loisirs et de plein air (hôtels, résidences de tourisme, campings, gîtes, meublés de tourisme listing donné par l'office du tourisme) : nom, adresse, téléphone, capacité d'accueil (tableau p60)</p> <p>→ des possibilités d'hébergements communaux : nom, adresse, responsable, nombre de place, téléphone (tableau p63)</p> <p>→ des centres de ravitaillement (eau, alimentation, carburant, groupe électrogène) : nom, adresse, responsable, nombre de place, téléphone (tableau p63)</p> <p>→ des entreprises industrielles, artisanales et exploitations agricoles : nom, téléphone, type d'activité, nombre d'employés, risques particuliers tableau p 66</p> <p>→ des ostréiculteurs (en cours) : nom, téléphone, matériels, nombre d'employés, risques particuliers tableau p67</p> <p>→ des maisons isolées (+ marquage sur plan) : lieu dit, nom, adresse, section cadastrale, types résidences p3 partie 2</p> <p>→ des personnes sans moyen de locomotion (liste non-exhaustive donnée par le CCAS : nom, prénom, téléphone, adresse</p> <p>→ des personnes à mobilité réduite ou sous assistance médicale (source : fichier électoral personnes nées avant 1921 en 2011 90 ans) : nom, prénom adresse.</p>
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des services utiles à la gestion de crise</i>• <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i>• <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p><i>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i>• <i>des services en ZI</i>• <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i>	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	<p>Aucune mention de scénario de rupture de digue dans le PCS</p>
<p><i>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</i></p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience	Listing des 4 tempêtes qui ont donné lieu à des arrêtés CatNat (p9 partie1) sur la commune.
<p>Surveillance et prévision des crues</p> Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)	
<p>Alerte et gestion de crise</p> Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM	<p>Rappel des scénarios de vigilance de Météo France (vert, jaune, orange et rouge) pour les vents violents et fortes précipitations. Les consignes pour chaque scénario sont données (p 9 partie1).</p> <p>Rappel des consignes à respecter avant, pendant et après une submersion marine (p12 partie 1)</p> <p>Listing des autorités préfectorales et services départementaux (téléphone, fax, e-mail...) + organigramme de la cellule de crise interministérielle, du SDIS et de la gendarmerie nationale en Charente-Maritime p36 partie 1</p> <p>Le schéma d'alerte des responsables communaux est défini (à partir de la p40 partie1) : Maire, responsable actions communales, chargée de la sécurité civile, secrétariat/accueil des sinistrés, responsable communication, responsable logistiques matériels, responsable finances ravitaillement, responsable population et pour finir le responsable hébergement (p41 partie 1)</p> <p>Pour l'ensemble de ces entités leur rôle avant, durant et après la crise est décrit à partir de la p 42</p> <p>Le Maire doit en outre :</p> <ul style="list-style-type: none">→ organiser régulièrement des séances de sensibilisation au risque sur sa commune ainsi que des exercices permettant de connaître les dispositifs d'alerte, les réactions attendues ainsi que les suggestions d'amélioration nécessaires (p42)→ effectuer auprès de la Préfecture les démarches nécessaires pour obtenir les indemnisations.→ organiser avec tous les services et associations qui ont contribué à la gestion de la crise un retour d'expérience. <p>Le Responsable Logistique informe les gestionnaires de réseaux.</p> <p>Le Responsable Communication s'occupe de l'information de la population notamment mise en place d'un numéro vert) p54.</p> <p>Les différents systèmes d'alerte de la population sont listés p49 (sirène, internet, radio, panneau d'information ...) et les messages d'alerte pour chaque risque sont présentés à partir de la p49.</p> <p>Les zones d'alerte sont les zones touchées par la tempête Xynthia et celles de 1999, à savoir : la Fumée, le Port Nord, le Bois Vert, le Nord la Garenne, le quartier des Carrelets, avec la maison de retraite, l'Aubonnière (qui inonde par le trop plein des marais), le quartier Sud bas (P. Jannet et la Source), Soumard et la Z.A. (p53).</p> <p>Les différents messages pour l'évacuation ainsi que les itinéraires sont présentés en tableau et cartographiés à partir de la p54 partie 1.</p> <p>Une réserve communale de sécurité existe et la liste des membres est présentée p68.</p>
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> Analyse PPR Analyse PLU / PLUI	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
Analyse SCOT	
<i>Ralentissement des écoulements</i> Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
<i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i> Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?	



Document	PCS Yves
Date	25 février 2011
Rédacteur de la fiche	Augeard Clément
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Yves
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude	Cartographie des secteurs selon les risques submersion et tempête p 28
Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)	729 personnes à évacuer
Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas (ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
Recensement des enjeux : <ul style="list-style-type: none">• les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces, agriculture)• les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones• les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération• les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz• les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population	<p>Le nombre d'habitants permanents est 1438, 78 résidences secondaires.</p> <p>Cartographie de la population de la commune par quartiers (nb habitants, nm logement, résidences principales et secondaires) p 10, positionnement des habitation à étages sur le cadastre p 11.</p> <p>Recensement</p> <ul style="list-style-type: none">→ des ERP par type : nom, adresse, téléphone, catégorie, effectif (public et personnel) et REF→ des bureaux et services de la commune : désignation, téléphone, e-mail pas d'adresse p31→ des gestionnaires de réseaux : seulement, le nom de la société, nom responsable, téléphone, e-mail, il n'y a pas l'adresse p32→ des lieux publics institutionnels (poste, église, école, gendarmerie) : établissement, nom du responsable, téléphone, adresse) tableau p32→ des établissements sanitaires, secours médicaux et vétérinaires : établissement, nom du responsable, téléphone, pas d'adresse p33→ des lieux d'accueil d'enfants et d'adolescents (crèches, garderies, écoles, centres : Nom, nature, adresse, téléphone, population d'enfants et adultes (tableau p15)→ des hébergements de loisirs et de plein air (hôtels, résidences de tourisme, campings, gîtes) : nom, adresse, téléphone, capacité d'accueil (tableau p16)→ des possibilités d'hébergements communaux : nom, adresse, responsable, nombre de place, téléphone→ des centres de ravitaillement (eau, alimentation, carburant, groupe électrogène) : nom, adresse, responsable, nombre de place, téléphone (à partir de la p64)



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>→ des entreprises industrielles, artisanales et exploitations agricoles : nom, téléphone, adresse, type d'activité, nombre d'employés, risques particuliers, observation tableau p 20</p> <p>→ des ostréiculteurs (+plan cadastral) : nom, prénom tableau p23</p> <p>→ des maisons isolées : nom, adresse, téléphone, moyen de locomotion p14</p> <p>→ des personnes sans moyen de locomotion : nom, prénom, téléphone, adresse p14</p> <p>→ des personnes à mobilité réduite ou sous assistance médicale : nom, prénom adresse p15</p> <p>→ du nombre de résidences secondaires et principales (p16)</p>
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des services utiles à la gestion de crise</i>• <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i>• <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i>• <i>des services en ZI</i>• <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i>	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	Aucune mention de scénario de rupture de digue dans le PCS
<p><i>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</i></p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT</p> <p>Mise en place de repères de crues</p> <p>Analyse des DDRM</p> <p>Analyse des PAC</p> <p>Analyse des retours d'expérience</p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
Surveillance et prévision des crues Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)	
Alerte et gestion de crise Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM	<p>Rappel des scénarios de risques pour la submersion marine et tempête (alerte orange, Rouge). Les actions PCS pour chaque scénario sont données (p 26-27).</p> <p>Listing des autorités préfectorales , conseil municipal (téléphone, fax, e-mail ...) p31</p> <p>Le schéma d'alerte des responsables communaux est défini et poste de commandement (à partir de la p35) : Maire, responsable actions communales, chargée de la sécurité civile, secrétariat/accueil des sinistrés, responsable communication, responsable logistiques matériels, responsable finances ravitaillement, responsable population et pour finir le responsable hébergement (p35)</p> <p>Pour l'ensemble de ces entités leur rôle avant, durant et après la crise est décrit à partir de la p 37</p> <p>Le Maire doit en outre :</p> <ul style="list-style-type: none">→ organiser régulièrement des séances de sensibilisation au risque sur sa commune ainsi que des exercices permettant de connaître les dispositifs d'alerte, (p37)→ effectuer auprès de la Préfecture les démarches nécessaires pour obtenir les indemnisations→ organiser avec tous les services et associations qui ont contribué à la gestion de la crise un retour d'expérience. <p>Le Responsable Logistique informe les gestionnaires de réseaux</p> <p>Le Responsable Communication s'occupe de l'information de la population notamment mise en place d'un numéro vert) p54</p> <p>Le système d'alerte de la population est présenté p51 + carte circuit et secteurs d'alerte p55 et les messages d'alerte pour chaque risque sont présentés à partir de la p71</p> <p>Les itinéraires d'évacuation sont cartographiés p60 + message type évacuation p 72</p> <p>Les centres d'accueil sont listés dans le tableau p 63 : désignation et adresse, nom du responsable, nb places, moyens de secours électriques</p> <p>Pas de RCSC</p>
Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	
Ralentissement des écoulements Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues Analyse des SAGE, SDAGE GEMAPI ?	



Document	Marché à bon de commande - Dispositif de défense contre la mer des zones sensibles à la submersion Fouras - pointe de la fumée Etude de dangers
Date	Mars 2016
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Fouras
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<ul style="list-style-type: none">• <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i>	
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des services utiles à la gestion de crise</i>• <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i>• <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i>• <i>des services en ZI</i>• <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i>	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	<p>L'étude présente le site dans son ensemble (résumé non technique). En page 11 les objectifs du dispositif de protection futur sont présentés (limiter les franchissements, maintien du trait de côte et protection du bâti arrière).</p> <p>A partir de la page 13, le chapitre 2 présente les différents intervenants et le classement des ouvrages actuels. Il apparaît que les ouvrages n'ont pas de propriétaire mais que le CG 17 en sera le maître d'ouvrage pendant la durée des travaux et que le gestionnaire et le responsable de l'ouvrage sera la commune de Fouras. Le classement des ouvrages actuels est B ($H \geq 1$ m et $P \geq 1000$ habitants).</p> <p>A partir de la page 17, le chapitre 4 présente les ouvrages existants (mur de soutènement à l'Est du port Nord et Port Nord de Fouras) et les ouvrages projetés. L'état des lieux qui a été réalisé montre que les ouvrages de protections sont globalement en bon état mais qu'il nécessite une mise à niveau pour être efficace pour un évènement de type Xynthia.</p> <p>Les ouvrages de protection projetés (talus en enrochements à 5,50 m NGF, levée de terre à 4,75 m NGF et mur anti-submersion à 7,90 m NGF) sont décrits à partir de la p18. Ils sont dimensionnés pour limiter les risques de submersion.</p> <p>Le chapitre 5 (p22) rappelle des dispositions concernant le contrôle des ouvrages, des dispositifs d'alerte (Météo France, VVF) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Scénarios de défaillance: chapitre 9 (p35), l'évènement de référence utilisé dans l'analyse des risques sera la tempête Xynthia + 20 cm. Les différents scénarios de défaillances sont modélisés p 40 (Infowork développé par HR Wallingford).</p> <p>Le chapitre 10, p50, conclut sur la nécessité de réaliser les ouvrages de protection projetés.</p>
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p><i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i></p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p><i>Surveillance et prévision des crues</i></p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p><i>Alerte et gestion de crise</i></p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p><i>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</i></p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	
<p><i>Ralentissement des écoulements</i></p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	
<p><i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i></p> <p>Analyse des SAGE GEMAPI ?</p>	



Document	Dispositif de défense contre la mer littoral de Charente-Maritime Digue de Port des Barques Etude de dangers
Date	Mars 2016
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Port des Barques
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p><i>normal du territoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i> 	
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des services utiles à la gestion de crise</i> • <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i> • <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i> • <i>des services en ZI</i> • <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i> 	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	<p>L'étude est présentée dans son ensemble (résumé non technique). En page 8 les objectifs du dispositif de protection futur sont présentés (protection des habitations et des installations situées à proximité des digues endommagées par l'évènement Xynthia).</p> <p>A la page 26, le chapitre 1 présente le maître d'ouvrages des ouvrages, c'est le CG 17. Les ouvrages seront de classe C (ouvrages non classés en A ou B et pour lesquels $H \geq 1$ m et $10 \leq P < 1000$ habitants).</p> <p>A partir de la page 32, le chapitre 3 présente les ouvrages existants (la digue de Port des Barques) et les ouvrages projetés.</p> <p>L'ouvrage existant, avant Xynthia, était constitué de remblais en terre protégé par endroits par des enrochements calcaires. L'ouvrage présentait localement des dégradations importantes.</p> <p>Les ouvrages projetés sont constitués de (p33) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la digue de Charente et la digue des Fontaines : ce sont les protections au droit de la zone d'étude. Elles seront constituées d'une protection en enrochements avec un couronnement arasé à + 5,25 m NGF, - conservation de la cale de mise à l'eau dans l'estuaire de la Charente, ce qui implique une ceinture, amovible, anti submersion à + 5,15 mNGF, - une levée de terre, arasée à + 4,75 m NGF, pour fermer le dispositif anti submersion. Elle sera positionnée au sud du port à sec de Gilardeau.



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Le chapitre 4 (p42) rappelle des dispositions concernant le contrôle des ouvrages, des dispositifs d'alerte (Météo France, VVF) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Chapitre 8 (p74) : Les scénarios de défaillance (événement Xynthia + 1 brèche de 100 m et événement Xynthia +20 cm +1 brèche de 100 m) ont été modélisés sous Télémac 2D. Les résultats sont présentés à partir de la p81.</p>
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p><i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i></p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p><i>Surveillance et prévision des crues</i></p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p><i>Alerte et gestion de crise</i></p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p><i>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</i></p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	
<p><i>Ralentissement des écoulements</i></p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	
<p><i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i></p> <p>Analyse des SAGE GEMAPI ?</p>	



Document	Marché à bon de commande - Dispositif de défense contre la mer des zones sensibles à la submersion Saint Trojan Les Bains Etude de dangers
Date	Mars 2016
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Saint Trojan Les Bains
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<ul style="list-style-type: none">• <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i>	
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des services utiles à la gestion de crise</i>• <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i>• <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i>• <i>des services en ZI</i>• <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i>	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	<p>L'étude présente le site dans son ensemble (résumé non technique). En page 11 les objectifs du dispositif de protection futur sont présentés (renforcement de la protection littorale existante pour Xynthia + 20 cm et un dispositif de protection secondaire).</p> <p>A partir de la page 14, le chapitre 2 présente les différents intervenants et le classement des ouvrages actuels. Il apparaît que les ouvrages n'ont pas de propriétaire mais que le CG 17 en sera le maître d'ouvrage pendant la durée des travaux et que le gestionnaire et le responsable des ouvrages sera la communauté de communes de l'Île d'Oléron. Le classement des ouvrages actuels est B ($H \geq 1$ m et $P \geq 1000$ habitants).</p> <p>A partir de la page 18, la chapitre 4 présente les ouvrages existants :</p> <ul style="list-style-type: none">- la digue de la Taillée : elle a été dégradée lors de Xynthia et présente une arase variant de + 4,50 m NGF à + 3,80 m NGF- le quai Anthony Dubois (quai sud du port) : il présente une configuration en pente douce avec une arase variant entre + 4,45 m NGF à + 3,30 m NGF. <p>Les ouvrages de protection projetés consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none">- un renforcement de la digue de la Taillée (enrochements, terre végétale, géotextile) jusqu'à une arase de + 4,70 m N GF- un renforcement du quai Anthony Dubois (perré, couronnement, mur anti-submersion) jusqu'à une cote de + 4,70 m NGF



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>- la création d'une levée de terre en deuxième rideau, non soumis à l'agitation et présentant une arase à +2,5 m NGF.</p> <p>Le chapitre 5 (p23) rappelle des dispositions concernant le contrôle des ouvrages, des dispositifs d'alerte (météo-France VVF) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Scénarios de défaillance : chapitre 9 (p36), l'évènement de référence utilisé dans l'analyse des risques sera la tempête Xynthia + 20 cm. Les différents scénarios de défaillances sont modélisés p 42 (Infowork développé par HR Wallingford).</p> <p>Le chapitre 10, p52, conclut sur la nécessité de réaliser les ouvrages de protection projetés (diminution de la zone submergée).</p>
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE GEMAPI ?</p>	



Document	Opération n°79 Les Boucholeurs Étude de dangers
Date	Mars 2016
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Port des Barques
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>installations et équipements existants pouvant générer des</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>pollutions notables ou un danger pour la population</i>	
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des services utiles à la gestion de crise</i>• <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i>• <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i>• <i>des services en ZI</i>• <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i>	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	<p>L'étude est présentée dans son ensemble (résumé non technique). En page 8 les objectifs du dispositif de protection futur sont présentés (Protection de la zone arrière pour un événement hydrométéorologique de type Xynthia).</p> <p>A la page 33, le chapitre 1 présente les maîtres d'ouvrages des ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none">- le SILYCAF sera le maître d'ouvrage des ouvrages sur la partie Boucholeurs- le CG 17 sera le maître d'ouvrage des ouvrages sur la partie des marais d'Yves. <p>Après une convention avec la CG 17 le SILYCAF sera le gestionnaire de l'ensemble des ouvrages.</p> <p>Les ouvrages seront de classe B (ouvrages non classés en A et pour lesquels $H \geq 1$ m et $P \geq 1000$ habitants).</p> <p>Les ouvrages existants et les ouvrages projetés sont présentés de façon précise à partir de la p46 (principe du dispositif de défense).</p> <p>La protection au niveau des Boucholeurs sera composée de :</p> <ul style="list-style-type: none">- une série de 3 brises lames (dont 1 existe déjà)- une protection frontale le long du littoral sur environ 1600 m- un aménagement du canal du port Puny. <p>La protection du marais d'Yves sera composée par la Digue du SACOM et d'une digue de retrait.</p>



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Le chapitre 4 (p84) rappelle des dispositions concernant le contrôle des ouvrages, des dispositifs d'alerte (Météo France, VVF) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Chapitre 8 (p134) : Les scénarios de défaillance (Xynthia + 20 cm avec 3 type de brèche sont étudiés) ont été modélisés sous Télémac 2D. Les résultats sont présentés à partir de la p141.</p>
-DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE GEMAPI ?</p>	



Document	Protection de la grande plage de Châtelailon et de la petite plage de Saint-Jean-des-Sables Étude de dangers
Date	Mars 2016
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Châtelailon
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>installations et équipements existants pouvant générer des</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>pollutions notables ou un danger pour la population</i>	
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• des services utiles à la gestion de crise• des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations• des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)• des services en ZI• de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</p> <p>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	<p>L'étude est présentée dans son ensemble (résumé non technique). A partir de la page 1 les objectifs du dispositif de protection ainsi que les ouvrages sont présentés (diminuer l'occurrence de submersion des territoires altimétriquement bas à l'arrière des digues).</p> <p>Le SILYCAF sera le gestionnaire des ouvrages. Les ouvrages seront de classe B (ouvrages non classés en A et pour lesquels $H \geq 1$ m et $P \geq 1000$ habitants).</p> <p>Les ouvrages existants et les ouvrages projetés sont présentés de façon précise à partir de la p 51 (principes du dispositif de défense).</p> <ul style="list-style-type: none">- les épis situés le long du système global de protection. Au nombre de 5 ils correspondent aux exutoires d'eau pluviale de la ville de Chatelaillon protégés par une carapace béton- la digue de Chatelaillon sud : elle est composée de 5 sections présentant des configurations différentes- la digue nord de Chatelaillon : elle est constituée d'un perré en béton armé, avec une assise en palplanche, protégé par des enrochements; La cote minimale de l'ouvrage et de +5,99 m NGF avec 9 ouvertures équipées de batardeau amovibles- le brise lame, il est d'une longueur de 200 m avec une cote d'arase à +3,25 m NGF- le rechargement de la plage- la digue d'Orbigny : c'est un ouvrage maçonné avec une cote de protection maximale comprise entre + 5,34 et +5,75 m NGF- la digue Saint Jean des Sables : elle est constituée de 3 sections.



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>Le chapitre 4 (p81) rappelle des dispositions concernant le contrôle des ouvrages, des dispositifs d'alerte (météo-France VVF) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrages en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Chapitre 8 (p134) : Les 3 scénarios de défaillance (surcote à +3,6 m NGF, à +4,2 m NGF et +4,8 m NGF) ont été modélisés sous Télémac 2D. Les résultats sont présentés à partir de la p158.</p>
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p><i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i></p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p><i>Surveillance et prévision des crues</i></p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p><i>Alerte et gestion de crise</i></p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p><i>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</i></p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	
<p><i>Ralentissement des écoulements</i></p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	
<p><i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i></p> <p>Analyse des SAGE GEMAPI ?</p>	



Document	Marché à bon de commande - Dispositif de défense contre la mer des zones sensibles à la submersion Boyardville / La Perrotine Etude de dangers
Date	Mars 2016
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	Document complet
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Boyardville / La Perrotine
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<ul style="list-style-type: none">• <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i>	
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des services utiles à la gestion de crise</i>• <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i>• <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i>• <i>des services en ZI</i>• <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i>	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	<p>L'étude présente le site dans son ensemble (résumé non technique). En page 11 les objectifs du dispositif de protection future sont présentés (renforcement du dispositif anti submersion par des ouvrages de génie civil qui permettent de reprendre un aléas Xynthia + 20 cm).</p> <p>A partir de la page 14, le chapitre 2 présente les différents intervenants et le classement des ouvrages actuels. Il apparaît que les ouvrages n'ont pas de propriétaire depuis 2008 mais que le CG 17 en sera le maître d'ouvrage pendant la durée des travaux et que le gestionnaire et le responsable des ouvrages sera la communauté de communes de l'Île d'Oléron. Le classement des ouvrages actuels est B ($H \geq 1$ m et $P \geq 1000$ habitants).</p> <p>A partir de la page 19, le chapitre 4 présente les ouvrages existants (les berges du chenal de la Perrotine) et les ouvrages projetés.</p> <p>L'état des lieux montre une dégradation avancée et générale des ouvrages maçonnés sur le chenal de la Perrotine, aggravée par la tempête Xynthia (3 brèches et des fortes submersions).</p> <p>Les ouvrages projetés sont constitués de (p20) :</p> <ul style="list-style-type: none">- rehausse et élargissement de l'épi situé à l'embouchure du chenal de la Perrotine- mur anti-submersion le long du chenal- levée de terre en amont du pont de la Perrotine (arase de 3 m de large pour une cote de + 4 m NGF)



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
	<p>- levée de terre des Tannes de la Perrotine (arase de 3 m de large pour une cote de + 4 m NGF)</p> <p>- rehausse routière de la rue des Aigrettes (côté Perrotine), de la RD 126 et de l'impasse du Geai (côté Boyardville).</p> <p>Le chapitre 5 (p25) rappelle des dispositions concernant le contrôle des ouvrages, des dispositifs d'alerte (météo-France VVF,) et du protocole de surveillance à engager par le gestionnaire des ouvrage en période de charge et après (PPAM et SGS).</p> <p>Scénarios de défaillance : chapitre 9 (p41), l'évènement de référence utilisé dans l'analyse des risques sera la tempête Xynthia + 20 cm. Les différents scénarios de défaillances sont modélisés p 46 (Infowork développé par HR Wallingford).</p> <p>Le chapitre 10, p52, conclut sur la nécessité de réaliser les ouvrages de protection projetés.</p> <p>En l'absence de rupture les ouvrages de protections projetés sont efficaces pour un évènement de type Xynthia + 20 cm sur les commune de Boyardville et la Perrotine.</p> <p>En cas de rupture l'étendue de la zone submergée et proche de celle observée lors de l'évènement Xynthia avec des hauteurs inférieures.</p>
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</p> <p>Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT</p>	
<p>Ralentissement des écoulements</p> <p>Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>	
<p>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</p> <p>Analyse des SAGE GEMAPI ?</p>	



Document	Base de données Ouvrages Cerema
Date	Avril 2012
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	document SIG
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Base de données nationale
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i> • <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i> • <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i> • <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i> • <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i> 	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• des services utiles à la gestion de crise• des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations• des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire• des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)• des services en ZI• de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</p> <p>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	C'est une base de données sur les ouvrages littoraux sur le territoire métropolitain. Elle a été construite en intégrant les bases de données locales et complétée par le travail de digitalisation réalisé dans le cadre des TER (Territoires à Risque d'Erosion). Dans le département de la Charente-Maritime, elle est composée de 719 ouvrages artificiels. Sa table attributaire renseigne sur le nom de l'ouvrage, sa localisation, la géomorphologie de la côte, le type d'ouvrage, sa longueur, sa domanialité.
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p>Surveillance et prévision des crues</p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p>Alerte et gestion de crise</p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</i> Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	
<i>Ralentissement des écoulements</i> Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
<i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i> Analyse des SAGE GEMAPI ?	



Document	Base de données ouvrages de la DDTM 17
Date	2016-03-01
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	Document SIG téléchargé sous Pégase
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Base de données départementale
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger pour la population</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<p><i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i></p>	
<p>Analyse de la vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des services utiles à la gestion de crise • des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations • des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire • des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population <p>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites) • des services en ZI • de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites) 	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...) Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</p>	<p>C'est une base de données de défense de la côte en Charente-Maritime. Elle est réalisée par la DDTM 17. Elle est composée de 1629 objets. Elle recense les ouvrages de protection artificiel et naturel (dunes, falaise, ...).</p>
<p>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p>Surveillance et prévision des crues Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p>Alerte et gestion de crise Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p>Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme Analyse PPR</p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	
<i>Ralentissement des écoulements</i> Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
<i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i> Analyse des SAGE GEMAPI ?	



Document	Notice méthodologique: Préconisation pour le recensement des ouvrages et structures de défense' contre les aléas côtiers.
Date	Mars 2016
Rédacteur de la fiche	Jérôme REVEL
Observations	Document méthodologique
Communes de la SLGRI étudiées dans le document	Document national
Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle de la zone inondable	
<i>Description des différents aléas (et de leurs modélisations) impactant la zone d'étude</i>	
<i>Recensement des enjeux pouvant compléter les cartographies réalisées dans le cadre de la DI (notamment le patrimoine culturel et historique)</i>	
<i>Données sur la vulnérabilité intrinsèque des enjeux (biens et personnes) pour différents types d'aléas</i> <i>(Ceci permet d'en déduire un potentiel d'endommagement, des seuils de dysfonctionnement, des durées d'indisponibilité et des populations à évacuer pour les différentes typologies d'inondation)</i>	
A l'échelle de l'agglomération ou du territoire	
<i>Recensement des enjeux ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire d'étude :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>les grandes zones fonctionnelles (habitat, emplois, commerces)</i>• <i>les infras routières nécessaires au fonctionnement de ces zones</i>• <i>les infras routières et ferroviaires assurant un trafic important au-delà de l'agglomération</i>• <i>les artères structurantes des réseaux eau potable, eaux usées, électricité, gaz</i>• <i>les services présents en distinguant ceux nécessaires à la gestion de crise, à la satisfaction des besoins prioritaires, et à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i>• <i>installations et équipements existants pouvant générer des pollutions notables ou un danger</i>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>pour la population</i>	
<i>Description de l'impact sur le fonctionnement global du territoire d'un dysfonctionnement des équipements, réseaux et services implantés en zone inondable (pour chaque type d'inondation)</i>	
<p><i>Analyse de la vulnérabilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des services utiles à la gestion de crise</i> • <i>des services utiles à la satisfaction des besoins prioritaires des populations</i> • <i>des services utiles à un retour rapide du fonctionnement normal du territoire</i> • <i>des installations pouvant générer des pollutions ou un danger pour la population</i> <p><i>Ces dysfonctionnements sont analysés au regard des dysfonctionnements prévisibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des réseaux (vulnérabilité des infrastructures routières, accessibilité aux sites)</i> • <i>des services en ZI</i> • <i>de la disponibilité des personnels attachés (problématique de l'accessibilité aux sites)</i> 	
DIAGNOSTIC DES OUVRAGES DE PROTECTION	
<p><i>Description des ouvrages de protection (état, topographie du linéaire,...)</i></p> <p><i>Identification des maîtres d'ouvrage et gestionnaires des ouvrages de protection</i></p>	<p>Réalisée en 2011 par le CETMEF (Dtec EMF), cette notice propose une méthodologie pour le recensement des ouvrages de défense ainsi qu'une définition précise de chaque type d'ouvrage.</p>
<p><i>Analyse des EDD et qualification des systèmes de protection avec le niveau actuel et le niveau attendu</i></p>	
DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
<p><i>Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</i></p> <p>Analyse des arrêtés CAT-NAT Mise en place de repères de crues Analyse des DDRM Analyse des PAC Analyse des retours d'expérience</p>	
<p><i>Surveillance et prévision des crues</i></p> <p>Analyse des différents systèmes d'alerte (local ou de l'État)</p>	
<p><i>Alerte et gestion de crise</i></p> <p>Analyse des PCS, Plan ORSEC et DICRIM</p>	
<p><i>Prise en compte du risque d'inondation</i></p>	



Rappel des objectifs du diagnostic SLGRI	Informations exploitables
<i>dans l'urbanisme</i> Analyse PPR Analyse PLU / PLUI Analyse SCOT	
<i>Ralentissement des écoulements</i> Analyse de la préservation des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme	
<i>Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques en lien avec l'écoulement des crues</i> Analyse des SAGE GEMAPI ?	



Document	SCoT Pays Royannais
Date d'approbation	25/09/2007
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du SCoT (fourni en 2 parties)	<p>Volet eau Partie II – EIE P.77-78 : un état des lieux des risques naturels, notamment liés à la thématique de l'eau (risque d'inondation par débordements et risques littoraux), est réalisé sur l'ensemble du territoire couvert par le SCoT, Doc' entier : la thématique est largement relayée au travers de ce document de présentation, Partie V – Choix retenus pour le PADD P.31, 34 et 35 : dans le cadre de la préservation des espaces sensibles, il est conseillé aux communes faisant partie du périmètre du SCoT et ayant un enjeu littoral clairement identifié sur leur territoire, de justifier le zonage de leur PLU au regard des dispositions de la Loi Littoral. Sa traduction et les réponses apportées par le SCoT à cette thématique sont détaillées dans l'évocation du respect des normes supérieures et textes qui s'imposent au SCoT, Evénement-référence : aucune référence Partie II – EIE P.77-78 : le risque de submersion est évoqué au travers des risques littoraux, concernant 23 des 31 communes faisant parti du périmètre du SCoT. Il est stipulé que le phénomène peut être amplifié par la conjugaison du phénomène d'érosion marine.</p>
Analyse du PADD du SCoT	<p>Volet eau RAS Evénement-référence RAS</p>
Analyse du DOG (document d'orientations générales) du SCoT	<p>Volet eau B – Les espaces et sites naturels à protéger P.12 : Les espaces à protéger au titre de la Loi Littoral sont évoqués de prime abord, P.36-37 : au sein des objectifs relatifs à la protection des paysages, il est stipulé que « les documents de rang inférieur devront veiller à limiter de façon draconienne les impacts des activités humaines ». Evénement-référence H – les objectifs relatifs à la prévention des risques P.43-44 : en ce qui concerne la prévention des risques naturels, le document rappelle que le territoire du SCoT est très largement soumis aux risques littoraux et d'inondation. Il est mentionné que l'agglomération Royan Atlantique n'est que partiellement couverte par des PPRN opposables. Le présent SCoT ne cartographie pas les zones de risques mais incite les collectivités à se reporter aux PPR lorsqu'ils existent ou aux Atlas départementaux, voire les études locales réalisées. En fonction de ces préconisations ou prescriptions, le développement urbain sera réalisé de préférence en dehors des zones soumises à l'aléa correspondant, ou en veillant à ce que l'aménagement envisagé n'aggrave pas le risque (et/ou l'aléa) ni ne mette en péril les biens ou les personnes concernées.</p>



Document	SCoT Pays Marennes Oléron
Date d'approbation	27/12/2005
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du SCoT	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Dans la partie EIE</p> <p>P.55 à 57 : au sein de la partie consacrée aux risques naturels, 3 pages concernent le risque d'érosion marine où sont traitées les causes du phénomène, l'évolution du trait de côte qui en découle, ainsi que la façon envisagée de lutter contre cette problématique. Enfin, un dernier paragraphe relatif à la prévention des risques rappelle l'existence de l'atlas départemental des risques littoraux de la Charente-Maritime qui a été réalisée en 1999, et qui permet d'établir notamment un état des lieux cartographique des risques liés à l'érosion marine,</p> <p>P.62 à 64 : prise en compte du risque d'inondation par remontées de nappes, non négligeable sur l'île d'Oléron – contrairement à ce qui s'observe sur le Pays de Marennes. Il est rappelé que, pour autant, cette problématique n'est pas abordée et encore moins pris en compte dans le PPRN de l'île d'Oléron,</p> <p>P.102 : rappel de l'application de la Loi Littorale s'applique à toutes les communes de l'aire d'étude qui sont situées du côté de la Seudre,</p> <p>Les incidences des orientations sur l'environnement</p> <p>P.215 : pour la préservation des sites et des paysages remarquables, il est rappelé que s'applique la Loi Littoral dans l'aire du SCoT,</p> <p><u>Evénement-référence : tempête de 1999</u></p> <p>Dans la partie EIE</p> <p>P.57 : en ce qui concerne la prévention des risques liés à l'érosion marine, la commune rappelle que l'Etat a mis en place depuis 2004 un PPRN sur l'île d'Oléron définissant les zones soumises à l'érosion marine et comprenant un règlement précisant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde applicables à celles-ci,</p> <p>P.58-59, 90, et 92-93 : une partie traite du risque de submersions marines, des causes et des conséquences de ces phénomènes, et resituant la tempête de 1999 comme faisant figure d'évènement-référence en matière de montée des eaux pour les communes du SCoT touchées à cette occasion. Par ailleurs, deux paragraphes traitent d'une part des difficiles régulations et gestion des apports de l'eau du fait de l'abandon d'une partie des marais ; et d'autre part de la prise en compte de la problématique au sein du PPRN en vigueur sur la totalité de l'île d'Oléron. L'ensemble de ces éléments sont repris en synthèse des risques naturels identifiés sur le territoire P.90 et matérialisé au travers de 2 cartes de situation en P.92 et 93,</p> <p>Les incidences des orientations sur l'environnement</p> <p>P.216 : il est rappelé la mise en place de mesures de prévention afin de permettre de préserver les biens et les personnes face à un évènement exceptionnel, et que dans ce cadre-là, l'application du PPRN de l'île d'Oléron « assurera un développement de l'urbanisation limité voire interdit dans les zones à risque ».</p>



<p>Analyse du PADD du SCoT</p>	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Les espaces naturels, nuisances et risques, paysage et patrimoine</p> <p>P.6 : dans les besoins relatifs aux risques identifiés au sein du RdP (érosion, submersion, inondation notamment), il est indiqué qu'il est nécessaire de limiter au maximum l'exposition des biens et des personnes à ces risques,</p> <p>P.14 : au sein du projet envisagé, la volonté est de mettre en œuvre une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau au niveau local.</p> <p><u>Événement-référence</u></p> <p>Les espaces naturels, nuisances et risques, paysage et patrimoine</p> <p>P.15 : une volonté prégnante du SCoT est de limiter l'exposition des populations et des biens aux risques majeurs, en mettant notamment en œuvre les prescriptions du PPRN sur l'île d'Oléron, en déterminant des zones où l'urbanisation doit être maîtrisée et en encourageant l'entretien des ouvrages hydrauliques par les propriétaires agricoles de marais, évoquant la possibilité de réaliser des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).</p>
<p>Analyse du DOG (document d'orientations générales) du SCoT</p>	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Environnement et paysage</p> <p>P.4 à 8 : rappel de l'application de la Loi Littoral et de toutes les déclinaisons qui s'en suivent concernant les espaces et milieux à préserver, les coupures d'urbanisation à réaliser ou conserver, les nouvelles routes de transit à créer, et les conditions liées aux extensions de l'urbanisation envisagées.</p> <p><u>Événement-référence</u></p> <p>Environnement et paysage</p> <p>P.17 : dans les objectifs relatifs à la prévention des risques, la nécessaire prise en compte et application du PPRN de l'île d'Oléron est énoncée notamment en matière d'érosion littorale et de submersion marine, pour ce territoire. En ce qui concerne les communes de la presqu'île de Marennes – qui ne disposent pas de PPR – elles sont invitées à se référer à l'atlas des risques littoraux de la Charente-Maritime pour une totale prise en compte de ces mêmes 2 risques dans le cadre de leur étude de PLU.</p>



Document	SCoT Rochefortais
Date d'approbation	28/03/2013
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du SCoT	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.180 et après : chapitre V de la Partie 3 sur l'Etat Initial de l'Environnement « L'eau et sa gestion » (documents cadres, réseau, alimentation, marais, qualité),</p> <p>P.191 et après : chapitre VI de l'EIE sur Les Risques Majeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> → 191-192 : mention des 3 PPR qui sont à l'étude sur le Pays Rochefortais composé de 14 communes (risque de submersion marine, risques littoraux et mouvements de terrain, risque inondation par débordement), avec un tableau recensant les risques par commune → Risques littoraux → évocation du risque inondation <p>P.255 à 257 : dans le paragraphe Incidences sur les risque naturels et nuisances, un retour est fait sur les PPR en cours de formalisation, et s'imposant au SCoT une fois rédigés. Incidences négatives, positives, mesures pour réduire et compenser les incidences négatives, et enfin indicateurs sont prescrits ensuite,</p> <p><u>Evénement-référence : tempête 1999</u></p> <p>P.191 et après : Chapitre VI de l'EIE</p> <ul style="list-style-type: none"> → P.193 à 195 : prise en compte des risques littoraux (érosion, submersion marine) en lien avec la tempête de 1999, avec cartographie associée à l'évènement, Rien d'autre !
Analyse du PADD du SCoT	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Dans le III – Le cadre de vie et l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → P.7, apparition dans le constat des thématiques à enjeu concernant le volet eau sur le littoral (érosion, inondation) → P.8 : volonté de réduction des risques en zone littorale afin de protéger le trait de côte et les rives du fleuve, → P.9 : pour une meilleure préservation de l'environnement, volonté d'anticiper les risques d'inondation et de submersion, <p>Assez léger dans l'ensemble</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>RAS</p>
Analyse du DOG (document d'orientations générales) du SCoT	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Prédominance de la Loi Littoral dans le document (P.28, 62, 90, 92, et 112 à 118),</p> <p>Dans le chapitre IV Les objectifs relatifs à la prévention des risques majeurs, le premier point concerne l'élaboration actuelle des 3 PPRN</p> <ul style="list-style-type: none"> → premier paragraphe lié aux zones inondables et submersibles → deuxième paragraphe P.63 lié aux secteurs touchés par l'érosion marine → P.65-66, paragraphe consacré à l'amélioration de l'écoulement et de l'infiltration des eaux pluviales → P.70 : carte de synthèse sur la prise en compte des risques naturels



	<p>P.90-92 : rappel de la Loi Littoral dans le cadre d'implantation et d'ouverture de terrains de camping, ainsi dans une meilleure maîtrise de la fréquentation touristique, P.111 à 118 : chapitre IX entièrement consacré aux éléments d'application de la Loi Littoral dans le SCoT du Pays Rochefortais avec</p> <ul style="list-style-type: none">- P.112-113 : détail des communes du SCoT concernées, et non concernées- P.114 et après : la prise en compte de cette loi dans le DOG à travers 9 orientations dont la structuration et une meilleure maîtrise de l'urbanisation, la protection des espaces et milieux naturels sensibles, ou encore la meilleure organisation de l'espace, et des déplacements routiers sur le territoire. <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>P.62 : référence à l'évènement de 1999 dans le chapitre IV – 1.2, mais sans donnée technique,</p>
--	---



Document	PLU de Châtelailлон
Date d'approbation	28/03/2013
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.16 : évocation de la compatibilité du document d'urbanisme avec la Loi Littoral de 1986,</p> <p>P.25-26 : paragraphe sur les risques, et plus précisément sur les risques naturels avec des paragraphes concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">→ le phénomène d'inondations par débordement des marais→ le risque de submersion marine <p>P.95 : modalités d'application de la Loi Littoral rappelées dans les documents transversaux du diagnostic</p> <p>P.101 à 116 : grand volet « eau » dans l'EIE (souterraines, superficielles, potable, qualité, assainissement),</p> <p>P.136 à 140 : volet consacré à l'intégration des prescriptions de la Loi Littoral sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur de son territoire</p> <p>P.161 et après : volet « risques naturels et technologiques »</p> <ul style="list-style-type: none">→ Mention du PPRL concernant les risques érosion et submersion marines sur le bassin du Nord du département du 17 prescrit le 26/07/2010→ 3 pages consacrées au risque Littoral→ 2 pages consacrées au risque inondation avec évocation des 3 dernières grandes inondations (2000, 2006 et 2007) <p>P.213 : évaluation des incidences sur la thématique des risques, avec des incidences négatives sur le volet « inondation par ruissellement » identifié en lien avec l'absence – lors de l'approbation du document actuel – de PPR inondation sur la commune, empêchant d'encadrer de fait les modalités d'urbaniser ; mise en avant d'une zone AUL à urbaniser située sur des secteurs inondés lors des inondations de 2000 ;</p> <p>P.219 : dans les orientations choisies pour établir le PADD, l'orientation n°6 concerne la prise en compte du risque submersion/inondation.</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>P.167 : prise en compte du risque de tempête dans les risques naturels et technologiques, avec retour sur les tempêtes de 1999 (Lothar et Martin), 2009 (Klaus) et 2010 (Xynthia)</p> <p>P.214-215 : concernant le paragraphe relatant les incidences négatives sur le volet Risque par submersion marine, il est mentionné que la commune se base sur « l'étude co réalisée par la CDA La Rochelle et l'Etat [qui] a permis d'intégrer les recommandations de la circulaire du 27 juillet 2011, tout en prenant en compte les conséquences du réchauffement climatique » en partant de 2 hypothèses : référence Xynthia majorée de 20 cm, et référence Xynthia majorée de 60 cm.</p> <p>P.221-222 : pour l'orientation n°6 liée à la prise en compte du risque submersion/inondation, référence à Xynthia.</p> <p>P.241 à 245 : explication des choix retenus pour la délimitation du zonage motivée notamment par la prise en compte du risque submersion avec détail des niveaux de risque, et délimitation des secteurs où s'appliquent des casiers et des côtes retenues via l'épisode Xynthia, synthétisé dans une carte P.243 !</p> <p>Et prise en compte dans la réglementation sur les futures constructions.</p>



	<p>P.275 à 277 : au cœur de la partie 5 du RdP, paragraphe consacrées aux mesures engagées pour anticiper le risque de submersion marine avec rappel du tableau synthétique par secteur communal, et articles permettant une prise en compte optimal du risque au regard de Xynthia (articles 1, 2, 9 et 13 essentiellement).</p> <p>P.290 à 300 : intégration totale du Porter à Connaissance des cotes de submersion marine fourni par la DDTM17, avec figuration des éléments de connaissance, les côtes des plus hautes eaux à considérer, et enfin la prise en compte de la circulaire du 27/07/2011 sur la prise en compte du risque de submersion marine dans les PPRL</p>
Analyse du PADD du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.5 : dans l'orientation n°2, mise en avant du développement du tourisme en se basant sur les atouts de la ville : le littoral et le marais.</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>P.11-12 : orientation n° 6 consacrée à la prise en compte des risques submersion/inondation avec pour objectif pour la commune de renforcer sa protection face à ce risque, et de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Pour ce faire, rappel des documents existants :</p> <ul style="list-style-type: none">→ PCS déjà mis en place→ PAPI déjà adopté→ PPRL prescrit en juillet 2010, s'ajoutant aux documents supra-communaux s'imposant sitôt son approbation effective <p>2 objectifs ciblés, et 9 moyens d'action évoqués au sein de ce PADD</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>En préambule de chaque définition de zonage du règlement, un point est consacré sur les secteurs potentiellement submersibles.</p> <p>Suivant les secteurs concernés, les articles 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14 (voire 7 et 12) mentionnent des dispositions particulières prenant en compte le risque submersion.</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>P.6 à 9 : dans le Préambule du Règlement, 4 pages consacrées aux règles relatives à la prise en compte du risque submersion avec tableau de synthèse des secteurs concernés,</p> <p>Suivant les secteurs concernés, les articles 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14 (voire 7 et 12) mentionnent des dispositions particulières prenant en compte le risque submersion.</p>
Analyse des OA du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>6 orientations d'aménagement en projet, dont la grande majorité touche des secteurs soumis au risque de submersion (zonages UE, UL, UX, Aub1, AULH1, Ns, Nt, Ntc, Ntr et NR),</p> <p>P.27-28 : OA n°6 sur un terrain accueillant actuellement des jardins potagers. L'objectif est une extension du quartier. Il est stipulé que le programme d'aménagement sera conditionné aux prescriptions qui seront inscrites dans le futur PPRL approuvé.</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>P.21 à 23 : OA n°4 « Les Boucholeurs » où l'objectif est de redonner un côté pittoresque à ce quartier de bord de mer – ancien village ostréicole – fortement impacté par la tempête Xynthia et devant naturellement faire l'objet de mesures de sauvegarde et de prévention des risques de submersion,</p>
Analyse des annexes du PLU	RAS



Document	PLU de Bourcefranc-le-Chapus
Date d'approbation	25/06/2009
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p>Volet eau Mentions habituelles.</p> <p>Evénement-référence : tempête de 1999</p> <p>P.65 à 67 : dans le diagnostic des Risques et nuisances, un paragraphe est dédié au phénomène des submersions marines, touchant le territoire de Bourcefranc. Il est rappelé que les niveaux des PHEM soit répertoriés dans l'Atlas des Risques Littoraux de la Charente-Maritime réalisé en 1999, mais que cependant, la DDTM17 préconise une marge de sécurité de 20 cm supplémentaires aux 4 m NGF qui correspondent à la cote minimale de référence retenue sur le territoire de Bourcefranc-le-Chapus. Dans certains secteurs déjà bâtis, une cote de 3,50 m correspondant à un risque modéré de submersion peut cependant être appliquée. Dans les 2 pages suivantes, il est fourni les extraits cartographiques des deux documents cartographiques reproduits traduisant d'une part les éléments de mémoire de la tempête de 1999, et les délimitations des zones submersibles recensées dans l'Atlas d'autre part.</p> <p>P.70 : le risque tempête est également recensé dans un paragraphe, faisant état de celle de 1999, la dernière en date.</p> <p>P.83 : un paragraphe consacré à l'aléa de submersion marine est à noter avec un rappel des mesures préventives intégrées à ce présent PLU dans l'attente de la réalisation d'un PPR permettant de mieux localiser et de mieux caractériser les phénomènes en cause et de redéfinir l'aléa. A l'approbation du présent document, le PPR n'est pas prévu à l'élaboration avant 5 à 6 ans.</p> <p>P.131 : dans le chapitre dédié aux incidences du présent PLU sur l'environnement, un visu sur les incidences concernant les risques naturels est réalisé, avec la prise en compte des risques de submersion marine de prime abord. Il est mentionné que les zones d'urbanisation future ont été calées aux environ de 3,60 – 3,70 m NGF, seuil au-dessus duquel l'aléa est considéré comme étant modéré ; et que l'ensemble des prescriptions est de nature à limiter l'exposition des biens et des personnes au risque de submersion marine.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p>Volet eau Mentions habituelles.</p> <p>Evénement-référence</p> <p>P.8 : dans le premier des 4 enjeux majeurs du PADD consistant à « Affirmer un cadre environnemental et paysager pour le projet global d'évolution de la commune », une des orientations dans la prévention des risques et des nuisances demeure d'appliquer un principe d'inconstructibilité pour les terrains situés en zones de submersion marine, en préparant toutefois l'avenir sur les sites d'enjeux. Il est également rappelé que les zones de submersion concernées figurent au sein de l'Atlas réalisé en 1999, et qu'un PPR sur le bassin de la Seudre sera élaboré, mais pas avant une échéance minimale à 5 ans.</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p>Volet eau Mentions habituelles.</p>



	<p><u>Evénement-référence</u></p> <p>Sur le plan de zonage : « une limite des secteurs compris en zones d'aléas littoraux, dont la constructibilité est soumise à prescriptions spéciales (les demi-cercles indiquent le côté de la limite compris dans les zones d'aléas) » a été matérialisée sur le plan, et recouvre une très grande partie du territoire communal.</p> <p>P.11-12 du règlement : Au sein de l'article 4 des dispositions générales, portant sur les indications et prescriptions particulières indiquées aux documents graphiques de règlement, 2 pages sont pleinement consacrées à l'aléa de submersion marine où sont rappelées la côte de référence retenue sur la commune de Bourcefranc-le-Chapus en référence à la tempête de 1999 agrémentée d'une marge de sécurité de 20 cm supplémentaires ; les dispositions applicables dans les secteurs d'aléa submersion modéré ou faible, situés entre les cotes 3,50 et 4,00 m NGF ; ainsi que les dispositions applicables dans les secteurs d'aléa submersion fort, situés à une cote inférieure à 3,50 m NGF,</p> <p>P.17, 21, etc. : dans les articles 2 voire dans les articles 11 des zones suivantes (UA, UB, UP, 1AU, A, et N), où de petits secteurs sont concernés par le risque de submersion, des renvois sont faits avec le paragraphe 4.6 des Dispositions générales du Règlement.</p>
Analyse des OA du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Incorporation des problématiques d'assainissement ou de traitement des eaux pluviales dans les projets d'aménagements</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>RAS</p>
Analyse des annexes du PLU	<p>RAS</p>



Document	PLU de Dolus-d'Oléron
Date d'approbation	04/11/2003
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé + MàJ plan SUP (12/04/2005)
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.37 : le risque de submersion marine, auquel la commune est confronté, est tout juste évoqué dans un sous-paragraphe de thème de la protection et de la mise en valeur des sites et des espaces naturels,</p> <p>P.45 à 47, et 54 : concernant les incidences du PLU sur l'environnement, 3 pages sont consacrées à l'application de la Loi Littoral ; avec sa traduction cartographique en lien avec la compatibilité du document aussi avec le SCoT de l'île d'Oléron,</p> <p>P.59 : affirmation des objectifs et de la stratégie communale afin de réduire l'impact des crues et inondations en s'inspirant du SDAGE, et en alliant prévention et protection ne pouvant se cantonner à une action locale, mais plutôt devant s'élaborer à l'échelle cohérente des grands bassins,</p> <p><u>Evénement-référence : aucun</u></p> <p>P.5 : dans le rappel du contexte au sein du préambule, il est rappelé que l'ensemble du territoire communal est couvert par un projet de PPRN notamment en ce qui concerne les risques littoraux qui précise les zones concernées et le niveau de risque.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Intégration assez marquée de la thématique par ailleurs.</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>P.13 : seule référence à la tempête de 1999, une action particulière de la commune cible les zones le long du littoral où les habitations de type individuel s'inscrivent de manière discrète dans un milieu végétal pourtant fragilisé par cette même tempête, et où des prescriptions spécifiques ont pour objet de conserver et de protéger la typologie actuelle.</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Sur le plan de zonage, RAS.</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>Sur le plan de zonage, représentation de la zone Uc1R3a sur le plan 4b2 ; ainsi que de la zone UbR2a sur le plan 4b4.</p> <p>Dans le règlement,</p> <p>P.24, 33 : dans la présentation des zonages Ub, Uc une description est faite sur les zonages UbR2a et Uc1R3a dont les zones urbanisées correspondantes indiquées au plan de prévention des risques sont soumises à l'aléa de submersion moyen ; pas de traduction réglementaire autre n'apparaît dans les articles qui suivent.</p> <p>RAS dans la suite du document.</p>



<p>Analyse des annexes du PLU</p>	<p><u>Evénement-référence</u></p> <p>P.3 : Le 12 avril 2005, une mise à jour de la liste des SUP a été réalisée. Elle consiste notamment en l'ajout du plan de prévention des risques naturels sur la prise en compte de l'érosion littorale, de la submersion marine et des feux de forêts sur le territoire communal de Dolus, document devenu applicable lors de son approbation en date du 13 avril 2004,</p> <p>P.55-56 : mention de la servitude PM1 relative aux risques naturels, et de sa traduction réglementaire dans le document d'urbanisme communal au travers du Code de l'Environnement.</p>
--	--



Document	PLU de Le-Grand-Village-Plage
Date d'approbation	28/09/2009
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p>Volet eau</p> <p>Intégration traditionnelle de la problématique aussi bien dans le diagnostic, que dans l'EIE réalisée, dans la justification des choix retenus, ou encore dans les incidences du projet de PLU sur l'environnement,</p> <p>P.70 : une traduction de la Loi Littoral est abordée au sein de la reconnaissance du patrimoine paysager communal,</p> <p>P.104-105 : dans la partie des choix retenus pour établir le PADD, un rappel est fait sur la politique de protection de la mer et du littoral, au travers notamment de la Loi Littoral et du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM),</p> <p>P.122 : il est indiqué que la majeure partie des zones naturelles est protégée au regard de la Loi Littoral, dont les secteurs impactés sont indiqués « r ».</p> <p>Evénement-référence : non évoqué</p> <p>P.67-68 : dans le détail des unités paysagères du territoire du Grand-Village, première évocation des risques importants d'érosion et de submersion marines,</p> <p>P.75 et 78 : dans l'analyse des contraintes exercées sur le cadre de vie, un point est réalisé sur les risques naturels majeurs dont la commune fait l'objet. 2 des 4 risques identifiés et face auxquels la commune de Grand-Village-Plage est confrontée sont notamment le risque lié à l'érosion littorale, et le risque de submersion marine. Un point est fait sur l'existence du PPRN approuvé par arrêté préfectoral le 13 avril 2004, dont la commune du Grand-Village-Plage fait partie intégrante du périmètre d'application de ce plan. De même, une première évocation et définition des 3 différents types d'aléas est faite dans le paragraphe dédié au risque lié à la submersion marine. Une représentation cartographique de la localisation des différents types de risques touchant la commune est fournie en P.78,</p> <p>P.107 : le listing des SUP applicables au présent PLU est fourni, dont la servitude PM1 liée à la prise en compte du PPRN approuvé en 2004 dont le périmètre d'application concerne le territoire du Grand-Village-Plage.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p>Volet eau</p> <p>P.3 : rappel de la Loi Littoral s'appliquant à l'ensemble de la commune du Grand-Village-Plage,</p> <p>RAS</p> <p>Evénement-référence</p> <p>RAS</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p>Volet eau</p> <p>Evénement-référence</p> <p>Sur le plan de zonage, matérialisation graphique des secteurs communaux soumis au Plan de Prévention des Risques Naturels lié à la servitude d'utilité publique PM1 concernant le risque de submersion marine.</p> <p>Au règlement,</p>



	<p>P.6 : dans les dispositions générales, un rappel est fait sur le fait que le PPRN applicable sur l'île d'Oléron, et donc pour la commune du Grand-Village-Plage, fait office de SUP, et donc que les secteurs soumis au risque de submersion sont identifiés sur le document graphique et les aléas définis par ailleurs,</p> <p>Articles 2 : dans la majeure partie des articles 2 rédigés, il est demandé de se référer à la réglementation du plan de prévention des risques, en cas de secteur soumis à un risque. Etant donné que la majeure partie du territoire communal est soumis à la servitude PM1, cela touche la quasi totalité des zonages prescrits,</p> <p>Articles 11 : une disposition particulière concernant les clôtures est prise dans les zones urbaines, en lien avec le caractère submersible des éventuelles zones concernées, auquel cas les clôtures se doivent d'être perméables.</p>
Analyse des OA du PLU	<p><u>Volet eau</u> RAS</p> <p><u>Evénement-référence</u> RAS</p>
Analyse des annexes du PLU	<p><u>Volet eau</u> RAS</p> <p><u>Evénement-référence</u> Dans le document 52_Annexe_SUP, P.4 : un rappel de la liste des SUP s'imposant à la commune est réalisé, avec l'apparition de la servitude PM1 lié à la prise en compte du PPRN, P.10 à 39 : l'annexe n°2 correspond au Plan de Prévention des Risques en vigueur sur le territoire communal de La Grand-Village-Plage où sont détaillés le règlement du PPR, les cartographies du PPR, ainsi que les différents arrêtés de catastrophes naturelles.</p> <p>Dans le document 52_Plan_SUP, Apparaît notamment la servitude PM1 lié au PPRN applicable, avec un détail réalisé par code couleur des différents risques à prendre en compte sur le territoire communal dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- les 4 types de risque d'inondation (B1, 1B2, R2, et R2a)- et le risque érosion (R1)



Document	PLU de L'Eguille
Date d'approbation	31/01/2012
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	Volet eau P.9-10 : référence de l'appartenance de la commune au périmètre des atlas départementaux des risques littoraux et d'inondation ; puis référence aux différentes catastrophes naturelles pour lesquelles la commune a fait l'objet d'un arrêté ministériel (6 événements dont la tempête de 1999, et Xynthia en 2010), P.26 : situation hydrographique de la commune établi en ciblant la totalité du bassin versant : intéressant ; cartographie associée P.28-29, P.62 : prise en compte des risques d'inondation par débordement de la Seudre Evénement-référence : tempête de 1999 P.62-63 : Dans la partie consacrée aux Risques Majeurs, les risques littoraux sont intégrés, avec intégrations des côtes-repère relevées lors de la tempête de 1999, et notamment repris au travers de l'Atlas des risques littoraux. « Les débordements engendrés par la tempête Xynthia ont également été pris en compte. Il est observé qu'ils n'entraînent pas de modification majeure dans les tracés préalablement répertoriés » dans le cadre de l'atlas des zones inondables qui avait été constitué en 1998.
Analyse du PADD du PLU	Volet eau RAS Evénement-référence RAS
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	Volet eau Sur le plan de zonage, RAS. Evénement-référence Sur le plan de zonage, la commune fait figurer la bande littoral de 100 m applicable empêchant toute nouvelle urbanisation ; ainsi que la limite de zone de risque de submersion (en se basant sur la tempête de 1999?) Articles 2 des zones : intégration de hauteurs-planchers pour les constructions à usage d'habitats, avec une obligation d'accessibilité du terrain par tous temps, Aucune autre réglementation particulière dans les autres articles d'urbanisme.
Analyse des OA du PLU (intégrées au PADD)	Volet eau RAS Evénement-référence RAS
Analyse des annexes du PLU	



Document	PLU de Marennes
Date d'approbation	07/03/2013
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU (3 parties)	<p>Volet eau</p> <p>Partie I -</p> <p>P.152 à 154 : au sein de l'EIE, dans le rappel écologique réalisé sur la commune, un point évoque la Loi Littoral ainsi que la politique active d'acquisitions foncières menée par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) afin de procéder à une gestion cohérente du réseau hydrographique et des prairies humides,</p> <p>P.160-161 : un rappel du contexte hydrologique accompagné d'une représentation cartographique du réseau hydrographique sur le territoire communal est fait,</p> <p>P.197-198 : un rappel du contexte réglementaire et des objectifs de la Loi Littoral est réalisé,</p> <p>P.215 : le risque inondation est pris en compte au travers de la mention du texte réglementaire associé : l'Atlas des zones Inondables établi pour la Seudre et en vigueur depuis le 01/01/1998,</p> <p>Partie II – Incidences du PLU sur l'environnement</p> <p>P.152 et 154 : rappel de la particularité de la zone Aor qui est une zone agricole protégée au titre de la Loi Littoral, ainsi que de la zone Nor qui est identifié comme un espace agricole remarquable,</p> <p>P.173 : explication de l'identification, à la demande des services de l'Etat, de la bande littorale sur le territoire communal, rendu inconstructible en raison de la sensibilité des lieux.</p> <p>Partie III</p> <p>P.33 à 35 : au sein du résumé non technique figurant à l'ultime partie du RdP, un paragraphe est consacré au contexte hydrologique communal (qualité, état des lieux, source d'alimentation en eau potable, assainissement, traitement, etc).</p> <p>Evénement-référence : tempête de 1999</p> <p>Partie I</p> <p>P.215 à 219 : le risque de submersion marine est largement balayé au travers de 5 pages où sont évoqués les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- la commune de Marennes est concernée par le PPR lié à l'érosion marine et/ou à la submersion,- la connaissance du risque et les choix dans l'aménagement communal sont dépendant de l'interprétation de divers sources d'information (l'Atlas des risques – et notamment l'atlas des risques littoraux ; les éléments de mémoire de la tempête de 1999 ; et enfin les observations et côtes atteintes lors de la tempête Xynthia du 28 février 2010)- la détermination de cotes plus élevées au PLU, en lien avec le changement climatique et des niveaux déjà atteints à l'occasion des 2 phénomènes tempétueux recensés de 1999 et 2010- dans l'attente des études d'élaboration des PPRN sur le secteur de Marennes, la prise en compte de la circulaire du 27 juillet 2011 fixant les grands principes qui doivent régir la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques littoraux (PPRL).



	<p>P.216 : la commune explique dans le 3e paragraphe pourquoi elle considère la tempête de 1999 comme son évènement-référence, au contraire de Xynthia, la submersion s'expliquant principalement par la localisation des défaillances des ouvrages naturels ou artificiels, et de l'orientation des vents,</p> <p>P.217-218 : les différents niveaux d'aléa en vigueur sur la commune sont détaillés, puis représentés de manière cartographique,</p> <p>P.225 : dans les perspectives d'évolution avec le PLU en vigueur et ses dispositions réglementaires, un point traite du risque de défaut de prise en compte du risque submersion, requalifié depuis l'évènement Xynthia.</p> <p>Partie II – Incidences du PLU sur l'environnement</p> <p>P.3-4 : un paragraphe traitant des incidences sur la sécurité des biens et des personnes fait référence au risque de submersion marine, principal risque majeur identifié sur le territoire communal. Sont définis des critères d'urbanisation avec les prescriptions qui les accompagnent à travers une représentation graphique à code couleur,</p> <p>P.26 : dans les incidences des orientations du PADD, le 11e point traite de la prise en compte des risques. La commune en profite pour rappeler qu'elle « a anticipé le projet de PPR en traduisant graphiquement et réglementairement la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL). La commune indique en avoir profité par ailleurs pour adopter un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est annexé au PLU révisé. Enfin, elle a usé de son droit d'appliquer la servitude de gel des terrains pendant 5 ans (article L.123-2 a du code de l'urbanisme) afin de mener une réflexion plus approfondie sur l'urbanisation du quartier du Petit Port des Seynes classé en 2AU et donc prévu d'être ouvert à l'urbanisation, suivant son classement ou non en zone submersible dans le futur PPR élaboré,</p> <p>P.44, 46-47, 62, et 64 : dans la prise en compte des incidences des zonages et règlement, dans chacun des zonages partiellement ou entièrement concerné (UA, UB, Ao et Aor, et N) par le risque submersion, un rappel de l'application de règles d'urbanisation spécifique à ce risque est réalisé dans la partie « bilan » de ces zones dont les prescriptions doivent s'inspirer de la circulaire de 2011 (PPRL),</p> <p>P.80 : dans la zone AU Verdun – Roche François, la prise en compte du risque de submersion est effective en prévoyant des accès à ce secteur hors zone d'aléa,</p> <p>P.83-84 : risque submersion pris en compte sur la zone 2AU du Petit Port des Seynes,</p> <p>P.135 : dans la partie explication de la délimitation des zonages, des règles qui y sont applicables et des OAP, la commune justifie une modification de nomination des sous-secteurs de la plage au sein d'une partie de la zone Ub pour une meilleure prise en compte de la spécificité typologique de la plage et du risque submersion,</p> <p>P.138-139 : aménagement du Petit Port des Seynes tenant compte de l'aléa, et tâches de couleur dans la zone nouvellement créée Nhs, ou A, Ao et Aor, et N déjà existantes afin de respecter la doctrine Etat pour la prise en compte du risque submersion,</p> <p>P.156 : justification de la suppression du zonage Auth, remplacé par un zonage naturel N, inconstructible, dans l'attente des résultats du PPR qui sera engagé d'ici 2012,</p> <p>P.170-171 : enfin, dans le chapitre des trames identifiant le risque naturel auquel le territoire communal est soumis, une légende colorée accompagnée des critères d'urbanisation et prescriptions qui s'appliquent en conséquence via la prise en compte de la circulaire relative à l'élaboration en cours du PPRN. Par ailleurs, la commune de Marennes fait le constat que le présent document d'urbanisme n'apporte aucun élément visant à réduire l'aléa ni n'intègre cette réflexion, du fait de l'état d'avancement encore limité du PPR et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).</p> <p>P.40 : une partie est consacrée au risque inondation via l'Atlas des des Zones Inondables qui a été établi pour la Seudre, au 01/01/1998.</p> <p>Partie III (avec mention d'une mise à jour consécutivement à Xynthia)</p> <p>P.40 à 43 : une grande partie est consacrée à nouveau à la prise en compte du risque de submersion marine sur le territoire de Marennes, au travers d'une réglementation particulière engendrée par la circulaire de 2011 dans l'optique de la réalisation du PPRN (dont le PPRL), et l'application de 3 zones d'aléas faible, moyen et fort sur lesquelles s'appliquent – suivant les secteurs concernés et l'aléa considéré</p>
--	---



	<p>– des cotes de plus hautes eaux connues à court ou long terme particulières et indépendantes. Les cartographies matérialisant la prise en compte de ces deux échéances sur le périmètre communal figurent en page 42,</p> <p>P46-47 : dans les perspectives d'évolution de l'environnement, un point relate la meilleure prise en compte du risque submersion, qui a été requalifié depuis l'évènement Xynthia : ceci se matérialise notamment via la mise au point d'une cellule risque de la DDTM17 et à la suppression du zonage AUth.</p> <p>P.48 : enfin, dans les incidences du PLU sur l'environnement, un premier point aborde de nouveau les incidences probables sur les biens et les personnes au travers d'une synthèse cartographique d'application des critères d'urbanisation, avec des codes couleur pré-définis pour ne pas avoir à se rapporter aux cartes d'aléas.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.11 : l'objectif n°11 de la commune concerne la prise en compte des risques, naturels et technologiques. Un rappel de la prise en compte du risque d'inondation est fait, au titre de la prise en compte de l'Atlas des Zones Inondables de la Seudre ; ainsi que la prise en compte des risques liés à l'érosion marine et/ou à la submersion, en raison de la situation côtière de Marennes et donc de l'intégration de la commune au périmètre du projet de PPR associé.</p> <p>Rien de plus précis n'est évoqué.</p> <p><u>Evénement-référence</u> RAS</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Sur le plan de zonage,</p> <p>Des représentations cartographiques particulières sont utilisées afin de représenter la bande littorale de 100 mètres, au titre de l'article L.146-4 du Code de l'Urbanisme interdisant toute forme d'urbanisation nouvelle dans ces secteurs ; ainsi que la matérialisation des secteurs où seront réalisés des travaux contre la mer.</p> <p>Dans le règlement,</p> <p>Prise en compte complète et efficace de la thématique.</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>Sur le plan de zonage,</p> <p>La délimitation des sous-zonages où s'appliquent les prescriptions spécifiques liées à la prise en compte du risque de submersion marine est visible.</p> <p>De même, la codification par « couleurs » des zones soumises à la submersion marine où s'appliquent des critères d'urbanisation particuliers est également traduit et légendé.</p> <p>Dans le règlement,</p> <p>P.10, 30, etc. : dans la présentation des zonages partiellement ou totalement concernés par le risque submersion, des zones de couleurs inscrites au PLU impactant la constructibilité des terrains sont évoquées en lien avec la doctrine correspondante et applicable de l'Etat,</p> <p>P.13, 34, 64-65, 72-73, 113, 122, et 132 : au sein des articles 2, un détail des occupations et utilisations du sol admises à des conditions particulières est réalisé suivant la couleur de la zone « submersion » identifiée au plan de zonage,</p> <p>P.52 : un coefficient d'occupation des sols en zonage Ubc et Ubp, fixé à 0,30, s'applique ; les deux sous-zonages étant des périmètres fortement impactés par des critères d'urbanisation particulier en lien avec la prise en compte du risque de submersion marine,</p> <p>P.133 : article 3 - des prescriptions particulières en matière de conditions de desserte et d'accès des terrains sont prises pour les sous-secteurs Ntc et Nt1 entièrement impactés par le risque de submersion marine,</p> <p>P.135-136 : des prescriptions particulières sont également prises aux articles 6, 7 et 8 des sous-zonages naturels notamment impactés par le risque submersion, articles relatifs aux implantations des constructions par rapport aux emprises publiques, aux limites séparatives, ainsi que des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.</p>



	<p>P.137 : dans l'emprise au sol et la hauteur des constructions, d'autres prescriptions spécifiques sont adoptées, avec une spécificité des hauteurs de toitures au faîtage – de 8 mètres maximum contre 9 mètres dans d'autres sous-secteurs, ou sans réglementation dans d'autres,</p> <p>P.141 : concernant l'aspect extérieur des constructions, les sous-secteurs Nt1 et Ntc bénéficient également d'une réglementation indépendante,</p> <p>P.144 : pour la réalisation des espaces libres , d'aire de jeux et de loisirs, et de plantation, une nouvelle prescription spécifique aux sous-zonages Ntc et Nt1 est prise relative aux parkings paysagers,</p> <p>P.148 : une cartographie du secteur plage est diffusée avec la représentation, via un code couleur, des sensibilités faibles à fortes des 2 types d'aléas à court et long termes du secteur impacté.</p>
Analyse des OA du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans la totalité des orientations d'aménagement et de programmation envisagées sur la commune,</p> <p>P.20-21 : dans le volet programmation, prise en compte de deux thématiques liées à l'eau (eau potable et assainissement).</p> <p><u>Événement-référence</u></p> <p>RAS</p>
Analyse des annexes du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Matérialisation au plan de SUP des servitudes EL3 et EL9 de franc-bord sur le canal de la Seudre, et de passage piétons sur le Littoral.</p>



Document	PLU de Rochefort
Date d'approbation	01/10/2007
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p>Volet eau Dans les objectifs amenant à la révision du document d'urbanisme, l'un des 3 objets réside en « la (meilleure) prise en compte des risques »</p> <p>P.9 puis P.11 : portage des politiques publiques de protection de l'environnement avec la mise en avant de la Loi Littoral, puis de la protection de la ressource en eau</p> <p>P.39 à 42 : présentation du risque de submersion marine</p> <p>P.43 : présentation du risque inondation</p> <p>P.100 : dans le chapitre de la mise en œuvre du PLU, présentation du décret d'application (29/03/2004) de la Loi Littoral</p> <p>P.114 et après : « explications des choix retenus pour l'établissement du règlement</p> <ul style="list-style-type: none">→ PPRN submersion marine « Estuaire de la Charente – Marais d'Yves – Île d'Aix » annoncé en cours d'élaboration, et s'appliquant au PLU sitôt le document approuvé→ risque inondation évoqué juste après <p>Evènement-référence : aucun</p> <p>RAS</p>
Analyse du PADD du PLU	RAS
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p>Evènement-référence</p> <p>P.12 à 14 : les dispositions relatives au risque de submersion marine sont rappelées (aléas fort, moyen et faible),</p> <p>P.15 : dispositions liées au risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales rappelées,</p> <p>Dans chaque entête de présentation de zonage réglementaire où le risque est présent, il y a un rappel systématique de ce risque.</p>
Analyse des OA du PLU	<p>Volet eau</p> <p>Dans le cadre de l'OA1 : façade ouest, mention de la création d'un bassin de stockage et de traitement des eaux pluviales</p> <p>Evènement-référence</p> <p>RAS</p>
Analyse des annexes du PLU	??



Document	PLU de Saint-Denis-d'Oléron
Date d'approbation	16/09/2005
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé – M2 et M3 réalisées depuis
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.8 : dans l'énumération des motifs incitant la commune à réviser son PLU en 2001, 2 de ces enjeux sont de « traduire les enjeux de protection et de développement de la Pointe de Chassiron », et d' «appliquer des dispositions de la Loi Littoral »,</p> <p>P.32 : rappel sur la Loi Littoral qui s'applique à l'ensemble du territoire communal,</p> <p>P.42 : évocation des risques naturels littoraux tels que le risque d'érosion touchant principalement les falaises de la côte occidentale, ainsi que le risque inondation, dont les marais situés au sud-ouest de la commune sont les secteurs les plus régulièrement touchés du fait de la faible altitude des cordons dunaires et des marais donc,</p> <p>P.127 à 129 : dans le chapitre consacré à l'évaluation et la prise en compte des incidences du PLU sur l'environnement, un premier trait de l'application de la Loi Littoral dans l'optique d'aménager, de protéger et de mettre en valeur le littoral.</p> <p><u>Evénement-référence</u> : aucun</p> <p>P.42 : le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de l'Île d'Oléron, approuvé le 13 avril 2004, délimite 1 zone de risque d'érosion et 3 zones de risque de submersion sur une partie du territoire communal,</p> <p>P.116 : au sein des règles applicables et des évolutions POS/PLU, dans le paragraphe traitant des dispositions générales, la mention du PPRN valant servitude d'utilité publique depuis son approbation en 2004 rappelle que le zonage du présent règlement mentionne les zones exposées au risque de submersion, secteurs dans lesquels par exemple la perspective de construction d'ouvrages techniques et de bâtiments d'intérêt collectif ou la reconstruction à l'identique de bâtiments sinistrés sont avant tout soumis aux dispositions du PPRN,</p> <p>P.131 : dans le chapitre consacré à l'évaluation et la prise en compte des incidences du PLU sur l'environnement, une prise en compte des risques naturels prévisibles est réalisé, la commune rappelle l'existence du PPRN de l'Île d'Oléron approuvé en 2004 – et annexé au présent PLU – et insiste sur la compatibilité du zonage avec les prescriptions du document pré-cité.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>RAS</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>RAS</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.7-8 : des prescriptions spéciales s'appliquent dans certains cas et secteurs (Ar et Nr) de la commune en lien avec la prise en compte de la Loi Littoral,</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>Au niveau du plan de zonage :</p> <p>Pour les secteurs exposés aux risques naturels, et plus précisément aux risques d'érosion et de submersion, la matérialisation de ces secteurs est réalisé à travers 4 trames spécifiques traduisant le risque associé.</p>



	<p>Au niveau du règlement :</p> <p>P.6 : dans le sixième volet des dispositions générales du document traitant des servitudes d'utilité publique soumises aux dispositions de l'article L.126-1 du Code de l'Urbanisme (CU), un point concerne le plan de prévention des risques naturels de l'île d'Oléron qui est opposable en application de l'article L.581-10 à L.581-14 du Code de l'Environnement (CE) depuis le 13 avril 2004,</p> <p>P.16, 36, 40, 44, 48 et 51 : au sein de l'article 2 des zonages Ub, A, Ao, N, Nt et Nt1 traitant des occupations et utilisations du sol soumises à des conditions spéciales dans ces zones, un préambule rappelle que ces dispositions doivent respecter les dispositions du PPRN dans les secteurs soumis aux risques d'érosion ou de submersion.</p> <p>Pas de disposition particulière dans les autres articles.</p>
Analyse des OA du PLU	<p><u>Volet eau</u> RAS</p> <p><u>Evénement-référence</u> RAS</p>
Analyse des annexes du PLU	<p><u>Volet eau</u> RAS</p> <p><u>Evénement-référence</u> Document Rb1 : liste des SUP P.3 : servitude PM1 résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles, celui de l'île d'Oléron</p> <p>Document Rb2 : plan de SUP Servitude PM1 représenté sur le plan de SUP</p> <p>Document Rb3 : note PPRN Une note sur le plan de prévention des risques naturels est fournie rappelant le contexte, les 4 types de zones de risques comportant un règlement adapté, la date d'approbation du présent PPRN de l'île d'Oléron, et enfin la valeur de ce document vis-à-vis du présent projet de PLU.</p>



Document	PLU de Saint-Georges-de-Didonne
Date d'approbation	15/12/2006
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Étude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	Volet eau P.107, 108 et 111 : cartographies faisant apparaître la bande littoral de 100m inconstructible à respecter. P.118 : loi Littoral rappelant la règle des 100 m. C'est tout. P.69 et 119 : risque d'érosion marine à peine évoquée. Evénement-référence RAS
Analyse du PADD du PLU	Volet eau RAS Evénement-référence RAS
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	Volet eau Sur le plan de zonage, RAS. Evénement-référence RAS
Analyse des annexes du PLU	RAS



Document	PLU de Saint-Georges-d'Oléron
Date d'approbation	30/04/2009
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p><i>P.60-61 : au niveau de la traduction environnementale des normes supérieures, schémas et outils de programmation, un volet concernant la Loi Littoral et sa traduction cartographique au niveau du territoire communal est abordé,</i></p> <p><i>P.65 : un point aborde la mise en œuvre du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM),</i></p> <p><i>P.66 : le risque littoral est le premier risque cité dans le chapitre consacré à la prévention contre les risques.</i></p> <p><i>P.81-82 : Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral explicitée,</i></p> <p><i>P.119 : au sein de la « portée environnementale de l'axe 2 : la protection des écosystèmes et de la santé des habitants », une déclinaison de l'axe du PADD mentionne la nécessaire prise en compte des risques naturels majeurs dont l'érosion marine et le risque d'inondation afin de préserver et de valoriser les paysages et les milieux naturels ainsi que de protéger contre les risques naturels. Pour autant, ces risques ne sont même pas évoqués plus tôt dans le document de présentation.</i></p> <p><u>Evénement-référence : aucun</u></p> <p><i>P.136 : dans les indicateurs de veille environnementale, pour la thématique de protection contre les risques, 2 des suivis des prescriptions et des objectifs du PLU consistent en la connaissance des événements déjà vécus, et en l'étendue des zones d'aléas. Pourtant, il n'en est fait mention nulle part auparavant.</i></p>
Analyse du PADD du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p><i>P.3 : rappel de l'application de la Loi Littoral sur l'ensemble du territoire communal,</i></p> <p><i>P.10 : en lien avec l'orientation n°2 qui est d'« assurer la protection et la sécurité des habitants et des écosystèmes », la commune affirme que la prise en compte des risques dans les aménagements futurs implique :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- de protéger le littoral notamment de l'érosion marine ;- de prévenir le risque inondation en veillant à organiser la collecte des eaux pluviales. <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>RAS</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Sur le plan de zonage, RAS</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>Sur le plan de zonage, RAS</p> <p>Au règlement,</p> <p><i>P.7 : dans les dispositions générales, l'article 6 traite de la prévention des risques, où est rappelé que les plans de prévention des risques sont des Servitudes d'Utilité</i></p>



	<p><i>Publique (SUP) qui s'imposent au présent règlement,</i></p> <p>De même, dans l'article 10 traitant de la reconstruction à l'identique après sinistre, la commune rappelle que le projet doit alors respecter les SUP dont la PM1 pour permettre cette éventuelle reconstruction,</p> <p>P.21, 31, 44, 50, 58, 76, 80 et 93 : dans l'article 2 des occupations et utilisations admises pour les zonages Ub, Uc, Uy, AUh, AUt, A, Ae, et Nh, il est rappelé que dans les secteurs soumis à un risque, il convient de se référer à la réglementation du PPR,</p> <p>P.38 : à l'article 14 de la zone Uc fortement impactée par la servitude liée au PPR, des COS de valeur différente sont attribués dans les divers sous-secteurs : le PPR en est-il la motivation ?</p>
Analyse des OA du PLU	<p><u>Volet eau</u> P.2 : Intégration du volet sur la gestion des eaux de ruissellement</p> <p><u>Evénement-référence</u> RAS</p>
Analyse des annexes du PLU	<p><u>Volet eau</u> RAS</p> <p><u>Evénement-référence</u> Au niveau de la liste des plans de SUP 520, P.3 : la servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels est prise en compte, et applicable depuis le 13 avril 2004, prenant en considération principalement les phénomènes d'érosion littorale et de submersion marine.</p> <p>Au niveau des plans de SUP 521, 522 et 523, la servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels est clairement légendé et représenté sur le document graphique.</p> <p>P.20-21 : un extrait des articles L.562-1 à 562-9 du Code de l'Environnement est affiché, rappelant que l'Etat élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations sur des territoires, comme c'est le cas pour Sait-Georges-d'Oléron.</p> <p>4 documents relatifs au PPRN – littoraux concernant les communes de l'Île d'Oléron sont fournis également en annexe, Il s'agit pour le premier document de l'arrêté n°04_1145 portant approbation de ce PPRN (14/03/2004)</p> <p>Les 3 autres documents sont les cartographies du PPRN – littoraux concernant la commune de Saint-Georges-d'Oléron où figurent les niveaux des cotes de référence sur les différents secteurs du territoire communal ; figurent également la délimitation des zones soumises à l'aléa érosion quels que soient les autres aléas ; ainsi que celle des zones naturelles submersibles quel que soit le niveau de l'aléa soumises à l'aléa submersion fort ou moyen d'une part, soumises à l'aléa submersion moyen au travers d'une autre trame, et enfin soumises à l'aléa submersion faible à travers une troisième représentation cartographique.</p>



Document	PLU de Saint-Pierre-d'Oléron
Date d'approbation	01/12/2011
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du dossier approuvé (+ MS n° 1 approuvée le 22/10/2012, et MS n° 2 approuvée le 21/10/2013)
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.134 jusqu'à 153 : dans l'EIE, grande partie dédiée à la thématique de l'eau, et à la faune et la flore,</p> <p>P.171 : traduction de la Loi Littoral et termes d'urbanisation et de protection des espaces,</p> <p>P.198 : rappel de l'objectif du présent PLU de développer de manière encadrée la commune qui passe par la recherche de conditions de diminution de l'exposition aux risques notamment par la création d'équipements adaptés en matière de gestion des eaux pluviales par exemple,</p> <p>Partie V – Expertise environnementale</p> <p>P.332 à 335 : bonne partie dédiée à la protection de la « ressource eau ».</p> <p><u>Evénement-référence : tempêtes de 1999 et Xynthia 2010</u></p> <p>Partie II - EIE</p> <p>P.165-166 : dans le détail des unités paysagères du territoire de Saint-Pierre, première évocation des risques importants d'érosion et de submersion marines,</p> <p>P.176 à 178 : Dans l'identification des risques naturels majeurs présents sur le territoire communal, un paragraphe conséquent concerne tout d'abord l'application du PPRn « Île d'Oléron ». La commune rappelle qu'il vaut SUP et que les dispositions s'appliquent donc en toute occasion. Il est annoncé également la volonté de l'Etat de mettre en place des PPR littoraux aux communes ayant été frappé par Xynthia, ou ayant été identifiées comme commune à risque de la survenue d'événements tempétueux, dont Saint-Pierre-d'Oléron fait partie ; avec pour objectif donc premier de réduire l'exposition au risque sur ces territoires ainsi que la vulnérabilité des biens et des personnes. En P.178, une cartographie explicative communale identifie les secteurs à enjeu, avec identification des différents aléas applicables suivant la zone. 1 autre petit paragraphe ensuite évoque le risque d'érosion littorale également, puis détaille le risque de submersion marines et les types d'aléas que l'on retrouve dans la carte pré-mentionnée,</p> <p>P.180 : identification est faite des différents arrêtés de catastrophes naturelles qui ont été pris sur le territoire communal ; au nombre de 10 dont figurent les événements de 1999 et 2010,</p> <p>P.181 : un paragraphe concerne plus précisément l'épisode Xynthia de 2010, rappelant le bilan et les conséquences de la tempête pour l'Île d'Oléron et plus précisément les impacts pour la commune de St-Pierre, et la volonté de la part de la commune via l'élaboration de son PLU notamment d'exclure des zones ouvertes à l'urbanisation les secteurs fortement submersibles,</p> <p>Partie III – Incidences notables sur l'environnement</p> <p>P.192 : volonté identifiée d'intégrer la notion de risques en matière d'érosion et de submersion marine notamment dans les projets de développement de la commune,</p> <p>P.198 : Mention de la politique du risque menée par la municipalité consécutivement aux événements de 1999 et 2010, tenant en compte le PPRn « inondation » dans lors du travail d'élaboration du PLU. Mention du PPRL en cours de rédaction pour les</p>



	<p>242 communes qui devront être couvertes par ce document, dont Saint-Pierre,</p> <p>Partie IV – justification des choix retenus</p> <p>P.214-215 : protéger la population, les biens et les personnes contre les risques, rappelant que la commune est dotée d'un PPRN approuvé le 13 avril 2004, ainsi que la rédaction en cours du PPRL, applicable sitôt son approbation effective,</p> <p>P.235 : figure dans la liste des SUP de la commune la servitude PM1 relative à la prise en compte du PPRN concernant notamment l'érosion littorale et la submersion marine,</p> <p>Partie VI – résumé non technique</p> <p>P.353 : re-situation du contexte communal et de la prise en compte des risques d'érosion littorale, et de submersion marine consécutivement à la tempête de 1999, et à Xynthia.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p>Volet eau</p> <p>P.3 : rappel de la Loi Littoral, Evocation traditionnelle.</p> <p>Evénement-référence</p> <p>RAS</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU (zonage post-MS n°2 – 21/10/2013)	<p>Volet eau</p> <p>P.86 : dans l'explication du caractère de la sous-zone AOr, un impact de la Loi Littoral et le suivi d'une attention particulière qui en découle est mentionné,</p> <p>Evénement-référence</p> <p>Au plan de zonage,</p> <p>Figurent, à titre indicatif seulement, les secteurs soumis au Plan de Prévention des Risques naturels de l'île d'Oléron (PPRn), faisant apparaître les zones inconstructibles, les zones soumis à conditions, et enfin les zones soumis à l'aléa érosion quels que soient les autres aléas. Ces secteurs concernent pour l'essentiel un large 1/3 nord-est du territoire communal.</p> <p>Au règlement,</p> <p>P.7 : dans les dispositions générales, l'article 8 traite de la prévention des risques et rappelle l'existence du PPRN sur l'ensemble de l'île d'Oléron, et donc applicable à Saint-Trojan,</p> <p>Articles 2 : rappel que pour les secteurs concernés par le PPRN, il convient de se référer au règlement du PPRN pour connaître toutes les autorisations et utilisations du sol tolérées,</p> <p>Articles A2, Ah2 et Ac2 : des prescriptions spécifiques à la zone Ah en terme d'installations et de constructions sont prises en correspondance avec l'activité équestre qui s'exerce dans ce sous-zonage indépendant. Pour ce qui est de la sous-zone Ac, toutes constructions et installations sont interdites, car tant impacté par la zone de protection R2 sur le plan du PPRn,</p> <p>Articles 11 : une prescription spéciale concernant les clôtures exige qu'elles soient totalement perméables dans les zones submersibles,</p> <p>P.86 : dans l'explication du caractère du sous-secteur AO, ce dernier est décrit comme étant un périmètre dans lequel la construction de bâtiments liés et nécessaires à l'activité aquacole est autorisée, mais présentant un risque de submersion identifié par le PPRn,</p> <p>P.87 - AOd2 : bien que non évoqué dans l'intitulé du sous-secteur, les occupations et utilisations du sol ne sont possibles que sous réserve de prise en compte des prescriptions du PPRn,</p>
Analyse des OA du PLU	<p>Evénement-référence</p> <p>RAS</p>
Analyse des annexes du PLU	<p>Volet eau</p> <p>RAS</p>



	<p><u>Evénement-référence</u></p> <p>Dans la liste des SUP de la commune,</p> <p>P.3 : mention de la servitude PM1 relative au PPRn de l'île d'Oléron et applicable sur le territoire de Saint-Pierre-d'Oléron, référant les secteurs où s'exercent notamment les risques liés à l'érosion littorale et la submersion marine,</p> <p>PPRN : cartographies et règlement</p> <p>Les cartes réglementaires, au nombre de 3, du PPRn de l'île d'Oléron concernant le territoire de Saint-Pierre-d'Oléron sont fournies en annexe, et délimitent – à l'aide de codes couleur – le niveau et le type d'aléa auquel chaque secteur communal est soumis. Par ailleurs, le règlement du PPRN est également fourni, afin que les habitants de la commune et éventuels futurs habitats et/ou acquéreurs soient en mesure de connaître les dispositions qui s'appliquent aux éventuels terrains impactés par un zonage du PPRN.</p>
--	---



Document	PLU de Saint-Trojan-les-Bains
Date d'approbation	13/03/2012
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p>Volet eau Prise en compte habituelle des thématiques générales sur l'eau. P.71 : dans l'EIE, dans l'évocation de l'unité paysagère « littorale », évocation des risques liés à l'érosion, P.75 : traduction de la Loi Littoral à prendre en compte, P.130 : dans le Chapitre V des choix retenus pour établir le PADD, un point concerne les traductions de la Loi Littoral et du SMVM au sein du PLU dans un objectif de protection de la mer et du littoral.</p> <p>Evénement-référence : tempête de 1999 et Xynthia 2010 P.73 : dans l'EIE, dans l'évocation de l'unité paysagère « aquacole », première évocation du risque de submersion fort à prendre en compte, P.78-79 puis 84 : au sein du chapitre consacré aux risques et nuisances, les risques liés à l'érosion littorale et à la submersion marine sont évoqués avec définition des différents types d'aléas applicables sur le territoire communal ; la représentation localisée cartographique par code couleur notamment des risques d'érosion et de submersion figure en P.84, P.79-80 : PPRN « Île d'Oléron » présenté où l'objectif de ce document, opposable à la commune de St-Trojan, est de réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité des biens et des personnes, P.81 : sont repris les arrêtés de catastrophes naturelles concernant la commune, au nombre de 5 intégrant notamment les événements de 1999 et de 2010 (Xynthia), P.82 : Un paragraphe est d'ailleurs entièrement consacré à la tempête Xynthia, rappelant les circonstances, le bilan de la tempête et débouchant désormais à l'identification de deux zones de danger avéré sur le territoire communal de Saint-Trojan au niveau du port et des salles communales, et du centre de secours, P.99-100 : au sein du Chapitre IV relatif à l'évaluation des incidences du PLU sur l'environnement, un paragraphe est dédié à la gestion des risques où sont évoqués les événements en mémoire des deux tempêtes de 1999 et 2010 qui ont contribué à mener une politique du risque sur le territoire de la commune, et de l'île plus globalement. De fait, aucun développement urbain n'a été envisagé à Saint-Trojan dans ces secteurs à risque. La commune rappelle que suite à Xynthia, l'Etat a engagé une accélération des PPRL, dont l'application du texte – notamment pour Saint-Trojan – sera effective à échéance 3 ans, P.114 : dans le Chapitre V des choix retenus pour établir le PADD, un point concerne la protection de la population, des biens et des activités qui s'articule autour de l'existence du PPRN de l'île d'Oléron et des réflexions qui ont été mené par l'Etat suite à l'épisode Xynthia, P.132 : les SUP sont listées, dont apparaît la servitude PM1 liée au PPRN, P. 188 : dans le chapitre VIII contenant un résumé non technique des intentions du présent PLU, un remplacement du contexte communal est réalisé au sein duquel sont rappelés les risques d'érosion et de submersion marine auxquels la commune est confrontée.</p>
Analyse du PADD du PLU	Volet eau



	<p>P.3 : rappel de la Loi Littoral s'appliquant sur l'ensemble du territoire communal, Intégration de la thématique dans l'ensemble des projets communaux.</p> <p>Evénement-référence RAS</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p>Volet eau RAS</p> <p>Evénement-référence Sur le plan de zonage : il y a une matérialisation graphique des secteurs communaux soumis au Plan de Prévention des Risques Naturels lié à la servitude d'utilité publique PM1 concernant les risques de submersion marine et d'érosion, Figure également une trame particulière permettant de montrer – à titre indicatif seulement – les zones de danger avéré suite au passage de la tempête Xynthia en février 2010.</p> <p>Au règlement : P.7 : dans les dispositions générales, l'article 5 traite de la prévention des risques et rappelle l'existence du PPRN sur l'ensemble de l'île d'Oléron, et donc applicable à Saint-Trojan, P.11, 52 et 77 : dans les présentations des zonages UA, UE, et UP, il est mentionné que le principe d'inconstructibilité constitue la règle générale, ainsi que l'interdiction de tout projet d'extension d'habitation au sein de la zone de danger avéré identifiée où des hauteurs d'eau de plus d'1 mètre ont été relevées, Articles 2 : rappel que pour les secteurs concernés par le PPRN, il convient de se référer au règlement du PPRN pour connaître toutes les autorisations et utilisations du sol tolérées, Articles 11 : une prescription spéciale concernant les toitures en limites séparatives et/ou donnant sur l'espace public est rédigée pour que celles-ci soient totalement perméables dans les zones submersibles.</p>
Analyse des OA du PLU	<p>Evénement-référence Pas d'OA.</p>
Analyse des annexes du PLU	<p>Volet eau RAS</p> <p>Evénement-référence Plan de SUP La servitude PM1 apparaît sur le plan de SUP, délimitant notamment les secteurs soumis au PPRN de l'île d'Oléron en matière notamment de risque d'érosion littorale et de submersion marine,</p> <p>Liste des SUP P.2 : la SUP PM1 est référencée,</p> <p>Carte PPRN En partant de la cartographie des risques référencés en Charente-Maritime, un zoom est réalisé sur la commune de Saint-Trojan avec la légende fournie où apparaissent notamment les différents types d'aléas de submersion marine qui s'appliquent sur le territoire communal.</p>



Document	PLU de Saujon
Date d'approbation	03/10/2002
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p>Volet eau</p> <p>P.29 : Deux secteurs de terrains initialement aménageables ont été transformés en espaces naturels, d'une superficie totale de 22,5 ha ; sur lesquels se grèvent un indice if ou un indice ic liés aux risques d'inondation fluviale ou d'inondation liée aux couloirs de boue,</p> <p>P.36-37 : la commune se base sur l'atlas départemental et sur une étude hydrologique pour mener des réflexions sur son territoire,</p> <p>P.48 : rappel de la Loi Littoral</p> <p>Evénement-référence : tempête de 1999</p> <p>P.28-29 : retour sur l'atlas départemental des zones inondables (fluviales et par submersion marine), avec la création d'un secteur spécifique au niveau de la commune, intégrant les niveaux d'eau enregistrés lors de la tempête de 1999 (indice im),</p> <p>P.38 : Suite à la tempête de 1999, une marge de 0,20 m en plus de la cote de 4m NGF – hauteur que pourrait atteindre l'eau - a été appliqué pour la hauteur minimale du premier plancher des constructions,</p> <p>P.54 : dans le paragraphe lié à la Prévention des risques majeurs et protection contre les nuisances, une majeure partie concerne le référencement à l'atlas des zones inondables, avec la détermination de côtes de non-inondabilité situées entre 3,70 m et 4,50 m NGF – que l'on retrouvera au cœur du règlement.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p>Volet eau</p> <p>RAS</p> <p>Evénement-référence</p> <p>P.8 : dans le volet Réhabilitation-Intégration d'îlot, rappel sur le respect primordial des côtes de non-inondabilité pour la réalisation des premiers niveaux habitables,</p> <p>P.10-11 : mention de l'étude réalisée par SOGREAH en décembre 2000 concernant les zones présentant un risque d'inondation et les dispositions à mettre en place sur tout ou partie du territoire communal (remblai, mise hors cote des niveaux habitables, extension très limitée)</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p>Volet eau</p> <p>Sur le plan de zonage, RAS.</p> <p>Evénement-référence</p> <p>Sur le plan de zonage,</p> <p>Dans le règlement, pour les zones concernées, des réglementations particulières sont appliquées aux territoires concernés par le risque de submersion marine (articles 2, 5 et 11)</p> <p>De manière surprenante, pas de mention de prédisposition particulière pour le zonage AU concernant le risque de submersion marine, alors qu'une partie de l'un des secteurs figure dans le périmètre établi sur le plan de zonage,</p>
Analyse des annexes du PLU	RAS



Document	PLU de Fouras
Date d'approbation	29/09/2011
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p>Volet eau</p> <p>Enjeu de révision : accueillir une population nouvelle, en maîtrisant le peu d'espace urbanisable disponible en tenant compte des risques naturels majeurs sur son territoire (inondation et retrait-gonflement du sol),</p> <p>P.34 à 38 : paragraphe sur l'hydrographie (eaux superficielles, eaux de surface, eaux marines),</p> <p>P.58 : rappel du cadre général de la Loi Littoral</p> <p>P.68 : historique d'une partie des arrêtés de CatNat sur la commune,</p> <p>Dans tout le doc' : traitement du linéaire côtier (habitations, cheminements) omniprésent,</p> <p>P.191 et après : sur le paragraphe « Choix retenus pour le PADD », mise en œuvre de la P.205 à 215 de la Loi Littoral au niveau urba, tourisme, agriculture, etc.,</p> <p>P.216 et après : rappel des orientations du ScoT en vigueur où s'applique la loi Littoral dans les opérations de constructions, et la préservation du littoral maritime,</p> <p>P.287 et après : paragraphe « évaluation environnementale »</p> <p>→ P.305 : mesures réglementaires concernant la création d'un schéma des eaux pluviales est évoquée P.308-309</p> <p>Événement-référence : 1999 et Xynthia via une application anticipée du PPRN</p> <p>. P.58 à 61 :</p> <p>→ rappel des effets de la tempête Xynthia par secteurs communaux avec illustrations photos</p> <p>→ dispositions réglementaires avec le PPRN (érosion et submersion marine) mis en application anticipée par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2011. Les cartes d'aléas figurent-elles en annexes ?,</p> <p>. P.228 à 232 : retour sur les objectifs du PPRN – en lien avec Xynthia – dont la mise en application est anticipée, avec cartographies associées des différentes zones impactées sur le territoire communal,</p>
Analyse du PADD du PLU	<p>Volet eau</p> <p>P.5 : dans la mise en œuvre du PADD, premier volet dédié à la détermination précise et rigoureuse de la protection durable des espaces sensibles, (dont Loi Littoral) avec son application cartographique en P.7 (bande des 100m).</p> <p>Événement-référence</p> <p>P.5 : dans la mise en œuvre du PADD et le premier volet pré-cité, le 3ème onglet cible de prendre davantage en compte la gestion des risques naturels dans l'aménagement du territoire communal qui sont apparus particulièrement importants à l'occasion de la tempête Synthia, avec prise en compte des dispositions réglementaires du PPRN anticipé.</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p>Volet eau</p> <p>P.11-12 : dans les dispositions générales, rappel des dispositions liées au risques littoraux (érosion et submersion marine), avec mention du PPRN « Estuaire de la Charente – marais d'Yves – Île d'Aix » concernant Fouras et 13 autres communes.</p>



	<p>Dans tout le document :</p> <ul style="list-style-type: none">→ rappel de la vulnérabilité du secteur, concerné par au moins 1 des 2 risques littoraux, en introduction de chaque zonage réglementaire→ rédaction d'articles 2, voire 10, 11 et 12, particulière pour les secteurs sous PPRN <p><u>Evénement-référence</u> RAS</p>
<p><i>Analyse des OA du PLU</i></p>	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P2 : rappel immédiat du PPRN s'appliquant à quelques-uns de ces secteurs d'aménagement (10 au total),</p> <ul style="list-style-type: none">→ gestion de l'écoulement des eaux pluviales évoqué dans la 1ère opération→ OA n°7 : aménagement d'installations existantes (camping) dont les constructions sont situées dans la bande de 100m de la frange littorale : objectif de préservation de son caractère naturel,→ OA n°10 : requalification du site de la Pointe de la Fumée de Fouras, avec limitation de la fréquentation automobile et fort aménagement paysager. <p><u>évènement-référence</u> RAS</p>
<p><i><u>Analyse des annexes du PLU</u></i></p>	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Règlement du PPRN mis en application anticipé fourni dans sa totalité, avec prescriptions accompagnant les 6 zones d'aléas littoraux (érosion et submersion marines)</p> <p><u>Evénement-référence</u> Côtes retenues : quelles sont-elles ? 1999 ? Aucune mention.</p>



Document	POS de l'Île d'Aix
Date d'approbation	22/10/2001
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du POS	Volet eau Mention régulière dans divers paragraphes de la prise en compte de la Loi Littoral, Prise en compte de l'érosion et de la submersion marines comme étant des risques majeurs, via l'Atlas des risques littoraux rédigé et transmis par la Préfecture, P.67 à 69 : Justification et affirmation de la compatibilité du document d'urbanisme avec la Loi Littoral (concernant l'urbanisation essentiellement), P.70-71 : paragraphes de prise en compte du risque de submersion marine et du risque d'érosion. Intégration des 2 documents pré-cités ; ainsi que la mention du PPR lancé par le Préfet, document devenant opposable au PLU sitôt son approbation faite Evènement-référence P.18 : prise en compte de la tempête de 1999 au sein d'un paragraphe lié aux végétaux
Analyse du PADD du POS	RAS
Analyse du plan de zonage et du règlement du POS	Volet eau Mention en préambule de l'application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme prévoyant la possibilité du refus d'un PC en lien avec le risque de submersion marine Evènement-référence RAS
Analyse des annexes du POS	RAS



Document	PLU de Royan
Date d'approbation	23/06/2008
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	Volet eau P.39 : dans le volet des risques, une page est consacrée au risque d'érosion marine et à la constitution actuel d'un PPRN. Sont rappelés les 6 constats de catastrophe naturelle dont la commune a fait l'objet entre 1994 et 1999, mais aucune mesure particulière n'est envisagée vis-à-vis d'un événement-référence. Seul le principe de précaution est évoqué. P.90 : seul un rappel de la loi Littoral est fait, avec son intégration au sein de l'EIE. Evénement-référence RAS
Analyse du PADD du PLU	Volet eau P.12 : paragraphe lié à une meilleure collecte des eaux de pluie. C'est tout. Evénement-référence RAS
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	Volet eau Sur le plan de zonage ou dans le règlement, RAS. Evénement-référence Sur le plan de zonage ou dans le règlement, RAS.
Analyse des OA du PLU	Volet eau RAS Evénement-référence RAS
Analyse des annexes du PLU	



Document	PLU de Tonnay-Charente
Date d'approbation	23/11/2011
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p>Volet eau Traduction habituelle au travers d'un volet eau.</p> <p>Evénement-référence Dans le volet Environnement (à partir de la P.53) → P.84 à 88 : volet Gestion des risques, avec un premier paragraphe dédié aux risques littoraux. Mention de l'appartenance de la commune au périmètre du PPRN « Estuaire de la Charente, marais d'Yves île d'Aix » portant sur les risques littoraux de submersion marine. Référence est faite à la tempête Xynthia de 2010 et la mise en application – anticipée – de certaines mesures du PPR de submersion sur la commune par décision du Préfet. Rappel du caractère de SUP du document, s'imposant au plan de zonage de la commune. → P.86 : explication de l'évaluation de l'aléa, sa définition, la détermination des zonages particuliers en lien avec le risque submersion, et la réglementation qui s'applique en tenant compte de l'aléa sur la constructibilité ou non des terrains, ou les précautions à prendre dans le cas de projets de construction.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p>Volet eau RAS (gestion de l'eau seule évoquée P.6)</p> <p>Evénement-référence P.6 : Dans le 4ème des 5 volets principaux du PADD intitulé Protéger l'environnement et intégrer les risques et nuisances : → Seulement une orientation traitant de la nécessité d'intégrer les risques définis par des périmètres de protection, tels que ceux figurant au niveau du PPRN pré-cité.</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p>Volet eau</p> <p>Evénement-référence P.6 : rappel sur les dispositions relatives au risque de submersion marine, avec l'élaboration en cours du PPRN de l'Estuaire, devenant opposable au PLU sitôt son approbation réalisée, doc' entier : à l'instar des autres règlements, une mention de lu risque de submersion est faite dans l'entête de chaque zonage réglementaire partiellement concernée par le risque. Pour autant, aucune apparition dans les articles de zones marquées d'un petit « s » pour justifier d'une réglementation particulière dans des secteurs visés. La commune invite les habitants à se référer au PPRN annexé pour s'adapter.</p> <p>Au niveau du plan de zonage, les sous-secteurs marqués d'un « s » en référence au risque submersion sont clairement identifiés, sur les 3 zonages (centre, est et ouest) communaux, Par ailleurs, aucune zone à urbaniser (AU) n'est sensible au risque de submersion.</p>



Analyse des OA du PLU	<u>Volet eau</u> Seule la bonne gestion des eaux pluviales est prédominante dans les OA ; le risque submersion ne s'appliquant nulle part. <u>Evénement-référence</u> RAS
Analyse des annexes du PLU	RAS



Document	PLU de Yves
Date d'approbation	13/07/2006
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p>Volet eau P.136-137 : dans l'EIE, mention de la Loi Littoral s'appliquant à une partie de la commune. P.148 : dans le cadre de la création d'une aire sportive, terrain dont la zone figure en zone submersible au sein de l'Atlas des risques littoraux. P.151 : mesures d'accompagnement envisagées autour des constructions à venir pour prendre en compte le risque de submersion.</p> <p>Evénement-référence : tempête de 1999 P.55 à 60 : Volet 5.2 Risques, nuisances et pollution au sein duquel est consacré un volet au risque de submersion marine avec évocation du phénomène de submersion marine au travers de l'épisode de 1999, et de l'élaboration en cours du PPRN constituant une SUP sitôt le document approuvé. → P.55 : PHEM réalisé à partir des études pour le PPRN, calculées d'occurrence centennale et illustrée au travers d'une carte en P.60. → travaux de consolidation des défenses contre la mer, et étude d'impact réalisé en mai 2005 sur Fouras et Yves afin de réduire le risque de submersion. P.142 : PPRN en cours d'élaboration. Zones exposées au risque apparemment mentionnée sur le plan de zonage. A vérifier.</p>
Analyse du PADD du PLU	<p>Volet eau RAS</p> <p>Evénement-référence RAS</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p>Volet eau Règlement : mention en P.4 du PPRN en cours d'élaboration constituant alors une SUP, Reste du document : RAS</p> <p>Evénement-référence Aucune déclinaison du risque submersion (« s ») sur la dénomination des secteurs au sein du plan de zonage. Seule une représentation graphique de la zone submersible apparaît sur le plan, mais dont la représentation diffère en coloris entre la légende (représentation graphique en noir) et la carte (représentation graphique en rouge). P.8-9 : l'article 8 des Dispositions Générales est consacrée aux prescriptions relatives aux constructions en secteur submersible, avec la détermination des conditions de constructibilité suivant le zonage de la zone, et ce qu'il est mentionné essentiellement dans les articles 1 et 2. Aucune autre évocation dans les autres articles du présent règlement.</p>



Analyse des OA du PLU	Volet eau Evénement-référence P.12 : dans le cadre de l'OA n° 2, les côtes planchers sont mentionnées pour l'accueil des futures constructions de plein air et intérieures.
Analyse des annexes du PLU	RAS



Document	POS de La Brée-les-Bains
Date d'approbation	15/01/1993
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
<i>Analyse du Rapport de présentation du PLU</i>	Volet eau P.18 : au niveau des équipements de la commune, la priorité n°1 des 8 qui sont identifiées par et sur la commune de La Brée concerne la « remise en état de la digue et renforcement de la défense des côtes », P.26 et 28 : matérialisation cartographique de la Loi Littoral s'appliquant au territoire de La Brée, via le Schéma Directeur de l'île d'Oléron. Evénement-référence : aucun RAS
<i>Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU</i>	Volet eau Sur le plan de zonage, RAS. Au règlement, P.6, dans les dispositions générales, évocation de loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du Littoral de 1986 qui s'applique sur le territoire communal. Evénement-référence RAS
<i>Analyse des annexes du PLU</i>	Plan de SUP : une mise à jour des servitudes d'utilité publique a été réalisée le 12 avril 2005, avec l'intégration d'une servitude intitulée PM1 lié au plan de prévention des risques naturels en lien avec l'érosion littorale, la submersion marine et les feux de forêts, touchant le territoire communal.



Document	POS de Le Château-d'Oléron
Date d'approbation	23/08/1994
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
<i>Analyse du Rapport de présentation du PLU</i>	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.17 : dans les hypothèses et objectifs d'aménagement évoqués, le premier volet limitant l'urbanisation communal futur traite des contraintes physiques territoriales matérialisées par l'importante surface d'occupation des marais salants et terres inondées,</p> <p>P.24 : dans la « Prise en compte des préoccupations de l'environnement » des principales dispositions du POS, une orientation consiste en « l'exclusion de toute forme d'urbanisation en bordure du littoral et une parfaite conservation en l'état naturel par un classement en NDa sur le pourtour littoral de la commune.</p> <p><u>Evénement-référence : aucun</u></p> <p>RAS</p>
<i>Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU</i>	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Sur le plan de zonage, matérialisation de zonages NDa pour la protection du bord de mer.</p> <p>Au règlement, P.5, dans les dispositions générales, évocation de loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du Littoral de 1986 qui s'applique sur le territoire communal.</p> <p><u>Evénement-référence</u></p> <p>RAS</p>
<i>Analyse des annexes du PLU</i>	RAS



Document	POS de Port-des-Barques
Date d'approbation	28/01/2002
Rédacteur de la fiche	Gwenaël BUSSEUIL
Observations	Etude du document approuvé
Rappel des objectifs du diagnostic de la SLGRI	Informations exploitables
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
A l'échelle communale	
Analyse du Rapport de présentation du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>P.8 : évocation de la nécessaire prise en compte de la Loi Littoral par le POS,</p> <p>P.13 : notification du classement de la commune comme exposée au risque d'inondation lors du recensement réalisé au titre des risques majeurs. Mention de l'état de catastrophe naturelle ayant concerné la commune lors des inondations et coulées de boue du 30 décembre 1993 au 15 janvier 1994. Enfin, il est mentionné qu'un PPR de submersion est en cours d'élaboration, au moment de l'approbation du présent POS,</p> <p>P.66 : le projet du présent POS est de prime abord de « renforcer le protection de l'environnement et actualiser les espaces boisés à classer ». Au travers de cet objectif, une des orientations envisagées consiste en une traduction effective de la Loi Littoral au sein du document réglementaire,</p> <p>P.95-96 et 98-101 : rappel de la compatibilité du POS avec la Loi Littoral, ainsi que l'application de la bande des 100 m d'inconstructibilité à compter de la limite haute du rivage, et sa matérialisation cartographique,</p> <p><u>Evénement-référence : tempête de 1999</u></p> <p>P.67 : le projet du présent POS est de prime abord de « renforcer le protection de l'environnement et actualiser les espaces boisés à classer ». Au travers de cet objectif, une des orientations envisagées consiste en une prise en compte du risque de submersion marine avec des cotes de plancher bas variable applicables sur la totalité de la commune, de valeurs définies et indépendantes entre le Nord et l'Est, et le sud et l'Ouest,</p> <p>P.80-81 : dans la prise en compte du milieu naturel et les incidences qu'elle a sur le POS, un paragraphe relate la protection du milieu naturel au travers de la Loi Littoral, et de la prise en compte du risque de submersion avec la définition d'une hauteur minimale des planchers, et avec la définition d'une zone protégée NDi du fait des risques d'inondation auquel ledit secteur est soumis,</p> <p>P.85-86 : dans la partie « compatibilité du POS avec les lois d'aménagement d'urbanisme », un chapitre est consacré au risque submersion rappelant l'existence d'un atlas de submersion qui est en cours de validation ; et la prise en compte de la tempête de 1999 dans l'urbanisation communale, des permis de construire ayant été bloqués suite aux niveaux d'eau constatés en 1999. La commune rappelle l'élaboration en cours d'un PPR qui sera approuvé au mieux en 2002. Par ailleurs, la commune précise avoir sollicité un géomètre pour établir un plan de nivellement de la commune, se basant sur celui-ci et sur l'atlas de submersion disponible pour établir les 2 niveaux distincts de niveaux maximums de plan d'eau sur le territoire communal : leur traduction se retrouvant au sein du règlement,</p> <p>P.88 : la traduction cartographique de la courbe des 4 m NGF est diffusée, avec identification des terrains construits situés sous cette côte-là,</p>
Analyse du plan de zonage et du règlement du PLU	<p><u>Volet eau</u></p> <p>Sur le plan de zonage,</p>



	<p>Au règlement, P.4 : réglementations de la Loi Littoral mentionnée comme applicable au POS,</p> <p><u>Evénement-référence</u> Sur le plan de zonage, matérialisation des zones potentiellement inondables via un indicateur « i », impactant de nombreux zonages urbains, agricoles et naturels,</p> <p>Dans le règlement, Les articles 1 des zonages concernés mentionnent des réglementations particulières pour les sous-secteurs identifiés par un indice « i » dont les informations sont fournies en annexe de ce même règlement. Cela concerne la majeure partie des zonages urbains, naturels ou agricoles,</p> <p>P.79-80 : l'annexe 8 du présent règlement concerne la représentation graphique des deux secteurs de niveau maximum de plan d'eau définis par la DDTM17 d'après les indications altimétriques de l'atlas de submersion qui était en cours de validation en 2002.</p>
Analyse des annexes du PLU	RAS

Connaissance et prévention des risques - Développement des infrastructures - Énergie et climat - Gestion du patrimoine d'infrastructures
Impacts sur la santé - Mobilités et transports - Territoires durables et ressources naturelles - Ville et bâtiments durables

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
Direction territoriale Sud-Ouest

rue Pierre Ramond - CS 60013 - 33166 Saint-Médard-en-Jalles – Téléphone +33 (0)5 56 70 66 33 - www.cerema.fr

Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

ISO 9001:2008
BUREAU VERITAS
Certification

